



RAPPORT ANNUEL 2025/2026



O E N E O

WE CARE ABOUT YOUR WINE

Sommaire

Message des dirigeants p.02
Présentation du groupe OENEO p.04

1	Rapport de gestion	11
1.1	Chiffres clés des comptes consolidés au 31 mars 2026	12
1.2	Chiffres clés des comptes annuels au 31 mars 2026	15
1.3	Activités et résultats de l'ensemble des filiales de la Société	19
1.4	Évolution prévisible du Groupe	19
1.5	Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle	20
1.6	Recherche et développement	28
1.7	Prises de participation par la Société au cours de l'exercice de sociétés ayant leur siège sur le territoire français	29
1.8	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	30
1.9	Actionnariat de la Société	31
1.10	Informations fiscales	35
1.11	Événements significatifs postérieurs à la clôture	35
2	Rapport de durabilité	37
	Executive summary	38
2.1	Informations générales (ESRS2)	42
2.2	Informations environnementales (E)	67
2.3	Informations sociales (S)	97
2.4	Conduite des affaires (G1)	112
2.5	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 d'OENEO, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026	116
3	Gouvernement d'entreprise	119
3.1	Composition du Conseil d'administration	120
3.2	Fonctionnement du Conseil d'administration	132
3.3	Établissement de l'information financière : contrôle interne et gestion des risques	141
3.4	Rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants	142
3.5	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	144
3.6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	156
4	Comptes consolidés	159
4.1	Compte de résultat consolidé	160
4.2	Bilan Consolidé	161
4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	162
4.4	Tableau des flux de trésorerie consolidé	163
4.5	Notes aux états financiers consolidés	164
4.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	201
5	Comptes annuels	205
5.1	Bilan	206
5.2	Compte de résultat	209
5.3	Annexe	211
5.4	Tableau des filiales et participations	231
5.5	Tableau de variation des capitaux propres	234
5.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	235
6	Attestation du responsable	239

AVEC PASSION, nos solutions
contribuent à élaborer, élever, préserver
et magnifier le vin et les spiritueux
de chaque vigneron, en transmettant
leur émotion et en renforçant
leurs performances.

RAPPORT ANNUEL 2025/2026





Dominique TOURNEIX
Directeur Général



Nicolas HÉRIARD DUBREUIL
Président du Conseil d'administration

MESSAGE des dirigeants

Dans un marché des vins et spiritueux en forte crise, la résilience de son modèle a permis au Groupe de limiter le recul de son activité et de préserver une rentabilité solide, porté par la résistance de sa division Bouchage.

L'exercice 2025/2026 s'est inscrit dans l'un des environnements les plus difficiles qu'ait connus la filière vitivinicole. Pour la troisième année consécutive, la faiblesse des vendanges, le ralentissement durable de la consommation mondiale de vin et la prudence des opérateurs, conjugués à une conjoncture économique qui n'incite guère les consommateurs à dépenser, ont pesé sur l'ensemble de nos marchés. Cette contraction a été accentuée par l'instauration de nouveaux droits de douane aux États-Unis ainsi que par les difficultés persistantes du marché du cognac. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires annuel s'établit à 275,5 M€, en recul de 9,3 % à taux de change constants.

La division Bouchage a une nouvelle fois démontré sa résistance, avec près de deux milliards de bouchons en liège vendus, dont plus de 85 % issus de la gamme Diam. Si la baisse d'activité s'est concentrée sur la zone Amérique, la notoriété de la marque Diam nous a permis de conquérir de nouveaux clients, notamment en France et en Espagne, et de renouer avec la croissance en Océanie. Plus que jamais, les vignerons recherchent des solutions de bouchage fiables pour sécuriser la qualité de leurs vins et pérenniser leurs ventes : c'est cette confiance qui nous permet de défendre, et parfois de gagner, des parts de marché dans un environnement pourtant contraint. Grâce à une gestion rigoureuse de ses coûts de production, la division a conservé une marge opérationnelle courante solide de 20,3 %.

La division Élevage traverse, pour sa part, un point bas historique. Le repli de l'activité fûts et la faiblesse persistante de la demande de grands contenants l'ont conduite à un résultat déficitaire, malgré les actions de rationalisation engagées. Dans cette épreuve, nous

faisons le choix de continuer à investir dans l'innovation et dans l'accompagnement des vignerons : progression des solutions boisées alternatives, stabilité des activités de services et de conseil de Vivelys, et développement de solutions toujours plus frugales et innovantes pour aider nos clients à affronter ces temps de crise en maîtrisant leurs coûts sans transiger sur la qualité. Cette exigence de frugalité rejoint l'engagement de longue date du Groupe en faveur de la réduction de son empreinte environnementale.

Dans un marché en fort repli, notre priorité a été de préserver la solidité du Groupe. Une stricte maîtrise des charges nous a permis de maintenir une marge opérationnelle courante de 13,7 % en recul de 1,2 point par rapport à l'exercice précédent, tout en faisant de la génération de trésorerie et de la discipline financière une priorité constante.

Nous abordons l'exercice 2026/2027 avec lucidité et prudence. Les multiples crises internationales et l'atonie de la consommation laissent présager une sortie de crise encore lointaine pour la filière. Nous demeurons toutefois confiants dans la résilience du modèle économique d'OENEO. En poursuivant nos efforts de productivité, en maintenant un niveau soutenu d'innovation et en restant aux côtés des vignerons, nous entendons défendre nos positions durant cette période et nous tenir prêts à bénéficier pleinement de la reprise du marché dès qu'elle se matérialisera. Plus que jamais, notre raison d'être demeure d'offrir aux vignerons les solutions œnologiques les plus performantes pour réaliser leurs plus beaux vins et les préserver, dans les meilleures conditions, jusqu'à leurs consommateurs.

Nicolas HÉRIARD DUBREUIL
Président du Conseil d'administration



Dominique TOURNEIX
Directeur Général



Présentation

DU GROUPE OENEO

Le groupe OENEO, créé au début des années 2000, est un acteur majeur de la filière viticole, grâce à ses marques haut de gamme et innovantes, présentes sur l'ensemble des étapes de l'élaboration des vins et spiritueux : du vignoble au bouchage.

DE 1838 À AUJOURD'HUI

Entre héritage et modernité, le Groupe s'appuie sur des savoir-faire acquis depuis des décennies. De la création en 1838 de la tonnellerie Moreau à celle en 1995 de Vivelys, une expertise s'est transmise et enrichie dans le temps grâce à des femmes et des hommes passionnés.

MISSION DU GROUPE OENEO

Le groupe OENEO offre à tous les acteurs de la filière viticole les instruments novateurs, les conseils personnalisés, les itinéraires performants et sécurisés pour élaborer, élever, préserver et magnifier leurs vins et leurs spiritueux.



UNE POSITION
UNIQUE SUR
LA CHAÎNE
DE VALEUR
DES VINS
ET SPIRITUEUX

Un Groupe responsable



Yann Arthus-Bertrand : « Les Français et ceux qui vivent en France »
(site internet : www.yabstudio.fr)

DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE

L'expertise et l'excellence de nos produits et services reposent sur un collectif de femmes et d'hommes engagés aux compétences complémentaires et sans cesse renouvelées. Le bien-être, le développement et l'engagement de nos collaborateurs sont au cœur de nos préoccupations. Ainsi, le groupe OENEO entend :

- développer et engager les salariés afin d'assurer leur bien-être au travail, de préserver et développer les savoir-faire précieux de nos différents métiers ;
- promouvoir une culture d'entreprise ouverte sur son écosystème et contributive pour faire avancer la filière.

UN GROUPE ENGAGÉ DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les activités du groupe OENEO et celles de nos clients sont directement liées à la nature : le liège, le chêne, la vigne, l'eau, la terre. Le dérèglement climatique et la pression exercée par l'Homme sur les écosystèmes les mettent en péril. Il est alors de notre devoir de préserver ces ressources et l'environnement pour perpétuer la grande histoire du vin. C'est pourquoi, en parallèle de nos développements de produits et services pour une vitiviniculture durable, nous souhaitons :

- préserver les forêts de chênes et de chênes-lièges, ressources dont nos activités dépendent directement ;
- minimiser l'impact de nos propres activités opérationnelles : empreinte carbone, consommation d'eau, gestion des déchets, consommations énergétiques.

L'INNOVATION AU SERVICE DES VINS

Les équipes R&D des différentes entités du groupe OENEO travaillent constamment à l'amélioration de l'adéquation entre le vin, le bois et l'oxygène, avec le soutien d'instituts de recherche internationaux et des meilleures universités, afin d'offrir aux producteurs de vins et de spiritueux des produits et solutions novateurs répondant au mieux à leurs besoins.

De la viticulture jusqu'à la mise en bouteille, nous créons des produits et services à forte valeur ajoutée pour nos clients, afin de préserver le vin d'aujourd'hui et d'inventer celui de demain. Pour penser le vin de demain, il est indispensable de prendre en compte les nouvelles attentes des consommateurs et les enjeux du secteur vitivinicole et de l'œnologie en termes de protection de l'environnement comme de résilience face aux impacts du dérèglement climatique.

Chiffres clés

Collaborateurs

1 066

Chiffre d'affaires

275,5 M€

Chiffre d'affaires à l'export

69,7 %

Implantations dans le monde

+ de 20

Ventes dans plus de

80 pays

Bouchons vendus

2 Mds

Fûts vendus

43 000

Réduction des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2, hors carburant)

- 42 %

vs 2022

Taux de valorisation des déchets

99 %

Part des cadres féminins

34 %

Part des collaborateurs salariés

92 %

Nos implantations



Nos métiers et notre activité



ÉLEVAGE (24 % DU CA)



BOUCHAGE (76 % DU CA)



vivelys

Conseil, matériels et bois œnologiques
50 collaborateurs



Barriques et grands contenants, bois œnologiques
266 collaborateurs

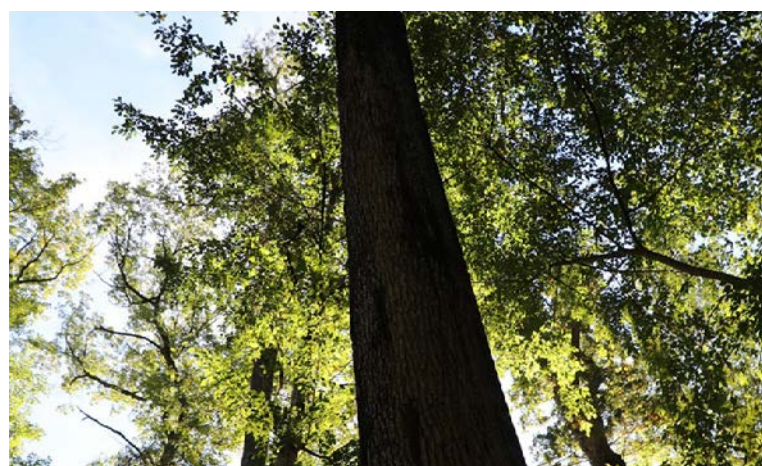


Bouchons liège technologiques
737 collaborateurs

NOS VALEURS AU SERVICE DE NOS MÉTIERS ET DE NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Avec une vingtaine d'implantations et des ventes dans plus de 80 pays, l'aspiration à l'excellence porte chaque jour le Groupe et s'applique à l'ensemble de nos activités.

Communauté unique d'experts visionnaires, OENEO a pour mission d'offrir aux différents acteurs de la filière viticole les instruments innovants, les conseils personnalisés et les itinéraires performants pour élaborer, élever, préserver et magnifier les vins ou les spiritueux qu'ils désirent. Ainsi, être à l'écoute de nos clients dans une relation de partage, d'échange et de transparence est une priorité. Toujours plus exigeant, OENEO s'engage à leur offrir une satisfaction qui va au-delà de leurs attentes, animé par une vision clairement définie.



ENGAGEMENT AGILE

Savoir-faire & solidarité

Pour OENEO, le respect de l'indépendance et de l'identité de chaque entité du Groupe est tout aussi important que notre soutien envers chacune d'elles. La fierté d'appartenance et un esprit de famille fondés sur la proximité nous permettent d'être toujours fiers, fiables et solidaires.

Notre engagement agile se traduit également par la mutualisation, de manière transversale, des savoir-faire et des expertises sans oublier une forte réactivité à toutes les sollicitations de nos clients en matière d'élevage et de bouchage du vin. Ainsi, le Groupe a construit des liens équitables et loyaux de long terme avec ses clients qui réciproquement, lui accordent leur confiance en créant des partenariats forts.

EXPERTISE PERSONNALISÉE

Excellence & sens du service

Dans notre quête d'excellence et de référence, notre expertise « sur mesure » au plus proche de nos clients s'exprime par :

- la synthèse réussie entre héritage et modernité dans les moindres détails et sur tous les métiers de l'élevage et du bouchage du vin ;
- la reconnaissance internationale des solutions pertinentes du groupe OENEO et la transmission des expertises par la formation interne ;
- la mise en place de solutions personnalisées et haut de gamme pour chaque client en fonction de ses besoins, de ses attentes et de son budget afin de restituer l'émotion de son vin ; et
- le partage des technologies et des savoir-faire développés par les équipes du groupe OENEO qui fait écho au partage des connaissances avec le client, pour renforcer sa propre expertise et le rendre plus performant.

INNOVATION ÉCLAIRÉE

Audace & éco-responsabilité

Notre ambition est de demeurer précurseur et légitime dans l'ensemble de nos missions et de nos métiers. Pour nous, l'innovation éclairée passe par une anticipation pertinente permettant d'offrir les solutions les plus adaptées et innovantes de la vigne au vin. Cette ambition implique une conquête respectueuse et écoresponsable.

Le Groupe assure jour après jour une veille technologique sur les attentes des consommateurs.

Notre modèle d'affaires

NOS RESSOURCES

Matérielles et énergétiques

- ▶ 31 152 tonnes de bois et liège achetées
- ▶ 42 666 tonnes de principales matières premières consommées
- ▶ 137 589 MWh d'énergie consommée

Industrielles et techniques

- ▶ 11 sites de production dont 7 certifiés Sécurité alimentaire des produits, 5 certifiés Environnement ou Énergie et 4 certifiés Sécurité
- ▶ 5,3 M€ d'équipements et matériels techniques mis en service

Humaines

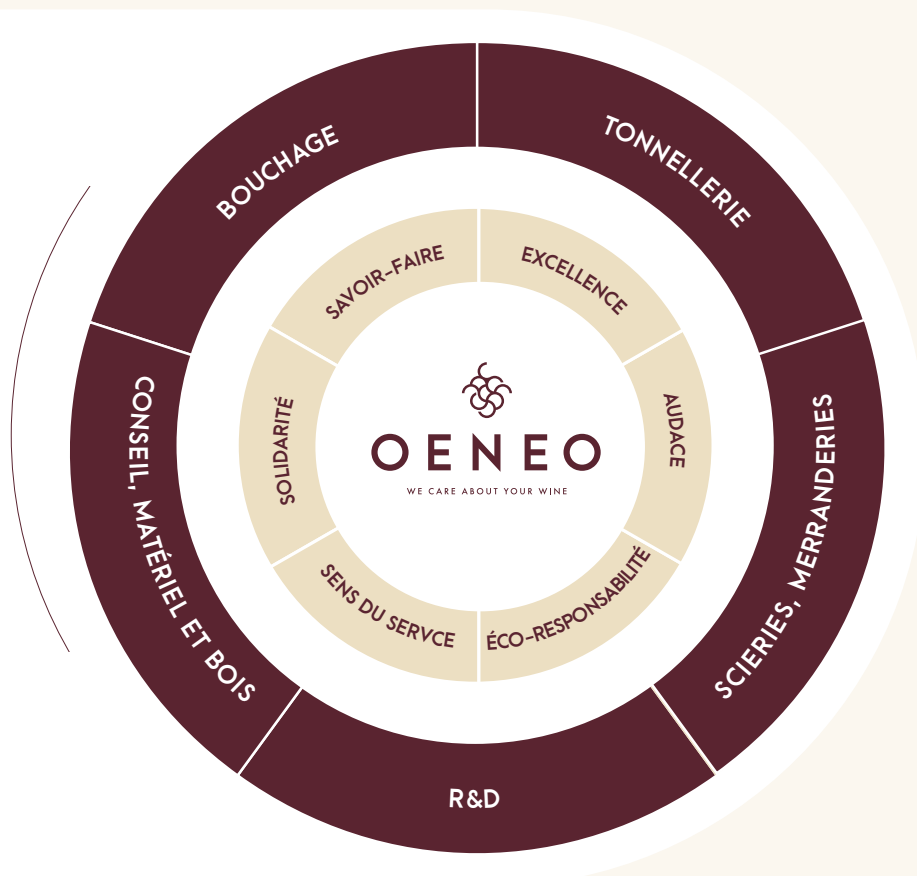
- ▶ 981 collaborateurs salariés en fin de période dont 92 % contrats à durée indéterminée
- ▶ 26 % femmes / 74 % hommes
- ▶ 20 % cadres / 13 % agents de maîtrise

Intellectuelles

- ▶ 4 centres internes de R&D
- ▶ 42 personnes dédiées à nos projets de R&D dont 13 doctorants et post-doctorants

NOS MÉTIERS, NOS VALEURS

NOUS INNOVONS
POUR PERPÉTUER
LA GRANDE
HISTOIRE DU VIN



LA VALEUR QUE NOUS CRÉONS

Pour nos collaborateurs

- ▶ 62 recrutements externes
- ▶ 59,7 M€ de salaires et cotisations
- ▶ 673 K€ consacrés à la formation soit 12 heures de formation par collaborateur

Pour nos prestataires et fournisseurs

- ▶ 23,2 M€ de produits et services achetés pour l'industrie et le transport

Dans la filière viti-vinicole et sur nos territoires

- ▶ 4,9 M€ investis en R&D
- ▶ 20 partenariats de R&D
- ▶ 98 K€ de mécénat

Auprès de nos clients

- ▶ Plus de 80 pays livrés sur l'ensemble des continents
- ▶ 1,97 milliard de bouchons vendus
- ▶ 43 088 barriques vendues

Pour nos actionnaires

- ▶ 22,5 M€ de dividendes versés en 2025

Notre modèle d'affaires repose sur la transformation des ressources nobles que sont le bois et le liège, de nos savoir-faire et compétences et de notre capacité d'innovation au service de nos clients vignerons, avec l'ambition de préserver notre environnement et de contribuer au développement de nos partenaires, communautés de travail et territoires d'implantation.

Notre modèle d'affaires est parfaitement cohérent avec notre raison d'être présentée dans le rapport de durabilité.

Nous transformons des ressources acquises auprès de nos fournisseurs selon nos cahiers des charges techniques, au premier rang desquelles le bois et le liège issus d'écosystèmes forestiers, complétés des matières premières techniques nécessaires à la fabrication et l'emballage de nos produits. Nous disposons pour cela de treize sites industriels en Europe et aux États-Unis et nous développons nos outils de production par des investissements continus sur nos sites de production et dans nos équipements industriels, en visant un haut degré de sécurité et une minimisation de nos impacts environnementaux, notamment la réduction de nos besoins énergétiques.

Nous valorisons nos savoir-faire industriels et œnologiques acquis au cours de la longue histoire de notre Groupe ainsi que les compétences renouvelées que nous accueillons dans nos filiales dans une démarche inclusive en diversifiant les profils et les expériences. Pour accompagner la continue évolution de l'activité viti-vinicole et atteindre nos objectifs de durabilité, nous investissons fortement dans la formation de nos collaborateurs.

Nous investissons continuellement dans la recherche et le développement des produits et services à forte valeur ajoutée pour nos clients, afin de préserver le vin d'aujourd'hui et d'inventer celui de demain. Pour cela, nous disposons de quatre centres de recherche intégrés et déployons des partenariats universitaires et techniques dans toutes les régions viti-vinicoles du monde.

Ce faisant, nous créons de la valeur ajoutée sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Par nos achats, nous générons auprès de nos fournisseurs de produits et matériels et de nos prestataires de services (maintenance, transport, travail temporaire...) des revenus d'activités.

Les membres de notre communauté de travail bénéficient de salaires et de la protection sociale associée selon les pays d'implantation, ainsi que d'un développement de leurs compétences par nos actions de formation.

Nos clients vignerons bénéficient, dans toutes les régions viti-vinicoles, de nos produits d'excellence, conformes aux exigences de sécurité alimentaire et adaptés à leurs attentes, pour produire leurs vins et spiritueux selon leur terroir et leur cahier des charges. Nous contribuons ainsi à la typicité et à la qualité de leurs produits.

La performance de nos activités conduit par ailleurs aux versements de dividendes auprès de nos actionnaires.

Enfin, nous contribuons au développement de nos différents territoires d'implantation par nos actions de mécénat visant notamment à favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle ainsi que le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Nos partenariats de R&D avec des équipes spécialisées sur tous les continents producteurs et notre participation active aux associations d'expertise et d'animation de la filière viti-vinicole en France (Cité de la Vigne et du Vin à Bordeaux, Inno'vin, Vinseo, associations d'œnologie) contribuent par ailleurs au développement de l'écosystème de notre filière dans une perspective de durabilité.



RAPPORT DE GESTION

1.

1.1 Chiffres clés des comptes consolidés au 31 mars 2026	12	1.6 Recherche et développement	28
1.1.1 Chiffres clés du compte de résultat	12	1.6.1 Activité Bouchage	28
1.1.2 Chiffres clés du bilan	12	1.6.2 Activité Élevage	29
1.1.3 Analyse des performances et de l'activité	13	1.7 Prises de participation par la Société au cours de l'exercice de sociétés ayant leur siège sur le territoire français	29
1.2 Chiffres clés des comptes annuels au 31 mars 2026	15	1.8 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	30
1.2.1 Chiffres clés du compte de résultat	15	1.9 Actionnariat de la Société	31
1.2.2 Chiffres clés du bilan	16	1.9.1 Actionnariat salarié	31
1.2.3 Analyse effectuée sur 12 mois au 31 mars 2026, versus 12 mois au 31 mars 2025	16	1.9.2 Répartition du capital et des droits de vote	31
1.2.4 Prestations facturées	16	1.9.3 Évolutions significatives sur l'exercice	32
1.2.5 Frais de siège	16	1.9.4 Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice	32
1.2.6 Résultat financier	17	1.9.5 Actions d'autocontrôle, acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions, programme de rachat d'actions	32
1.2.7 Résultat exceptionnel	17	1.9.6 Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la Société	33
1.2.8 Résultat net	17	1.9.7 Délégations données au Conseil d'administration pour des opérations liées au capital social	34
1.2.9 Bilan	17	1.9.8 Évolution du cours de bourse	35
1.2.10 Informations sur les délais de paiement	18	1.10 Informations fiscales	35
1.2.11 Dépenses non déductibles	18	1.11 Événements significatifs postérieurs à la clôture	35
1.3 Activités et résultats de l'ensemble des filiales de la Société	19		
1.4 Évolution prévisible du Groupe	19		
1.5 Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle	20		
1.5.1 Définition et objectifs	20		
1.5.2 Principaux acteurs	21		
1.5.3 Facteurs de risque et gestion des risques	22		
1.5.4 Assurances	27		

1. RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes consolidés au 31 mars 2026

1.1 CHIFFRES CLÉS DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2026

L'exercice clos le 31 mars 2026 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. L'exercice précédent, clos le 31 mars 2025, avait également une durée de 12 mois.

1.1.1 Chiffres clés du compte de résultat

En milliers d'euros	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois	Variation 12 mois
Chiffre d'affaires	275 447	305 120	- 9,7 %
Résultat opérationnel courant	37 778	45 463	- 16,9 %
% Marge opérationnelle courante	13,7 %	14,9 %	- 1,2 pt
Résultat opérationnel	39 610	43 482	- 8,9 %
Résultat financier	(3 260)	(4 663)	- 30,1 %
Résultat net avant impôts	36 351	38 819	- 6,4 %
Impôts	(9 381)	(9 025)	+ 3,9 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	26 970	29 767	- 9,4 %
Résultat net (part du Groupe)	26 828	29 767	- 9,9 %

1.1.2 Chiffres clés du bilan

En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Actif		
Actif non courant	209 138	206 176
Stocks	150 700	169 474
Clients et autres actifs courants	82 717	86 046
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 013	39 417
TOTAL DE L'ACTIF	493 567	501 114
Passif		
Capitaux propres	313 208	324 762
Emprunts et dettes financières	107 141	96 513
Fournisseurs et autres passifs	73 218	79 839
TOTAL DU PASSIF	493 567	501 114

1. RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes consolidés au 31 mars 2026

1.1.3 Analyse des performances et de l'activité

Le groupe OENEO est resté résilient, évoluant en 2025/2026 dans un environnement difficile et inédit pour la filière des vins et spiritueux, en raison de la faiblesse historique de la production pour la 3^e année consécutive et de la baisse conjoncturelle de la consommation mondiale. La bonne résistance de sa division Bouchage lui permet de compenser le recul de sa division Élevage, plus durement touchée dans un marché des vins et spiritueux en forte crise. Dans ce contexte sans précédent, le groupe OENEO affiche de solides indicateurs financiers, une rentabilité opérationnelle courante de 13,7 % et une situation financière toujours saine.

L'endettement net passe de 57,1 M€ à 56,1 M€ au 31 mars 2026, portant le taux d'endettement net à 17,9 %. Il est le reflet de la génération positive de cash-flow de l'exercice, notamment grâce à une forte baisse du BFR, qui a permis, outre le versement de 22,5 M€ de dividendes, de maintenir un niveau d'investissements principalement orienté sur l'amélioration de l'outil productif et la politique environnementale du Groupe.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires consolidé annuel ressort à 275,5 M€ au 31 mars 2026, soit un recul de - 9,7 % par rapport à l'année précédente.

Cette variation s'analyse ainsi :

- l'activité Bouchage affiche un chiffre d'affaires en baisse de - 5,3 %, signe d'une bonne résistance dans un contexte contraint tant par les faibles volumes de vendanges des trois dernières années que par les budgets plus restreints chez les clients. La baisse d'activité est centrée sur la zone Amérique (États-Unis notamment) et dans une moindre mesure en Europe, la France et l'Espagne ayant connu un gain notable de nouveaux clients, fruit de la bonne notoriété de la marque Diam. La région Océanie s'est montrée plus dynamique, avec une activité semblant rebondir grâce aux nouveaux clients, après plusieurs années en recul. Au global, la division a vendu près de 2 milliards de bouchons en liège, dont plus de 85 % de bouchons Diam ;
- l'activité Élevage enregistre un chiffre d'affaires de 64,8 M€, en recul de - 21,6 % (- 20,2 % à taux de change constant), dans un marché en fort repli partout dans le monde. L'essentiel de la baisse provient du recul de l'activité fûts, principalement aux États-Unis dans un environnement perturbé par les droits de douane et en France sur le marché du cognac. La division est également impactée par la faiblesse de la demande sur les grands contenants, exposés au marché du cognac, alors que l'activité reste plus résiliente sur les autres marchés dans un contexte économique difficile. Les ventes de solutions boisées alternatives sont en croissance sur l'exercice tandis que le chiffre d'affaires de Vivelys (services et conseil) reste stable, confirmant la pertinence de son positionnement auprès des viticulteurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par division

En milliers d'euros	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois	Variation 12 mois
Bouchage	210 661	222 469	- 5,3 %
Élevage	64 786	82 649	- 21,6 %
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	275 447	305 120	- 9,7 %

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois	Variation 12 mois
France	83 380	93 539	- 10,9 %
Europe	110 332	114 883	- 4,0 %
Amérique	58 473	74 758	- 21,8 %
Océanie	7 472	6 752	+ 10,7 %
Reste du monde	15 790	15 188	+ 4,0 %
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	275 447	305 120	- 9,7 %

1. RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes consolidés au 31 mars 2026

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

Ventilation du résultat opérationnel courant par division

En milliers d'euros	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois	Variation 12 mois
Bouchage	42 754	45 751	- 6,6 %
Élevage	(2 487)	3 378	- 173,6 %
Holding	(2 490)	(3 666)	+ 32,1 %
TOTAL RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	37 778	45 463	- 16,9 %

Résultat opérationnel courant par secteur d'activité

Le groupe OENEO présente un résultat opérationnel courant de 37,8 M€, en recul de - 7,7 M€ par rapport à la période précédente et affiche une marge opérationnelle courante de 13,7 % du chiffre d'affaires. Hors impact des plans d'attribution gratuite d'actions (cf. note 8.2 des comptes consolidés), la marge opérationnelle courante atteint 14,2 %, en baisse de - 1,7 pt. par rapport à l'exercice passé.

La division Bouchage affiche un résultat opérationnel courant de 42,8 M€, soit une marge opérationnelle courante de 20,3 % du chiffre d'affaires. Dans un contexte moins favorable, marqué par des budgets plus contraints chez les clients et une révision à la baisse des stocks de nos distributeurs, la division a réalisé une performance très proche de celle de l'an dernier, s'appuyant sur une très bonne maîtrise des coûts matières et de production, et l'optimisation permanente de son efficacité industrielle. Son résultat opérationnel courant enregistre ainsi une baisse de - 6,6 %. Hors impact des plans d'attribution gratuite d'actions, la marge opérationnelle courante atteint 20,5 %.

Le résultat opérationnel courant de la division Élevage atteint - 2,5 M€, soit une marge opérationnelle courante de - 3,8 % du chiffre d'affaires. L'exercice 2025/2026 a été particulièrement impacté par la faiblesse des investissements des viticulteurs aux États-Unis dans un environnement perturbé par les droits de douane, et en France sur le marché du cognac. Le niveau d'activité historiquement bas n'a pas permis d'absorber l'ensemble des charges opérationnelles d'autant que les mesures d'adaptation mises en œuvre sur l'exercice porteront pleinement leurs effets sur l'exercice 2026/2027. Hors impact des plans d'attribution gratuite d'actions, la marge opérationnelle courante de l'exercice atteint - 3,2 %.

Les coûts de holding s'établissent à 2,5 M€ pour l'exercice, toujours en rapport avec l'accompagnement des divisions, tant en interne que via le recours à des prestataires externes. Ils comprennent également le coût des plans d'attribution gratuite d'actions, destinées aux directions du holding et des filiales.

Résultat opérationnel non courant

Au 31 mars 2026, le résultat non courant du groupe OENEO s'élève à 1,8 M€, en amélioration de 3,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il se compose principalement de produits de cession de sites dans les deux divisions pour 1,6 M€.

Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net, de 2,8 M€ au 31 mars 2026, se compose principalement de frais financiers, en baisse de - 1,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence de la baisse de l'Euribor sur l'exercice.

Les autres produits et charges financières, négatifs à hauteur de - 0,4 M€, correspondent principalement aux opérations de change, qui varient défavorablement au 31 mars 2026, en lien essentiellement avec l'évolution des parités EUR/USD et EUR/CLP, mais partiellement compensés par les produits de placements de trésorerie.

Résultat net des activités poursuivies

Le groupe OENEO présente un résultat net des activités poursuivies en baisse de - 9,9 %, à 26,8 M€ contre 29,8 M€ au 31 mars 2025. Le résultat dilué par action s'élève ainsi à 0,42 €, en baisse de - 8,7 % par rapport au 31 mars 2025.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net, part du Groupe, s'élève à 26,8 M€, en baisse de - 9,9 % par rapport au 31 mars 2025.

BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan est de 493,6 M€, en baisse de - 7,5 M€ par rapport au 31 mars 2025.

Actif non courant

L'actif non courant du Groupe s'élève à 209,1 M€, et représente 42,4 % du total du bilan au 31 mars 2026.

1. RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes annuels au 31 mars 2026

Impôts différés

Les impôts différés actifs représentent 2,4 M€, en baisse de - 0,9 M€ par rapport au 31 mars 2025.

Actif circulant

Le Groupe est resté proche de ses clients pour, dans ces périodes difficiles, garantir au mieux le recouvrement des créances commerciales. Bénéficiant par ailleurs d'un 4^e trimestre moins dynamique qu'habituellement, il affiche des en-cours clients en baisse de près de - 2,2 M€ par rapport à l'exercice passé.

Il a également pu commencer à réajuster ses niveaux de stocks, ayant atteint des ratios de couvertures excédentaires au regard de la conjoncture des marchés, ce qui s'est traduit par une diminution de près de - 18 M€ de ses stocks en valeur, principalement dans la division Élevage.

Son besoin en fonds de roulement s'élève ainsi à près de 175 M€, en recul significatif par rapport au 31 mars 2025.

Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 324,8 M€ à 313,2 M€. Cette variation s'explique principalement par le résultat net de 26,8 M€ sur l'exercice, la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2024/2025 pour 22,5 M€, et l'opération de rachat et d'annulation d'actions Oeneo pour 15,5M€. L'impact sur les réserves consolidées des attributions gratuites d'actions est passé de 2,4 M€ à 1,0 M€ au 31 mars 2026.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont de 0,7 M€, et se composent essentiellement de provisions pour des litiges avec des tiers dans les divisions.

Endettement financier net

Le Groupe affiche un endettement net de 56,1 M€ contre 57,1 M€ au 31 mars 2025. Celui-ci intègre un passif financier relatif aux contrats de location (au titre de la norme IFRS 16) à hauteur de 7,0 M€.

Il est essentiellement constitué :

- d'emprunts et lignes moyen terme : 101,0 M€ (notamment emprunts bancaires et crédit baux & locations) ;
- de lignes court terme : 6,1 M€ (notamment affacturage et concours bancaires) ;
- d'une trésorerie active de 51,0 M€.

En novembre 2025, le Groupe a procédé au refinancement de la dette existante via un crédit amortissable de 90 M€ et une souscription d'un crédit réutilisable d'un tirage maximum de 90 M€. Prolongeant la maturité de la dette de 5 ans, ce refinancement permettra d'accompagner les besoins de financement opérationnels et les investissements du Groupe.

1.2 CHIFFRES CLÉS DES COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2026

1.2.1 Chiffres clés du compte de résultat

En milliers d'euros	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois	Variation 12 mois
Chiffre d'affaires	7 954	7 707	3,2 %
Résultat d'exploitation	(3 218)	(5 106)	37,0 %
Résultat financier	550	(23 657)	102,1 %
Résultat exceptionnel	0	(103)	(100,0) %
Impôts	1 692	2 534	(33,2) %
RÉSULTAT NET	(976)	(26 332)	96,3 %

1. RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes annuels au 31 mars 2026

1.2.2 Chiffres clés du bilan

En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Actif		
Immobilisations incorporelles et corporelles	496	544
Immobilisations financières	205 757	221 169
Clients et autres actifs courants	77 474	102 309
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 438	43 079
TOTAL DE L'ACTIF	333 166	367 101
Passif		
Capitaux propres	220 680	259 175
Provisions pour risques et charges	1 303	3 743
Emprunts, fournisseurs et autres passifs	111 184	104 183
TOTAL DU PASSIF	333 166	367 101

1.2.3 Analyse effectuée sur 12 mois au 31 mars 2026, versus 12 mois au 31 mars 2025

La société OENEO assume les fonctions de stratégie, de coordination et de conseil pour le financement du Groupe, les systèmes d'informations, les affaires juridiques et RSE, et la gestion de ses assurances. En contrepartie des services résultant des stipulations contractuelles et conformément aux contrats de

service établis, les filiales du Groupe ont versé à la Société une rémunération annuelle calculée sur la base des charges engagées dans l'intérêt commun des filiales. La structure de la Société reste inchangée par rapport à l'année précédente.

1.2.4 Prestations facturées

Le chiffre d'affaires de la Société correspond principalement à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte des sociétés du groupe OENEO. Il s'établit à 8,0 M€ pour un exercice de douze mois, incluant la refacturation aux filiales de

leur quote-part de primes d'assurances, pour 2,3 M€, ainsi que l'impact des plans d'attribution gratuite d'actions leur revenant au 31 mars 2026, pour 1,0 M€.

1.2.5 Frais de siège

Les charges d'exploitation correspondent principalement aux honoraires, aux services extérieurs, aux frais de personnel et provision pour risque relative aux plans d'attribution gratuite d'actions existant. Ces frais représentent 14,7 M€ au

31 mars 2026, affichant une diminution de - 1,1 M€ par rapport au 31 mars 2025, qui provient principalement de la provision pour risque relative aux plans d'attribution gratuite d'actions de la Société.

1. RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes annuels au 31 mars 2026

1.2.6 Résultat financier

Le résultat financier net positif de la Société, de 0,6 M€, s'explique par :

- des dividendes reçus des filiales d'un montant de 15,6 M€ ;
- des charges financières de - 3,1 M€ ;
- des rémunérations perçues sur comptes courants à hauteur de 2,7 M€ ;
- des différences négatives de change à hauteur de - 0,1 M€ ;
- des reprises sur provisions financières de 1,0 M€ ;
- des dotations financières aux amortissements et provisions de 16,4 M€ (dont 15,5 M€ pour la dépréciation des actions Seguin Moreau & C°).

La Société utilise des instruments financiers, au sens de l'article L. 211-I du Code monétaire et financier, dont le fonctionnement est repris dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.2.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la Société est nul.

1.2.8 Résultat net

Le résultat net de la Société est négatif de - 1,0 M€, incluant notamment un produit d'impôt de 1,7 M€ provenant de l'intégration fiscale des sociétés françaises.

1.2.9 Bilan

Le total de l'actif s'élève à 333,2 M€ au 31 mars 2026, soit une baisse de - 33,9 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres à la clôture passent de 259,2 M€ à 220,7 M€.

La société a procédé au refinancement de sa dette bancaire fin octobre 2025 (cf. Annexe aux comptes annuels de la Société

– faits caractéristiques de l'exercice), et présente dans ses comptes le crédit syndiqué de 90,0 M€ (correspondant au montant du capital restant dû au 31 mars 2026, avant imputation des frais d'émission d'emprunt) lui permettant de financer l'ensemble des sociétés du Groupe.

1. RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes annuels au 31 mars 2026

1.2.10 Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous informons ci-dessous des délais de paiement des fournisseurs et clients pour les comptes clos au 31 mars 2026.

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (en euros)						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (en euros)											
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 et plus	Total (1 jour et plus)						
(A) Tranches de retard de paiement																	
Nombre de factures concernées						74						64					
Montant total des factures concernées (TTC)		381 948	215 547	42 803	230	16 546	275 126	2 765 552	0	0	0	0	0				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)		7,5 %	4,2 %	0,8 %	0,0 %	0,3 %	5,4 %										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							34,8 %										
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																	
Nombre de factures exclues																	
Montant des factures concernées																	
(C) Délais de paiement de référence utilisés																	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels mentionnés sur les factures						Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

1.2.11 Dépenses non déductibles

Les dépenses non déductibles, visées aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, s'élèvent à 62 K€.

1. RAPPORT DE GESTION

Évolution prévisible du Groupe

1.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

En complément du tableau des filiales et participations, présenté section 5.4 des comptes annuels, les chiffres d'affaires et résultats nets sociaux des principales filiales du Groupe, pour l'exercice clos le 31 mars 2026, sont présentés dans le tableau suivant :

	Secteur d'activité	% de participation	Unité et devise	Chiffre d'affaires	Résultat net social	Durée de l'exercice (en mois)
Diam France	Bouchage	100	En milliers d'euros	144 787	8 835	12
Diam Corchos	Bouchage	100	En milliers d'euros	130 400	18 451	12
Seguin Moreau Napa Cooperage	Élevage	100	En milliers de dollars US	17 557	(3 212)	12

1.4 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2025/2026, le Groupe Oeneo a subi une baisse de ses ventes assez généralisée sur tous les continents avec un phénomène encore plus marqué aux États-Unis, touchés par une inflation restée à un niveau élevé en raison des politiques tarifaires de son gouvernement. La baisse de la consommation mondiale s'est poursuivie en 2025 (Source OIV : -2,7 % vs N-1) et de nombreux clients ont vu leurs ventes baisser, avec une décroissance encore plus marquée sur les vins rouges, contribuant ainsi au recul de l'activité Élevage. Enfin, les vendanges 2025 se sont avérées moins favorables qu'attendues en raison de très fortes chaleurs en Europe quelques semaines avant les récoltes qui ont perturbé toutes les activités du Groupe destinées aux domaines viticoles les plus haut de gamme.

Les vendanges pour ce nouvel exercice ont été plutôt bonnes dans l'hémisphère sud mais les aléas climatiques, de plus en plus fréquents, incitent à la prudence pour les prochaines récoltes en Europe et aux États-Unis. Par ailleurs, le récent conflit au Moyen-Orient impactera marginalement le premier semestre 2026/2027, essentiellement par des difficultés logistiques, mais il pourrait, s'il se prolongeait assez longtemps, entraîner des hausses de prix de certaines matières premières, aujourd'hui encadrées par des contrats d'achats à long terme avec les fournisseurs concernés.

Disposant d'une structure financière toujours très saine, le Groupe restera attentif aux opportunités de croissance externe, lui permettant de renforcer ou compléter son offre à forte valeur ajoutée, et poursuivra le plan de retournement des dernières acquisitions de la division Élevage.

1.5 FACTEURS DE RISQUES ET GESTION DES RISQUES – ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

1.5.1 Définition et objectifs

Le groupe OENEO s'appuie sur le cadre de référence et les guides d'application de l'AMF, mis à jour en juillet 2010.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne se complètent, assurant ainsi une meilleure maîtrise des activités du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et à analyser les principaux risques de la Société. Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser. En outre, le dispositif de gestion des risques fait également l'objet de contrôles permettant son bon fonctionnement.

1.5.1.1 DÉFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne au sein du groupe OENEO s'assoit sur un dispositif composé d'un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions mis en œuvre par la direction générale et permettant à la Société et à ses filiales la maîtrise de leurs activités et l'efficacité de leurs opérations.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable, mais en aucun cas une garantie absolue, que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement maîtrisés. Afin d'arbitrer entre les opportunités et les risques, la gestion globale des risques du groupe OENEO vise à réduire l'impact et/ou la probabilité de la survenance des événements susceptibles d'avoir une influence significative sur la maîtrise des opérations ou sur l'atteinte des objectifs.

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation du Groupe et l'environnement de contrôle interne. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances.

L'amélioration et la sophistication de l'outil informatique participent à la structuration du contrôle interne du Groupe. Si l'organisation opérationnelle du Groupe est décentralisée,

l'utilisation d'outils de communication centralisés permet de diffuser des procédures de contrôle claires dans l'ensemble du réseau, procédures relayées par la direction du Groupe.

Au-delà de l'amélioration des outils, le Groupe a également maintenu, au cours de l'exercice, le contrôle régulier et précis des performances de chaque division qui est l'un des fondements de son contrôle interne.

Périmètre du contrôle interne

Pour les besoins du contrôle interne, le Groupe s'entend de la société mère et des filiales correspondant au périmètre de consolidation du Groupe.

1.5.1.2 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne, dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation. Cette définition dépasse les aspects financiers et touche la réputation des marques et la pérennité de l'entreprise. Il est donc important que l'ensemble du personnel et, en particulier, les équipes dirigeantes soient totalement sensibilisées à sa gestion dont les objectifs sont les suivants :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus opérationnels pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques pesant sur leurs activités.

Les risques sont gérés au niveau approprié de l'organisation. Les risques ainsi que leurs dispositifs de gestion et de prévention sont détaillés dans la rubrique « Facteurs de risques et gestion des risques » du rapport de gestion (cf. § 1.5.3 du présent rapport).

La gestion des risques intègre notamment les risques et opportunités de durabilité, détaillés dans le rapport de durabilité (cf. § 2.1.3.7).

La Société a réalisé sa première cartographie des risques opérationnels en 2011, actualisée mi-2018 et en 2025, revue par le Comité d'Audit et le Conseil d'administration. Elle couvre les activités de la Société ainsi que les métiers des divisions Bouchage et Élevage.

1. RAPPORT DE GESTION

Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle

La dernière actualisation de la cartographie des risques opérationnels a notamment pris en compte les autres analyses de risques menées ces dernières années (telles l'analyse des travaux d'analyse de double matérialité dans le cadre de la préparation du rapport de durabilité en application de la directive CSRD, effectué pour la première fois en 2025 sur les données de l'exercice 2024/2025).

La plupart des observations faites relèvent de faiblesses liées à un fonctionnement cloisonné entre départements, aux organisations multi-sites, et à l'insuffisance de documentation/formalisation des procédures.

L'ensemble des axes d'amélioration identifiés font ou feront l'objet de plans d'actions à court ou moyen terme au sein de chacune des divisions.

La cartographie des risques opérationnels est distincte de la cartographie des risques réalisée dans le cadre des mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Elle permet :

- d'identifier les risques majeurs du moment, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs) ;
- de les présenter au Comité d'Audit ;
- d'alimenter les programmes annuels d'audit interne et d'assurer la pertinence des polices d'assurance et leur adéquation aux risques identifiés ;
- de renforcer la démarche de résilience couvrant l'anticipation des risques et l'adéquation des mesures permettant d'atténuer leurs effets en cas de survenance (tels les plans de continuité d'activité).

1.5.2 Principaux acteurs

Les activités du Groupe sont réparties en deux divisions (Bouchage et Élevage) qui sont placées sous la responsabilité de trois directions distinctes. L'organisation du Groupe permet ainsi d'assurer la gestion des risques et opportunités liés à son activité.

Les rôles respectifs des principaux acteurs qui participent au pilotage du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques sont les suivants :

LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SON COMITÉ EXÉCUTIF

La mission de la direction générale est de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de gestion des risques et de s'assurer de leur correcte mise en œuvre au sein du Groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur les différents responsables opérationnels et fonctionnels suivant leurs champs de compétences respectifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration prend connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, retenus et mis en place par la direction générale, et veille à ce que les risques majeurs identifiés et encourus par la Société soient pris en compte dans sa gestion. À ce titre, le Conseil est tenu informé par la direction générale de l'évolution des principaux risques du Groupe, ainsi que des plans d'actions mis en place.

LE COMITÉ D'AUDIT

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'Audit (dont les rôles et activités sont détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise) s'assure, en matière de gestion des risques, de

l'existence et de l'application des procédures de contrôle interne, tant dans le domaine comptable et financier que dans les autres domaines de l'entreprise. Il est informé des résultats des travaux de l'audit interne, piloté par la direction financière, et valide les orientations du programme annuel d'audit et l'organisation du service d'audit interne.

Il se tient informé des risques majeurs identifiés, de leur analyse et de leur évolution dans le temps.

LE COMITÉ RSE

Au sein du Conseil d'administration, le Comité RSE (dont les rôles et activités sont détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise) s'assure, en matière de gestion des risques, de la bonne réalisation des travaux d'identification et d'analyse de double matérialité menés par la direction RSE du Groupe. Il est ainsi informé des résultats de ces travaux et valide les orientations du programme de gestion de ces risques et d'organisation de la direction RSE.

Il se tient informé des risques majeurs identifiés, de leur analyse et de leur évolution dans le temps.

LA DIRECTION FINANCIÈRE

La direction financière a pour mission principale d'assister et de contrôler les directions opérationnelles dans leurs activités financières.

Elle fixe les règles de consolidation et de gestion et assure la définition et la promotion d'outils, de procédures et de bonnes pratiques dans les domaines tels que la gestion, la comptabilité et la consolidation, les financements et la trésorerie, la fiscalité, la communication financière et les systèmes d'information.

1. RAPPORT DE GESTION

Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle

La présence à chaque niveau de l'organisation d'un Directeur ou Responsable Financier avec un lien tant opérationnel que fonctionnel participe à la force du dispositif de contrôle interne.

La direction financière intervient également en qualité d'audit interne. Ses interventions sont planifiées en accord avec la direction générale. Les missions sont identifiées en fonction des risques répertoriés dans la cartographie des risques. Elle se charge de la mise à jour de la cartographie des risques et de la promotion du contrôle interne dans le Groupe. Elle présente au Comité d'Audit les orientations du plan annuel, ainsi qu'une synthèse des réalisations effectuées au cours de l'exercice précédent.

LA DIRECTION JURIDIQUE

La direction juridique assiste les sociétés du Groupe sur les affaires juridiques significatives et met en place, en coordination avec la direction financière et les équipes opérationnelles, des couvertures d'assurance garantissant notamment les risques dits stratégiques, comme la responsabilité civile générale « produits » et « exploitation », les dommages aux biens et les pertes d'exploitation consécutives, ainsi que le transport des marchandises. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec plusieurs courtiers d'assurance d'envergure mondiale et l'ensemble des polices a été souscrit auprès de compagnies d'assurances les plus renommées.

LA DIRECTION RSE

La direction RSE réalise, en matière de gestion des risques, avec l'appui de prestataires externes et en lien avec les directions des filiales du Groupe, les travaux d'identification et d'analyse de double matérialité conformément à la réglementation CSRD, propose au Comité RSE son organisation ainsi que des orientations du programme de gestion de ces risques, et s'assure de leur mise en œuvre en cohérence avec la raison d'être du Groupe.

LES COMITÉS DE DIRECTION DES SOCIÉTÉS OU DES DIVISIONS

Ces comités sont totalement impliqués dans le processus de gestion des risques, d'analyse de double matérialité et du contrôle interne. Ils sont partie prenante dans l'élaboration et la mise à jour de la cartographie des risques du Groupe.

LES SERVICES D'EXPERTS EXTERNES

Pour garantir un niveau de qualité et de fiabilité suffisant, la Société peut externaliser certaines tâches pour lesquelles elle estime que la charge financière que représenteraient la constitution et le maintien d'équipes internes spécialisées à même de délivrer une qualité de service identique est trop importante. Dans ce cas, la Société s'adresse à des tiers disposant d'une expérience établie. Elle assure un suivi des prestations réalisées par ces tiers au travers d'une interaction régulière entre un responsable interne et le prestataire de services.

Tel est le cas en matière d'expertise comptable, ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe, ou ponctuellement sur des sujets financiers, juridiques, de droit fiscal ou social.

Les membres de ces instances s'appuient sur leur expérience pour anticiper les risques et opportunités liés aux évolutions du secteur.

Compte tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Le principe de séparation des tâches, la documentation des procédures et la formalisation des contrôles constituent les fondements majeurs de cette organisation.

1.5.3 Facteurs de risque et gestion des risques

La politique de prévention et de gestion des risques constitue une préoccupation importante du Groupe. Sa mise en œuvre fait l'objet d'informations et de formations récurrentes pour sensibiliser et responsabiliser les équipes en mettant l'accent sur la transparence et la rigueur des démarches.

Le Groupe considère que l'ensemble des risques significatifs est détaillé ci-après et dans les résultats de l'analyse de double matérialité présentée dans le rapport de durabilité.

Toutefois, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de son système d'information, et notamment d'applications communes au Groupe ou bien à l'activité propre de chacune des divisions.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux, notamment suite à des opérations malveillantes, serait de nature à bloquer, ralentir, retarder ou fausser tant la fourniture des services ou produits que certaines prises de décision du Groupe et entraîner des pertes financières.

Pour adresser ce risque, le Groupe fait appel aux outils informatiques de protection de ses systèmes et réseaux les plus évolués (notamment afin de répondre à ses obligations en matière de données personnelles), avec une mise à jour permanente de ses protections. Le Groupe a fait également réaliser au cours de l'exercice un audit des risques cyber.

1. RAPPORT DE GESTION

Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle

Risques sur les matières premières

• Division Élevage

Pour le chêne français, l'approvisionnement des tonnellerie en merrains est assuré principalement par les merranderies internes du Groupe. Les approvisionnements externes sont ponctuels et permettent de répondre à des besoins spécifiques. En 2025, le groupe OENEO a constaté un fléchissement des prix du chêne français, après avoir connu des hausses continues depuis 2021. L'Office national des forêts, qui gère l'essentiel du patrimoine forestier français disponible dans la haute qualité de bois recherchée par les tonnellerie du groupe OENEO, contrôle la mise en marché de ces bois. Les merranderies du Groupe disposent du label « Transformation UE », et sont donc accréditées pour accéder aux ventes de l'ONF. Ainsi, la maîtrise de toute la chaîne de valeur permet au Groupe de bénéficier d'approvisionnements sûrs, tracés et pérennes.

Pour le chêne américain, la division Élevage du Groupe est approvisionnée grâce au travail de son unité de Malvern, Arkansas (États-Unis).

La tonnellerie Seguin Moreau a ajusté les capacités de production de ses merranderies internes et peut couvrir jusqu'à 100 % de ses besoins en merrains de chêne français et américain, renforçant ainsi le contrôle de la marque sur ses sources d'approvisionnement et son agilité face à un marché plus irrégulier.

Concernant Boisé France, il existe plusieurs sources d'approvisionnement en bois, ce qui exclut toute situation de dépendance.

• Division Bouchage

Le marché du liège est un marché non réglementé, de petite taille, où le prix se détermine de gré à gré. Le niveau de demande de la filière (fabricants de bouchons en liège et industriels de la filière isolants et parquets) et la quantité de liège levé chaque saison déterminent le prix.

Les évolutions de prix sont marquées par plusieurs tendances, parfois antagonistes :

À la baisse :

- un niveau de stock de certains concurrents élevés ;
- une demande en bouchons naturels en décroissance ;
- la faiblesse du marché de la construction et ses conséquences sur le liège en tant qu'isolant.

À la hausse :

- impact du réchauffement climatique ;
- réticence de certains propriétaires à lever le liège dans un contexte de prix en baisse ;
- du fait de la baisse de la demande sur la partie noble du liège utilisée pour les bouchons naturels entraînant une hausse de prix des granulés de liège ;
- augmentation de la part de marché des bouchons micro agglomérés plus consommateurs de liège (en quantité/bouchons).

Diam Bouchage a mis en place des actions pour limiter ses risques sur le long terme, même si une tendance à la hausse à moyen terme semble probable :

- diversification des pays d'approvisionnements ;
- relation durable avec les producteurs et les leveurs, y compris dans un contexte de faible consommation ;
- test de plantations dans des nouvelles zones avec densité et vitesse de croissance plus élevée.

Le marché des autres matières premières a connu une baisse de ses prix à la suite du ralentissement économique de la zone Europe, qui a réduit la pression d'intervention sur le marché des polymères et des emballages.

Les mesures d'adaptation des activités du Groupe au changement climatique sont par ailleurs détaillées dans le rapport de durabilité du Groupe (cf. § 2.2.1.2).

Risques liés à la qualité des produits

L'application industrielle des procédés inventés et la fabrication des produits génèrent des risques et le défaut de qualité des produits peut entraîner des non-conformités les rendant impropres à la commercialisation, en particulier sur les produits haut de gamme. Afin de les limiter, le Groupe entreprend des démarches de traçabilité (de la matière première au produit fini), de prévention et de gestion des risques industriels et relatifs à la qualité des produits et les sociétés qui exploitent des sites fabricant des produits finis sont certifiées ISO 22000 et FSSC.

Risques juridiques et réglementaires

Par son exposition internationale et la diversité de ses métiers, le Groupe doit être en mesure de respecter un nombre croissant de réglementations.

La réglementation applicable aux vins et spiritueux ainsi que celle applicable aux matériaux en contact avec les produits alimentaires sont particulièrement susceptibles d'impacter les activités du Groupe.

La pression constante sur la consommation modérée des vins et spiritueux se traduit régulièrement dans la réglementation (promotion des produits par exemple) et pourrait impacter les niveaux de consommation des produits des clients du Groupe.

En outre, étant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur éventuel manque de clarté, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec des conséquences négatives pouvant en résulter. Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande et d'exigence des clients ou des fournisseurs.

Le Groupe assure la veille réglementaire de manière à adapter ses pratiques et outils contractuels aux nouvelles règles et normes en vigueur, lesquelles n'ont pas donné lieu à l'identification d'incidence significative sur ses performances.

1. RAPPORT DE GESTION

Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle

Le Groupe est particulièrement exposé aux réglementations relatives aux produits destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, pouvant conduire à une hausse des contraintes et des coûts de production des tonneaux, fûts, bois œnologiques et bouchons.

La division Élevage est également soumise à de nombreuses exigences réglementaires, notamment issues de l'OIV (pour les pays qui y adhèrent), concernant l'usage des bois œnologiques tels que les copeaux et inserts de chêne, ainsi qu'à celles portant sur les appellations d'origine.

En Europe, la fabrication et la conception de ces produits sont notamment encadrées par les règlements européens n° 2019/787 relatif aux boissons spiritueuses, n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et 2019/934 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques œnologiques autorisées.

Par ailleurs, la division est en veille sur les évolutions de la réglementation en matière de classification des intrants œnologiques.

Risques liés à la conjoncture économique, géopolitique et sanitaire

Le groupe OENEO est un acteur international majeur de l'Élevage et du Bouchage. Son chiffre d'affaires est étroitement lié à l'évolution de la conjoncture économique, géopolitique et sanitaire mondiale, ainsi qu'à l'évolution du marché du vin et des autres boissons alcoolisées et de leur consommation. Un ralentissement économique, notamment à la suite d'une crise sanitaire majeure à l'instar de celle liée au Covid-19 et/ou d'une crise géopolitique majeure impliquant des guerres et/ou des sanctions économiques internationales, dans un ou plusieurs marchés, à l'instar du conflit russo-ukrainien, des conflits au Moyen-Orient et/ou la mise en place de barrières douanières limitant le commerce mondial, une baisse de la production et/ou de la consommation du vin et des autres boissons alcoolisées, ainsi que les impacts sur les taux de change sont ainsi susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe.

Les risques de change et de taux sont également détaillés dans les notes aux états financiers consolidés (cf. § 4.5.A.19).

Risques naturels et climatiques

Les risques liés au changement climatique sont détaillés dans le rapport de durabilité du Groupe (cf. § 2.2.1.2).

Risques opérationnels et industriels

Comme toute activité opérationnelle et industrielle, les sites du Groupe sont soumis à un risque de destruction partielle (perte complète d'un atelier) ou totale (destruction totale d'un site de production ou d'un espace de stockage), suite à des événements naturels, des accidents ou des actes de malveillance.

Le Groupe maintient et a renforcé, en 2025, des moyens de contrôle sur l'ensemble des sites.

Par ailleurs, des installations séparées, voire éclatées dans la plupart des cas limitent les conséquences d'un tel risque, et les plans de continuité d'activité établis par le Groupe permettent de limiter les conséquences de la survenance de tels événements.

Risques liés à l'innovation des produits

Ces risques sont inhérents à la création des innovations et des inventions des nouveaux process industriels et marketing qui constitueront la richesse patrimoniale de demain. Un des atouts d'OENEO réside notamment dans les innovations apportées à des méthodes de fabrication traditionnelles.

Les risques liés à une politique de protection déficiente des marques et des brevets sont réels :

- la contrefaçon des produits phares de la Société, en vue de s'arroger l'image du produit d'origine ;
- la copie d'inventions non brevetées, dépendant de la préservation du savoir-faire des équipes, pourrait ruiner les investissements matériels et humains du Groupe.

L'exploitation malveillante d'une faiblesse dans le système de protection du Groupe pourrait engendrer des coûts financiers directs et indirects importants. La politique de protection des dénominations, dessins, modèles, inventions et savoir-faire du Groupe a donc pour objectif de réduire ces risques.

Les brevets et marques sont déposés en Europe, en France et dans les principales zones vitivinicoles (Amérique du Nord, Chili, Argentine, Océanie et Afrique du Sud). Les marques sont renouvelées aux dates d'échéance des dépôts, après analyse du besoin de leur maintien dans le portefeuille.

Les risques liés à l'innovation sont considérés comme bien évalués et maîtrisés de manière satisfaisante.

Risques liés à l'image et à la réputation

Bien que solidement implantées, les marques du groupe OENEO peuvent faire l'objet d'actes de malveillance ou de tentatives d'affecter leur intégrité et leur image auprès de ses clients.

Pour éviter de tels agissements, le groupe OENEO se montre vigilant quant à l'usage fait par des tiers de ses marques, dans le monde physique aussi bien que digital. Cette vigilance s'exerce au travers d'une politique de protection et défense de ses marques, initiée par l'enregistrement auprès des offices européens et/ou internationaux des dénominations et logos identifiant ses produits et services et également des noms de domaines y afférents. Au-delà, le groupe OENEO déploie une politique active de suivi et de veille, ainsi qu'une communication visant à limiter le risque de confusion entre les marques du Groupe et des marques identiques ou similaires. Enfin, le cas échéant, le groupe OENEO initie les procédures administratives ou judiciaires visant à la défense de ses droits.

Le groupe OENEO utilise également sa notoriété et la satisfaction client pour contrer les atteintes qui pourraient être portées à son image et sa réputation.

1. RAPPORT DE GESTION

Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle

Risques liés aux ressources humaines

Comme toute activité opérationnelle et industrielle impliquant des personnes, le Groupe est susceptible de faire face à des accidents graves pouvant entraîner des blessures ou le décès d'un ou plusieurs collaborateurs, ainsi que des maladies professionnelles et des troubles musculosquelettiques (TMS), dont la gestion par le Groupe est détaillée dans le rapport de durabilité du Groupe (cf. § 2.3.1.2).

Afin de maîtriser les risques d'atteinte aux droits humains (y compris les situations de harcèlement ou de discrimination), à l'égalité professionnelle, et aux données personnelles des salariés, le Groupe déploie les mesures détaillées aux § 2.3.1.3 et 2.3.1.4 du rapport de durabilité.

Par ailleurs, le succès du groupe OENEO dépend en grande partie des actions et efforts entrepris par ses dirigeants et managers occupant des postes clés mais également de leur loyauté.

L'indisponibilité momentanée ou définitive et les difficultés de recrutement de ce personnel clé pourrait impacter l'activité du Groupe, sa situation financière et sa capacité à atteindre ses objectifs.

Aussi, pour fidéliser et motiver son personnel clé, chaque entité du Groupe met en place des programmes de formation permettant le développement continu de ces collaborateurs. Au surplus, OENEO a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions, disponibles en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs déterminés (cf. notes aux états financiers consolidés, § 8.2 Attribution gratuite d'actions).

Risques liés à l'environnement

Les principaux sites industriels du Groupe, du fait de leur activité liée à la transformation du bois, sont soumis à autorisation administrative au titre des réglementations environnementales de leur pays d'implantation et, à ce titre, appliquent les prescriptions techniques et de contrôle permettant de prévenir et de réagir à des situations accidentelles pouvant conduire à des pollutions. Notamment, des systèmes de détection et extinction automatique d'incendie sont présents dans les usines et régulièrement testés et contrôlés. Les sites forment leur personnel à la lutte contre l'incendie, avec des équipes spécialisées et des exercices réguliers. Des plans de mesure d'urgence sont en place en cas de survenue d'un incident (incendie, déversement accidentel, ...).

Par ailleurs, des responsables Environnement sont nommés dans chacune de nos entités significatives et des plans de contrôle des émissions atmosphériques et rejets d'eaux usées sont en place. Les sites industriels de la division Bouchage ont mis en place un système de management environnemental, certifié selon la norme ISO 14001.

Les impacts environnementaux sont détaillés dans le rapport de durabilité du Groupe, ainsi que les politiques, objectifs et plans d'actions s'y rapportant.

En raison des mesures prises, OENEO estime avoir limité au mieux ses risques à cet égard.

Risques liés aux méthodes de production

Le Groupe, et particulièrement la division Bouchage, est susceptible de faire face à une diminution de ses marges et à des pertes de productivité liées à l'absence d'évolution des méthodes de production ou des moyens de production. La division Bouchage travaille en conséquence sur les procédés et méthodes de production en anticipation et investit en renforçant la formation des responsables sur leur capacité à faire évoluer les équipes et les outils de production.

Risques liés aux litiges

Sur les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le groupe OENEO a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptibles d'avoir ou ayant eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à la corruption et au trafic d'influence

La violation des lois et règlements applicables en matière de corruption et de trafic d'influence par les collaborateurs du Groupe ou d'acteurs agissant pour son compte, est susceptible d'exposer le groupe OENEO et/ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles et peut porter atteinte à sa réputation et à son image.

Afin de prévenir les risques de corruption et de répondre aux exigences de la loi du 9 septembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi « Sapin II »), le Groupe a renforcé son dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence depuis 2017.

Dans l'objectif de réduire les risques de corruption, le renforcement du dispositif de prévention est notamment axé sur les mesures ci-dessous :

- diffuser un code de bonne conduite, intégré au règlement intérieur, avec une politique de sanctions disciplinaires ;
- maintenir à jour une cartographie des risques spécifiques aux risques de corruption ;
- dispenser une formation au personnel encadrant du Groupe ainsi qu'aux personnes les plus exposées ;
- mettre en œuvre un dispositif d'alerte interne ;
- mettre en œuvre un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

1. RAPPORT DE GESTION

Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle

Risque de crédit et/ou de contreparties

Le risque client fait l'objet d'une attention soutenue par le management d'OENEO à travers le suivi et la relance client, qui ont fait l'objet de procédures dans les sociétés afin de suivre les clients historiques et d'évaluer le risque associé aux nouveaux clients.

Il est à noter que, compte tenu du caractère très dispersé de la clientèle du Groupe, le risque client est distribué entre un très grand nombre de clients opérant dans de multiples pays. Des partenariats avec des assureurs crédits ont été noués dans la majorité des pays. L'importance des crises récentes (Covid-19 et conflits géopolitiques déclarés depuis 2022) risquant de fragiliser

sérieusement certains de nos clients, des conditions particulières ont été mises en place avec les assureurs crédits (allongement des délais de paiements, assouplissement des procédures de demandes de couvertures) et un suivi très régulier des en-cours clients (et retards de règlement) est effectué au niveau du Groupe.

Le montant des pertes sur créances clients irrécouvrables s'élève à 120 K€ au 31 mars 2026, contre 550 K€ au 31 mars 2025. Ces pertes étant précédemment provisionnées, elles ont fait l'objet de reprises sur provisions à due concurrence.

Pour sa part, le montant des provisions pour créances douteuses s'établit à 835 K€ au 31 mars 2026 contre 857 K€ au 31 mars 2025.

Risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité : il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le risque de liquidité est détaillé dans les notes aux états financiers consolidés (cf. § 4.5.A.19).

Les caractéristiques des emprunts contractés figurent dans le tableau suivant :

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Devise	Montant global des lignes autorisées (en milliers d'euros)	Montant global des utilisations au 31/03/2026 (en milliers d'euros)	Échéances	Existence de couvertures de taux
Emprunts crédit syndiqué	Taux variable	EUR	90 000	89 094	10/2030	Oui
Revolving credit facility	Taux variable	EUR	90 000	0	10/2030	Non
Emprunts bilatéraux	Taux fixe	EUR	260	260	2030	Non
Autres Revolving credit facility	Taux variable	EUR	1 500	1 500	2027	Non
Emprunts bilatéraux	Taux fixe	EUR	366	366	2028	Non
TOTAL DES EMPRUNTS (A)		EUR	182 126	91 220		
CONTRAT DE LOCATION SIMPLE (B)	TAUX FIXE	EUR	7 042	7 042		
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES (C)	TAUX VARIABLE	USD	10 436	3 128	2026	Non
CONCOURS BANCAIRES COURANTS (D)	TAUX VARIABLE	EUR	5 454	5 454		Non
INTÉRÊTS COURUS (E)		EUR	289	289		
PARTICIPATION DÉPÔT & CAUTIONNEMENTS (F)		EUR	7	7		
TOTAL A + B + C + D + E + F		EUR	205 354	107 140		

1. RAPPORT DE GESTION

Facteurs de risques et gestion des risques – environnement de contrôle

Risque de fraude

Nous avons pu observer une augmentation significative du risque de fraude externe, sous différentes formes, que ce soit la « fraude au Président », les attaques « cyber » visant le vol de données confidentielles ou personnelles ou les tentatives d'extorsion via des ransomware. De même le risque de fraude interne est un risque permanent.

Le Groupe jouit d'une forte notoriété, et a pu ou peut constituer une cible pour de nombreuses tentatives de fraude, lesquelles peuvent concerner l'ensemble des entités du Groupe.

Conscient de ce risque, le groupe OENEO a mis en place de nombreuses mesures et contrôles. Le Groupe a formé des équipes à ce risque et a renforcé les procédures clés. Des polices d'assurance « cyber » et « fraude » ont été également souscrites par le Groupe.

Risques liés à la concurrence

Les activités d'Élevage et de Bouchage sont des activités fortement concurrentielles. Au niveau international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres acteurs de tailles diverses.

Pour adresser ce risque, le Groupe se démarque par la qualité et l'innovation de son offre, préservant ainsi son chiffre d'affaires et sa rentabilité, et met en place un suivi précis avec une politique de « benchmark » sur ses produits.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Le groupe OENEO peut procéder à des opérations de croissance externe. Le succès de ces opérations nécessite une implication importante des dirigeants du Groupe pour, notamment, organiser, mettre en œuvre le processus d'intégration, rassurer et motiver les salariés des sociétés acquises ou intégrées.

Une intégration réussie n'est jamais garantie, et en conséquence, la situation financière du Groupe ou ses perspectives pourraient en être impactées. Le Groupe retient dans son analyse des indicateurs financiers ainsi que des indicateurs extra-financiers afin de se prémunir au mieux des risques liés à des opérations de croissance externe.

Risques de défaillance du système de contrôle

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne, tant dans la Société que dans l'ensemble des filiales composant le périmètre de consolidation, destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

Comme tout système de contrôle interne, il est rappelé que, aussi complet soit-il, il n'offre qu'une assurance raisonnable, mais en aucun cas une garantie absolue, que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés.

Le Groupe met en œuvre des audits réguliers de ses diverses activités et processus vitaux afin de mieux identifier les risques et de trouver des solutions pour en réduire l'apparition et les conséquences.

1.5.4 Assurances

Le Groupe dispose d'une couverture classique des risques liés à son activité commerciale et industrielle. L'organisation de la couverture d'assurance du Groupe suit trois grands principes directeurs :

- le Groupe travaille principalement avec plusieurs courtiers en assurances de réputation internationale ;
- la politique assurance du Groupe est décidée en concertation avec les responsables opérationnels des filiales et des divisions ;
- le Groupe privilégie des contrats à franchise élevée, considérant que le développement de procédures internes limite l'émergence de risques.

Les principales couvertures d'assurance interviennent dans le cadre de programmes internationaux et garantissent les risques stratégiques, tels que les dommages aux biens, les pertes d'exploitation consécutives, le transport des marchandises, le retrait des produits livrés, la responsabilité civile (y compris celle liée à l'environnement), la responsabilité civile des mandataires sociaux et la fraude.

1. RAPPORT DE GESTION

Recherche et développement

Leurs principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Assurances	Garanties, plafonds et limites des principales polices souscrites
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	Une police de type « tous risques sauf » couvre les risques liés à l'incendie, la foudre, aux événements climatiques tels la tempête et les catastrophes naturelles, aux bris de machine, au vandalisme, aux attentats et la perte d'exploitation. La globalisation de la couverture des filiales en France et en Espagne est pérennisée et caractérisée par un seul contrat couvrant les deux divisions. Des polices locales sont souscrites aux États-Unis, en Australie et au Chili.
Responsabilité civile générale et de retrait de produits	Les activités couvertes englobent toutes les activités relatives au bois et notamment les ventes, opérations, prestations, études, et plus généralement tous services et travaux concernant directement ou indirectement la fabrication, la mise sur le marché, la commercialisation et la distribution des produits de bouchage (bouchons naturels, effervescents, bouchons micro-agglomérés en liège, etc.) et des produits d'élevage (barriques, foudres, grands contenants, douelles, copeaux, etc.) par l'intermédiaire de polices Master Groupe et le cas échéant de plusieurs polices locales. Ainsi les polices Master Groupe s'exercent dans le monde entier, soit directement, soit en différence de conditions et de limites des polices souscrites localement dans les pays dans lesquels une couverture locale est exigée. Les plafonds de garantie cumulés des polices Master sont les suivants : – RC Exploitation/RC avant livraison : 20 M€ par sinistre, avec application de certaines sous-limitations ; – RC après livraison : 70 M€ par sinistre et par année d'assurance, avec applications de certaines sous-limitations. Dans les pays, comme les États-Unis, où les organismes publics ne couvrent pas les accidents du travail, des polices d'assurance sont souscrites. Les limites de ces polices sont conformes aux obligations légales.
Responsabilité civile environnement	Les entités européennes du groupe OENEO sont couvertes par une police d'assurance spécifique responsabilité civile environnement. Le montant des garanties souscrites (frais de défense inclus) est plafonné à 12 M€ par sinistre et par année d'assurance, avec application de certaines sous-limitations selon les garanties.
Transport	Le Groupe dispose d'une police « marchandises transportées » couvrant toute marchandise de l'activité commerciale et industrielle produite par les entités du Groupe. Les garanties s'appliquent aux expéditions effectuées de tout point du monde à tout autre sur lesquelles la division a un intérêt assurable et couvrent les dommages subis au cours de transports, ou en séjour.

Le montant global de primes d'assurances au 31 mars 2026 atteint 3,4 M€, représentant 1,2 % du chiffre d'affaires mondial consolidé. Sur l'exercice, le Groupe n'a subi aucun sinistre significatif dont les pertes n'ont pu être compensées par ses couvertures d'assurance.

1.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1.6.1 Activité Bouchage

Au cours de l'exercice 2025/2026, les priorités du service R&D ont été révisées afin de s'adapter au mieux aux nouvelles contraintes liées aux contextes économique (baisse de la consommation du vin, nouvelles tendances des consommateurs) et mondial (conflits...).

Naturalité : en cohérence avec les objectifs du Groupe inscrits dans la réduction de son empreinte environnementale, la division collabore avec des laboratoires publics (École supérieure de chimie de Montpellier) et privés (fournisseurs, sous-traitants) pour développer et tester de nouveaux polymères biosourcés. En septembre 2024, le nouveau bouchon Origine by Diam 3 a été commercialisé et d'autres sont à venir avec une refonte totale de notre gamme actuelle prévue pour les 5 prochaines années.

Performance : le contexte économique actuel ainsi que la pression de la concurrence nous imposent de réduire nos coûts de production avec en priorité une réduction de la gâche (« faire Bien du premier coup ») et de nos modes de fabrication. Ainsi, ce chantier s'inscrit dans un vaste projet « Usine du futur » visant à repenser tous nos procédés de fabrication pour accroître la qualité et la performance de nos produits.

Nouveaux marchés : les nouvelles tendances des consommateurs nous incitent à repenser nos produits afin qu'ils répondent mieux au mode de consommation actuel (vins No Low par exemple ou SETOP pour alcools blancs). L'annonce de la commercialisation prochainement de notre nouveau bouchon Collection répond également aux attentes de nos clients très haut de gamme pour des bouchons en liège avec un aspect esthétique similaire à celui d'un bouchon en liège tubé.

1. RAPPORT DE GESTION

Prises de participation par la Société au cours de l'exercice de sociétés ayant leur siège sur le territoire français

Œnologie : cet axe de recherche est toujours un pilier de notre service Innovation, depuis la création du pôle Œnologique en 2017. Nous poursuivons les travaux de thèse et de post-doctorat initiés avec des universités prestigieuses (ISVV Bordeaux, Montpellier, Dijon, Naples, Vérone, Logrono, etc.) ainsi que le démarrage de nouveaux projets avec, par exemple, l'institut Agro de Montpellier (Perméabilité des bouchons aux composés légers soufrés) ou Geisenheim (vins No Low). Environ 10 articles scientifiques ont été publiés en 2025, ces connaissances fondamentales contribuant à mieux définir les besoins en oxygène, notamment des vins haut de gamme, et à aider les vignerons au choix de leur obturateur (dernier acte œnologique du vigneron).

Ces résultats fondamentaux permettent à l'équipe R&D Diam Bouchage, basée à Céret, de développer de nouveaux bouchons avec des perméabilités à l'oxygène ciblées comme par exemple le bouchon Mytik LioX (primé au VITEFF en octobre 2025). Ce bouchon désorbé en oxygène pour les vins effervescents fragiles à l'oxydation sera bientôt étendu à la gamme vins tranquilles (lancement en avril 2026).

Durant l'exercice, la division Bouchage a engagé 3,8 M€ de dépenses ne répondant pas aux critères d'activation.

1.6.2 Activité Élevage

En 2025/2026, Seguin Moreau & C° a ajouté à sa gamme de bois de chêne le nouveau finisseur « Exception ». Ce produit prolonge la gamme « Exception », élaborée afin de répondre aux nouvelles tendances du marché : neutralité olfactive et apport de rondeur et de densité en bouche. Ce produit offre aux œnologues un outil rapide d'amélioration du vin avant la mise en bouteille et permet de concurrencer des produits œnologiques tels que les gommés arabiques et les mannoprotéines de levures.

La tonnellerie a développé et mis sur le marché des wash-backs en chêne – cuves de fermentation pour l'industrie du whisky. Ces cuves complètent la gamme des grands contenants Seguin Moreau et s'adressent au marché du whisky, un marché complémentaire aux marchés traditionnels tels que le vin et les brandies.

Seguin Moreau & C° poursuit son projet SEAD visant à la compréhension et à l'optimisation des conditions de maturation des merrains affectés par le changement climatique, en collaboration avec l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin de Bordeaux. Les analyses sensorielles et chimiques démontrent clairement que le climat a un impact sur la qualité des merrains. Des différences significatives ont été constatées entre les merrains maturés sur différents sites géographiques.

La division Élevage a également développé et mis sur le marché un fût innovant, la barrique TWOOD. Les douelles de ce fût sont des pièces bicouches, assemblées mécaniquement à partir de deux pièces de bois. Ce procédé breveté, 100 % naturel (aucun intrant utilisé), repose sur le choix du bois et un usinage

de précision, et permet d'obtenir des fûts plus économiques. Un travail de validation a été réalisé sur les vins du millésime 2024, ce qui a permis de confirmer que l'impact œnologique (extraction de composés du bois, apport d'oxygène, interaction avec les composants du vin) est similaire à celui du fût traditionnel.

Dans une logique continue d'innovation et de diversification, Vivelys poursuit ses travaux de R&D vers de nouveaux univers, notamment les bières et les boissons désalcoolisées.

Cette dynamique s'appuie sur l'enrichissement de la gamme de produits boisés, conçue pour répondre aux nouvelles attentes sensorielles des consommateurs en apportant davantage de sucrosité, de rondeur et de volume en bouche. Les développements récents, tels que les copeaux SC200 et DC170, illustrent cette capacité à ajuster finement les profils organoleptiques sur les vins comme sur les boissons désalcoolisées.

Dans cette continuité, Boisé France renforce également son offre de solutions fonctionnelles avec une gamme de tanins aux propriétés antioxydantes, contribuant ainsi à la stabilité des vins.

En parallèle, le déploiement des solutions technologiques se poursuit : Ecolys Bière se positionne sur l'optimisation de recettes spécifiques pour la bière, tandis que Visio 0.0 étend son champ d'application à de nouvelles boissons comme les cidres, confirmant sa pertinence sur les segments sans et faiblement alcoolisés.

Durant l'exercice, la division Élevage a engagé 1,1 M€ de dépenses ne répondant pas aux critères d'activation.

1.7 PRISES DE PARTICIPATION PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE DE SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Néant.

1. RAPPORT DE GESTION

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

1.8 TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois
I. CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en milliers d'euros)	63 361	65 052	65 052	65 052	65 052
Nombre d'actions ordinaires	63 361 457	65 052 474	65 052 474	65 052 474	65 052 474
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
– par conversion d'obligations (OC, OCÉANE, ORA et FCPE)	0	0	0	0	0
– par attribution gratuite d'actions	0	0	0	0	0
– par exercice d'options de souscription	0	0	0	0	0
– par exercice de bons de souscriptions d'actions	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 954	7 707	5 453	6 771	8 424
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	14 736	14 884	39 738	42 945	18 370
Impôts sur les bénéfices	(1 692)	(2 534)	(2 692)	(1 904)	(1 595)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(976)	(26 332)	37 367	42 622	17 710
Résultat distribué (incluant résultat attribuable aux actions propres)	22 768	22 768	45 537	39 031	13 010
III. RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,26	0,27	0,65	0,63	0,31
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,02)	(0,40)	0,57	0,66	0,27
Dividende attribué à chaque action	0,35	0,35	0,70	0,60	0,20
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	13	12	11	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 197	5 364	1 253	4 398	3 512
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (notamment sécurité sociale et œuvres sociales)	1 755	1 678	1 159	256	1 402

1. RAPPORT DE GESTION

Actionnariat de la Société

1.9 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

1.9.1 Actionnariat salarié

Il n'y a pas d'actions détenues par les salariés au 31 mars 2026 au titre de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

1.9.2 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2026, le capital social s'élève à 63 361 457 €, réparti en 63 361 457 actions entièrement libérées, de 1 € de valeur nominale chacune.

Ces actions peuvent bénéficier d'un droit de vote double dans les conditions prévues par l'article 27 des statuts.

Au 31 mars 2026, Caspar SAS, dont le contrôle est assuré par la société Andromède SAS, elle-même détenue par la famille HÉRIARD DUBREUIL, détenait 70,83 % du capital et 83,48 % des droits de vote d'OENEO.

Conformément au TPI daté du 1^{er} avril 2026 et à une déclaration de franchissement de seuil de TFG Asset Management UK LLP en date du 8 avril 2026, la répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2026 est la suivante :

Actionnaires détenant près ou plus de 1 % du capital	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Caspar SAS	44 879 588	70,83	83,48
TFG Asset Management UK LLP	12 297 270	19,41	11,44
Lazard Frères Gestion SAS	1 340 691	2,12	1,25
Financière de l'Échiquier	400 149	0,63	0,37

Au cours de l'exercice 2025/2026, la Société a reçu les informations suivantes :

- par courrier en date du 23 décembre 2025, la société TFG Asset Management UK LLP, agissant au nom et pour le compte des fonds Westbourne River Event Master Fund et Tetragon Financial Group Limited ainsi qu'au nom et pour le compte d'un compte distinct, a déclaré avoir franchi, à la hausse, le 19 décembre 2025, le seuil de 18 % du capital de la Société et détenir 11 715 000 actions de la Société représentant 18,009 % du capital et 10,495 % des droits de vote de la Société ;
- par courrier en date du 21 juillet 2025, la société CASPAR a déclaré avoir franchi, le 18 juillet 2025, à la hausse, le seuil de 83 % des droits de vote de la Société, à la suite de l'exercice des droits de vote double sur ses actions de la Société ;
- par courrier en date du 4 août 2025, la société TFG Asset Management UK LLP, agissant au nom et pour le compte des fonds Westbourne River Event Master Fund et Tetragon Financial Group Limited ainsi qu'au nom et pour le compte d'un compte distinct, a déclaré avoir franchi passivement, à la baisse, suite à la publication le 1^{er} août 2025 de la création par la Société de droits de votes doubles, les seuils de 17 %, 16 %, 15 %, 14 %, 13 %, 12 % et 11 % des droits de vote de la Société

et détenir, au 31 juillet 2025, 11 443 591 actions de la Société représentant 17,591 % du capital et 10,252 % des droits de vote de la Société ;

- par courrier en date du 19 mars 2026, la société Caspar SAS a déclaré avoir cédé, le 17 mars 2026, 1 691 017 actions de la Société et franchi, à la baisse, les seuils de 70 % et 69 % du capital de la Société ;
- par courrier en date du 24 mars 2026, la société Tetragon partners UK LLP, agissant au nom et pour le compte des fonds Westbourne River Event Master Fund et Tetragon Financial Group Limited ainsi qu'au nom et pour le compte d'un compte distinct, a déclaré avoir franchi, à la hausse, le 19 décembre 2025, le seuil de 11 % des droits de vote de la Société et détenir 12 280 145 actions de la Société, représentant 18,878 % du capital et 11,001 % des droits de vote de la Société.

À l'exception de Caspar SAS, aucun administrateur de la Société n'est également représentant d'un actionnaire de la Société détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote.

À la date de la rédaction du présent rapport, la Société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires ou d'action de concert au sens des articles L. 233-10 et L. 233-11 du Code de commerce.

1. RAPPORT DE GESTION

Actionnariat de la Société

1.9.3 Évolutions significatives sur l'exercice

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un rachat d'actions propres de la Société d'un montant de 20 999 997,20 € par le biais de transactions en bloc et sur le marché dans le but de les annuler, la Société a procédé, le 17 mars 2026, à un rachat de 1 691 017 actions auprès de Caspar SAS, son principal actionnaire,

puis, le 20 mars 2026, à leur annulation, ramenant la détention par Caspar SAS à 44 879 588 actions de la Société, soit 70,83 % du capital et 83,48 % des droits de vote à l'issue de cette opération et la composition du capital de la Société à 63 361 457 actions.

1.9.4 Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice

Des actions ont été attribuées gratuitement aux cadres dirigeants et collaborateurs au terme de plans d'attribution gratuite d'actions n° 25 (702 000 actions) et n° 26 (300 600) en date du 24 juillet 2025. L'attribution des actions sera définitive au terme d'une période de trois ans, soit le 24 juillet 2028.

La juste valeur, à leur échéance, des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice ressort respectivement à 1 253 K€ et 545 K€. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2026, l'impact net constaté au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres s'élève respectivement à 286 K€ et 124 K€.

1.9.5 Actions d'autocontrôle, acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions, programme de rachat d'actions

Lors de l'assemblée générale mixte du 25 juillet 2024, les actionnaires ont autorisé la Société à opérer sur ses propres actions par l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange d'actions à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires, pendant une durée de 18 mois à compter du jour de ladite assemblée.

Le prix maximum d'achat est fixé à 17 € (hors frais d'acquisition) par action. Le montant maximum d'achat théorique est fixé à 108 889 794 €.

L'assemblée générale a fixé le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 25 juillet 2024, ou 5 % s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

SITUATION AU 31 MARS 2026

Au 31 mars 2026, la Société possédait 718 761 de ses propres actions.

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte	1,13 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	1 691 017
Valeur nette comptable du portefeuille (en euros) au 31 mars 2026	7 601 770
Valeur de marché du portefeuille (en euros) au 31 mars 2026	6 641 352

RÉPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 mars 2026, 718 761 actions étaient détenues par la Société, dont 687 764 actions affectées à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux (affectées à des plans existants à hauteur de 235 230 actions), 8 250 actions issues du programme de rachat d'actions et destinées à être annulées et 22 747 actions affectées à son contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice 2025/2026, 279 993 actions ont été utilisées au titre des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux et 1 691 017 actions ont été utilisées en vue de leur annulation.

1. RAPPORT DE GESTION

Actionnariat de la Société

BILAN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RACHAT ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2025 ET LE 31 MARS 2026

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice

	2025/2026
DÉTENTION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	995 421
Achats d'actions	
Dont affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions	
Dont affectées à leur annulation	1 699 267
Dont affectées au contrat de liquidité	51 402
Ventes d'actions	
Dont affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions	
Dont affectées à leur annulation	
Dont affectées au contrat de liquidité	(56 319)
Transferts	
Dont affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions	(279 993)
Dont affectées à leur annulation	(1 691 017)
Dont affectées au contrat de liquidité	
DÉTENTION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	718 761

Cours moyen des achats et des ventes au cours de l'exercice

	Flux bruts cumulés		
	Achats	Ventes	Transferts
Nombre de titres	1 750 669	56 319	1 971 010
Cours moyen de la transaction (en euros)	8,88	9,32	9,52
Valeur évaluée au cours d'achat (en euros)	15 551 378	524 978	18 754 868

Montant des frais de négociation

Le montant des frais de négociation sur ces transactions s'élève à 18 K€ au cours de l'exercice 2025/2026.

1.9.6 Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la Société

La Société a conclu, le 16 mars 2026, avec Caspar SAS, alors actionnaire à hauteur de 71,59 % de la Société et ayant trois mandataires sociaux communs avec la Société, un contrat de rachat d'actions portant sur 1 691 017 actions de la Société, représentant 2,60 % de son capital à cette date, pour un prix unitaire par action de 8,8704 €, soit un prix total de 14 999 997,20 €.

La transaction a été réalisée via l'acquisition d'un bloc hors marché et les actions rachetées ont été annulées le 20 mars 2026.

1. RAPPORT DE GESTION

Actionnariat de la Société

1.9.7 Délégations données au Conseil d'administration pour des opérations liées au capital social

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DES OPÉRATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'ÉMISSIONS DE TITRES DONNANT POTENTIELLEMENT ACCÈS AU CAPITAL

Nature de la délégation	Date de l'assemblée générale et n° de la résolution	Montant nominal maximal de l'autorisation	Durée de validité de l'autorisation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux	25 juillet 2024 n° 17	Limitée à 1 500 000 actions soit 2,31 % du capital	38 mois	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	24 juillet 2025 n° 17	22 000 000 € en augmentation de capital 110 000 000 € en titres de créance	26 mois	Néant
Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance : - par offre au public ; - par placement privé.	24 juillet 2025 n° 18 n° 19	► 22 000 000 € en augmentation de capital ► 110 000 000 € en titres de créance	26 mois	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires	24 juillet 2025 n° 20	► Limitée à 15 % de l'émission initiale	26 mois	Néant
Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription, titres ou valeurs mobilières en fixant librement le prix d'émission	24 juillet 2025 n° 21	Limitée à 10 % du capital	26 mois	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apport de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	24 juillet 2025 n° 22	22 000 000 € en augmentation de capital 110 000 000 € en titres de créance	26 mois	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apport de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	24 juillet 2025 n° 23	10 % du capital	26 mois	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	24 juillet 2025 n° 24	22 000 000 €	26 mois	Néant
Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe	24 juillet 2025 n° 25	1 500 000 €	18 mois	Néant

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations est de 22 M€ (soit 34,72 % du capital au 31 mars 2026), avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de ces autorisations (y compris dans le cadre d'émissions d'obligations convertibles, échangeables ou remboursables) est de 110 M€.

1. RAPPORT DE GESTION

Événements significatifs postérieurs à la clôture

1.9.8 Évolution du cours de bourse

Le cours de bourse de l'action OENEO a ouvert le 1er avril 2025 à 9,14 € et a clôturé le 31 mars 2026 à 9,24 €. Le cours maximum durant l'exercice a été de 9,80 € le 20 juin 2025 et le cours minimum a été de 8,36 € le 9 avril 2025.

1.10 INFORMATIONS FISCALES

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenu réel	Dividende par action
2024/2025	22 519 318,15 €	22 519 318,15 €	0,35 €
2023/2024	22 421 223,65 €	22 421 223,65 €	0,35 €
2022/2023	45 283 553,70 €	45 283 553,70 €	0,70 €

À défaut d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire visé par l'article 117 quater du Code général des impôts, ce dividende ouvre droit à l'abattement mentionné à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts pour les seuls actionnaires personnes physiques résidentes fiscales en France.

Compte tenu du résultat de l'exercice, il sera proposé à la prochaine assemblée générale la distribution d'un dividende de 0,35 € par action.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

2025/2026

Résultat de l'exercice	(975 832) €
Report à nouveau créditeur	81 576 959 €
Total disponible	80 601 127 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Dividende ordinaire de 0,35 €/action	22 176 510 €
Total dividendes	22 176 510 €
Solde du compte report à nouveau	58 424 617 €

1.11 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe OENEO a fait l'acquisition, en date du 18 mai 2026, de 100 % des actions de la société Comercial Altasur Chile, distributeur depuis près de vingt ans de la division Bouchage en Amérique du Sud. Avec cette opération, le Groupe sécurise et accélère son déploiement dans cette région.



RAPPORT DE DURABILITÉ

2.

Executive summary

38

2.1 Informations générales (ESRS2)

42

- 2.1.1 Base d'établissement du rapport de durabilité (BP) 42
- 2.1.2 Gouvernance de la durabilité (GOV) 44
- 2.1.3 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM) 47
- 2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO) 56

2.2 Informations environnementales (E)

67

- 2.2.1 Changement climatique (E1) 67
- 2.2.2 Eau (E3) 83
- 2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire (E5) 86
- 2.2.4 Application du règlement Taxonomie 92

2.3 Informations sociales (S)

97

- 2.3.1 Effectifs propres (S1) 97
- 2.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur (S2) 108
- 2.3.3 Communautés affectées (S3) 110

2.4 Conduite des affaires (G1)

112

- 2.4.1 Éthique et lutte contre la corruption 112
- 2.4.2 Relation avec nos fournisseurs 114

2.5 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 d'OENEO, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026

116

Executive SUMMARY

NOTRE ENGAGEMENT

Dans un environnement marqué par des transformations profondes de la filière vitivinicole, OENEO réaffirme son engagement à contribuer durablement à la performance et à la résilience de ses clients.

Fort de ses savoir-faire historiques et d'une capacité d'innovation continue, le Groupe inscrit ses activités dans une trajectoire de développement responsable, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du vin et des spiritueux, tout en déployant son expertise vers les marchés de la bière et des boissons non alcoolisées.

La démarche RSE du Groupe s'articule autour de quatre piliers et de priorités alignées avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies :



PRÉSERVER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

- **Préserver** les forêts de chênes et de chênes-lièges
- **Réduire** l'impact de nos produits et services sur l'ensemble de leurs cycles de vie
- **Minimiser** l'impact de nos activités opérationnelles



DÉVELOPPER NOTRE CULTURE & NOS SAVOIR-FAIRE

- **Préserver** et développer les savoir-faire précieux de nos différents métiers
- **Garantir** la santé-sécurité et assurer le bien-être au travail de nos collaborateurs
- **Favoriser** une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive



INNOVER POUR DES SOLUTIONS RESPONSABLES

- **Accompagner** la filière vitivinicole face au changement climatique
- **Répondre** aux attentes des consommateurs



AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE

- **Garantir** une conduite éthique des affaires
- **Déployer** une gouvernance exemplaire

PRÉSERVER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

Préserver les forêts de chênes et de chênes-lièges

Par son implication dans les filières chêne français et liège, le Groupe contribue à la préservation et au renouvellement des écosystèmes forestiers :

- le Groupe privilégie des approvisionnements responsables et des filières traçables garantissant une gestion durable des ressources forestières ;
- dans une logique de sobriété matière, ses procédés optimisent l'utilisation du bois et du liège à chaque étape de production et son offre valorise l'ensemble des qualités de ces matériaux, contribuant à limiter les prélèvements : la nouvelle barrique TWOOD en est une illustration concrète ;
- il soutient la revitalisation des suberaies dans un contexte de changement climatique, contribuant ainsi à la résilience de ces ressources et à leur rôle de puits de carbone.



69 %

ACHATS DE CHÊNE
FRANÇAIS LABELLISÉS

2

PLANTATIONS
EXPÉRIMENTALES
DE CHÊNES-LIÈGES

Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2020, le Groupe s'engage dans une trajectoire ambitieuse de réduction de son empreinte carbone et a atteint dès 2024 son objectif 2025. Son nouvel objectif à horizon 2030 est aligné avec la trajectoire « 1,5° » du SBTi (- 42 % d'émissions entre 2022 et 2030). Il travaille à :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur et le développement des énergies renouvelables, notamment via la valorisation de la biomasse issue de ses sous-produits et le déploiement d'installations photovoltaïques ;
- l'optimisation des procédés industriels et le développement de démarches d'économie circulaire.



Plus de 12 M€

INVESTISSEMENTS
ÉNERGIE-CARBONE SUR
LES 5 DERNIERS EXERCICES

- 42 %

ÉMISSIONS LIÉES À L'ÉNERGIE
(SCOPE 1&2) vs 2022

- 29 %

ÉMISSIONS GLOBALES
(TOUS SCOPES) vs 2022

Minimiser l'impact de nos activités opérationnelles

Le Groupe s'attache à limiter l'empreinte environnementale de ses opérations, en particulier dans un contexte de contraintes croissantes sur les ressources :

- dans un contexte de stress hydrique, il renforce la gestion de l'eau via des dispositifs de suivi, de réduction des prélèvements et de réutilisation des eaux ;
- il valorise ses déchets et sous-produits de bois et de liège s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue et d'économie circulaire.

- 28 %

PRÉLÈVEMENTS D'EAU
vs 2022

99 %

DÉCHETS VALORISÉS

DÉVELOPPER NOTRE CULTURE & NOS SAVOIR-FAIRE

Sécuriser l'environnement de travail

La santé et la sécurité sont des priorités pour le Groupe :

- la culture sécurité est renforcée par la formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et aux comportements préventifs ;
- des investissements ciblés améliorent les conditions de travail, notamment en matière d'ergonomie, de sécurisation des équipements et d'adaptation aux contraintes climatiques ;
- la démarche de prévention est structurée par le déploiement de systèmes de management et l'intégration de la sécurité dès la conception des projets industriels.



Bousinage d'une barrique

Favoriser une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive

Le Groupe développe un environnement de travail inclusif et engageant :

- une politique en faveur de l'égalité et de la diversité est déployée, incluant la prévention des discriminations, du harcèlement et la promotion de l'inclusion, notamment des personnes en situation de handicap ;
- le développement des compétences est soutenu par des programmes de formation continue et des actions de sensibilisation aux enjeux sociétaux clés ;
- l'engagement des collaborateurs est renforcé par des dispositifs d'écoute et de dialogue, notamment le baromètre social et le dialogue social.



Référents Égalité-Diversité du Groupe

Développement de partenariats et d'initiatives locales

Le Groupe développe des partenariats locaux contribuant à son ancrage territorial et à son impact social. Il favorise l'accès à l'emploi des publics éloignés via des collaborations avec des acteurs locaux (ESAT, associations, établissements éducatifs), accompagne les jeunes à travers des actions de découverte des métiers et de mentorat, et s'engage dans des initiatives solidaires et de mécénat en lien avec ses territoires d'implantation, comme le challenge solidaire de la fondation de l'université de Perpignan (UPVD).



Plus de 6 M€

INVESTISSEMENTS SÉCURITÉ
SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

-47 %

TAUX DE FRÉQUENCE
DES ACCIDENTS AVEC
ARRÊT vs 2023

26 %

FEMMES (+ 3 % vs N-1)

Plus de 70 %

SALARIÉS SENSIBILISÉS
AUX ENJEUX D'ÉGALITÉ
ET DE DIVERSITÉ

12 heures

FORMATION MOYENNE
PAR COLLABORATEUR



Participation au Challenge Run my UPVD

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Executive summary

INNOVER POUR DES SOLUTIONS RESPONSABLES

Accompagner la filière vitivinicole face au changement climatique et répondre aux attentes des consommateurs

Le Groupe mobilise ses expertises et ses capacités de R&D pour accompagner les acteurs de la filière dans leur adaptation aux évolutions climatiques et aux attentes des consommateurs :

- ses solutions œnologiques couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, en apportant des réponses concrètes aux effets du changement climatique – notamment la surmaturité des raisins, l'augmentation des degrés alcooliques et la perte de fraîcheur des vins. Elles contribuent à préserver l'équilibre des vins et leurs profils organoleptiques, tout en favorisant la réduction des intrants ;
- la maîtrise de l'oxygène constitue un levier clé pour sécuriser l'évolution des vins dans un contexte climatique plus instable, en limitant le recours aux sulfites et en maintenant leur qualité ;
- par ses partenariats avec les acteurs de la filière, les institutions et les organismes de recherche, le Groupe contribue à l'innovation et accompagne l'adaptation des pratiques vitivinicoles et le développement des boissons « no/low ».

+ 20 %

PERSONNEL AFFECTÉ
À LA R&D vs N-1

4,9 M€

BUDGET R&D (+42 % vs N-1)



AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE

Déployer une gouvernance exemplaire et garantir une conduite éthique des affaires

Le Groupe met en œuvre une gouvernance responsable garantissant l'intégrité des pratiques et le respect des standards éthiques sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. Il s'appuie sur des dispositifs de prévention et de lutte contre la corruption et de respect des Droits humains, incluant formations et mécanismes d'alerte.

Le Groupe dispose d'une gouvernance RSE pragmatique, intégrée aux instances de décision pour alimenter la stratégie comme aux directions opérationnelles pour la mise en œuvre des plans d'actions.

100 %

PERSONNES EXPOSÉES FORMÉES
À LA LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION

NOS CERTIFICATIONS ET LABELLISATIONS

PEFC™

Seguin Moreau & C°
Boisé France

FSC®

DIAM France
DIAM Corchos
DIAM Portugal

ISO 22000

Seguin Moreau & C°
Boisé France

FSSC 22000

DIAM France
DIAM Corchos
DIAM Portugal

ISO 14001

DIAM France
DIAM Corchos
DIAM Portugal

ISO 50001

Boisé France

ISO 45001

DIAM France
DIAM Corchos
DIAM Portugal

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

PRÉAMBULE AU RAPPORT DE DURABILITÉ

Cette section présente, pour la deuxième année, la déclaration relative à la durabilité d'OENEO, dit rapport de durabilité, sur l'exercice 2025/2026, conformément aux dispositions suivantes :

- obligations issues de la directive 2022/2464/UE relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dite directive CSRD, qui remplace et élargit les exigences de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, et vise à harmoniser et renforcer le reporting extra-financier des entreprises.

La table de concordance relative aux informations requises par ces réglementations est présentée au paragraphe 2.1.4.6 « Exigences de publication au titre des normes dites « ESRS » (European Sustainability Reporting Standards) couvertes par le rapport de durabilité » ;

- obligations issues du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit règlement Taxonomie, qui établit un cadre pour faciliter les investissements durables au sein de l'Union européenne, présentées au paragraphe 2.2.4 « Application du règlement Taxonomie ».

La présente section fait partie intégrante du Rapport Annuel et a fait l'objet d'une certification des commissaires aux comptes habilités à vérifier l'information de durabilité conformément aux exigences de la directive CSRD. Leur rapport est présenté à la section 2.5. « Rapport de certification des informations en matière de Durabilité et de Taxonomie ».

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

2.1.1 Base d'établissement du rapport de durabilité (BP)

2.1.1.1 BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT

Dans le contexte de la première année d'application de la directive CSRD et de l'analyse de double matérialité qu'elle requiert, OENEO s'est efforcé d'appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement du rapport de durabilité.

Périmètre du rapport de durabilité

Le rapport de durabilité a été préparé sur une base consolidée, couvrant toutes les entités d'OENEO. Le périmètre de consolidation retenu pour le présent rapport est identique à celui des états financiers consolidés du Groupe, regroupant les entités présentées paragraphe 4.5. « Informations relatives au périmètre de consolidation » ⁽¹⁾.

Les implantations de nos activités en France, Portugal, Espagne, États-Unis, Chili et Australie sont cartographiées à la section « Présentation » du Rapport Annuel.

L'analyse de double matérialité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur ; cependant, tous les indicateurs ne la prennent pas intégralement en compte. Notre chaîne de valeur, présentée au paragraphe 2.1.3.5 comprend l'ensemble des activités, des ressources et des relations qui sont essentielles à notre modèle économique et à notre environnement.

Option permettant d'omettre une information particulière

Le Groupe fait usage de l'option permettant d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations dans le chapitre 2.4.2 « Relations avec les fournisseurs » quant à sa politique de diversification de fournisseurs.

(1) Les entités juridiques sans activité (Sabate South Africa, Diam Closures PTY, Enodev Argentina SA) ne contribuent à aucun des risques, opportunités ou impacts du Groupe et ne sont pas intégrées dans le reporting des performances de durabilité.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

2.1.1.2 PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Changements dans la préparation et la présentation des informations en matière de durabilité

Entre le rapport de durabilité sur l'exercice 2024/2025 et le présent rapport de durabilité sur l'exercice 2025/2026, aucun changement significatif n'est intervenu dans la préparation des informations.

Pour le présent rapport de durabilité, OENEO a mis en œuvre les simplifications de l'acté délégué du 11 juillet 2025 dit « Quick Fix » sur l'ESRS S2.

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats et estimations concernant la chaîne de valeur

Les informations de durabilité sont sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données internes et externes utilisées (données calculées pour la chaîne de valeur par exemple).

Durant l'ensemble du processus de collecte des données extra-financières, OENEO a déployé tous les efforts nécessaires pour minimiser ces incertitudes. Notamment, des remontées séquencées d'informations nous ont permis de vérifier, en cours d'exercice, la qualité des données rapportées par les directions opérationnelles et de réduire les estimations et jugements basés sur notre expérience.

Les difficultés d'accès à certaines données, notamment environnementales (émissions GES), dans les délais d'établissement du rapport de durabilité nous ont contraints à recourir au cas par cas à des estimations, comme le prévoient les normes ESRS et à procéder à des interprétations qui ont été et seront affinées à mesure que la qualité des données disponibles s'améliore et du renforcement des pratiques de contrôle interne en matière de durabilité. La nature et la portée des estimations mises en œuvre ou des limitations de périmètre de collecte opérées au cas par cas sont explicitées à chaque présentation de métrique dans les chapitres thématiques. Notamment, le paragraphe 2.2.1.5 « Méthode pour l'établissement du bilan d'émissions de GES sur l'exercice 2025/2026 » précise les estimations utilisées pour l'établissement du bilan des émissions de gaz à effet serre ainsi que les estimations concernant la chaîne de valeur utilisées dans ce cadre.

Signalement d'erreurs sur le précédent reporting

La préparation du reporting sur 2025/2026 a conduit à l'identification de deux erreurs sur les résultats publiés dans le précédent rapport de durabilité 2024/2025 :

- indicateur E3-4 (Eau) : La quantité d'eau prélevée sur 2024/2025 est rectifiée à 186 740 m³, contre 185 404 m³ publiée, soit un différentiel inférieur à 1 % ;
- indicateur EI-5-37 (Énergie) : La répartition de l'électricité acquise sur le réseau est modifiée, sans modifier la consommation totale d'énergie reportée.

2.1.1.3 INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Les exigences suivantes de publication au titre de la directive CSRD sont incorporées par référence à d'autres sections du Rapport Annuel selon les indications ci-dessous.

Exigence de publication de l'ESRS (DR)	Point de données (DP) incorporé par référence	Paragraphe du Rapport Annuel	Pages
(GOV-I)	(GOV-I-21-a) d) e)) Composition et diversité des organes d'administration, de contrôle et de gouvernance	3.1 Composition du Conseil d'administration	120
		3.2.4 Direction générale	138
(SBM-I)	(SBM-I-42 a) et b)) Modèle d'affaires	Présentation du Groupe	08

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

2.1.2 Gouvernance de la durabilité (GOV)

2.1.2.1 PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

Composition et diversité des organes

Les informations requises en vertu des paragraphes GOV-I-21-a), d) et e) de la norme ESRS 2 sont incorporées par référence aux paragraphes dédiés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (§ 3.1 Composition du Conseil d'administration et § 3.2.4 Direction générale).

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs liés et d'administrateurs indépendants. Il ne comprend pas de membre exécutif ni de représentant du personnel. Il veille à la représentation des administrateurs indépendants et à la mixité de sa composition et de celle de ces comités. La politique de diversité du Conseil d'administration est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (cf. § 3.1.2).

Expériences, expertises et compétences des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les membres des organes d'administration et de surveillance d'OENEO présentent des expériences, compétences et expertises pertinentes pour assurer la gouvernance et le développement d'OENEO et ses filiales. L'expérience des administrateurs est détaillée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (cf. § 3.1.5).

Le Comité des Nominations et des Ressources Humaines (CNRH) a sollicité en 2025 les douze membres actuels du Conseil d'administration pour une évaluation de leurs compétences et expertises, incluant les sujets de durabilité en lien avec les enjeux matériels identifiés par le Groupe, lui permettant d'établir la matrice des compétences présentée ci-contre.

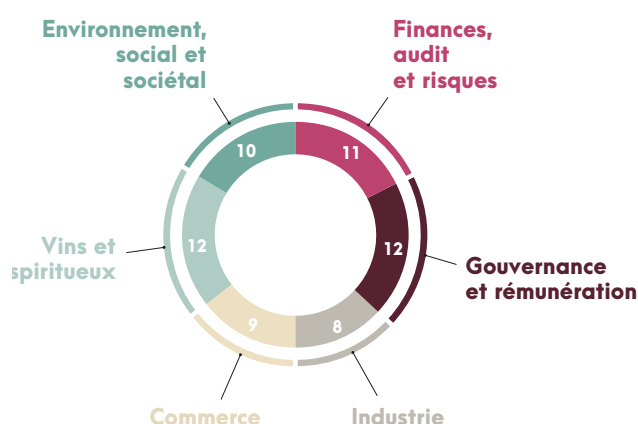
Le Groupe veille à ce que les organes de gouvernance disposent de l'expertise nécessaire en matière de durabilité, notamment au moyen de formations ciblées (participation du Directeur Général d'OENEO et du Président du Comité RSE à la Convention des entreprises pour le climat en 2024 et 2025, obtention du certificat Cap Durabilité par la Présidente du Comité d'Audit en 2025), et d'interventions régulières du Comité RSE auprès du Conseil d'administration.

2.1.2.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS SUR LES SUJETS DE DURABILITÉ

La gouvernance des sujets de durabilité au sein d'OENEO s'articule autour, d'une part, du Conseil d'administration et de ses comités, et d'autre part, des directions générales du Groupe et de ses filiales qui s'appuient sur leurs directions opérationnelles, selon le schéma présenté ci-après. L'activité du Conseil d'administration et de ses comités sur l'exercice est détaillée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (cf. § 3.2. Fonctionnement du Conseil d'administration).

En 2024, la gouvernance a été améliorée pour préciser les responsabilités en matière d'identification des impacts, risques et opportunités matériels, l'établissement des politiques et des cibles s'y rapportant, de surveillance et du reporting des indicateurs de durabilité. Notamment, la mission du Comité d'Audit d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information relative à la durabilité a été intégrée dans le schéma de gouvernance RSE du Groupe.

CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2025

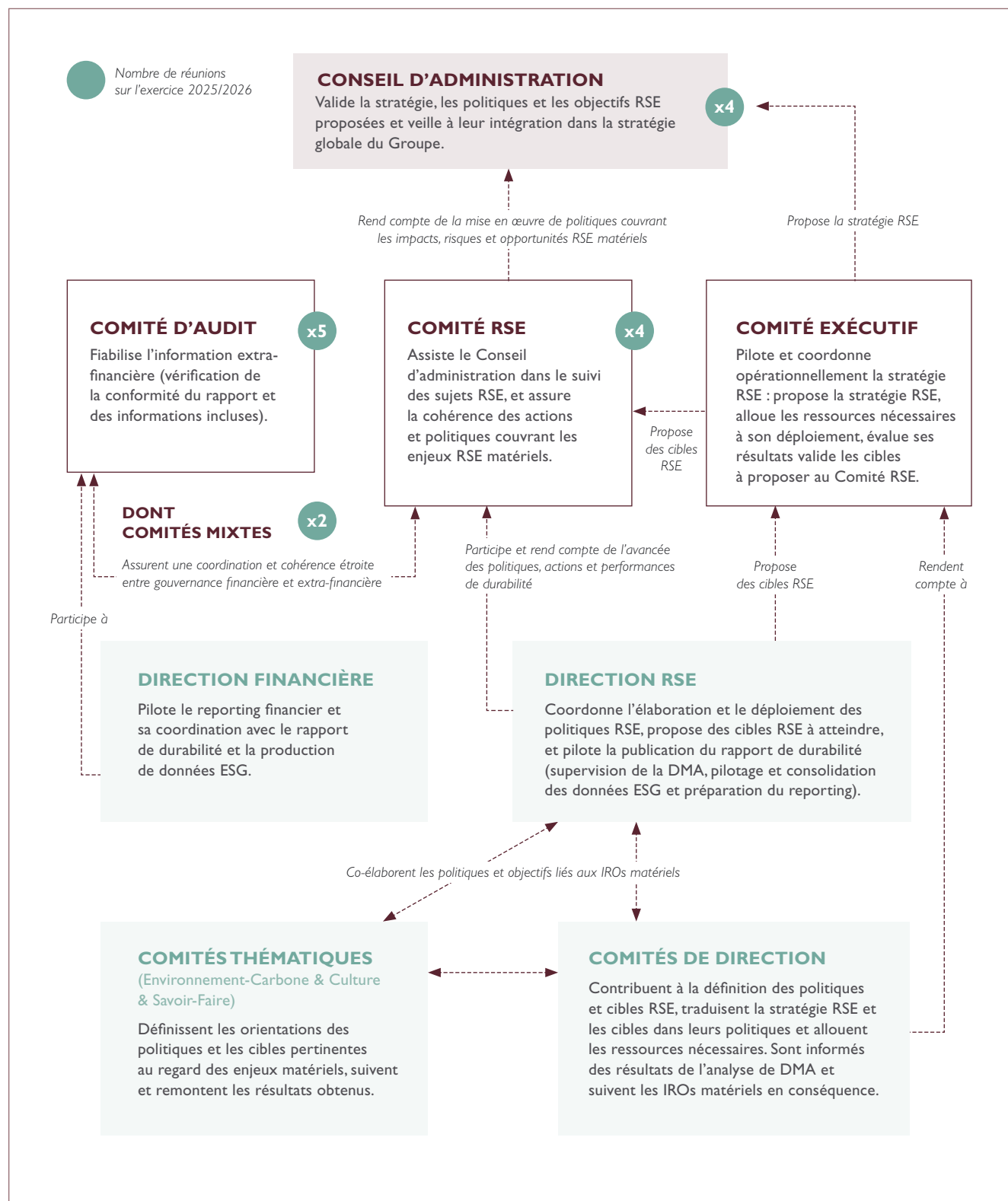


Nombre d'administrateurs ayant déclaré disposer de compétences selon les thématiques.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

GOVERNANCE DE LA DURABILITÉ



2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

2.1.2.3 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES D'INCITATION

Dans le cadre de sa politique de rémunération, le Groupe a mis en place au cours de l'exercice deux plans d'attribution gratuite d'actions destinés à certains cadres de direction, managers et collaborateurs du Groupe, approuvés par le Conseil d'administration du 24 juillet 2025 sur proposition du CNRH

(cf. note 8.2 « Attribution gratuite d'actions » de la section 4 « Comptes consolidés »). Ils comprennent un critère de durabilité relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe ⁽¹⁾, représentant 20 % des conditions d'attribution des actions.

2.1.2.4 DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

OENEO déploie une procédure de diligence raisonnable selon les éléments essentiels décrits ci-dessous, en lien avec les exigences de publication du présent rapport de durabilité.

Éléments essentiels de diligence raisonnable	Paragraphes du rapport de durabilité	Lien avec les DR de la directive CSRD
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	2.1.3. Notre stratégie RSE au service de notre raison d'être 2.1.3.4 Notre modèle d'affaires 2.1.3.5 Notre chaîne de valeur	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)
Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	2.1.3.6 Dialogue avec les parties prenantes et prise en compte de leurs attentes dans la stratégie	Intérêts et points de vue des parties intéressées (SBM-2)
Identifier et évaluer les impacts négatifs	2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités	Procédure d'identification des impacts, risques et opportunités importants (IRO-1)
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	2.1.3.7 Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle	Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	Politiques et actions présentées dans les chapitres thématiques EI, E3, E5, SI, S2, S3, GI	MDR-P MDR-A
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	2.1.2 Gouvernance de la durabilité	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

2.1.2.5 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Le Groupe a mis en place des contrôles relatifs à la CSRD dès l'exercice 2024 et qui se sont renforcés en 2025. Ces contrôles visent notamment à :

- s'assurer que l'analyse de double matérialité a été réalisée, documentée, mise à jour et revue dans le cadre de structures de gouvernance appropriées ;
- s'assurer que les points de données soient complets et exacts ;
- veiller à ce que les données collectées soient exactes et complètes ;

La direction RSE produit et consolide l'information de durabilité à partir des données transmises par les directions opérationnelles des filiales et de la holding, sur la base d'un protocole de reporting défini au niveau Groupe. Elle assure la vérification de la complétude et de la cohérence des données à travers des contrôles dédiés (tests de progression et de cohérence, accompagnement des personnes en charge de la

collecte, vérification des indicateurs.). Pour le calcul de son bilan d'émissions de GES, elle s'appuie sur une plateforme dédiée de calcul, intégrant les attendus de l'ESRS EI ;

- impliquer directement les directions financières du Groupe et de ses entités dans la vérification de certaines données environnementale liées à la donnée financière (consommation d'électricité, d'eau, de gaz).

Les données financières nécessaires aux indicateurs ESG sont produites et contrôlées par la direction financière selon les modalités décrites dans la Section 3 – Comptes consolidés, § 3.3 « Établissement de l'information financière : contrôle interne et gestion des risques ».

Avant publication, l'information consolidée est présentée au Comité mixte Audit/RSE, qui évalue les processus de contrôle interne, puis approuvée par le Conseil d'administration.

(1) Le critère repose sur les émissions du bilan d'émissions de gaz à effet de serre calculé conformément au § 2.2.1.5, hors émissions relatives à la livraison clients et à la fin de vie des produits.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

2.1.3 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM)

2.1.3.1 NOS MÉTIERS ET NOTRE ACTIVITÉ

Du vignoble au bouchage et en s'appuyant sur nos savoir-faire, notre Groupe propose une gamme diversifiée de produits et services à forte valeur ajoutée pour le marché des vins et spiritueux ⁽¹⁾ et commercialise ses solutions dans l'ensemble des régions viticoles du monde. Le Groupe opère principalement au travers de deux divisions :

- la division Élevage, produit et commercialise des barriques, grands contenants et bois œnologiques à travers Seguin Moreau & C° et ses filiales et Boisé France, et conçoit, développe et commercialise des solutions de pilotage des vendanges et des vinifications via Vivelys ;

- la division Bouchage, qui produit et commercialise, à travers Diam, une gamme de bouchons technologiques en liège destinée aux vins tranquilles, vins effervescents, bières et spiritueux.

Les produits et services du Groupe s'adressent essentiellement au monde du vin et des spiritueux, et sont commercialisés dans l'ensemble des régions viticoles mondiales.

La description complète du modèle d'affaires et des activités opérationnelles figure en introduction du Rapport Annuel.

Répartition géographique des effectifs salariés ⁽²⁾

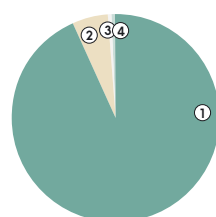
Du fait de son activité, OENEO est implanté dans six pays, avec une activité industrielle concentrée en Europe (France, Espagne, Portugal) et aux États-Unis, et une représentation commerciale complémentaire aux États-Unis, Chili et Australie.

EFFECTIF TOTAL

981
personnes

RÉPARTITION DES EFFECTIFS (au 31/03/2026)

Par continent d'implantation



① Europe occidentale	921
② Amérique du Nord	50
③ Amérique du Sud	6
④ Asie – Océanie	4

(1) Ventilation du chiffre d'affaires par secteur :

L'analyse de double matérialité est réalisée sur le périmètre global du Groupe, représentant un seul secteur au titre des ESRS thématiques. En effet, les deux secteurs opérationnels du Groupe tels que définis par la norme IFRS 8, la division Élevage d'une part et la division Bouchage d'autre part, sont essentiellement liées au même marché, contribuent chacune à plus de 10 % au chiffre d'affaires du Groupe et contribuent à tout ou partie des impacts, risques et opportunités matériels identifiés. La ventilation du chiffre d'affaires par secteur opérationnel du Groupe est identifiée dans le rapport de gestion (cf. § 1.1.3 Analyse des performances et de l'activité), et repris en % dans le schéma présenté en introduction du Rapport Annuel.

(2) Salariés de l'entreprise au sens de la définition de l'indicateur (SI-6).

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

2.1.3.2 NOTRE STRATÉGIE RSE AU SERVICE DE NOTRE RAISON D'ÊTRE

En 2019 nous avons construit une stratégie intégrée positionnant les risques et opportunités en matière de RSE au cœur de nos activités. La formalisation de notre raison d'être s'est articulée autour des enjeux identifiés et structure notre stratégie RSE.

Notre raison d'être

Passionnés de l'art et de la culture du vin, conscients de l'urgence des défis environnementaux et sociétaux, convaincus que l'innovation éclairée doit servir le bien commun, nous voulons utiliser nos savoir-faire et forces vives au service du développement durable du secteur vitivinicole.

Nous innovons pour perpétuer la grande histoire du vin.

Notre stratégie RSE se décline sur **quatre piliers** :

Culture & Savoir-faire

OENEO se nourrit de savoir-faire variés et complémentaires. Nous accompagnons nos clients sur l'ensemble de la chaîne d'élaboration du vin. Au-delà de nos savoir-faire, nous sommes un collectif de femmes et d'hommes dont le bien-être, le développement et l'engagement sont au cœur de nos préoccupations. Ainsi, le groupe OENEO s'engage à :

- développer et engager les salariés afin de garantir leur santé et leur sécurité et d'assurer leur bien-être au travail ;
- préserver et développer les savoir-faire précieux de nos différents métiers par la pérennisation et l'adaptation des compétences ainsi que par l'amélioration des conditions de travail ;
- favoriser une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive, par la promotion de la diversité et de l'égalité, la mobilisation autour d'un projet commun et l'implication dans nos écosystèmes professionnels et territoriaux.

Ressources & Environnement

Nos activités et celles de nos clients sont intimement liées à la nature : le liège, le chêne, la vigne, l'eau, la terre. Il nous appartient de préserver ces ressources et l'environnement pour perpétuer la grande histoire du vin. Ainsi, nous nous engageons à :

- préserver les forêts de chênes sessiles et chênes-lièges et anticiper les effets du changement climatique sur ces ressources essentielles à nos activités ;
- minimiser l'impact de nos activités opérationnelles, en réduisant nos consommations d'eau et d'énergie, en valorisant nos déchets et sous-produits et en maîtrisant nos risques industriels ;
- réduire l'impact de nos produits et services sur l'ensemble de leur cycle de vie dans une démarche d'éco-conception, en minimisant nos consommations de matière, en engageant nos fournisseurs et en favorisant une économie circulaire.

Produits & Services à forte valeur ajoutée

Nous offrons aux différents acteurs de la filière viticole les instruments innovants, les conseils personnalisés ainsi que les itinéraires performants et sécurisés pour élaborer, élever, préserver et magnifier les vins et les spiritueux. De la viticulture à la mise en bouteille, nous créons des produits et services à forte valeur ajoutée pour nos clients, afin de préserver le vin d'aujourd'hui et d'inventer celui de demain.

Pour penser nos offres de demain, notre recherche et développement conçoit des solutions pour :

- répondre aux enjeux du secteur viti-vinicole et de l'œnologie en termes de protection de l'environnement (diminution des intrants) ;
- développer la résilience du secteur face aux impacts du dérèglement climatique ;
- répondre aux nouvelles attentes des consommateurs pour des produits plus respectueux de l'environnement, en lien avec notre pilier Ressources & Environnement.

Éthique & Gouvernance

Notre stratégie RSE repose par ailleurs sur le socle de notre engagement fort dans une conduite éthique des affaires de l'ensemble de nos activités, notamment dans nos relations avec nos parties prenantes.

Le Groupe porte une attention particulière aux enjeux de corruption et au trafic d'influence, et s'engage au respect des référentiels internationaux et nationaux de conduite des affaires, y compris le respect des droits humains et sociaux dans notre chaîne de valeur.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

2.1.3.3 NOS OBJECTIFS DE DURABILITÉ

OENEO s'engage fermement à intégrer la durabilité dans tous les aspects de son activité.

Nos objectifs en matière de durabilité couvrent l'ensemble des produits et services que nous proposons, des zones géographiques où nous opérons, ainsi que de nos relations avec les parties prenantes. Ils s'appliquent donc après évaluation de nos activités et de leur contribution aux impacts, risques et opportunités matériels.

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS DE DURABILITÉ

ODD auxquels nos engagements contribuent	Engagements du Groupe	Politique	Principaux objectifs	Lien ESRS
RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT				
	Limiter nos émissions de GES	Plan de transition 2030	Diminuer de 42 % nos émissions de GES sur l'ensemble des scopes entre 2022 et 2030/2031	E1
	Diminuer nos consommations d'énergie		Diminuer de 75 % nos émissions de GES des scopes 1&2 entre 2022 et 2030/2031	
	Anticiper l'impact du changement climatique sur nos approvisionnements	Adaptation au changement climatique	Anticiper le changement climatique	E3
	Gérer durablement nos consommations d'eau	Préservation de la ressource en eau	Réduire de 40 % nos prélèvements entre 2022 et 2026/2027	
	Préserver les forêts de chênes et de chênes-lièges	Certification des achats bois et liège	Disposer des certifications PEFC™ pour les produits d'élevage et FSC® pour les bouchons liège	E5
	Maîtriser nos consommations de ressources	Économie de matière	Réduire l'intensité matière de nos productions	
	Valoriser nos déchets et sous-produits bois et liège	Valorisation de nos déchets et sous-produits	Maintenir un taux de valorisation de plus de 95 %	
	Favoriser la circularité de nos produits	Développement du recyclage de nos produits	Construire des partenariats pour augmenter le recyclage des bouchons liège	

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

ODD
auxquels nos
engagements
contribuent

Engagements du Groupe

Politique

Principaux objectifs

Lien
ESRS

CULTURE & SAVOIR-FAIRE

	Garantir la santé et la sécurité	Santé-Sécurité	Réduire de 60 % le taux de fréquence des accidents entre 2023 et 2026/2027	S1
	Développer une culture d'entreprise ouverte aux différences, où la diversité est considérée comme un véritable atout	Égalité-Diversité	Sensibiliser 75 % des salariés tous les trois ans sur une thématique Égalité-Diversité	S1
	Mettre en place une tolérance zéro à la discrimination et au harcèlement		Former 100 % de l'encadrement et des ressources humaines au sujet d'Égalité-Diversité, dont le recrutement inclusif	
	Concilier vie professionnelle et vie personnelle		Assurer un accès aux congés familiaux en toutes circonstances	
	S'impliquer dans notre écosystème pour soutenir l'égalité des chances et l'insertion professionnelle	Mécénat et partenariats	S'engager auprès des organismes de formation, de soutien et d'insertion sur nos territoires d'implantation	S3

PRODUITS & SERVICES A FORTE VALEUR AJOUTÉE

	Accompagner le secteur vitivinicole face aux impacts du dérèglement climatique	Adaptation au changement climatique	Anticiper le changement climatique	E1
---	--	-------------------------------------	------------------------------------	----

ÉTHIQUE & GOUVERNANCE

	Agir avec intégrité	Prévenir la corruption	Former 100 % des collaborateurs exposés à un risque de corruption sur un cycle de trois ans	G1
---	---------------------	------------------------	---	----

2.1.3.4 NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires est incorporé par référence à la section Introduction du Rapport Annuel.

2.1.3.5 NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

La chaîne de valeur d'OENEO, représentée dans le schéma ci-dessous, s'inscrit majoritairement dans la transformation de matières premières bois et liège pour la production de barriques, grands contenants, bois œnologiques, bouchons en liège.

En amont, les filiales du Groupe s'approvisionnent auprès des acteurs du bois et du liège. Propriétaires, exploitants de forêts de chênes ou de chênes-lièges ou intermédiaires de ces chaînes d'approvisionnement, ils constituent la source de nos matières premières principales.

- La division Élevage s'approvisionne principalement auprès de chênaies publiques en France, gérées par l'Office national des

forêts (ONF), et en forêts privés aux États-Unis. Les achats sont réalisés soit directement auprès des propriétaires ou gestionnaires comme l'ONF, soit auprès d'autres acteurs de la filière bois. La production de bois œnologiques utilise quant à elle les sous-produits des activités de première transformation du bois, notamment issues des merranderies du Groupe.

- La division Bouchage s'approvisionne dans les régions de production du liège (principalement Espagne et Portugal, mais aussi Italie, Tunisie, Algérie, Maroc et France). Nos fournisseurs industriels (métaux, chimie, gaz industriels, emballage) sont majoritairement situés en Europe et aux États-Unis.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Par ailleurs, Vivelys pour ces activités de conseils et matériels œnologiques s'appuie sur un réseau de fournisseurs et partenaires techniques.

La chaîne de valeur amont comprend également les transporteurs ainsi que les prestataires de maintenance, travaux neufs et équipementiers permettant le maintien, le renouvellement ou le développement de nos capacités de production.

Nos activités propres comprennent les activités de production, de supports de recherche et développement et engagent nos collaborateurs à chacune des étapes. Notre activité repose sur un approvisionnement, en complément des ressources bois et liège, en diverses sources d'énergie, de matières industrielles, d'emballages, et génère des déplacements de marchandises ainsi que des déplacements de personnes.

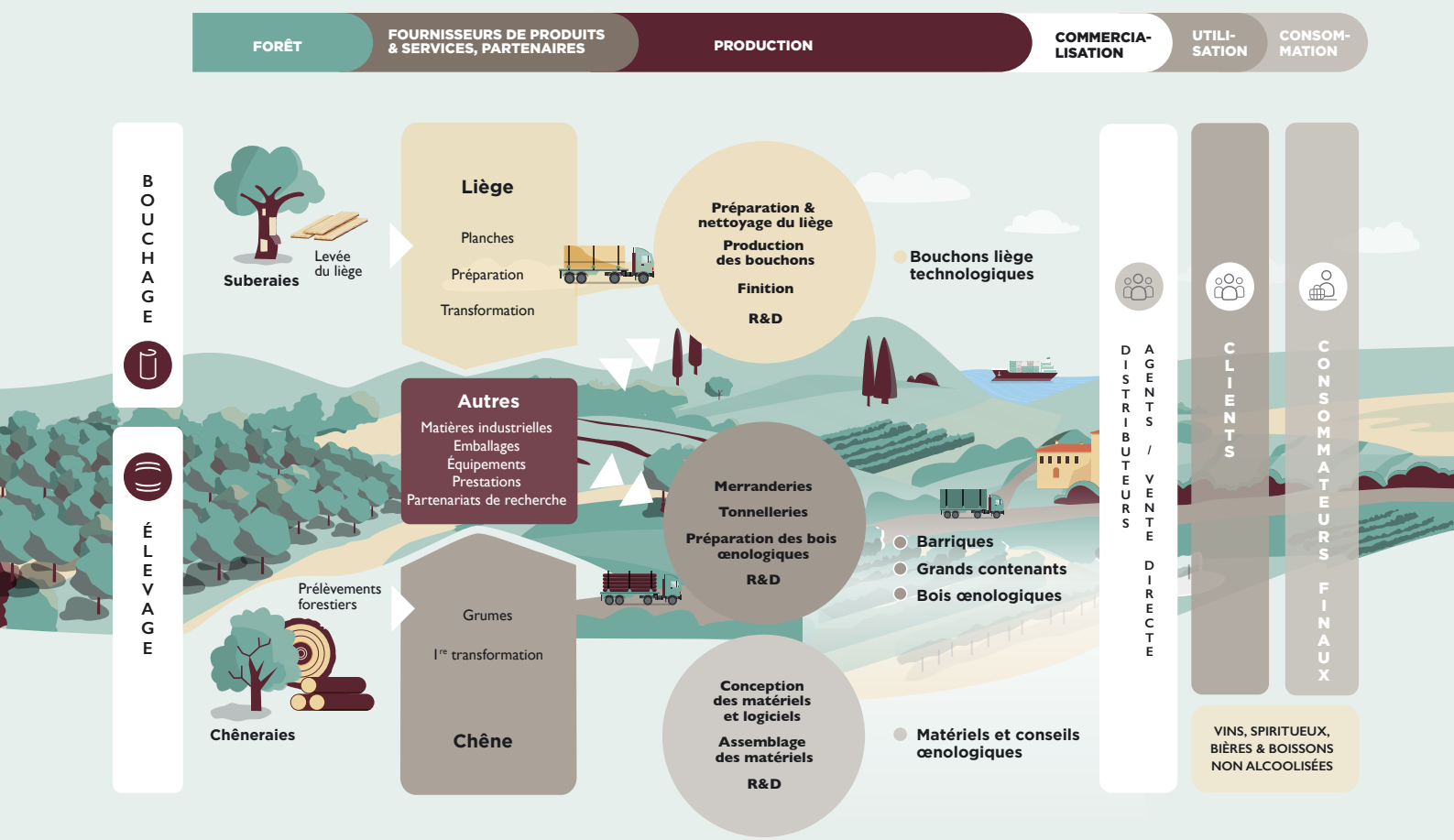
En aval de la production, la distribution de nos produits et services implique la livraison à nos clients directement depuis nos sites de

production ou par un réseau de distributeurs en Amérique, Asie et Océanie. Ce réseau de distribution peut intégrer des centres de finition (marquage du bouchon semi-fini).

Nos clients sont principalement des acteurs de la filière vitivinicole qui travaillent la vigne, vinifient, assemblent, embouteillent les vins et spiritueux. Des vignerons indépendants et producteurs artisanaux aux grandes maisons du vin, de spiritueux, de la bière et des boissons non-alcoolisées, nous apportons une réponse à leurs besoins et à leurs attentes en termes de qualité et durabilité de nos produits et services.

Enfin, le consommateur final achète et consomme les vins, spiritueux, bières et boissons non alcoolisées commercialisés par nos clients et transforme ainsi le bouchon en déchet d'emballage ménager. En amont, notre Groupe a garanti la conformité aux enjeux de sécurité alimentaire de ses produits qui rentre dans la chaîne de production du produit consommé.

VISION GLOBALE DE NOTRE CHAÎNE DE VALEUR



2.1.3.6 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES ET PRISE EN COMPTE DE LEURS ATTENTES DANS NOTRE STRATÉGIE

OENEO accorde une grande importance à la coopération avec ses parties prenantes afin d'intégrer leurs attentes dans sa feuille de route stratégique tout en respectant les principes de durabilité. Pour cela, nous déployons des modalités de dialogue spécifiques à chacune de nos parties prenantes, tels que décrits dans le schéma ci-dessous.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

ATTENTES ET MODALITÉS DE DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES



Attentes / Sujets de dialogue



Modalités de dialogue



CLIENTS



- Qualité de service
- Sécurité des produits
- Performances de durabilité
- Aide à la définition du besoin



- Échanges techniques
- Négociation
- Questionnaires clients
- Communication RSE des filiales
- Salons professionnels



COLLABORATEURS



- Conditions de travail
- Rémunérations et évolutions
- Responsabilité sociale, environnementale et sociétale
- Développement professionnel
- Stages / alternance



- Dialogue social
- Entretiens individuels
- Baromètre social
- Communication interne
- Séminaires
- Formations
- Mécanismes d'alerte



FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET SOUS-TRAITANTS



- Relations pérennes
- Traitement loyal
- Travail dans un environnement sûr



- Échanges techniques
- Contractualisation
- Accueil en entreprise



INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ANALYSTES, AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE



- Transparence et éthique
- Performance financière et extra-financière
- Solidité et croissance



- Communications et rapports annuels
- Questionnaires extra-financiers
- Conférences et réunions analystes / investisseurs



AUTORITÉS ET ORGANISMES D'ACCREDITATION



- Respect des règles
- Transparence et confiance
- Contribution technique



- Audits
- Participation à l'élaboration des normes



CONSUMMATEURS FINAUX



- Évolution des vins
- Respect de l'environnement
- Vins *no low*



- Retour clients
- Études de consommation
- Innovation / Recherche



SOCIÉTÉ CIVILE



- Sécurité des produits
- Responsabilité sociale et environnementale



- Communication institutionnelle
- Implication locale



ACTIONNAIRES



- Transparence et éthique
- Performance financière et extra-financière
- Solidité et croissance



- Communications et rapports annuels
- Réunions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de ses comités



ORGANISMES PROFESSIONNELS, ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE



- Développement d'une connaissance scientifique partagée et de l'innovation
- Accueil en entreprise
- Financements



- Partage des compétences et savoir-faire
- Accompagnement en matière d'orientation
- Partenariats
- Publications techniques et scientifiques



GOUVERNEMENTS, AUTORITÉS PUBLIQUES



- Développement économique, création d'emplois
- Respects des règles sociales et environnementales
- Participation aux objectifs de développement durable



- Enquêtes et relations administratives
- Dialogues, inscriptions dans les projets nationaux et locaux

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Impact sur la stratégie et le modèle d'affaires

Les retours de nos parties prenantes sont pleinement intégrés dans le développement de notre stratégie globale, de notre stratégie RSE et de nos politiques de durabilité. Ils ont notamment alimenté l'analyse de double matérialité et orientent les priorités soumises aux Comités de Direction, au Comité Exécutif puis au Conseil d'administration.

Le Groupe constate une attente généralisée de l'ensemble de nos parties prenantes pour adresser les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques. Les demandes croissantes de

nos clients en matière de durabilité (questionnaires RSE, critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges), ainsi que les attentes exprimées par les collaborateurs via le baromètre social et le dialogue social en place au sein des filiales, contribuent à la conception des actions et politiques RSE du Groupe.

Par ailleurs, l'écoute de nos partenaires professionnels comme de proximité dans nos territoires d'implantation nous permet d'orienter nos partenariats et mécénats vers des objectifs de durabilité.

2.1.3.7 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le tableau ci-après présente nos enjeux, impacts, risques ou opportunités matériels, tels qu'ils ressortent de l'analyse de double matérialité, réalisée sur l'ensemble de notre chaîne de valeur selon les modalités décrites au paragraphe 2.1.4.1.

L'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels identifiés sont reliés à des exigences de publication au titre des ESRS thématiques présentées en première colonne du tableau ci-dessus.

PRÉSENTATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS D'OENEO

 Impact positif  Impact négatif  Opportunité  Risque

Sous-thématique	Type IRO	Intitulé de l'IRO	Horizons de temps			Nature		Chaîne de valeur			Pilier de notre stratégie RSE	Engagements d'OENEO
			Court terme	Moyen terme	Long terme	Avéré	Potentiel	Amont	Activités propres	Aval		
Adaptation		Baisse des quantités disponibles et de la qualité du bois et du liège			X	X		X			Ressources & environnement	Anticiper l'impact du changement climatique sur nos approvisionnements
		Hausse du coût du bois et liège nécessaire à nos activités		X		X		X				Accompagner le secteur vitivinicole face aux impacts du dérèglement climatique
		Baisse de production des vins et spiritueux		X		X				X		Limiter nos émissions de GES
Atténuation		Consommation d'énergie fossile et émissions de gaz à effet de serre	X			X		X	X	X		Valoriser nos déchets et sous-produits bois et liège
		Valorisation des sous-produits bois et liège pour produire de l'énergie d'origine renouvelable	X			X				X		

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Sous-thématique	Type IRO	Intitulé de l'IRO	Horizons de temps			Nature		Chaîne de valeur			Pilier de notre stratégie RSE	Engagements d'OENEO
			Court terme	Moyen terme	Long terme	Avéré	Potentiel	Amont	Activités propres	Aval		
EI/ CLIMAT (SUITE)												
Énergies		Augmentation du prix des énergies nécessaires à nos activités		X		X			X		Ressources & environnement	Diminuer nos consommations d'énergie
		Baisse du marché du bouchage liège par report sur des emballages alternatifs à la bouteille verre			X		X			X		
E3/ RESSOURCES EN EAU												
Eau		Consommation d'eau pour les besoins industriels			X	X			X		Ressources & environnement	Gérer durablement nos consommations d'eau
		Détérioration des stocks de bois en cas de restriction des prélèvements en eau	X			X			X			
E5/ ÉCONOMIE CIRCULAIRE												
Utilisation des ressources		Consommation de matières premières d'origine non renouvelables			X	X			X		Ressources & environnement	Maîtriser nos consommations de ressources
		Optimisation du rendement matière	X			X			X			
Produits		Absence de recyclage à large échelle des bouchons en liège du fait du manque de dispositif de collecte	X			X				X		Favoriser la circularité de nos produits
Déchets		Production de déchets industriels	X			X			X			
SI/ COLLABORATEURS												
Conditions de travail		Santé et sécurité des collaborateurs	X			X			X		Culture & savoir-faire	Garantir la santé et la sécurité
		Équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle		X			X		X			Concilier vie professionnelle et vie personnelle
Égalité de traitement		Créativité et innovation du fait d'une diversité des profils		X			X		X			Développer une culture d'entreprise ouverte aux différences, où la diversité est considérée comme un véritable atout
		Harcèlement, discrimination ou atteinte à la vie privée	X				X		X			Mettre en place une tolérance zéro à la discrimination et au harcèlement
Autres droits		Vol ou divulgation de données personnelles	X				X		X		Assurer l'intégrité et la sécurité des données personnelles	

 Impact positif
  Impact négatif
  Opportunité
  Risque

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Sous-thématique	Type IRO	Intitulé de l'IRO	Horizons de temps			Nature		Chaîne de valeur			Pilier de notre stratégie RSE	Engagements d'OENEO
			Court terme	Moyen terme	Long terme	Avéré	Potentiel	Amont	Activités propres	Aval		
S2/ TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR												
Conditions de travail		Santé et sécurité des travailleurs des sous-traitants et prestataires sur nos sites industriels	X				X	X			Culture & savoir-faire	Sécuriser l'environnement de travail
		Santé et sécurité des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement forestière ou agricole	X				X	X			Éthique & gouvernance	Prévenir les atteintes aux Droits humains et sociaux dans notre chaîne de valeur
Droits humains et sociaux		Respect des droits humains et sociaux dans la chaîne de valeur	X				X	X		X		
S3/ COMMUNAUTÉS AFFECTÉES												
Spécifique		Soutien des dispositifs d'insertion professionnelle et d'égalité des chances sur les territoires d'implantation		X		X		X			Culture & savoir-faire	S'impliquer dans notre écosystème pour soutenir l'égalité des chances et l'insertion professionnelle
G1/ CONDUITE DES AFFAIRES												
Protection des lanceurs d'alerte		Défaillance du dispositif de lancement d'alerte	X				X	X	X	X	Éthique & gouvernance	Agir avec intégrité
Gestion des relations avec les fournisseurs		Modification du marché du liège du fait de la progression des bouchons technologiques		X			X	X				Diversifier nos fournisseurs
		Dépendance à des fournisseurs clefs	X			X		X				

 Impact positif
  Impact négatif
  Opportunité
  Risque

L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 a permis d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités matériels du Groupe, situés en amont, au sein de nos propres activités et en aval de notre chaîne de valeur. La description détaillée de ces impacts, de leurs causes et de leur lien avec notre modèle d'affaires figure dans les chapitres thématiques correspondants.

Cette analyse a confirmé nos enjeux RSE historiques et fait émerger de nouveaux sujets matériels, notamment les conditions

de travail des travailleurs de la chaîne de valeur et certains risques liés à nos fournisseurs. L'analyse de double matérialité guide la mise en œuvre de notre stratégie RSE et l'élaboration de nos politiques et objectifs dédiés.

Pour l'exercice 2026/2027 à venir, OENEO n'a pas identifié de risque significatif d'ajustement à des risques et opportunités matériels des valeurs comptables, des actifs et passifs déclarés dans les états financiers.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Résilience de la stratégie et du modèle économique d'OENEO dans notre capacité à faire face aux impacts et aux risques matériels et à saisir les opportunités significatives

Notre démarche vise à renforcer la résilience de notre modèle économique, par l'amélioration continue de nos performances de durabilité, en intégrant les risques matériels dans notre stratégie et en renforçant les opportunités identifiées.

• Impacts

L'analyse de double matérialité a permis de mettre en évidence les impacts négatifs et positifs qu'OENEO engendre ou est susceptible d'engendrer sur la population et son environnement. L'ensemble des impacts matériels identifiés sont couverts par politiques environnementales (consommation d'énergie, émissions de GES, matières non renouvelables, déchets non valorisés) et sociales du Groupe (politiques de notre pilier Culture & Savoir-Faire).

• Risques et opportunités

Les risques potentiels de durabilité liés aux activités d'OENEO identifiés sont liés aux impacts du changement climatique en amont et en aval de nos activités, ainsi qu'au coût d'accès à ces ressources, y compris l'énergie ou notre dépendance à certains marchés. La stratégie du Groupe intègre ces risques dans une logique de résilience : adaptation aux conséquences du changement climatique, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, amélioration de l'efficacité matière de nos productions et déploiement d'actions de gestion de l'eau pour sécuriser les stocks de bois à moyen terme. Ces différentes politiques sont présentées dans la suite du rapport.

La stratégie et le modèle économique d'OENEO sont conçus pour exploiter les opportunités commerciales résultant de l'évolution des besoins du marché et de la transition vers des activités plus durables.

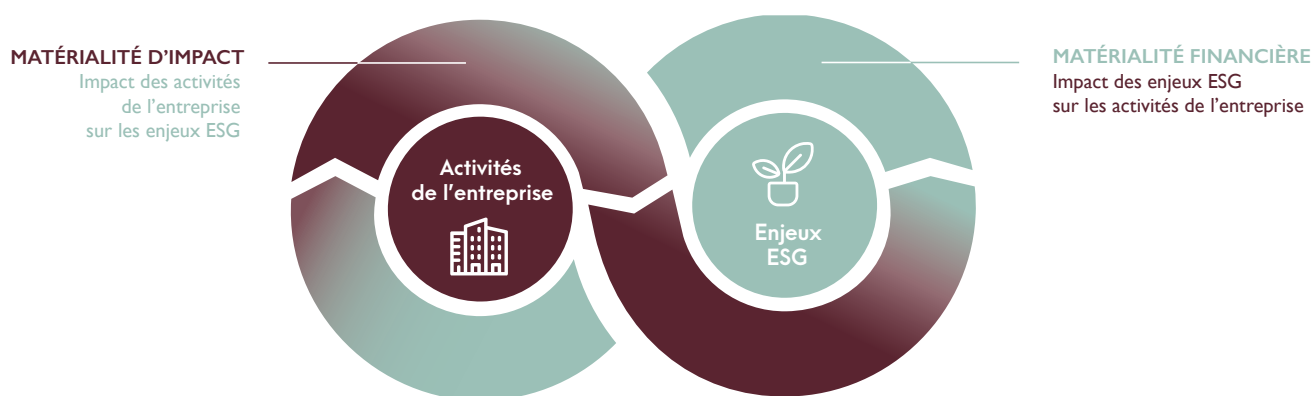
2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)

2.1.4.1 PROCÉDURE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

Description générale de la méthodologie

En 2024, OENEO a réalisé son analyse de double matérialité (DMA), conformément aux exigences de la directive CSRD. La double matérialité permet à OENEO d'évaluer à la fois l'impact de notre activité sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) et les risques et opportunités qui en découlent pour OENEO (matérialité financière). Cette analyse est un outil pour

orienter notre stratégie RSE de manière appropriée et efficace. En identifiant et en priorisant les enjeux matériels, cette analyse nous permettra de réduire les impacts négatifs, maximiser les impacts positifs et créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.



La méthodologie d'analyse est sous la responsabilité de la direction juridique et RSE, avec la contribution de plusieurs directions des entités des deux divisions d'OENEO. Le Groupe a eu recours à l'expertise d'un cabinet de conseil externe pendant ce processus afin de garantir l'exhaustivité et la robustesse de l'approche. Les résultats de l'analyse de matérialité ont été présentés dans le paragraphe précédent.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

La méthodologie a été mise en œuvre à travers trois étapes clés :



Identification des IROs

Une première étape d'identification des impacts, risques et opportunités (IROs) a consisté à cartographier tous les impacts, risques et opportunités de développement durable existants et émergents dont OENEO est responsable dans ses activités propres, mais également dans sa chaîne de valeur amont et aval (fournisseurs, clients, partenaires...).

Des ateliers thématiques réunissant une diversité de contributeurs représentants des principales filiales d'OENEO (directions industrielles, ressources humaines, RSE, Qualité, marketing, développement des ventes, achats, finance, juridique, relais environnement) ont permis d'identifier les impacts réels et potentiels, ainsi que les risques et opportunités liés aux activités du Groupe et à l'ensemble de la chaîne de valeur. L'expertise des parties prenantes internes a permis d'identifier les activités, les relations commerciales, les zones géographiques et d'autres facteurs de risques afin d'analyser les impacts, risques et opportunités susceptibles de se manifester.

L'identification des IROs a été réalisée en suivant l'ensemble des thématiques/sous-thématiques et sous-sous thématiques présentées dans les normes ESRS.

OENEO a ainsi entrepris une analyse approfondie de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que de ses dépendances vis-à-vis des ressources naturelles et des écosystèmes. Cette démarche vise à identifier les risques et opportunités qui en découlent, afin de mieux orienter la stratégie de développement durable. Elle a ensuite cartographié ses principales activités et leurs impacts sur l'environnement, tels que les émissions de GES,

la consommation d'eau et la production de déchets. Parallèlement, elle a identifié ses dépendances critiques, notamment l'accès à des ressources naturelles comme l'eau et les matières premières. En tenant compte de ces impacts et dépendances, OENEO a donc évalué les risques, tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement dues à des événements climatiques extrêmes ou à la raréfaction des ressources, et identifié des opportunités, comme l'innovation dans les technologies propres et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Tous les IROs ont ensuite été caractérisés selon deux métriques :

- avéré ou potentiel ;
- horizon de temps d'apparition de l'IRO (court, moyen ou long terme). OENEO s'est appuyé sur les horizons de temps définis dans les normes :
 - court terme : année de reporting,
 - moyen terme : entre un an et cinq ans,
 - long terme : au-delà de cinq ans.

Évaluation de la matérialité des IROs

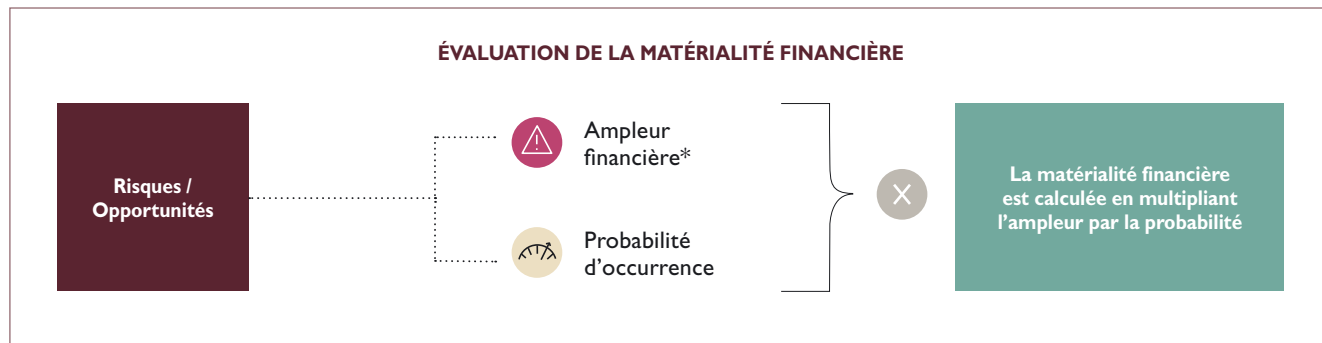
La deuxième étape visait à évaluer la matérialité des IROs identifiés. Pour cela, chaque IRO a été évalué à l'aide de grilles de cotation construites en interne et validées par les équipes financières. Chaque IRO identifié à l'étape précédente a été évalué selon plusieurs critères, conformes aux ESRS, chacun noté de 1 à 4. L'agrégation de ces notes, selon la méthodologie présentée ci-dessous, permet ainsi de déterminer la matérialité finale de chaque IRO.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

• Méthodologie de cotation

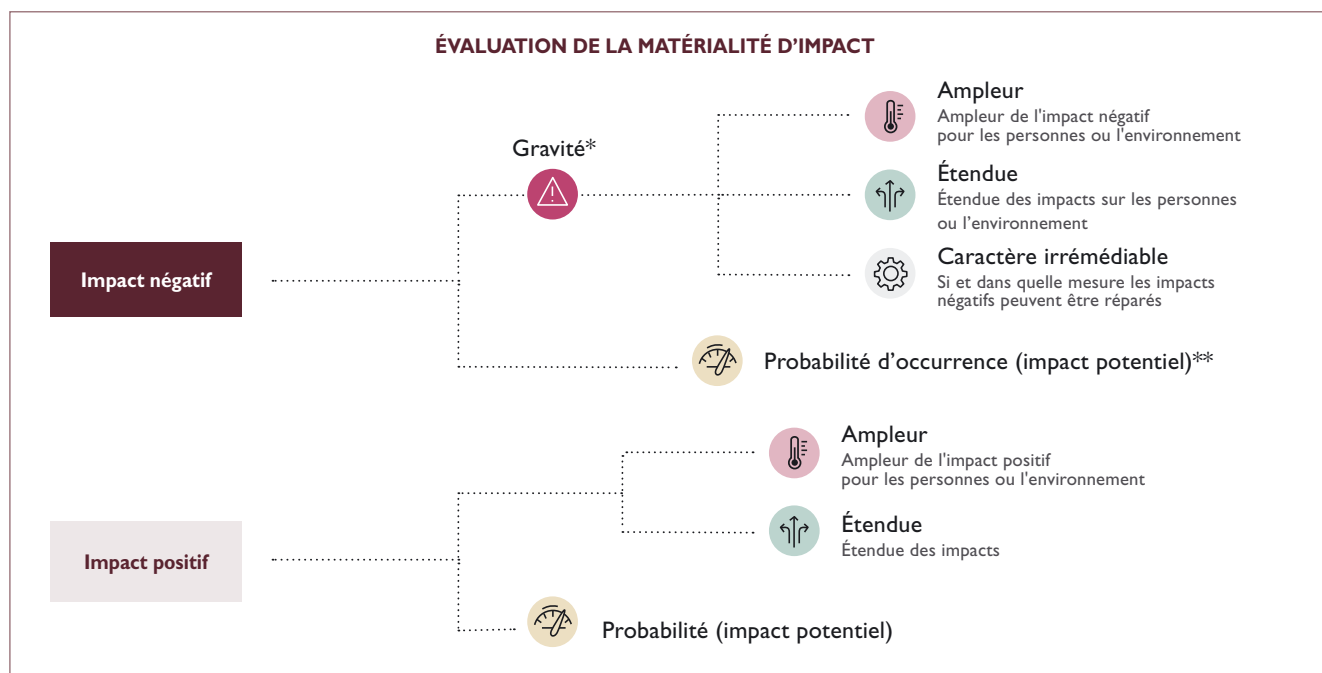
MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE



* Effet financier sur le résultat opérationnel, le modèle économique, la continuité de l'activité, la réputation et les attentes des parties prenantes. L'ampleur a été évaluée à l'horizon de temps auquel l'IRO est considéré le plus fort.

MATÉRIALITÉ D'IMPACT

Pour la cotation des impacts négatifs et positifs, OENEO a développé trois grilles de cotation, en tenant compte de la typologie d'impact (environnement, social ou droits humains).



* La gravité a été définie à l'horizon de temps auquel l'IRO est considéré le plus fort.

** Dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'homme, la probabilité d'occurrence de l'impact n'a pas été prise en compte, conformément aux exigences réglementaires.

Les différents comités ont été mobilisés pour analyser l'importance de l'enjeu pour le Groupe, ainsi que la performance perçue par le Groupe vis-à-vis de cet enjeu, et ont réalisé la cotation des impacts selon les grilles définies.

La cotation de certains impacts, risques ou opportunités est basée sur des données réelles d'exploitation (telle que la quantification des déchets, la consommation électrique, d'eau...), néanmoins d'autres valeurs d'entrée sont issues de sources différentes afin

d'être le plus exhaustif possible dans l'analyse des IROs (analyses de rapports antérieurs pour analyser la qualité de l'eau sur site, hypothèses basées sur celle du GIEC pour anticiper le changement climatique ou les mouvements sociaux...).

• Seuil de matérialité

OENEO a fixé le seuil de matérialité à 2,5 sur 4, défini après tests de sensibilité et validé par la direction du Groupe.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Informations additionnelles relatives à l'évaluation de la matérialité par ESRS thématiques

• ESRS E1 – Changement climatique

OENEO a conduit l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique en s'appuyant sur ⁽¹⁾ :

- l'évaluation et le montant de ses émissions de GES, liées à ses opérations propres et sur l'ensemble des périmètres, amont et aval ;
- l'évaluation des risques physiques et de transition liés au changement climatique dans le cadre de ses opérations propres et dans notre chaîne de valeur amont et aval :

Une étude d'exposition et de vulnérabilité a été réalisée en deux temps : sur les actifs industriels en 2024 et sur la chaîne de valeur amont (ressources forestières) et aval (secteur vitivinicole) en 2025. Elle est présentée dans le chapitre dédié E1. Les principaux risques matériels identifiés concernent l'évolution du coût d'accès aux ressources bois et liège et la sensibilité de la production viticole aux conditions climatiques.

• ESRS E2 – Pollution

L'analyse de nos activités (usage limité de substances classées dangereuses, probabilité faible d'une pollution préoccupante des sols, rejets maîtrisés et conformes aux réglementations dans l'air et dans l'eau) n'a pas fait apparaître de risques ou impacts significatifs pour les milieux air, eau ou sols. La thématique a donc été jugée non matérielle.

• ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines

Du fait de ses activités, le Groupe ne présente aucune interaction avec les ressources marines, ni directement, ni dans sa chaîne de valeur.

OENEO a conduit l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques en s'appuyant sur l'analyse de ses activités propres, notamment le niveau et les types de prélèvements, les usages et la vulnérabilité de la ressource selon nos implantations. Nous nous sommes par ailleurs basés sur notre connaissance de notre chaîne de valeur amont (fournisseurs) et de l'utilisation de nos produits et services par nos clients pour évaluer les impacts et risques au-delà de notre périmètre.

• ESRS E4 – Biodiversité

OENEO a identifié et évalué les impacts potentiels de son activité sur la biodiversité et les écosystèmes en s'appuyant :

- sur l'analyse de l'impact potentiel de ses implantations sur des écosystèmes naturels : nos plus gros sites industriels sont

implantés dans des zones industrielles dédiées à ce type d'activités et ne sont pas susceptibles de générer des impacts directs ou indirects avec des écosystèmes protégés ;

- sur l'analyse des zones d'approvisionnement de nos matières issues des écosystèmes forestiers, qui garantissent des conditions d'exploitation adéquates avec la protection de la biodiversité :
 - nos approvisionnements en chêne sont issus de forêts publiques ou privées en France et dans une moindre part aux États-Unis, dont l'exploitation fait l'objet de plans de gestion et les coupes sont encadrées par la réglementation,
 - dans le cas du liège, l'exploitation des suberaies, reconnues pour accueillir une riche biodiversité, est encadrée par les lois et règlements nationaux : les coupes sont strictement encadrées pour prévenir la disparition de ces écosystèmes avec un âge avancé des arbres ; les levées de liège sont encadrées par la réglementation.

Aucune matérialité n'a été identifiée sur cette thématique.

• ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

L'évaluation de la nature et du volume des ressources utilisées (renouvelables ou non), des déchets générés (caractère dangereux) et des exigences réglementaires liées à la recyclabilité des produits mis sur le marché n'a pas fait ressortir de risques matériels à long terme sur nos produits ou procédés.

Nous avons également analysé les textes en vigueur, applicables ou dont l'application est programmée (*Packaging and Packaging Waste Regulation* par exemple) pour analyser les risques de restriction de l'usage de certaines matières premières industrielles ou d'obligation de recyclabilité.

• ESRS G1 – Conduite des affaires

Les risques liés à la conduite des affaires ont été évalués à partir de la cartographie des risques de corruption, de l'analyse de notre portefeuille de fournisseurs (dépendance, relations contractuelles, pratiques de paiement) et des risques liés à nos performances de durabilité pour l'accès au financement. Les impacts financiers et réputationnels ont été évalués en cas de manquement éthique. Les impacts potentiels pour les personnes lanceuses d'alerte ont été pris en compte.

2.1.4.2 RÉVISION DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'analyse de double matérialité est mise à jour en cas de changement notable dans les activités (développement ou acquisitions) et le contexte (notamment réglementaire). Aucun changement notable n'est intervenu depuis la réalisation de l'analyse de double matérialité initiale, qui reste inchangée pour la base de ce rapport de durabilité.

Le Groupe prévoit une revue intégrale de l'analyse de double matérialité à minima tous les trois ans. Les revues seront réalisées selon la même procédure que celle mise en place pour le premier

exercice : consultation des comités thématiques et directions opérationnelles pour actualiser la liste des IROs et leur cotation, présentation en Comité de Direction des filiales, validation par le Comité Exécutif OENEO puis le Comité mixte Audit/RSE du Conseil d'administration. Afin de compléter la connaissance des enjeux et attentes de la chaîne de valeur par les membres des comités internes, il est envisagé de mobiliser un panel représentatif de parties prenantes externes d'ici la prochaine mise à jour complète de l'analyse de double matérialité.

(1) Pour l'ensemble des éléments évoqués ici, se reporter au § 2.2.1. « Changement climatique (E1) ».

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

2.1.4.3 INTÉGRATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ DANS LA GESTION DES RISQUES ET LA STRATÉGIE DU GROUPE

OENEO applique un système de gestion des risques tel que présenté dans le rapport de gestion (cf. Rapport de gestion, § 1.5. Facteurs de risque et gestion des risques). Les risques matériels sont intégrés dans la cartographie des risques du Groupe présentée dans le rapport de gestion afin d'assurer un

pilotage unifié. Les opportunités matérielles identifiées alimentent par ailleurs les orientations stratégiques du Groupe : diversité et inclusion, réduction des pertes matières, valorisation de nos sous-produits comme sources d'énergie renouvelable.

2.1.4.4 EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR LE RAPPORT DE DURABILITÉ

• Définition des informations matérielles à publier

Il ressort de l'analyse de double matérialité que trois thèmes liés à des ESRS thématiques ne sont pas matériels :

- la pollution (ESRS E2) ;
- la biodiversité (ESRS E4) ;
- les consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4).

OENEO ne publiera donc pas les informations prescrites par les ESRS correspondantes sur ces trois sujets.

Pour les sept thématiques liées à des IROs matériels, OENEO a publié les points de données associés aux ESRS lorsque les obligations d'informations visaient à décrire ou expliquer l'enjeu couvert par les IROs liés au thème. Les exigences de publication et les points de données présents dans les ESRS matériels ont

été étudiés au regard des IROs matériels. Les points de données couvrant des sujets non représentés dans les IROs matériels (Notamment : Formation et Développement des compétences ; Rémunération) ne sont pas publiés dans le rapport de durabilité.

Non-publication de politiques ou plans d'actions

Pour ce second exercice, OENEO ne publie pas de politiques et programme d'actions formalisés selon les attendues de la directive CSRD sur les sujets suivants :

- travailleurs dans la chaîne de valeur (cf. § 2.3.2.2) : pour décliner sa charte des Droits humains et sociaux sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, le Groupe formalisera une politique d'Achats responsables d'ici la fin de l'exercice 2026/2027.

TABLEAU DES EXIGENCES DE PUBLICATION COUVERTES PAR LE RAPPORT DE DURABILITÉ

ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES			
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	2.1.1.1	Base générale d'établissement
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	2.1.1.2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	2.1.2.1	Présentation de la gouvernance
		2.1.2.2	Rôles et responsabilités sur les sujets de durabilité
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	2.1.2.2	Rôles et responsabilités sur les sujets de durabilité
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.1.2.3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	2.1.2.4	Déclaration sur la diligence raisonnable
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	2.1.2.5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	2.1.3.1	Nos métiers et notre activité
		2.1.3.2	Notre stratégie RSE au service de notre raison d'être
		2.1.3.3	Nos objectifs de durabilité
		2.1.3.4	Notre modèle d'affaires
		2.1.3.5	Notre chaîne de valeur
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.6	Dialogue avec les parties prenantes et prise en compte de leurs attentes dans notre stratégie
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.7	Impacts, risques et opportunités importants et lien avec la stratégie et le modèle économique
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	2.1.4.1	Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
		2.1.4.2	Révision de l'analyse de double matérialité
		2.1.4.3	Intégration des risques et opportunités de durabilité dans la gestion des risques et la stratégie du Groupe
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	2.1.4.6	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESRS 2 GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.1.2.3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.1.3	Trajectoire pour l'atténuation du changement climatique
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.2.1.1	Nos enjeux et leur gestion
ESRS 2 IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	2.1.4.1	Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.1.2 2.2.1.3	Adaptation au changement climatique Trajectoire pour l'atténuation du changement climatique
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.1.2 2.2.1.3	Adaptation au changement climatique Trajectoire pour l'atténuation du changement climatique
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.1.2 2.2.1.3	Adaptation au changement climatique Trajectoire pour l'atténuation du changement climatique
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	2.2.1.4	Indicateurs et résultats Énergie
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.1.5	Indicateurs et résultats Émissions de GES

ESRS E2 – POLLUTION

ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	2.1.4.1	Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
---------------------	---	---------	--

ESRS E3 – RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES

ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	2.1.4.1	Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	2.2.2.2	Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	2.2.2.2	Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	2.2.2.2	Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
E3-4	Consommation d'eau	2.2.2.2	Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels

ESRS E4 – BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.4.1	Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
---------------------	---	---------	--

ESRS E5 – UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.4.1	Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.2.3.2 2.2.3.3 2.2.3.4	Maîtriser nos consommations de ressources Valoriser nos déchets industriels S'engager pour une économie circulaire
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.3.2 2.2.3.3 2.2.3.4	Maîtriser nos consommations de ressources Valoriser nos déchets industriels S'engager pour une économie circulaire
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.3.2 2.2.3.3 2.2.3.4	Maîtriser nos consommations de ressources Valoriser nos déchets industriels S'engager pour une économie circulaire
E5-4	Flux de ressources entrants	2.2.3.2	Maîtriser nos consommations de ressources
E5-5	Flux de ressources sortants	2.2.3.3 2.2.3.4	Valoriser nos déchets industriels S'engager pour une économie circulaire

ESRS S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.6	Dialogue avec les parties prenantes et prise en compte de leurs attentes dans notre stratégie
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.3.1.1	Nos enjeux et leur gestion
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	2.3.1.2 2.3.1.3 2.3.1.4	Santé-Sécurité Égalité, diversité, lutte contre le harcèlement et la discrimination Droits humains
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	2.3.1.1	Nos enjeux et leur gestion
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	2.3.1.1 2.3.1.4	Nos enjeux et leur gestion Droits humains
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	2.3.1.2 2.3.1.3 2.3.1.4	Santé-Sécurité Égalité, diversité, lutte contre le harcèlement et la discrimination Droits humains

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

ESRS S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (SUITE)

S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités	2.3.1.2 2.3.1.3	Santé-Sécurité Égalité, diversité, lutte contre le harcèlement et la discrimination
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	2.3.1.5	Indicateurs sociaux
S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	2.3.1.5	Indicateurs sociaux
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	2.3.1.1 2.3.1.5	Nos enjeux et leur gestion Indicateurs sociaux
S1-9	Indicateurs de diversité	2.3.1.5	Indicateurs sociaux
S1-12	Personnes handicapées	2.3.1.3 2.3.1.5	Égalité, diversité, lutte contre le harcèlement et la discrimination Indicateurs sociaux
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	2.3.1.5	Indicateurs sociaux
S1-15	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	2.3.1.3	Égalité, diversité, lutte contre le harcèlement et la discrimination
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	2.3.1.4	Droits humains

ESRS S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.6	Dialogue avec les parties prenantes et prise en compte de leurs attentes dans notre stratégie
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	2.3.2.1	Nos enjeux
S2	Informations relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.3.2.2 2.3.2.3 2.4.1.2 2.4.2	Respect des droits humains dans la chaîne de valeur Gestion de la sécurité des prestataires sur site Promotion d'une culture éthique Relation avec nos fournisseurs

ESRS S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.6	Dialogue avec les parties prenantes et prise en compte de leurs attentes dans notre stratégie
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	2.3.3.1 2.3.3.2	Notre enjeu et sa gestion Soutien à l'égalité des chances et l'insertion professionnelle
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	2.3.3.2	Soutien à l'égalité des chances et l'insertion professionnelle
S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	2.3.3.2	Soutien à l'égalité des chances et l'insertion professionnelle
S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	2.3.3.2	Soutien à l'égalité des chances et l'insertion professionnelle
S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	2.3.3.2	Soutien à l'égalité des chances et l'insertion professionnelle

ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES

ESRS 2 GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	2.1.2	Gouvernance de la durabilité
ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	2.1.4.1	Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	2.4.1.2 2.4.1.3	Promotion d'une culture éthique Lutte contre la corruption
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	2.4.2	Relation avec nos fournisseurs
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	2.4.1.2 2.4.1.3	Promotion d'une culture éthique Lutte contre la corruption
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	2.4.1.3	Lutte contre la corruption

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Liste des points de données exigés par d'autres actes législatifs de l'Union européenne

Exigence de publication et point de donnée relatif	Réf. Normes CSRD	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Référence Section états de durabilité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance	ESRS 2 GOV-1 -21 d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Section 3 - 3.1 Composition du Conseil d'administration et 3.2.4 Direction générale
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants	ESRS 2 GOV-1 -21 e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Section 3 - 3.1 Composition du Conseil d'administration et 3.2.4 Direction générale
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable	ESRS 2 GOV-4 -30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				2.1.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	ESRS 2 SBM-1 -40 d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	ESRS 2 SBM-1 -40 d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées	ESRS 2 SBM-1 -40 d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	ESRS 2 SBM-1 -40 d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818 Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non matériel
ESRS EI-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050	EI-1-14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.2.1.3 Trajectoire pour l'atténuation du changement climatique
ESRS EI-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »	EI-1-16 g)		Article 449 bis règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.5 Indicateurs et résultats Émissions de GES
ESRS EI-4 Objectifs de réduction des émissions de GES	EI-4-34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.3 Trajectoire pour l'atténuation du changement climatique
ESRS EI-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat)	EI-5-38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				2.2.1.4 Indicateurs et résultats Énergie
ESRS EI-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	EI-5-37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				2.2.1.4 Indicateurs et résultats Énergie
ESRS EI-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	EI-5-40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				2.2.1.4 Indicateurs et résultats Énergie
ESRS EI-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	EI-5-37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I	Article 449 bis règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.4 Indicateurs et résultats Énergie

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Exigence de publication et point de donnée relatif	Réf. Normes CSRD	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Référence Section états de durabilité
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	E1-6-44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur; émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.5 Indicateurs et résultats Émissions de GES
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes	E1-6-53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.5 Indicateurs et résultats Émissions de GES
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone	E1-7-56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	N/A
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat	E1-9-66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Phase-in
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif	E1-9-66 a) E1-9-66 c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			Phase-in
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique	E1-9-67 c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés			Phase-in
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat	E1-9-69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Phase-in
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol	E2-4-28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines	E3-1-9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				2.2.2.2 Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
ESRS E3-1 Politique en la matière	E3-1-13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				2.2.2.2 Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	E3-1-14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	E3-4-28 c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				2.2.2.2 Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres	E3-4-29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				2.2.2.2 Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
ESRS 2- SBM 3 – E4 - 16 a) i)	ESRS 2 – IRO-1 – E4 - 16 a) i)	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				2.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Exigence de publication et point de donnée relatif	Réf. Normes CSRD	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Référence Section états de durabilité
ESRS 2- SBM 3 – E4 - 16 b)	ESRS 2 – IRO-1 – E4 - 16 b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				2.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
ESRS 2- SBM 3 – E4 - 16 c)	ESRS 2 – IRO-1 – E4 - 16 c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				2.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables	E4-2-24 b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers	E4-2-24 c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation	E4-2-24 d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés	E5-5-37 d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				2.2.3.3 Valoriser nos déchets industriels
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs	E5-5-39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				2.2.3.3 Valoriser nos déchets industriels
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque de travail forcé	ESRS 2- SBM3 – S1 - 14 f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail	ESRS 2- SBM3 – S1 - 14 g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	S1-1-20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				2.3.1.4 Droits humains
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales I à 8 de l'Organisation internationale du travail	S1-1-21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.3.1.4 Droits humains
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	S1-1-22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	S1-1-23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				2.3.1.2 Santé-Sécurité
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	S1-3-32 c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				2.3.1.1 Nos enjeux et leur gestion 2.3.1.4 Droits humains
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	S1-14 -88 b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.3.1.5 Indicateurs sociaux
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	S1-14 -88 e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				2.3.1.5 Indicateurs sociaux
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	S1-16 -97 a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur Général	S1-16 -97 b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S1-17 Cas de discrimination	S1-17 -103 a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				2.3.1.4 Droits humains

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales (ESRS2)

Exigence de publication et point de donnée relatif	Réf. Normes CSRD	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Référence Section états de durabilité
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	S1-17 -104 a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.3.1.4 Droits humains
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	ESRS 2 – SBM3 – S2-11 b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				2.3.2.1 Nos enjeux
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	S2-1-17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Phase in
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	S2-1-18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Phase in
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	S2-1-19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Phase in
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	S2-1-19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Phase in
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	S2-4-36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Phase in
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme	S3-1-16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE	S3-1-17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	S3-4-36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	S4-1-16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	S4-1-17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	S4-4-35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption	G1-1-10 b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				2.4.1.3 Lutte contre la corruption
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte	G1-1-10 d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				2.4.1.3 Lutte contre la corruption
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	G1-4-24 a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.4.1.3 Lutte contre la corruption
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	G1-4-24 b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				2.4.1.3 Lutte contre la corruption

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (E)

Conformément aux exigences de la directive CSRD, les sections E1 (Climat), E3 (Ressources aquatiques) et E5 (Économie circulaire) présentent les informations environnementales pertinentes pour notre Groupe, sur la base de l'analyse de double matérialité, des politiques mises en œuvre et des performances associées.

Ces chapitres s'inscrivent dans notre engagement continu en faveur de pratiques environnementales responsables. Ils traduisent notre volonté de contribuer activement à une société plus résiliente, avec une approche qui lie notre performance économique avec la réduction de nos impacts environnementaux, dans une perspective de transition pour faire face aux enjeux écologiques.

2.2.1 Changement climatique (E1)

2.2.1.1 NOS ENJEUX ET LEUR GESTION

Description des impacts, risques et opportunités

L'analyse de double matérialité d'OENEO a conduit à considérer un impact négatif, un impact positif et quatre risques matériels liés au climat et à l'énergie.

 Impact positif  Impact négatif  Opportunité  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE				
	Baisse des quantités disponibles et de la qualité du bois et du liège (risque physique)	Le changement climatique affecte les écosystèmes forestiers : dépérissement des forêts de chêne sous l'effet de la hausse des températures et des sécheresses, suberaies plus sensibles aux parasites, croissance du liège ralentie par des conditions climatiques plus chaudes et plus sèches et impact sur les campagnes de levée du liège. Ces tendances rendent probables sur le long terme la baisse de la quantité et de la qualité de ressources disponibles de bois et de liège, ce qui peut augmenter les pertes matières, affecter la performance industrielle et limiter nos capacités de production.	Anticiper l'impact du changement climatique sur nos approvisionnements	Adaptation au changement climatique
	Hausse du coût du bois et liège nécessaire à nos activités (risque physique)	La diminution potentielle de l'offre de bois et de liège de qualité, combinée à une demande croissante, est susceptible de provoquer une hausse significative des prix. Cette pression sur les coûts d'approvisionnement constitue un enjeu majeur pour notre modèle économique et peut impacter directement notre résultat net.		
	Baisse de production des vins et spiritueux (risque physique)	Les aléas climatiques impactent régulièrement les quantités de vins et spiritueux produits dans les différentes zones viticoles mondiales, impactant les besoins en matériel d'élevage et en bouchage et entraînant des fluctuations de la demande adressée au Groupe. À moyen terme, ces effets peuvent impacter nos ventes malgré l'adaptation des vignerons, dont la gestion des stocks permet une mise sur le marché qui répond à la demande mondiale. Par ailleurs, le développement de solutions permettant aux viticulteurs et vignerons de préserver leurs récoltes et la qualité de leurs vins constitue une opportunité de développement pour notre Groupe au service de la filière viti-vinicole, adressée dans notre politique de recherche et développement.	Accompagner le secteur vitivinicole face aux impacts du dérèglement climatique	

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
ATTÉNUATION – ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET SERRE & CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE				
	Consommation d'énergie fossile et émissions de GES	Les activités du Groupe consomment de l'électricité et des énergies fossiles, sources directes d'émissions de GES sur nos sites industriels ou en amont lors de la production d'électricité. Notre chaîne de valeur en amont comme en aval (fournisseurs, transporteurs, équipementiers) génère également des émissions significatives, dans des proportions supérieures à celles issues de nos consommations internes d'énergie. L'ensemble de ces émissions contribue au changement climatique.		
	Augmentation du prix des énergies nécessaires à nos activités (risque de transition)	Bien que certains sites couvrent une partie de leurs besoins en chaleur grâce à la combustion de sous-produits bois et liège, le Groupe reste dépendant du marché de l'énergie. Cette dépendance expose nos activités industrielles à une forte volatilité des prix, qui peut affecter directement nos charges de production et, par conséquent, notre performance économique, selon la capacité de nos marchés à absorber ces hausses. Les variations observées ces dernières années illustrent que ce risque peut se reproduire à moyen terme, tant du fait de la raréfaction des ressources énergétiques non renouvelables que des contextes géopolitiques qui influencent son accessibilité.	Limiter nos émissions de GES Diminuer nos consommations d'énergie	Trajectoire Carbone 2019-2025 Plan de transition 2025-2030
	Valorisation des sous-produits bois et liège pour produire de l'énergie d'origine renouvelable	Les activités du Groupe génèrent des sous-produits de bois et de liège liés aux opérations de transformation. Ces sous-produits, sous forme de connexes de scierie ou de poussières de bois ou liège, sont utilisés comme combustibles biomasse sur nos principaux sites industriels (Diam Corchos, Diam Portugal, Seguin Moreau & C° à Merpins et Seguin Moreau Ronchamp), permettant ainsi de couvrir une part de leur besoin en chaleur par une source renouvelable. Leur valorisation en aval de notre chaîne de valeur contribue également à la filière bois énergie, en substituant des combustibles fossiles pour des usages de chaleur industrielle ou urbaine.	Valoriser nos déchets et sous-produits bois et liège	Valoriser nos déchets et sous-produits

Les politiques du Groupe couvrent les impacts, les opportunités et les risques matériels liés aux enjeux d'atténuation des émissions de GES, de consommations d'énergie et d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur nos ressources et nos marchés.

2.2.1.2 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Analyse de vulnérabilité et analyse de résilience

Dans l'objectif d'évaluer au mieux les risques que le changement climatique fait peser sur son modèle économique et sa stratégie, OENEO a finalisé en 2025 une analyse des risques d'adaptation et de transition de ses activités.

Le Groupe a conduit une analyse approfondie de ses vulnérabilités climatiques sur ses actifs industriels (Phase 1) et ses matières premières et marchés viticoles (Phase 2).

L'analyse de la résilience de notre stratégie et le déploiement d'une politique en conséquence sont pilotés par la direction RSE, en lien étroit avec les directions générales, les directions des opérations et les directions financières.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Le tableau ci-dessous détaille les scénarios climatiques utilisés par OENEO :

Risques analysés	Continent concerné	Scénarios	Horizons temporels
Risques physiques des actifs industriels		– RCP 2.6 (Scénario optimiste : transition réussie et réchauffement maintenu à + 1,5 °C en 2100) – RCP 4.5 (Scénario moyen : transition échouée et réchauffement maintenu à + 2,5 °C en 2100) – RCP 8.5 5 (Scénario pessimiste : scénario à fortes émissions et réchauffement atteignant + 4 °C en 2100 ⁽¹⁾)	– 2030 – 2040 – 2050
Risques sur la disponibilité du chêne-liège et du chêne de tonnellerie		RCP 4.5 et RCP 8.5	– 2035 (court terme) – 2065 (long terme)
Risques liés à l'évolution de la production viticole mondiale	Europe	RCP 8.5	– 2050 (long terme) – 2100 (fin du siècle)
	Amérique	RCP 4.5 et RCP 8.5	– 2050 (long terme)

(1) Les scénarios présentés ici sont cohérents avec les scénarios utilisés pour réaliser les tests de dépréciation présentés à la Section 4 – Comptes consolidés (note 1).

Sur la base des résultats ci-dessus, OENEO a évalué la résilience de son modèle d'affaires face à différents scénarios climatiques. L'entreprise identifie une résilience satisfaisante à moyen terme pour la tonnellerie et les opérations industrielles, mais une vulnérabilité plus marquée pour :

- l'approvisionnement en liège, sensible aux scénarios chauds ;
- certains marchés viticoles européens en situation de transition voire de recul dans le contexte de changement climatique.

Cette évaluation nourrit la politique d'adaptation climatique formalisée présentée ci-dessous.

POLITIQUE

La politique d'adaptation climatique du groupe OENEO a pour finalité d'anticiper et gérer les impacts du changement climatique sur les ressources, les procédés industriels et les marchés, afin de renforcer son modèle d'affaires. Elle complète le plan de transition, en traitant les risques physiques et les évolutions structurelles de notre chaîne de valeur.

Après présentation et discussion des résultats complets de l'analyse de vulnérabilité, le plan d'adaptation a fait l'objet d'une validation par le Comité Exécutif et le Comité mixte Audit/RSE. Le pilotage et le déploiement de la politique d'adaptation sont assurés par les Comités de Direction et sont coordonnés au niveau du Comité Exécutif. Ce pilotage a vocation à garantir la cohérence des orientations, l'intégration dans la stratégie et l'articulation

avec la planification (y compris financière) et les décisions d'investissement.

La politique d'adaptation se décline selon quatre axes : la sécurisation de la ressource en chêne, par l'évolution de ses usages et l'engagement dans la filière ; la sécurisation de la ressource en liège, par le soutien à la filière française et l'accompagnement dans sa transformation et sa relocalisation probable ; la résilience du modèle industriel, par l'adaptation pragmatique des conditions d'exploitation et des procédés priorisant sobriété et réduction de son impact ; enfin, par l'accompagnement de la filière vitivinicole dans un contexte climatique en mutation, par la mobilisation des savoir-faire et de la recherche et développement du Groupe, également mis au service de nouveaux marchés.

OBJECTIFS

Le Groupe assigne à sa politique d'adaptation trois objectifs structurants dont les délais de réalisation répondent aux conséquences temporelles identifiées par les études du GIEC.

- Sécuriser durablement l'accès au chêne et au liège, en renforçant leur résilience et en adaptant usages et approvisionnements pour préserver la qualité et la disponibilité de ces matières premières.

- Garantir la continuité de ses opérations industrielles, en intégrant les impacts du changement climatique dans les conditions d'exploitation, les procédés et l'organisation des activités.
- Accompagner la transformation de la filière vitivinicole et des marchés associés, en adaptant ses solutions aux évolutions des conditions de production et des attentes des consommateurs, et en consolidant des relais de croissance sur de nouveaux segments.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

ACTIONS

• Ressource en chêne français

Le Groupe met en œuvre des actions visant à adapter l'utilisation du chêne aux effets du changement climatique et à optimiser la valorisation de la ressource, dans un contexte de variabilité accrue de la qualité des bois.

Ce positionnement repose sur l'adaptation progressive des usages de la ressource et sur la contribution du Groupe aux dynamiques collectives d'adaptation et de gestion durable des forêts. Le Groupe intègre par ailleurs la dimension économique de la filière de la merranderie-tonnellerie comme levier de durabilité, contribuant à l'entretien, au renouvellement et à l'adaptation des ressources forestières ⁽¹⁾. Le Groupe s'inscrit ainsi dans des dynamiques collectives de filière dans une logique de démarche concertée, en lien avec les acteurs forestiers et les organisations professionnelles. Cette implication se traduit par une participation active aux instances de gouvernance de la Fédération des tonneliers de France, du Syndicat des Mérandiers de France (lui-même adhérent de la Fédération nationale du bois – FNB) et du Syndicat des producteurs de bois pour l'œnologie (SPBO). Les acheteurs de Seguin Moreau bénéficient notamment des actions de formation de la FNB pour comprendre l'adaptation des pratiques sylvicoles dans un contexte de changement climatique et l'intégrer dans les pratiques d'achats.

Le Groupe développe par ailleurs des solutions permettant d'intégrer des bois présentant une hétérogénéité plus importante, en faisant évoluer ses produits et ses procédés. Dans ce cadre, le Groupe a lancé sur l'exercice la commercialisation de la barrique TWOOD qui constitue une innovation structurante dans cet objectif. Elle repose sur un assemblage de merrains donnant naissance à une douelle bicouche, ce qui permet de valoriser une part plus large du bois disponible, tout en garantissant des performances œnologiques adaptées aux attentes des vignerons.

• Ressource en liège

Le Groupe met en œuvre des actions visant à sécuriser la disponibilité et la qualité du liège, en s'inscrivant comme accompagnateur de la transformation de la production du liège dans un contexte de changement climatique, en lien étroit avec les acteurs de la filière.

Il poursuit une politique active de soutien à la filière « liège de France », en contribuant à la relance de la production locale, tant par ses choix d'approvisionnement (développement de gammes intégrant du liège français) que par des actions de terrain. Cette démarche s'appuie sur des partenariats avec les associations syndicales libres (ASL) de gestion des suberaies, notamment dans les Pyrénées-Orientales, le Var et en Corse, à travers des contrats d'achats pluriannuels permettant de soutenir des opérations de remise en exploitation et d'entretien des forêts (débroussaillage, réhabilitation des parcelles). Dans ce cadre, Diam Bouchage a cofinancé en 2021 et 2022 des plantations en partenariat avec

l'ASL Suberaie Varoise. L'une de ces opérations a permis de valider une méthodologie de calcul du stockage carbone, aboutissant à l'obtention d'un premier certificat reconnu pour un projet de reboisement de chênes-lièges dans le cadre du Label Bas Carbone ⁽²⁾.

Dans une logique d'anticipation, le Groupe a par ailleurs engagé des projets de plantations expérimentales, en partenariat avec FertiCork, société spécialisée en agroforesterie, combinant plantation, ferti-irrigation raisonnée et instrumentation, constituant des démonstrateurs agronomiques :

- en Espagne (Extremadura), un premier projet de plantation sur environ 10 hectares, intégrant plus de 10 000 plants instrumentés, permettant de suivre finement les paramètres clés de croissance (conditions hydriques, sols, stress climatique) ;
- en France (Pyrénées-Orientales), une seconde plantation d'environ 8 hectares et 3 600 plants, s'inscrivant dans la continuité de cette démarche, avec une adaptation aux conditions locales. Ce site pilote permet de tester des pratiques culturales (densité de plantation, pilotage de l'eau, itinéraires techniques) et d'en évaluer la reproductibilité.

Ces projets visent à améliorer la résilience des suberaies tout en produisant des références techniques utiles à la filière. Les modèles testés, fondés sur une croissance plus rapide des arbres, contribuent à réduire les cycles de production du liège et en conséquence à sécuriser l'équilibre économique des projets de replantation et à renforcer la capacité de séquestration de carbone des plantations.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une démarche d'analyse de la vulnérabilité des zones de production, permettant d'identifier les évolutions des conditions de culture du chêne-liège et d'anticiper les adaptations nécessaires. Dans ce cadre, le Groupe oriente progressivement sa stratégie vers la priorisation des zones historiquement favorables, tout en intégrant le potentiel de développement de zones nouvelles ou renforcées comme favorables à moyen terme.

• Adaptation des procédés

Le Groupe met en œuvre des actions visant à adapter ses conditions d'exploitation aux effets du changement climatique, notamment en matière de stress thermique. Les mesures déployées sur les sites (organisation du travail, aménagement des ateliers, dispositifs spécifiques) relèvent principalement des enjeux de santé et sécurité traités en section S1. Elles s'inscrivent également dans les démarches d'optimisation énergétique du Groupe, en particulier la réduction des pertes de chaleur et des consommations énergétiques, contribuant à limiter l'exposition thermique des opérateurs dans les ateliers. Ces actions sont détaillées dans le plan de transition, notamment au travers des projets industriels portés par Diam Bouchage.

(1) Les approvisionnements de la filière merranderie-tonnellerie représentent 48 % du chiffre d'affaires de l'ONF pour le chêne en forêts domaniales – Question écrite n° 15037 – Assemblée nationale.

(2) <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr> – CNPF C+for n° 90 Bormes-les-Mimosas.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Le Groupe agit également sur la sécurisation de ses procédés en intégrant les impacts du changement climatique sur les paramètres clés de production. S'agissant de la tonnellerie, l'évolution des conditions climatiques influence directement la maturation des merrains, élément déterminant de la qualité des produits. Le Groupe conduit ainsi des travaux de recherche et développement, présentés en section E3, visant à mieux comprendre ces effets, à adapter ses pratiques et à anticiper les contraintes sur la ressource en eau. Par ailleurs, Seguin Moreau soutient la chaire « Observatoire de la biodiversité des microorganismes œnologiques », adossée à l'ISVV de Bordeaux (INRAE, Université de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro), qui assure un suivi scientifique pluriannuel des communautés microbiennes afin d'analyser et d'anticiper l'évolution de la biodiversité œnologique. Ces travaux contribuent à mieux comprendre l'impact des évolutions environnementales sur les équilibres microbiologiques de la baie de raisin et les processus fermentaires, et, pour le Groupe, à maîtriser durablement la qualité des bois en appréhendant l'influence du climat sur la biodiversité impliquée dans la maturation des merrains.

Enfin, ces actions ont été complétées au cours de l'exercice par la mise à jour des plans de continuité d'activité, afin de répondre à des situations d'arrêt partiel ou total des opérations en cas d'aléas climatiques. Le Groupe s'assure par ailleurs d'une couverture assurantielle couvrant les aléas climatiques et leurs impacts sur la production et les infrastructures.

• Marchés et solutions œnologiques

Le Groupe met en œuvre des actions visant à accompagner l'adaptation de la filière vitivinicole au changement climatique, en mobilisant ses expertises sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du raisin à la conservation.

Dans cette perspective, le Groupe s'appuie sur une démarche combinant compréhension scientifique, développement de solutions techniques et accompagnement des évolutions de marché liées aux attentes des consommateurs.

Sur le volet compréhension, le Groupe investit de façon résolue et importante. Notamment, un chercheur est détaché par le Groupe au sein de l'ISVV (Institut des sciences de la vigne et du vin), contribuant à la production des connaissances théoriques et de leur application dans de nouvelles offres. Il supervise notamment des projets visant à analyser l'impact du changement climatique sur la composition des raisins et les profils des vins, qui ont permis d'identifier des marqueurs moléculaires associés à ces évolutions, utilisés notamment pour étudier l'impact des pratiques culturales (par exemple le choix des cépages et porte-greffes). Ces recherches ont donné lieu à des projets appliqués avec les interprofessions, notamment dans le cadre du projet Apogée avec le Comité Bourgogne et de nombreux vignerons bourguignons pour le développement d'un outil de mesure du potentiel de garde des vins de Chardonnay, permettant d'apporter des solutions opérationnelles aux enjeux de longévité des vins.

En complément de son investissement dans l'ISVV, le Groupe tisse des partenariats de recherche pour renforcer son expertise. La Division Bouchage s'investit fortement sur la thématique

du transfert d'oxygène au travers des bouchons en liège et du vieillissement des vins de garde en bouteille, soutenant une dizaine de thèses et post-doctorats par an avec les universités et les centres de recherche autour du monde reconnus sur ce sujet (Bordeaux, Montpellier, Dijon, Geisenheim, Naples, Vérone, Logrono, etc.). Par ailleurs, Vivelys s'investit dans la chaire Vins et Spiritueux de l'INSEEC qui a pour vocation de développer des recherches appliquées en économie et management de la filière viti-vinicole et des spiritueux, notamment autour de l'innovation digitale.

Enfin, le Groupe s'implique activement dans les écosystèmes professionnels pour comprendre et accompagner l'évolution de la filière (centres interprofessionnels, associations d'œnologues, clusters français Vinseo et InnoVin, Institute of Masters of Wine...).

Fort de ses expertises, le Groupe développe des solutions couvrant les principaux leviers d'adaptation des vins aux évolutions climatiques, à chaque étape du processus œnologique :

- en amont, des solutions de pilotage de la vendange et de la vinification permettent d'adapter les profils aromatiques et les équilibres des vins aux caractéristiques des raisins issues de conditions climatiques évolutives ;
- au stade de l'élevage, l'adaptation des apports boisés permet de moduler les profils organoleptiques et la structure des vins, en intégrant les évolutions des matières premières et des attentes du marché ;
- en aval, la maîtrise des échanges gazeux et notamment du transfert d'oxygène constitue un levier clé pour sécuriser la conservation des vins, piloter leur évolution en bouteille et préserver leur fraîcheur aromatique, notamment dans des contextes de surmaturité.

Ces approches permettent notamment d'agir sur les conséquences de la surmaturité des raisins, en conservant un profil plus frais, en maîtrisant les équilibres œnologiques et en optimisant les conditions de conservation.

Enfin, le Groupe accompagne l'évolution des marchés des boissons en valorisant ses expertises au-delà du vin. Les savoir-faire développés, notamment autour de la maîtrise des profils aromatiques, de l'oxygène et des interactions bois-boisson, sont ainsi mobilisés sur des segments en croissance tels que les bières, les bières sans alcool, les vins sans alcool ou à faible teneur en alcool et les nouvelles boissons. Le Groupe apporte ainsi des solutions adaptées à ces nouveaux usages, issues de la mobilisation de ses expertises historiques, notamment en matière de reconstruction des équilibres sensoriels (fraîcheur, structure, complexité aromatique) dans des produits où ces paramètres sont fortement impactés par les procédés (désalcoolisation, fermentation spécifique).

Ces actions traduisent la capacité du Groupe à mobiliser ses expertises scientifiques et techniques pour accompagner ses clients face aux impacts du changement climatique, tout en contribuant au développement de nouvelles opportunités de croissance.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.1.3 TRAJECTOIRE POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Trajectoire 2019-2025

OBJECTIFS 2025

Le calcul de l'empreinte carbone de l'ensemble du groupe OENEO a été mené une première fois en 2020 sur les données de l'année 2019 et a constitué, courant 2021, la base de l'établissement d'objectifs de réduction à échéance 2025 ⁽¹⁾.

Les objectifs sont placés sur une trajectoire « Well Below 2 Degrees » (W2DS) de la Science Based Target initiative ⁽²⁾ (SBTi), soit une réduction de 16 % des émissions entre 2019 et 2025.

La trajectoire 2029-2025 du Groupe repose :

- sur la réduction de 50 % des émissions liées à sa consommation d'énergie et aux procédés industriels (scopes 1&2 hors

carburants pour les véhicules professionnels) entre 2019 et 2025, par la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux Énergie Carbone déployé à partir de 2022 ;

- sur les périmètres amont et aval (scope 3), par le maintien des émissions en 2025 au niveau de 2019 malgré la prévision d'une hausse d'activité au moment de l'établissement de sa trajectoire. Les actions de réduction des pertes matières (cf. § 2.2.3.2), l'optimisation de l'organisation industrielle et logistique et les actions engagées sur les mobilités concourent à cet objectif.

RÉSULTATS

Les objectifs de cette trajectoire ont été atteints dès l'exercice 2024/2025. Les résultats sur l'exercice 2025/2026 d'atterrissage sont présentés ci-après. Ils confirment le dépassement des objectifs fixés pour 2025.

- les émissions liées à la consommation d'énergie et aux procédés industriels diminuent de 8 % depuis le dernier exercice, conséquence de la poursuite de la baisse des consommations d'énergie fossile et d'électricité ;

- les émissions globales diminuent significativement par rapport au dernier exercice : l'évolution est commentée au niveau du tableau détaillé des résultats EI-6 ci-après.

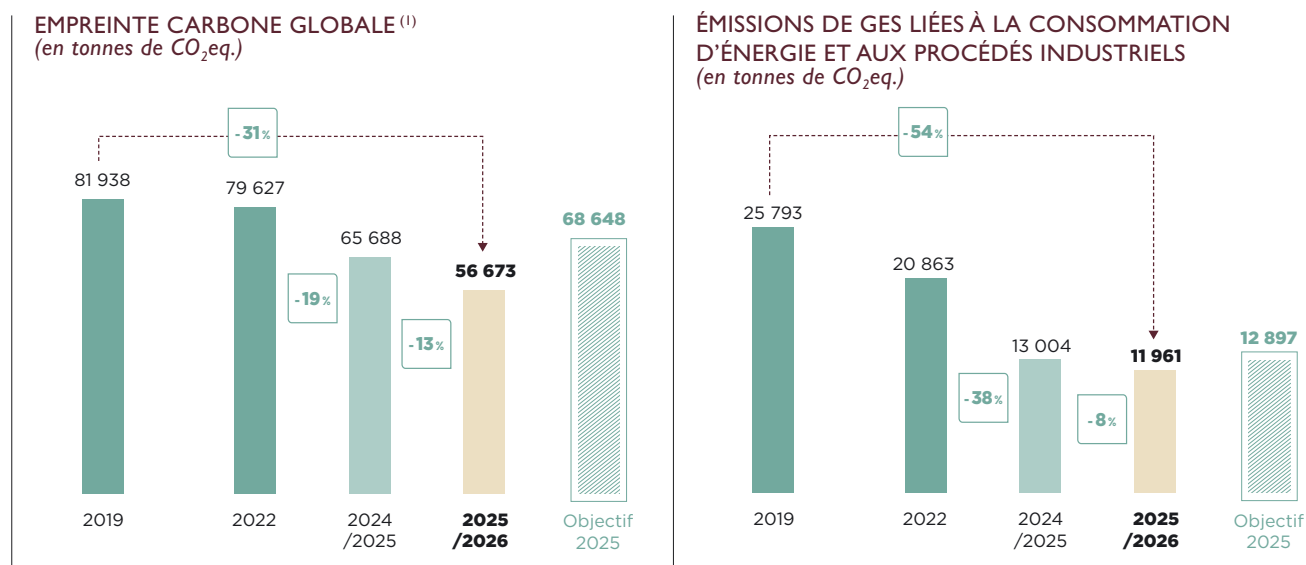
(1) Le bilan d'émissions de GES sur l'année 2019 et l'objectif de la trajectoire à horizon 2025 sont réalisés selon la méthode réglementaire française dite BEGES (Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de GES, conformément à l'article L. 229-25 du Code de l'environnement, ministère de la Transition écologique et ADEME)

(2) Les SBTi se fondent sur une évaluation scientifique objective des efforts nécessaires à la réduction des émissions mondiales de GES. Au moment de l'établissement de notre trajectoire 2025, les objectifs de réduction des émissions adoptés par une entreprise étaient considérés comme conforme au SBTi s'ils correspondaient au niveau de décarbonation requis pour limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement en deçà de 1,5 °C.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Évolution de nos émissions de GES au regard de nos objectifs 2025



(1) Les résultats et l'objectif ont été établis selon la méthode BEGES, sauf les résultats 2025/2026 établis selon la méthode GHG.

Notre plan de transition 2030

Afin de poursuivre et d'amplifier ses efforts d'atténuation des émissions, le Groupe a défini courant 2025 de nouveaux objectifs à horizon 2030, en se basant sur l'année de référence 2022 afin de couvrir une période inférieure à 10 ans. Ces objectifs s'inscrivent sur une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C à l'horizon 2030 telle que définie par le SBTi, soit une diminution de 42 % entre 2022 et 2030. L'établissement et le suivi de cette trajectoire se base sur une comptabilisation Carbone conforme au référentiel méthodologique du GHG Protocol Corporate Standard (location based) ⁽¹⁾.

La définition du plan de transition prend en compte l'évolution attendue de notre activité d'ici 2030, en termes de volume et de nature de produits commercialisés et capitalise sur l'effort conséquent réalisé sur notre première période d'engagement pour réduire les émissions liées à nos consommations d'énergie et nos rejets industriels, en définissant de nouvelles cibles sur notre consommation, nos rejets et notre production d'énergie

de source renouvelable. Il complète les actions engagées dans le cadre de la précédente trajectoire en accentuant l'objectif de réduction des émissions sur les périmètres amont et aval. Il intègre en particulier un effort particulier sur nos consommations de matière non renouvelables, sur deux axes : l'engagement de nos principaux fournisseurs à réduire leur empreinte carbone via notre politique d'Achats responsables (cf. § 2.4.2.2) et la réduction de nos consommations de matières premières (cf. § 2.2.3.2), en cohérence avec la maîtrise des impacts matériels associés.

La trajectoire est validée par le Comité Exécutif et le Comité RSE. Les résultats leur sont partagés annuellement. Le plan de transition est piloté par la direction RSE puis décliné au sein de chaque filiale par les Comités de Direction. La trajectoire est intégrée dans la planification financière de chaque filiale, en termes d'investissement comme d'économies attendues sur les charges énergétiques notamment. Notre trajectoire est publique et mise à disposition, via nos publications réglementaires, de nos parties prenantes externes, investisseurs et clients notamment.

(1) En conséquence, le bilan d'émissions de GES sur l'année 2022, initialement évalué selon la méthode BEGES, a été recalculé selon le GHG Protocol Corporate Standard.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

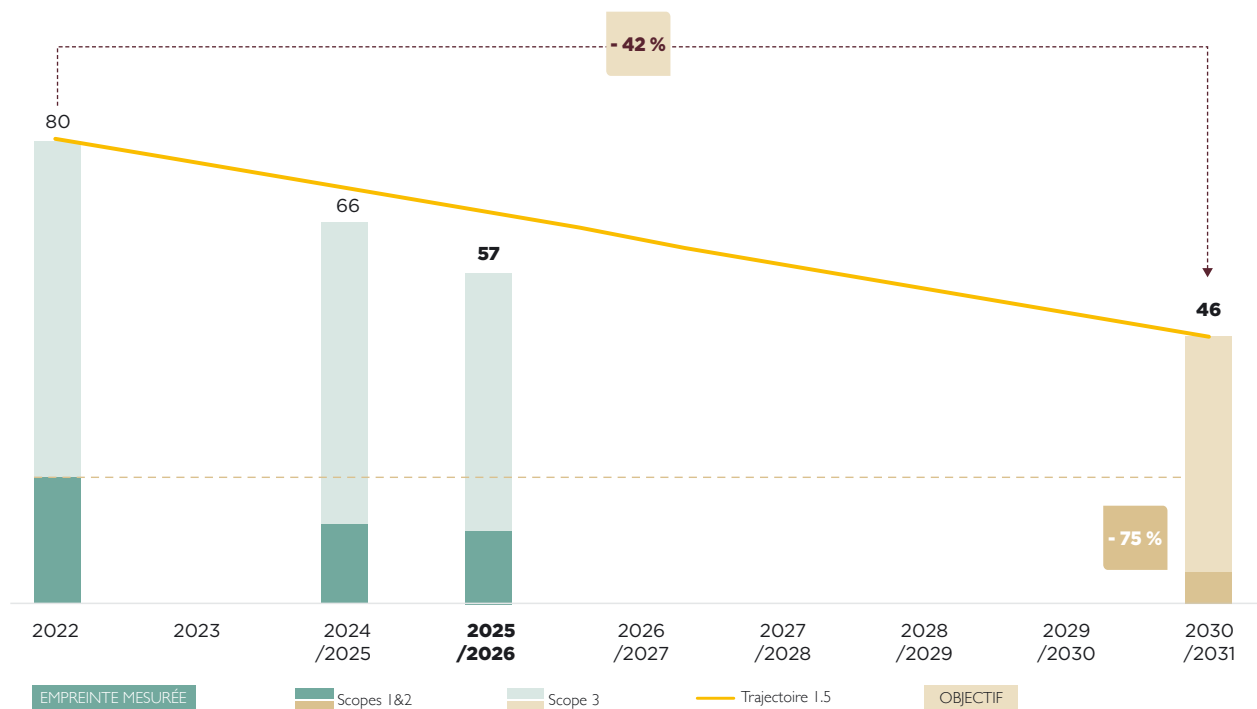
Informations environnementales (E)

OBJECTIFS 2030

Le groupe OENEO poursuit son ambition de décarbonation de ses activités et s'engage à réduire ses émissions brutes de 42 % entre 2022 et 2030/2031 sur l'ensemble des scopes.

Cette ambition comprend la réduction de 75 % des émissions des scopes 1&2 et la diminution de 30 % des émissions du scope 3.

PLAN DE TRANSITION 2030 (en ktonnes CO₂eq. – Méthode GHG Protocol)



L'objectif de réduction de 75 % des émissions liées aux scopes 1&2 prend en compte la réduction des émissions des mix électriques dans nos pays d'implantation et s'appuie sur les objectifs opérationnels suivants :

- la poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos procédés, avec un objectif de diminution de 10 % de nos consommations électriques entre 2024/2025 et 2030/2031 ;
- la réduction de nos consommations de gaz de 25 % entre 2024/2025 et 2030/2031, via l'optimisation de l'utilisation de nos chaudières biomasse et les projets de récupération de chaleur ;
- le développement sur nos sites des moyens de production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation, avec un objectif de couverture d'un tiers de nos consommations électriques par cette électricité d'ici 2030/2031 ;
- la poursuite des réductions de consommation de CO₂ sur les procédés DIAMANT et le développement du sourcing en CO₂ d'origine biosourcée ;

- l'électrification progressive de notre parc de véhicules professionnels, avec un objectif de réduction de 65 % des émissions issus des carburants entre 2024/2025 et 2030/2031.

L'objectif de réduction des émissions de 30 % du scope 3 de nos activités passe par :

- la réduction de l'impact carbone de nos approvisionnements, matières premières, auxiliaires de production ou emballages, par la mise en œuvre d'une politique d'Achats responsables et nos partenariats avec nos principaux fournisseurs ;
- la diminution de nos consommations de matières premières, via l'optimisation ou la reconception de nos procédés ou de nos produits : les objectifs sont présentés au § 2.2.3.2 ;
- la poursuite de nos actions pour une décarbonation de nos flux logistiques, via l'optimisation de nos flux logistiques et la sélection de nos prestataires de transport.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

• Cadre méthodologique pour l'établissement de notre cible de réduction des émissions de GES à horizon 2030

Pour l'établissement de la trajectoire, l'empreinte carbone d'OENEO ⁽¹⁾ est évaluée en conformité avec le protocole GHG, selon la méthode fondée sur la localisation.

Le paragraphe 2.2.1.6 détaille la méthode appliquée sur les différents postes d'émission ⁽²⁾.

Le suivi des consommations et du mix énergétique du Groupe se base sur la décomposition des sources utilisées : combustibles fossiles (gaz naturel et produits pétroliers), électricité (achetée ou produite par les installations photovoltaïques du Groupe) et biomasse (résidus de bois et liège consommés dans les chaudières biomasse présentes sur les sites). Cette dernière source d'énergie ne contribue pas à notre bilan d'émissions de GES.

ACTIONS

Les différents leviers de décarbonation qui ont été mis en œuvre dans le cadre de notre trajectoire 2025 et qui se poursuivent et s'amplifient dans notre plan de transition 2030 sont décrits ci-dessous.

• Diminuer nos consommations d'énergie et réduire nos émissions directes de GES sur nos sites industriels

Le projet Énergie Carbone déployé depuis 2022 au sein de nos filiales, et particulièrement dans la division Bouchage qui est la principale contributrice en termes de consommations d'énergie et de rejets industriels, a pour objectif :

- de réduire à la source notre consommation d'énergie, par des actions de performance énergétique, de récupération de chaleur pour limiter les consommations de gaz et d'optimisation de la production ;
- de réduire les émissions de CO₂ d'origine fossile des usines Diamant de traitement du grain de liège au CO₂ supercritique ;
- de développer des moyens propres de production d'énergie de source renouvelable : en complément de la production de chaleur par la valorisation de nos sous-produits bois et liège sur certains de nos sites industriels, un plan de développement de moyens de production photovoltaïque a été mis en place.

Le projet Énergie-Carbone a conduit à la programmation d'une série d'actions dans nos différentes entités d'une enveloppe d'investissements intégrés dans les plans industriels sous le pilotage des Directeurs Industriels, qui est présentée au paragraphe « Investissements prévus pour soutenir notre trajectoire Carbone ».

Les réductions d'émissions de GES obtenues et attendues sont présentées au paragraphe 2.2.1.5.

• Actions de réduction de la consommation d'énergie sur nos sites industriels

Les actions d'efficacité menées sur nos sites industriels comprennent une série d'améliorations classiques dans le secteur industriel comme le remplacement des éclairages par des

Les émissions sont brutes : elles n'incluent pas les absorptions de GES ou les émissions évitées comme moyen d'atteindre les cibles de réduction des émissions de GES. La cible à horizon 2030 a été déterminée en se plaçant sur la trajectoire 1,5 du SBTi, qui repose sur une probabilité de 67 % de rester en dessous d'un réchauffement climatique de 1,5 °C et conduit à une réduction des émissions de 42 % d'ici 2030.

L'évolution attendue de notre activité a été prise en compte pour établir ces cibles, en volume et en nature de produits demandés par les clients, ainsi que l'évolution attendue, selon les projections de l'International Energy Agency ⁽³⁾, de l'impact carbone de l'électricité acquise sur le marché selon la méthode fondée sur la localisation.

dispositifs plus efficaces, le remplacement, le suivi et l'amélioration du fonctionnement des compresseurs, les actions d'efficacité énergétique sur les moteurs ou les systèmes d'aspiration des poussières.

Plusieurs projets permettant de réduire la consommation de gaz fossile ont été réalisés ou sont programmés. Après la récupération de chaleur sur les usines DIAMANT du site de Diam Corchos, une nouvelle chaudière biomasse de Diam Portugal a été implantée : mise en service en avril 2026, elle permet d'assurer les besoins en chaleur du site et de réduire au minimum le recours au gaz. Par ailleurs, un projet de récupération de chaleur sur l'usine Diam de Diam France a été validé et programmé sur le début de l'exercice fiscal 2026/2027 : il permettra de se passer entièrement de gaz sur le site de Céret.

Ces actions s'accompagnent de la généralisation de suivi énergétique pour l'installation de compteurs à l'échelle de chaque étape des procédés. Après l'équipement du site de Diam Portugal courant 2023, le site de Diam Corchos a été équipé au cours de l'exercice de compteurs couplés à un système de gestion de l'énergie, couvrant l'ensemble des ateliers et les principaux postes de consommation. Ce système de gestion de l'énergie va être étendu au site de Céret de Diam France au cours du prochain exercice, permettant à la division Bouchage de disposer d'un système centralisé de suivi de ses consommations.

• Actions de réduction des rejets de CO₂ fossile des usines DIAMANT de la division Bouchage

La réduction des consommations et rejets à l'atmosphère des usines DIAMANT de la division Bouchage de nettoyage des grains de liège au CO₂ supercritique est réalisée dans une démarche d'amélioration continue. Elle passe par l'optimisation des cycles de production en fonction de la charge et l'amélioration de la récupération du CO₂ en boucle fermée.

(1) L'ensemble des émissions proviennent du groupe comptable consolidé. OENEO n'est pas concerné par des cas de sociétés non intégrées globalement sur lesquelles OENEO exercerait un contrôle opérationnel.

(2) Le bilan d'émissions et l'établissement de la cible n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

(3) « Annual GHG emission factors for World countries from electricity and heat generation », International Energy Agency.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

En complément de ces actions d'optimisation, le système de récupération du CO₂ mis en œuvre courant 2024 sur les usines DIAMANT du site de Diam Corchos permet de réduire de moitié la consommation, soit plus de 2 000 tonnes de rejets évités après une année pleine de fonctionnement.

Par ailleurs, l'approvisionnement en CO₂ d'origine biogénique est favorisé par la division Bouchage. Diam France s'approvisionne en partie auprès d'une usine d'agro-carburants pour plus de 35 % et la direction des achats de la division prospecte d'autres sources de CO₂ biosourcé.

• Déploiement de moyens de production d'électricité photovoltaïque pour l'autoconsommation

Le Groupe renforce progressivement son autonomie énergétique. Les chaudières biomasse présentes sur plusieurs sites permettent de valoriser les résidus de bois et de liège issus des procédés pour produire la chaleur nécessaire aux procédés industriels ou chauffage des ateliers. En complément, des installations photovoltaïques ont été déployées sur plusieurs sites en toitures, en ombrières ou au sol. Elles contribuent à l'autoconsommation électrique, réduisant à la fois la dépendance énergétique et les émissions indirectes liées à l'électricité du réseau.

Après l'installation d'un parc solaire sur le site de Boisé France en 2020, d'une toiture photovoltaïque sur Seguin Moreau Napa Cooperage en 2022, l'installation d'ombrières solaires sur le parking de Diam France à Céret en 2024, deux projets sont en cours de finalisation :

- la mise en service de la centrale photovoltaïque au sol du site de Diam Corchos est prévue avant fin 2026 et couvrira environ 30 % des besoins en électricité du site, le plus consommateur du Groupe ;
- la construction d'une centrale au sol sur le site de Diam Portugal est en cours sur le printemps 2026 : elle couvrira environ 12 % des besoins en électricité du site.

• Maîtriser nos consommations de ressources

La politique du Groupe visant à économiser les ressources en réduisant l'intensité matière de nos productions (cf. § 2.2.3.2) concourt directement à la réduction des émissions de GES liés à la production de nos matières premières, notamment les matières premières techniques d'origine pétrosourcée et métaux.

• Réduire l'impact carbone du transport de marchandises

Le Groupe conduit plusieurs actions pour réduire les émissions de GES des opérations de transport des matières premières, produits semi-finis entre nos sites industriels de transformation et produits finis vers nos clients :

- tout d'abord, les économies de matière participent à la diminution du fret d'approvisionnement ;
- par ailleurs, l'organisation et la planification de la production à l'échelle de chaque division optimisant les besoins de transport entre nos sites de production ;
- enfin, nous travaillons avec nos prestataires transporteurs pour accompagner leur transition vers des véhicules ou carburants moins émetteurs de GES.

Pour adresser cet enjeu, la division Bouchage s'est engagée dans le programme volontaire Fret21, porté par l'ADEME. Diam Bouchage s'est engagé à diminuer d'au moins 5 % (en relatif) les émissions de GES liées au transport de marchandises à sa charge (entre ses sites et vers ses clients) entre 2022 et 2025. Cet engagement repose sur plusieurs axes : optimisation des chargements, diminution des distances parcourues par une optimisation de la planification, sélection de prestataires utilisant des carburants alternatifs comme le B100. Le bilan sur l'année 2025 d'atterrissage montre que plus de 9 % des émissions incluses dans le périmètre ont été évitées du fait de la mise en œuvre du plan d'actions. Sur la base de ce bilan, DIAM est en cours de définition de nouvelles actions pour poursuivre les efforts de réduction de ce poste d'émissions.

Côté élevage, Seguin Moreau travaille également avec des transporteurs utilisant des carburants alternatifs. L'entreprise a par ailleurs conduit fin 2025 un diagnostic de ses flux de transport pour évaluer les opportunités de report modal vers le rail (opération « Appel d'air »). À la suite, l'ensemble des flux de containers à destination de l'export au départ de Merpins en Charente ont été transférés vers un transport ferroviaire sur l'axe Bordeaux-Le Havre.

• Réduire l'impact carbone des déplacements

Bien que concourant pour une faible part à l'ensemble de nos émissions, la réduction de l'impact des déplacements est un enjeu que nous adressons de façon résolue.

Un programme de formation aux risques routiers et à l'éco-conduite est déployé pour les salariés utilisant un véhicule professionnel : au 31 décembre 2025, 75 salariés avaient suivi cette formation. Les politiques de renouvellement des véhicules professionnels, propres à chaque entité, favorisent désormais les véhicules électriques ou hybrides rechargeables : sur l'exercice, 40 % des renouvellements de véhicules sont de ce type.

Le développement de bornes de recharge sur chaque site et les initiatives visant à encourager les mobilités douces complètent ce dispositif :

- Diam France : Dispositif Employeur Pro-Vélo (médaille d'argent obtenue en 2024), abri à vélo avec bornes de recharge, station d'entretien, animations régulières ;
- Seguin Moreau & C^o : Mise en place du forfait de mobilité durable, incluant une indemnité forfaitaire et la fourniture d'un kit de sécurité aux salariés. Ce dispositif a concerné une vingtaine de salariés sur l'exercice.

• Former et sensibiliser nos collaborateurs

Pour partager une culture commune sur les défis climatiques et énergétiques, le Groupe a décidé de déployer l'atelier « Fresque du climat » auprès de ses managers, puis auprès de l'ensemble des équipes. En 2023, 21 animateurs et animatrices volontaires ont été formés dans différentes entités. Depuis, ils ont animé 54 ateliers en interne, représentant 592 participants.

Cette action de fonds s'ajoute aux communications internes sur les objectifs et résultats des actions de décarbonation de nos activités, notamment via la newsletter RSE du Groupe, ainsi que les sensibilisations régulières réalisées au sein de nos filiales sur les différentes thématiques environnementales.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Investissements prévus pour soutenir notre trajectoire Carbone et notre plan de transition

La trajectoire Énergie-Carbone du Groupe fait l'objet d'une enveloppe d'investissements (CapEx) conséquents sur la période de 2022 à la fin de l'exercice 2026/2027, d'un montant prévisionnel de 15 M€, dont les plus gros montants concernent les actions d'efficacité énergétique et la réalisation de centrales solaires pour produire de l'électricité dans un objectif d'autoconsommation sur nos sites industriels.

Les centrales photovoltaïques et les projets de récupération de chaleur sont éligibles à la Taxonomie, ainsi que l'implantation de station de recharges ou le déploiement de compteurs intelligents pour le besoin de monitoring.

Les montants engagés sont détaillés ci-dessous. Les CapEx réalisés sur l'exercice comprennent principalement la poursuite de la

construction de la centrale photovoltaïque en Espagne et, sur le site du Portugal, le remplacement de la chaudière biomasse, le déploiement du monitoring énergétique et le démarrage du chantier de centrale photovoltaïque. Les CapEx prévus sur le prochain exercice, pour un budget prévisionnel de 2 M€, comprennent la finalisation de ces projets ainsi que la mise en œuvre du projet de récupération de chaleur sur le site de Céret de Diam France.

L'évaluation des investissements nécessaires à la mise en œuvre des actions complémentaires de production d'électricité renouvelable et de modernisation de nos outils de production dans le cadre de notre plan de transition à horizon 2030 sont en cours d'étude et de programmation.

	Du 01/04/2021 31/03/2026	Sur l'exercice 2025/2026
CapEx engagés dans le projet Energie-Carbone (M€)	12,1	3,9
Répartition selon les axes de la taxonomie		
CCM 7.4 Stations de recharges	2 %	2 %
CCM 7.5 Monitoring énergétique	1 %	2 %
CCM 7.6 Centrales photovoltaïques et récupération de chaleur	47 %	39 %
Actions d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES hors taxonomie	51 %	57 %

Émissions potentielles verrouillées

Les émissions de gaz à effet de serre correspondant à la construction des centrales solaires de Diam Corchos et Diam Portugal ainsi que de la chaudière biomasse de Diam Portugal seront comptabilisées à la mise en service des équipements, soit sur le prochain exercice, et influenceront à la hausse le résultat

du bilan d'émissions de GES sur 2026/2027. Ces investissements concourent cependant à la décarbonation de nos sources d'énergie et participeront à l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de GES à horizon 2030/2031.

2.2.1.4 INDICATEURS ET RÉSULTATS ÉNERGIE

Consommation d'énergie et mix énergétique

Le tableau ci-dessous décompose notre consommation d'énergie pour préciser notre mix énergétique.

Pour les indicateurs (EI-5-37) e (EI-5-38) exigés par la norme, les consommations d'électricité sont réparties selon leur origine (produits pétroliers, gaz naturel, nucléaire, renouvelable) sur la base du marché. À cet effet, les informations publiées par nos fournisseurs ou, par défaut, par l'IAB ⁽¹⁾ sur la composition du mix résiduel de l'électricité de chaque pays, hors électricité couverte par des certificats de garantie d'origine, sont utilisées.

Pour nos indicateurs internes de suivi de nos consommations d'énergie et de notre mix énergétique, notre consommation globale est décomposée selon nos approvisionnements en combustibles fossiles, biomasse et électricité (achetée ou autoproduite), et les consommations de carburants par les véhicules professionnels sont distingués des consommations sur nos sites industriels.

(1) European Residual Mixes 2024, Association of Issuing Bodies.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

RÉSULTATS Consommation d'énergie totale en MWh et mix énergétique associé (EI-5-37 et 38)

Postes	2024/2025 ⁽²⁾		2025/2026		Évolution N-1
	Consommation (en MWh)	%	Consommation (en MWh)	%	
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	0	0 %	0	0 %	-
2) Consommation de combustible provenant de produits pétroliers (fuel, butane et propane, carburants)	4 542	3 %	3 848	3 %	- 15 %
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel ⁽¹⁾	6 041	4 %	5 349	4 %	- 11 %
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	0	0 %	0	0 %	-
5) Consommation d'électricité acquise à partir de sources fossiles	29 381	22 %	30 766	22 %	5 %
6) CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE FOSSILE (SOMME DES LIGNES 1 À 5)	39 964	29 %	39 963	29 %	0 %
7) CONSOMMATION PROVENANT DE SOURCES NUCLÉAIRES	34 559	25 %	34 867	25 %	1 %
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, biomasse	52 869	39 %	57 936	42 %	10 %
9) Consommation d'électricité acquise à partir de sources renouvelables	8 697	6 %	4 238	3 %	- 51 %
10) Consommation d'énergie électrique photovoltaïque autoproduite	417	0,3 %	586	0,4 %	40 %
11) CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (SOMME DES LIGNES 8 À 10)	61 984	45 %	62 759	46 %	1 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (SOMME DES LIGNES 6, 7 ET 11)	136 507	100 %	137 589	100 %	1 %

(1) Conformément aux exigences de publication, les consommations de gaz naturel sont présentées en MWh PCI.

(2) La répartition des résultats de l'électricité acquise (lignes 5) 7) et 9)) sur l'exercice 2024/2025 est modifiée par rapport à la publication dans le précédent rapport de durabilité. La consommation globale d'électricité acquise et la consommation globale d'énergie ne sont pas modifiées.

RÉSULTATS Consommation d'énergie en MWh et mix énergétique associé (indicateurs internes et objectifs)

Postes	2024/2025		2025/2026		Évolution N-1	Objectif 2030/2031 vs 2024/2025
	Consommation (en MWh)	%	Consommation (en MWh)	%		
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE SUR NOS SITES INDUSTRIELS⁽¹⁾	133 647	100 %	135 059	100 %	1 %	
Dont consommation de gaz (ligne 3)	6 041	5 %	5 349	4 %	- 11 %	- 25 %
Dont consommation de combustibles fossiles (ligne 2, hors carburants)	1 683	1 %	1 319	1 %	- 22 %	
Dont consommation totale d'électricité (somme des lignes 5, 7, 9 et 10)	73 054	55 %	70 456	52 %	- 4 %	- 10 %
Dont consommation de combustible biomasse (ligne 8)	52 869	40 %	57 936	43 %	10 %	
Part de la consommation électrique autoproduite à partir de sources renouvelables (Ligne 10 divisée par la consommation totale d'électricité)	0,6 %		0,8 %			33 %
Part de la consommation énergétique autoproduite à partir de sources renouvelables (Somme des lignes 8 et 10 divisée par la consommation totale d'énergie sur nos sites industriels)	40 %		43 %			55 %
CONSOMMATION TOTALE DE CARBURANTS FOSSILES HORS SITES INDUSTRIELS	2 859		2 529		-12 %	-65 %

(1) Les consommations de carburants liées à l'utilisation des véhicules professionnels ne sont pas prises en compte ici mais précisées sur la dernière ligne.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Sur le périmètre de nos sites industriels, la consommation d'énergie se maintient à un niveau équivalent entre les deux exercices, principalement du fait de l'augmentation de la consommation de chaleur produite par les chaudières biomasse. À l'inverse, les énergies de réseau émettrices de GES (gaz, fuel et électricité) poursuivent la baisse engagée depuis plusieurs années du fait des actions de notre projet Énergie-Carbone.

La part d'électricité autoproduite augmente tout en occupant une place encore modeste, mais augmentera significativement avec la mise en service des deux centrales solaires sur Diam Corchos et Diam Portugal au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, la politique de renouvellement du parc de véhicules d'entreprise se traduit par une diminution des consommations de carburants.

RÉSULTATS Production d'énergie de source renouvelable (en MWh) (EI-5-39)

	2024/2025	2025/2026	Évolution N-1
Production d'énergie électrique photovoltaïque	599	766	28 %
Production de chaleur issue de biomasse	52 969	57 936	10 %
Production totale d'énergie renouvelable	53 568	58 701	10 %

Notre production d'énergie de source renouvelable comprend :

- la production de chaleur à partir de nos résidus de bois et liège dans les chaudières biomasse présentes sur nos sites industriels, pris égale à notre consommation de biomasse présentée dans le tableau ci-dessus ; sur l'exercice, une plus grande production de résidus de liège sur le site de Diam Corchos conduit à une augmentation de cette production de chaleur pour les besoins industriels ;
- la production des centrales solaires photovoltaïques implantées sur les sites du Groupe, sur la base du suivi de leur production :

elle est supérieure à la consommation d'énergie électrique photovoltaïque autoproduite présentée plus haut, du fait de la réinjection sur le réseau de la production électrique quand les sites concernés ne sont pas en activité. Sur l'exercice, l'augmentation de la production est liée à une année pleine de production des ombrières solaires sur le parking du site de Céret de Diam France (mise en activité mi-2024), qui complètent la production de la centrale au sol de Boisé France et des toitures photovoltaïques de Seguin Moreau Napa Cooperage.

RÉSULTATS Intensité énergétique sur la base du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ (en MWh par M€) (EI-5-40)

	2024/2025	2025/2026	Évolution N-1
Consommation totale d'énergie rapportée au chiffre d'affaires	447	500	12 %

(1) Les activités principales du Groupe (Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège) étant incluses dans les secteurs à fort impact climatique, l'ensemble du chiffre d'affaires tel que précisé en introduction de ce chapitre est retenu au dénominateur.

L'intensité énergétique est influencée sur l'exercice par la plus grande production de chaleur issue de la biomasse, le reste des consommations du Groupe (électricité et énergies fossiles) étant en diminution.

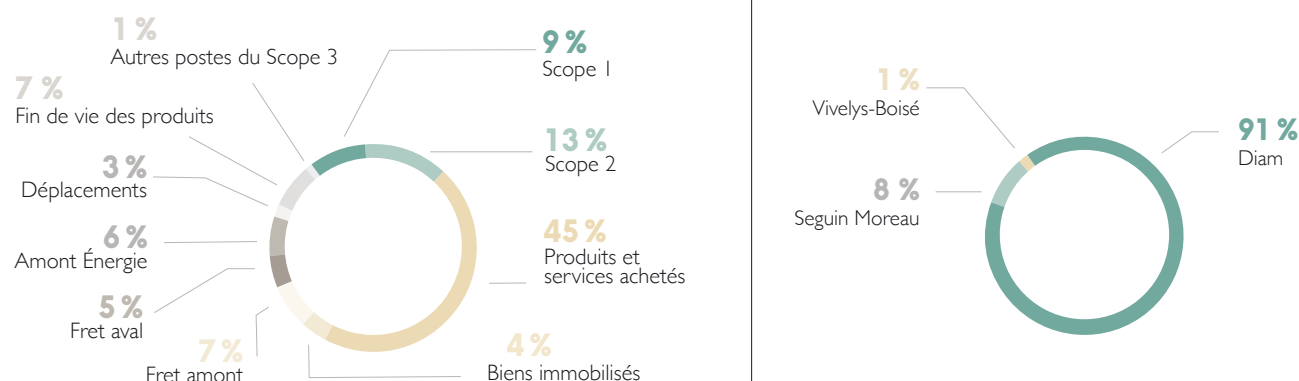
2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.1.5 INDICATEURS ET RÉSULTATS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES ⁽¹⁾ SUR L'EXERCICE 2025/2026 PAR POSTE D'ÉMISSIONS ET PAR ENTITÉ

(en % des émissions totales)



(1) Le cadre, les hypothèses et les exclusions pour l'établissement du bilan des émissions de GES du Groupe sont précisés au paragraphe suivant et détaillés au § 2.2.1.6.

Émissions de GES détaillées et évolution ⁽¹⁾

L'évolution de nos émissions de GES et leur progression par périmètre depuis 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous conformément aux attendus de la norme thématique EI-6 :

- GHG protocole ;
- les émissions de scope 2 sont présentées à la fois :
 - fondées sur la localisation,
 - fondées sur le marché : le Groupe ne réalise pas d'achats d'électricité sous garantie d'origine renouvelable. Les émissions fondées sur le marché sont calculées avec les facteurs d'émission publiés par les fournisseurs quand disponibles ou par défaut par l'IAB ⁽²⁾ à l'échelle du pays : ces facteurs d'émission sont basés sur la composition du mix résiduel de l'électricité fournie (mix une fois exclue l'électricité couverte par des certificats de garantie d'origine).

(1) OENEO n'est pas exclu des indices de référence de l'accord de Paris (règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020).

(2) European Residual Mixes 2024, Association of Issuing Bodies.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

RÉSULTATS Émissions de GES en valeur absolue (en tonnes de CO₂eq) (EI-6-48, 49, 51 et 52)

	2022 (année de référence)	2024/2025		2025/2026			Objectif 2030/2031	
		Émissions	Évolution vs 2022	Émissions	Évolution N-1	Évolution vs 2022	Émissions	Réduction vs 2022
Émissions de GES scope 1								
Émissions brutes de GES de périmètre 1	11 077	6 118	- 45 %	5 262	- 14 %	- 52 %	2 769	- 75 %
Émissions du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0	0		0				
Émissions de GES scope 2								
Émissions brutes de GES scope 2 fondées sur la localisation	10 739	7 608	- 29 %	7 301	- 4 %	- 32 %	2 685	- 75 %
Émissions brutes de GES scope 2 fondées sur le marché	ND	17 937		15 692	- 13 %			
Émissions de GES scope 3								
Émissions totales brutes indirectes de GES (périmètre 3)	58 060	51 963	- 11 %	44 111	- 15 %	- 24 %	40 874	- 30 %
Émissions significatives de GES scope 3								
Produits et services achetés	31 210	27 483	- 12 %	25 718	- 6 %	- 18 %		
Biens immobilisés	3 637	7 122	96 %	1 995	- 72 %	- 45 %		
Transport de marchandise amont	6 319	4 549	- 28 %	3 874	- 15 %	- 39 %		
Fin de vie des produits vendus	5 217	4 307	- 17 %	4 157	- 3 %	- 20 %		
Transport de marchandise aval et distribution	3 749	2 870	- 23 %	2 617	- 9 %	- 30 %		
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (hors scopes 1&2)	3 956	1 970	- 50 %	3 299	67 %	- 17 %		
ÉMISSIONS TOTALES DE GES								
Émissions totales de GES fondées sur la localisation	79 875	65 688	- 18 %	56 673	- 14 %	- 29 %	46 328	- 42 %
Émissions totales de GES fondées sur le marché		76 017		65 065				

RÉSULTATS Intensité des émissions de GES sur la base du chiffre d'affaires (en tonnes de CO₂eq par M€) (EI-6-53)

	Exercice 2024/2025	Exercice 2025/2026	Évolution N-1
Émissions totales de GES fondées sur la localisation rapportées au chiffre d'affaires	215	206	- 4 %
Émissions totales de GES fondées sur le marché rapportées au chiffre d'affaires	249	236	- 5 %

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.1.6 MÉTHODE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN D'ÉMISSIONS DE GES SUR L'EXERCICE 2025/2026

Présentation

Le bilan d'émissions de GES est calculé selon le référentiel GHG Protocol :

- les émissions directes (scope 1) : les sources d'émissions détenues ou contrôlées par le groupe OENEO (combustibles fossiles, carburants pour la flotte de véhicules de l'entreprise, rejets directs de GES sur les sites) ; les émissions associées à la combustion de la biomasse sur nos sites industriels sont considérées comme nulles, car le carbone biogénique de la biomasse a été séquestré lors de la croissance du bois (bilan nul entre séquestration et émissions) ;
- les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) basées sur la localisation : les émissions indirectes de scope 2 sont celles associées à la consommation d'électricité achetée auprès de nos fournisseurs ; les facteurs d'émission des mix électriques que nous avons utilisés sont les dernières valeurs disponibles délivrées par l'ADEME pour la France et l'Agence internationale de l'énergie pour les autres pays d'implantation du Groupe ⁽¹⁾ ;
- les émissions indirectes hors énergie liées à la chaîne de valeur complète (scope 3) : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation :
 - les émissions amont de la production des sources énergétiques utilisées (combustibles fossiles et électricité), selon les mêmes sources que celles utilisées pour les facteurs d'émissions sur scope 1 ou 2,
 - les émissions liées aux produits ou services achetés, sur la base des quantités consommées et des facteurs d'émission fournis par nos fournisseurs ou par les bases de données françaises ou internationales,
 - les émissions du transport amont et aval des marchandises, sur la base des quantités transportées, des distances parcourues et des modes de transport utilisés,
 - les émissions des déplacements professionnels, sur la base des bilans des prestations de transport,
 - les émissions des déplacements domicile-travail sur la base de la domiciliation des salariés et des modes de transport utilisés,
 - les émissions liées à la fabrication des matériels et équipements industriels, des équipements informatiques et des véhicules (leasing amont), à la construction des bâtiments, comptabilisés l'année de leur acquisition,
 - les émissions relatives à la gestion des déchets issus des activités industrielles, sur la base du reporting Déchets (nature des déchets produits et traitement),
 - les émissions liées au traitement en fin de vie des produits mis sur le marché, sur la base de scénarios de gestion explicités au paragraphe suivant.

Les postes suivants ne sont pas inclus :

- postes ne concernant pas le Groupe : émissions issues des sols et de la biomasse ; émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid ; franchise aval, leasing aval ;

- poste exclu : déplacements des visiteurs et des clients, ce poste est considéré comme non significatif au regard du faible poids des déplacements professionnels et domicile-travail (3 % de l'empreinte du Groupe).

Le Groupe ne détient pas de crédit carbone. Le Groupe n'applique pas de tarification interne du carbone.

Estimations et hypothèses

Pour le calcul des émissions de GES liées au scope 3 de nos activités, des estimations ou hypothèses ont été réalisées, justifiées soit par les délais d'accès aux données de base et à leur traitement, soit par la disponibilité des données de base.

Certaines données ont été collectées et traitées sur l'année civile au lieu de l'année fiscale, sans avoir un impact significatif sur le résultat par la prise en compte de douze mois pleins d'activité. Sur l'exercice, cela concerne les émissions de transport amont et aval la division Bouchage, calculées chaque année sur l'année civile dans le cadre de son engagement dans la démarche Fret21.

Enfin, pour estimer les émissions liées à la fin de vie des produits mis sur le marché, les hypothèses suivantes ont été faites :

- produits d'élevage : ces produits font l'objet après leur utilisation d'un réemploi via le marché de l'occasion organisé par des entreprises spécialisées ou informel, ainsi que d'une réutilisation informelle comme objet de décoration, mobilier, etc. Cette utilisation en cascade est mal documentée. Par ailleurs, ces produits sont composés de bois non traités et de métaux facilement valorisables. Au vu de ces éléments, il est fait l'hypothèse d'un impact négligeable de la fin de vie de ces produits ;
- bouchons Diam : les bouchons deviennent des déchets d'emballage ménagers au point de consommation du vin embouteillé. Aujourd'hui, les bouchons en liège font l'objet de dispositifs dédiés de recyclage pour une faible part de gisement, estimée entre 5 et 10 % en Europe. Les bouchons non triés à la source dans des dispositifs dédiés ne sont pas recyclés via les systèmes de tri des emballages ménagers et sont donc gérés avec les déchets ménagers en mélange, qui sont en Europe traités pour moitié par stockage définitif et pour moitié par incinération. Au vu de ces éléments, le scénario suivant de modélisation est retenu, se basant sur le contexte européen dont les paramètres sont les mieux connus :
 - 5 % des bouchons mis sur le marché en 2025/2026 seront recyclés par collecte dédiée à la source,
 - 47,5 % seront stockés en centre d'enfouissement définitif, avec un impact négligeable du fait de leur très faible biodégradabilité,
 - 47,5 % seront incinérés : les impacts sont pris en compte en distinguant la fraction biosourcée de la fraction pétrosourcée des bouchons microtechniques.

(1) « Annual GHG emission factors for World countries from electricity and heat generation », International Energy Agency.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.2 Eau (E3)

2.2.2.1 NOS ENJEUX ET LEUR GESTION

Les activités du Groupe nécessitent le prélèvement d'eau douce ⁽¹⁾ pour les besoins industriels, sanitaires et des dispositifs de lutte contre l'incendie, provenant de forages propres ou des réseaux de distribution publique. La gestion durable de cette ressource est un engagement du pilier environnemental de la stratégie RSE du Groupe.

Les besoins strictement industriels en eau de la division Bouchage sont réduits et se limitent à quelques étapes du processus, principalement la préparation du liège brut par bouillage sur les sites qui disposent de ces équipements. La division Élevage présente peu de besoins strictement industriels mais des besoins spécifiques : la protection contre les insectes et les champignons des stocks de bois bruts sur les merranderies implique l'arrosage des parcs de grume du printemps à l'automne en fonction de la météo ; la maturation des merrains sur les parcs présents en France et aux États-Unis, qui dure de 18 à 24 mois, nécessite un arrosage des merrains par les pluies ou, en fonction de la météo, par arrosage contrôlé.

En termes de vulnérabilité des zones de prélèvements, trois de nos onze sites industriels sont dans une aire exposée aux risques hydriques : Seguin Moreau & C° (Merpins, France) et DGS – Diam Global Services (Coruche, Portugal) sont situés en zone de stress hydrique élevé selon l'Atlas des risques hydriques du World Resources Institute (WRI) ⁽²⁾ ; le site de Diam France (Céret, France), bien que non cartographié dans l'Atlas comme situé en zone de stress hydrique élevé, est implanté dans une zone soumise à restriction de prélèvements depuis trois ans, notamment pour les usages d'arrosage et agricoles. Les projections des modèles climatiques à horizon 2030 et 2050 montrent par ailleurs que le risque hydrique augmentera sur le bassin méditerranéen (implantations de Diam Céret et Vivelys en France) et au Portugal (implantation de Diam Portugal).

Dans le cadre de son analyse de double matérialité et compte tenu des besoins en eau de nos activités et de la vulnérabilité de la ressource présentés ci-dessus, OENEO a identifié un impact et un risque matériels relatifs à la gestion de l'eau.

 Impact positif  Impact négatif  Opportunité  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
EAU				
	Consommations d'eau pour les besoins industriels	L'eau utilisée sur nos sites provient principalement de ressources souterraines, prélevées directement par nos forages ou distribuées par les réseaux d'adduction publique. Ces ressources sont soumises à des pressions plus ou moins fortes selon nos zones d'implantation, qui devraient être accentuées par les conséquences du changement climatique.	Gérer durablement nos consommations d'eau	Réduire les prélèvements en eau sur nos sites industriels
	Détérioration des stocks de bois en cas de restriction des prélèvements en eau	Les prélèvements d'eau nécessaires à la protection des grumes et à la préparation des merrains exposent la division Élevage au risque de restrictions imposées en période de sécheresse. De telles limitations pourraient entraîner une perte de stock des grumes (attaques de parasites) ou une détérioration de la qualité des merrains, perturbant ainsi les opérations de production. Bien que les conditions hydrologiques récentes en France aient réduit ce risque à court terme, il demeure potentiel à l'horizon 2030 en raison du changement climatique, avec un impact financier possible en cas d'ajustement de la valeur des stocks ou de perturbation des opérations.		

(1) Du fait de ses activités, le Groupe ne présente aucune interaction avec les ressources marines, ni directement, ni dans sa chaîne de valeur.

(2) Région dans laquelle la quantité totale d'eau prélevée atteint un pourcentage élevé (40-80 %) ou extrêmement élevé (plus de 80 % de la ressource disponible), d'après l'outil « Aqueduct » de l'atlas des risques hydriques du World Resources Institute (WRI).

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.2.2 RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS EN EAU SUR NOS SITES INDUSTRIELS

POLITIQUE

Le Groupe déploie une politique dédiée à la réduction de ses consommations d'eau, qui s'applique à l'ensemble de ses entités opérationnelles, pour maîtriser son impact et prévenir le risque de façon globale. Elle s'attache particulièrement à la réduction des prélèvements en eau sur les sites situés dans une zone de risque hydrique.

La mise en œuvre opérationnelle de ces engagements est réalisée au sein de chaque métier en s'adaptant aux enjeux propres de l'activité. Les Comités de Directions définissent les orientations et confient aux Directeurs compétents le pilotage des programmes d'actions.

Notre politique repose sur trois axes :

- la surveillance et le pilotage des consommations en eau ;
- la réutilisation de l'eau prélevée ;
- la réduction à la source des besoins.

OBJECTIF

Le Groupe s'est fixé un premier objectif de réduction de 40 % entre 2022 et l'exercice 2026/2027 des prélèvements sur l'ensemble de ces sites. Il constitue un objectif volontaire et ambitieux, fixé sur l'historique de consommation de nos sites et d'une projection des résultats de notre politique ⁽¹⁾. Il couvre particulièrement les prélèvements des filiales situées dans une zone de risque hydrique.

ACTIONS

Les deux premiers axes de la politique de réduction de la consommation en eau de la politique sont en déploiement depuis 2023 et se poursuivront jusqu'à l'exercice 2026/2027. Les résultats constatés permettront de redéfinir les modalités de déploiement au fur et à mesure des constats.

• Surveillance et pilotage des prélèvements en eau

L'ensemble des sites prélevant directement de l'eau en nappe souterraine sont équipés de système de comptage. Les sites industriels relèvent mensuellement les compteurs sur forage ou de distribution depuis les réseaux publics, permettant de suivre les prélèvements. Les sous-compteurs présents aux points de consommation font également l'objet d'un suivi pour détecter toute anomalie.

Concernant les sites situés en zone de risque hydrique :

- Diam France dispose d'un suivi automatisé déclenchant des alertes en cas de dérive de consommation ;
- Seguin Moreau & C° (Merpins) a revu en 2024 ses procédures de pilotage de l'arrosage pour mieux prendre en compte la pluviométrie. En 2025, dans le cadre d'une opération collective conduite par la CCI Charente, un diagnostic du réseau et des consommations sur les ateliers et les locaux sociaux a conduit à une réduction significative des consommations associées. Au global, les consommations du site ont été réduites de 30 % par rapport à 2022 année de référence.

Les deux premiers axes consistent au déploiement de procédures et d'investissements techniques, pilotés par les directions des opérations.

Le troisième axe de la politique fait l'objet d'un projet de recherche et développement d'envergure sous la responsabilité du Directeur Scientifique de Seguin Moreau, également chercheur détaché par OENEO au sein de l'Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV, à Bordeaux). L'objectif de ce projet est d'aboutir à une réduction de l'usage de l'eau lors de l'étape de maturation des merrains sur parc mais également d'anticiper l'impact des changements climatiques sur la qualité des merrains pour la tonnellerie et de pouvoir s'y adapter (cf. § 2.2.1.2). Ce projet représente un investissement de 792 K€ sur quatre ans, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un objectif à horizon 2030 sera déterminé au cours de l'exercice 2026/2027, sur la base du suivi de l'efficacité des premières actions et de l'analyse des premiers résultats du projet de recherche et développement.

• Réutilisation de l'eau

À la merranderie de Sambois, la mise en service d'un système de récupération des eaux de pluie et de ruissellements fin 2022 a permis de limiter les prélèvements par forage nécessaires à l'humidification des grumes, de 20 % entre 2022 et l'exercice 2025/2026, malgré des saisons d'arrosage plus longues. Des améliorations via un meilleur drainage vers le bassin sont à l'étude.

À la merranderie de Malvern aux États-Unis, la conception du parc à grumes et à merrains, disposés autour du bassin de récupération des eaux, optimise la réutilisation.

• Réduction à la source des besoins en eau

Le projet de recherche et développement visant la réduction à la source des besoins en eau pour la maturation des merrains de la division Élevage a été lancé officiellement au printemps 2024. Des lots tests de merrains ont été déployés sur quatre sites du Groupe, accompagné de l'implantation des stations de relevés météorologiques, ce qui permettra de croiser les résultats d'analyse avec les conditions réelles de maturation des merrains. Durant l'exercice, les protocoles de tests ont été déterminés et implémentés, notamment grâce au recrutement d'un post-doctorant au sein de l'UMR CEnologie de l'ISVV (Université de Bordeaux).

(1) Cet objectif n'est pas fixé sur la base d'une référence scientifique, ni d'une obligation administrative qui s'appliquerait à un ou plusieurs de nos sites.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Dans la division Bouchage, plusieurs actions ont été réalisées ou sont programmées dans les années à venir : Diam France a mis en œuvre une récupération de l'eau sur ses opérations de test incendie ; la modification de lignes de production du site de Diam Portugal a conduit à limiter l'usage de l'eau pour dépolir les bouchons après usinage ; un projet en cours d'étude pour la limitation des consommations d'eau sur l'opération de nettoyage du liège brut sur le site de Diam Corchos.

RÉSULTATS Prélèvements et stockage (en m³) (E3-4-28)

	2022 (Année de référence)	2024/2025 ⁽²⁾	2025/2026	Évolution N-1	Objectif 2026/2027
Prélèvements totaux d'eau (en m³) ⁽¹⁾	247 724	186 740	179 170	- 4 %	148 500
Réduction/année de référence		- 25 %	- 28 %		- 40 %
Dont prélèvements dans des aires soumises à risque hydrique (en m³) ⁽³⁾		81 542	79 981	- 2 %	
Capacités de stockage (en m³) ⁽⁴⁾			4 677		
Volumes stockés en fin d'exercice			4 677		

(1) Les prélèvements totaux cumulent :

- les prélèvements sur forage, constatés sur l'exercice par relevé des compteurs, sauf défaut ponctuel (estimation sur la base des mois de l'année précédente) ;
- les approvisionnements par le réseau public : sur la base des factures pour les faibles consommations correspondant à des usages principalement sanitaires ou sur la base du relevé des compteurs pour les entités de la division Bouchage, plus précis au regard du niveau de consommation associée à des usages industriels.

Au total sur l'exercice, 91 % des consommations sont issues de relevés de compteurs, 7 % de factures et 2 % d'estimation.

(2) Résultat modifié par rapport à la précédente publication (intégration des consommations du 4^e trimestre 2024/2025 sur les États-Unis).

(3) Seuls sont pris en compte les prélèvements, selon les modalités définies ci-dessus, les sites situés dans des aires soumises à risque hydrique présentés au § 2.2.2.1.

(4) La quantité totale d'eau stockée sur nos sites cumule les volumes des réserves pour l'extinction incendie et les volumes des bassins de récupération présents sur les merranderies.

À l'échelle du Groupe, les prélèvements ont été réduits de 28 % depuis 2022 et de 4 % par rapport au précédent exercice. De nouvelles consommations sont prises en compte sur les deux plantations de chênes-lièges. À périmètre équivalent, les consommations diminuent de 31 % depuis 2022 et de 8 % par rapport au précédent exercice, reflétant l'impact des actions menées.

RÉSULTATS Intensité hydrique (en m³ par M€) (E3-4-29)

	2024/2025	2025/2026	Évolution N-1
Prélèvement total rapporté au chiffre d'affaires	612	650	6 %

Métriques non présentées

• Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée

Les merranderies disposent de bassins de récupération des eaux de ruissellement et de pluie. À ce jour, les compteurs sont implantés sur les prélèvements de forage, et non sur la prise d'eau des bassins de récupération des eaux. Par ailleurs, l'origine de l'eau (récupération ou pluie) pompée dans les bassins ne peut être distinguée. L'efficacité du recyclage se traduisant dans l'évolution des volumes prélevés, les moyens à déployer pour réaliser un bilan précis et calculer cet indicateur sont à ce jour disproportionnés au regard de l'intérêt d'en disposer.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire (E5)

2.2.3.1 NOS ENJEUX ET LEUR GESTION

Description et gestion des impacts et opportunité matériels

L'analyse de double matérialité d'OENEO a conduit à considérer trois impacts et une opportunité comme matériels.

 Impact positif
  Impact négatif
  Opportunité
  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
UTILISATION DES RESSOURCES				
	Consommation de matières premières d'origine non renouvelables	Les activités du Groupe du bois issu des chênes français et américain et du liège récolté sur le pourtour méditerranéen, ressources renouvelables, mais nécessitent également l'usage d'intrants industriels non renouvelables tels que les cerclages en acier pour la tonnellerie et les liants et traitements de surface. L'utilisation de ces matières premières d'origine non renouvelable contribue à la raréfaction des ressources sur le long terme et génère par leur production des émissions de GES, comptabilisées dans notre bilan d'émissions de GES.	Maîtriser nos consommations de ressources	Économiser la matière
	Optimisation du rendement matière	La diminution des pertes de matière, biosourcées comme non renouvelables, tout au long de nos processus de production constitue une opportunité à la fois environnementale et économique. En optimisant l'utilisation des ressources, nous contribuons à leur préservation tout en renforçant la performance financière de l'entreprise.		
PRODUITS				
	Absence de recyclage à large échelle des bouchons en liège du fait du manque de dispositifs de collecte	Bien que recyclables dans diverses industries (décorations et objets, isolation, charges organiques, etc.), les bouchons en liège ne peuvent pas devenir de nouveaux bouchons et sont rarement captés par les systèmes de tri ménagers. Leur recyclage effectif repose sur des collectes à la source réalisées par des initiatives volontaires limitées ce qui conduit à un faible taux de recyclage en aval de la chaîne de valeur. La division Bouchage souhaite s'investir plus fortement pour améliorer la collecte et le recyclage de ces bouchons.	Valoriser nos déchets et sous-produits bois et liège	S'engager pour la circularité du bouchon liège
DÉCHETS				
	Production de déchets industriels	Les activités du Groupe génèrent des déchets courants (emballages, maintenance, consommables), dont certains dangereux, qui nécessitent un traitement conforme dans des centres de traitement autorisés et dans le respect des normes environnementales, afin d'éviter des impacts négatifs sur l'environnement. Les sous-produits bois et liège, issus de la perte de matière de notre production, représentent une ressource valorisable : en interne, comme source de chaleur renouvelable et en externe, en étant valorisés dans la filière bois-énergie et en contribuant ainsi à la substitution des combustibles fossiles. Tous les déchets générés nécessitent des filières de traitement et de valorisation adéquates. Ces exigences font pleinement partie de nos engagements et de nos pratiques.	Valoriser nos déchets et sous-produits bois et liège	Valoriser nos déchets et sous-produits

Le pilier Environnement de notre stratégie RSE adresse les enjeux de maîtrise de nos consommations de matières et de production de déchets dans nos activités propres, ainsi que de prise en compte de la gestion de nos produits devenus déchets.

L'impact positif « Valorisation des sous-produits bois et liège pour produire de l'énergie d'origine renouvelable » (cf. § 2.2.1.1) est par ailleurs couvert par notre politique de valorisation des déchets et sous-produits bois et liège.

Nos engagements se déclinent en politiques au sein des différents métiers du Groupe, opérationnellement en charge des actions visant à diminuer nos impacts et concrétiser l'opportunité de réduire les coûts de production en économisant les matières entrantes.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.3.2 MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS DE RESSOURCES

POLITIQUE

Soucieux de la préservation des forêts de chênes et de chênes-lièges comme de la préservation des ressources non renouvelables, la politique du Groupe en la matière a pour objectifs :

- de s'approvisionner de manière responsable pour nos besoins en bois et liège en privilégiant du bois de chêne exclusivement français pour les productions françaises et des produits certifiés FSC®/PEFC™ lorsque le marché l'autorise ;
- de réduire l'intensité matière de nos productions, notamment en bois, liège et principales matières industrielles utilisées pour la fabrication de nos produits ; se faisant, nous réduisons également notre production de sous-produits bois et liège et contribuons à la réduction de l'impact « Production de déchets industriels ».

Notre politique prend en compte les attentes de nos clients pour des produits garantissant le respect des forêts de chênes et de chênes-lièges et limitant l'utilisation de produits non renouvelables.

Approvisionnement durable du bois et liège

La division Élevage s'approvisionne exclusivement en chêne français pour ses productions françaises, avec une majorité de volumes de forêts publiques gérées par l'Office national des forêts. Notre merranderie aux États-Unis est quant à elle au plus près de la ressource en chêne américain.

Par ailleurs, la division Élevage dispose des certifications PEFC™ pour garantir une traçabilité entre des achats de bois certifiés PEFC™ et la labellisation des produits qui en sont issus, tandis que

Dans un contexte de renchérissement des ressources forestières ou industrielles, elle prend également en considération les attentes de nos actionnaires pour une meilleure performance économique par la réduction des pertes matières tout au long de nos schémas de production.

Cette politique s'applique à l'ensemble de nos filiales et activités industrielles, hors activités de conseils et matériels œnologiques, et repose sur une organisation pilotée par les Comités de Directions qui définissent les orientations et confient le pilotage des programmes d'actions aux Directeurs ou Responsables des Achats pour l'approvisionnement durable et aux Directeurs Industriels pour la performance industrielle.

Les résultats obtenus sont surveillés par les Comités de Direction et partagés régulièrement en Comité Exécutif.

la division Bouchage dispose de la certification FSC®, adaptée aux forêts de chênes-lièges en Espagne et au Portugal.

Le suivi de la part certifiée repose sur les bilans audités par les organismes certificateurs de nos filiales.

Le Groupe n'a pas défini de cible sur la part d'approvisionnement labellisée de ses filiales, qui dépend de l'offre sur le marché, fluctuante d'une année sur l'autre.

RÉSULTATS

	2024/2025	2025/2026	Évolution N-1
Achats de bois et liège en tonnes	45 152	31 152	- 31 %
Part des achats de bois et liège qui sont certifiés FSC®/PEFC™	23 %	17 %	

Dans un contexte de baisse des quantités de chêne achetées par la division Élevage, le taux de certification PEFC™ continue de progresser, passant de 54 % en 2023 à 71 % sur l'exercice. Pour un volume d'achat équivalent, la part des achats de liège FSC® de la

division Bouchage se maintient à un niveau plus réduit du fait d'une faible offre sur le marché. Ces constats entraînent une réduction à l'échelle du Groupe de la part des achats certifiés.

Consommation de matières

Le bilan matière des principales matières entrantes dans les procédés de fabrication de nos produits d'élevage et de bouchage comprend :

- le bois et le liège ;
- les métaux : cerclage acier et équipements inox utilisés par la division Élevage ;
- les matières premières issues de la chimie utilisées par la division Bouchage ;
- les emballages.

Les matières sont comptabilisées au point de leur première introduction dans nos processus de production, sans double comptage entre filiales. Les données utilisées sont issues des suivis de production de chaque de nos filiales, qui enregistrent les quantités des différentes matières utilisées à chaque étape de production.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

OBJECTIFS

Les objectifs d'économie matière sont établis de façon à concourir à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre du scope 3 dans le cadre de notre plan de transition 2030 (cf. § 2.2.1.1). Ils sont distingués selon les métiers du fait de leur approvisionnement différent.

Entre 2024/2025 et 2030/2031 :

- les activités de Seguin Moreau ont pour objectif de diminuer de 25 % l'impact carbone des cerclages en acier galvanisé par barrique produite, par l'utilisation d'acier recyclé et la diminution des quantités cercles utilisées par barrique ;

ACTIONS

Dans la division Élevage, Seguin Moreau a poursuivi un programme industriel visant à réduire les pertes de bois tout au long de la chaîne de production, grâce notamment à la mise en service de la merranderie Seguin Moreau Ronchamp en 2023 intégrant les meilleures techniques de valorisation du bois. L'implantation de la production de bois œnologiques sur ce site permet en addition une valorisation maximale des chutes de production qui ne correspondent pas au cahier des charges dimensionnel de la production de merrain pour la tonnellerie. Au sein de sa tonnellerie en Charente, Seguin Moreau a par ailleurs déployé un plan industriel sur quatre ans comprenant la réorganisation des lignes de production et l'installation de machines plus précises et performantes sur les différentes étapes de préparation des douelles et fonds à partir des merrains. En 2024, une nouvelle machine de montage des fonds a été implantée, suivi en 2025, d'une nouvelle ligne EDJ (Évidage Douellage Jointage).

Sur l'enjeu de réduction des consommations de cerclage acier, Seguin Moreau propose à ses clients des plans de cerclage réduits en nombre de cercles, notamment une barrique quatre cercles, validée techniquement, pour une diminution de l'impact carbone des barriques. Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche collective initiée en 2025 par la Fédération des tonneliers de France, Seguin

- la division Bouchage a pour objectif de diminuer de 25 % les quantités les matières premières engagées par bouchon microtechnique produit, en améliorant et reconcevant ses process et ses produits.

Les indicateurs de suivi de ces objectifs sont en cours de définition, en lien avec l'évolution des systèmes de collecte, traitement et management de la donnée dans nos filiales, et pour être parfaitement cohérents avec les indicateurs opérationnels de suivi de la production. Les résultats seront rapportés à partir du prochain rapport de durabilité sur l'exercice 2026/2027.

Moreau participe au printemps 2026 à un test de cercles en acier contenant 70 % d'acier recyclé avec un fournisseur clef de la tonnellerie. Ces deux axes seront poursuivis et amplifiés dans les années à venir pour atteindre l'objectif de réduction de 25 % de l'impact carbone du cerclage par barrique produite.

Au sein de la division Bouchage, Diam Bouchage déploie depuis de nombreuses années des programmes de réduction de pertes matière et amélioration des rendements. Débutés en 2020, ces projets s'attachent à chaque étape du procédé et combinent des actions organisationnelles et techniques comme des investissements industriels de modernisation. Pour identifier des actions pertinentes sur le terrain et favoriser la participation de chacun à cet enjeu, la mobilisation des équipes a été réalisée à deux reprises en 2025 avec l'organisation de « Challenge » ouvert à tous, sur le sujet de la réduction des pertes d'une part et de réduction des impacts environnementaux d'autre part. Enfin, dans le cadre de la stratégie à horizon 2030 de la division Bouchage, l'enjeu a été pleinement intégré et des projets industriels de reconception des procédés sont à l'étude, pour combiner réduction des consommations d'énergie et des pertes de matière.

RÉSULTATS

Principales matières entrantes dans nos processus de production (en tonnes) (E5-4)

Nature	2024/2025	2025/2026	Évolution N-1
Bois et liège	42 439	32 340	- 24 %
Matières premières issues de la chimie	10 060	9 745	- 3 %
Métaux	692	581	- 16 %
TOTAL	53 191	42 666	- 20%
Part de matières premières secondaires	ND	ND	

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

• Économie circulaire

Le concept d'utilisation en cascade doit être clarifié pour nos produits en bois et liège. En effet, nous ne maîtrisons pas l'entièreté de la chaîne de réemploi potentiel de nos barriques, ni la visibilité sur la part de nos bouchons qui sont effectivement recyclés ou valorisés énergétiquement. Par ailleurs, les critères de conception pour la recyclabilité sont en cours de normalisation pour les emballages, dont les emballages en liège, dans le cadre

de la déclinaison du règlement européen (UE) 2025/40 relatif aux emballages et déchets d'emballages. La détermination de la part de contenu recyclable dans les produits et emballages que nous mettons sur le marché fera l'objet d'une démarche dédiée, et conforme à la normalisation à venir, pour une publication prévue des résultats sur l'exercice 2026/2027.

2.2.3.3 VALORISER NOS DÉCHETS INDUSTRIELS

POLITIQUE

Notre politique déchets repose sur une organisation structurée, pilotée par les directions des opérations avec l'appui des Responsables Environnement présents dans les différentes filiales du Groupe. Elle s'applique à l'ensemble de notre périmètre.

Les piliers de notre politique sont les suivants :

- gérer chaque déchet selon la filière appropriée, en conformité avec la réglementation en vigueur et en s'appuyant sur des prestataires agréés et certifiés, garantissant la traçabilité des traitements réalisés ;
- maximiser la valorisation des déchets, en cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique, élimination ;
- valoriser les déchets et sous-produits bois et liège comme source d'énergie renouvelable, contribuant positivement à la réduction des émissions de GES au-delà de notre périmètre ;

OBJECTIF

Le Groupe s'est fixé comme un objectif volontaire de maintenir un niveau de valorisation minimum de 95 % des déchets produits lors de nos process de fabrication, permettant de garantir la valorisation énergétique de nos déchets et sous-produits de bois et liège.

ACTIONS

L'ensemble des filiales du Groupe dispose de dispositifs de tri pour séparer les déchets selon leur nature et les diriger vers les filières de traitement adaptées. Le maintien de nos performances passe par la recherche de nouvelles filières de valorisation, en lien avec l'évolution de l'offre des prestataires de traitement, ou par leur développement avec des partenaires locaux. Notamment, des partenariats pour la préparation en vue de réutilisation avec des structures d'insertion locales sont déployés depuis de nombreuses années, par exemple : valorisation de chutes de bois de la tonnellerie Seguin Moreau & C° pour la fabrication de nouveaux

- trier systématiquement les déchets courants hors bois et liège en favorisant le réemploi et le recyclage ;
- former et sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques de tri, de stockage et de réduction des déchets sur chaque site.

Notre politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui repose sur le suivi des indicateurs et l'examen régulier des performances de chaque entité, notamment au sein des revues de direction du système de management environnemental en place sur les sites de la division Bouchage.

Par la valorisation de nos déchets et sous-produits bois et liège sous forme d'énergie, tant dans les chaudières biomasse présentes sur les sites industriels de nos filiales qu'auprès d'utilisateurs externes, cette politique couvre notre impact positif « Valorisation des sous-produits bois et liège pour produire de l'énergie d'origine renouvelable » (cf. § 2.2.1.1).

objets ; nettoyage et réparation des big-bags de transport des bouchons. Pour les emballages industriels de type IBC dans lesquels sont livrés certains produits, la division Bouchage utilise systématiquement les filières de reprise pour réemploi proposées par les fabricants de ces emballages ou des prestataires.

Enfin, le Groupe valorise ses déchets et sous-produits bois et liège soit en tant que matières premières secondaires, soit en tant que sources d'énergie renouvelable, en interne dans les chaudières biomasse de nos filiales, mais également auprès d'utilisateurs externes

RÉSULTATS Production, recyclage et valorisation de nos déchets industriels (en tonnes) (E5-5)

Les déchets du Groupe sont composés :

- de déchets dangereux pour moins de 1 % : des déchets de laboratoire, notamment de tests qualité ; des déchets de maintenance de nos installations (huiles hydrauliques usagées, déchets souillés de graisse, produits de nettoyage, etc.) ; des emballages souillés de matières dangereuses ;
- de déchets non dangereux :
 - des résidus de bois et liège écartés de nos processus de production,

- des emballages non souillés de matières dangereuses : palettes, fûts, cartons, film de palettisation, etc.,
- des consommables non dangereux de nos procédés de production,
- des déchets de bureaux (papier, gobelets, etc.).

En fonction des travaux sur les bâtiments, des déchets de chantier peuvent ponctuellement se rajouter à cette liste.

Le Groupe ne produit aucun déchet radioactif.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

En tonnes		2024/2025	2025/2026	Évolution N-1
Déchets dangereux		112	108	-3%
Déchets valorisés	Préparation en vue d'une réutilisation	17	12	- 30 %
	Recyclage	39	30	- 22 %
	Valorisation sous forme énergétique	35	18	- 48 %
	Autres opérations de valorisation ⁽¹⁾	18	33	83 %
Déchets éliminés	Incineration sans récupération d'énergie	-		
	Enfouissement définitif	-		
	Autres opérations d'élimination ⁽¹⁾	3	15	414 %
Déchets non dangereux		21 987	19 083	-13%
Déchets valorisés	Préparation en vue d'une réutilisation	642	540	- 16 %
	Recyclage	4 968	5 514	11 %
	Valorisation sous forme énergétique	16 040	12 655	- 21 %
	Autres opérations de valorisation ⁽¹⁾	153	170	11 %
Déchets éliminés	Incineration sans récupération d'énergie	-		
	Enfouissement définitif	184	203	11 %
	Autres opérations d'élimination ⁽¹⁾	-		
TOTAL		22 099	19 191	-13%
Déchets non recyclés		17 092	13 647	- 20 %
Part de déchets non recyclés (E5-5-37-a)		77 %	71 %	- 8 %
Indicateur interne – Déchets valorisés⁽²⁾		21 912	18 973	-13%
Part de déchets valorisés		99 %	99 %	0 %

(1) Les autres opérations comprennent les regroupements et prétraitements par les opérateurs spécialisés avant valorisation ou élimination.

(2) La valorisation regroupe les différentes définitions du métrique [E5-5-37-b] : préparation en vue de la réutilisation, recyclage, valorisation énergétique, autres valorisations.

Au cours de l'exercice, le Groupe a maintenu son taux de valorisation à 99 % de ses déchets et sous-produits, et le taux de recyclage a progressé de 23 % à 29 %, reflétant la mise en œuvre d'actions d'amélioration continue sur les sites industriels.

2.2.3.4 S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'ensemble de nos productions sont soumises à l'obligation de sécurité alimentaire du fait du contact de nos barriques, tonneaux, bois œnologique et bouchons avec les vins et spiritueux. Ne pouvant maîtriser les conditions d'utilisation et de gestion de nos produits par les clients finaux, le recyclage en boucle fermée de

bois ou de liège devenus déchets après utilisation ne permettrait pas de s'assurer de la qualité alimentaire de nos produits. Cependant, le Groupe est convaincu de l'enjeu d'augmenter la circularité de ses produits.

Seguin Moreau – Accompagner les clients pour allonger la durée de vie des produits

Seguin Moreau déploie plusieurs activités pour allonger la durée de vie de ses produits. Les équipes techniques et commerciales soutiennent les bonnes pratiques de nettoyage chez leurs clients par le moyen de protocoles de nettoyage, vidéos et d'une prestation de service dédiée (porte connectée).

Par ailleurs, l'entreprise propose une solution de rénovation de barriques dans son atelier « occasion », ainsi que des chantiers de rénovation de grands contenants sur site permettant de poursuivre l'utilisation des cuves et foudres installés en cave.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

SETOP Diam – Têtes de bouchons pour spiritueux à partir de matériaux recyclés

Sur les ressources entrantes, la division Bouchage propose depuis 2023 au marché des spiritueux un nouveau concept haut de gamme entièrement éco-conçu, baptisé « Setop Élément » et permettant d'allier esthétique et économie circulaire.

Diam Bouchage produit des têtes à partir de matériaux fournis par les distillateurs et habituellement considérés comme résidus naturels de la fabrication de spiritueux. Nous appliquons également ce concept à nos propres sous-produits, en développant une gamme de tête à base de grains et poussières de liège écartés

de nos process de fabrication, résidus pré-consommations pour lesquels la sécurité alimentaire est maîtrisée.

Cet axe de développement est en parfaite cohérence avec notre stratégie RSE et l'orientation de nos marchés vers des produits à haute valeur ajoutée. Il répond par ailleurs à l'attente de nos clients vers des produits naturels ou issus du recyclage, offrant une alternative vertueuse aux têtes plastiques aujourd'hui très répandues sur le marché.

S'engager pour le développement du recyclage des bouchons en liège

POLITIQUE

Les bouchons en liège devenus déchets d'emballages ménagers post-consommation sont soumis à responsabilité élargie des producteurs (REP) en Europe et dans certains États des États-Unis. Nos clients, en tant que metteurs sur le marché, adhèrent à des éco-organismes pour assumer cette responsabilité. Selon les pays, la réglementation nationale et/ou les règles des éco-organismes, délivrent des consignes de tri différentes pour les bouchons en liège. Cependant, les bouchons en liège ne sont aujourd'hui effectivement recyclés que s'ils sont séparés à la source dans des dispositifs dédiés et dirigés vers une filière de recyclage, initiatives principalement du fait d'associations.

Dans ce cadre, la politique actuelle de Diam Bouchage sur la fin de vie de ces bouchons, volontaire et pilotée par la direction commerciale, repose sur deux axes :

- informer ses clients sur les consignes de tri qui s'imposent aux déchets de bouchons liège et les filières existantes de collecte dédiée selon le pays de commercialisation ;

ACTIONS

Diam Bouchage a développé plusieurs partenariats structurants :

- avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et l'association Epsyvin depuis 2019 pour la récolte et le recyclage des bouchons en liège usagés en région Champagne-Ardenne : mise à disposition d'urnes de collecte des bouchons, collecte et regroupement sur le site de Diam France et envoi vers une filière de recyclage collective ;
- avec France Cancer depuis 2022 pour le recyclage des bouchons : France Cancer collecte, trie et revend les bouchons à une entreprise française de recyclage du liège, les revenus permettant de soutenir la recherche médicale. Diam Bouchage met à disposition de ses clients des bornes de collecte et les

- développer des partenariats pour soutenir le développement des dispositifs de collecte dédiés aux bouchons liège, en cohérence avec les réglementations nationales et le futur règlement européen (UE) 2025/40 qui permettra de définir la recyclabilité du bouchage liège et un recyclage plus conséquent des bouchons liège. Les partenariats se sont historiquement développés en France. Diam Bouchage souhaite renforcer cette politique dans les prochaines années pour contribuer significativement à l'augmentation de la collecte sur le périmètre européen et américain.

La politique de Diam Bouchage sera révisée pour la période 2026/2030, incluant des objectifs à horizon 2030, un plan d'actions qui structurera les partenariats dans une perspective au moins européenne, et des indicateurs à développer.

met en relation avec France Cancer afin qu'ils s'inscrivent dans les tournées de collecte, permettant de donner une seconde vie à nos produits, en limitant les impacts de leur collecte ;

- enfin, au cours de l'exercice, Diam Bouchage a soutenu, avec les autres partenaires de la filière du liège français, l'éco-organisme LEKO sur des expérimentations de nouveaux dispositifs de collecte des bouchons liège post-consommation. Deux expérimentations avec des collectivités partenaires ont permis de valider ces dispositifs en déchèterie et sur points d'apport volontaire du verre. Ces résultats permettent d'envisager un déploiement que Diam Bouchage appuiera par sa communication.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.4 Application du règlement Taxonomie

2.2.4.1 CONTEXTE

La Taxonomie Verte Européenne, tel que définie par le règlement (UE) 2020/852 est un dispositif de classification des activités économiques selon leur contribution aux objectifs climatiques et environnementaux fixés dans le cadre du pacte vert européen.

La présente publication s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 et des règlements délégués (UE) 2021/2178, (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486, tels que modifiés par le règlement délégué (UE) 2026/73.

Les entreprises soumises à la Taxonomie sont tenues de publier des informations quant à la part de leur chiffre d'affaires, CapEx et OpEx contribuant à l'un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 : Atténuation du changement climatique, Adaptation au changement climatique, Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines, Transition vers une économie circulaire, Prévention et contrôle de la pollution et la Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Représentant un indice de la durabilité des activités économiques d'une entreprise, l'objectif central de la Taxonomie européenne est d'initier une transformation profonde dans la manière dont

les activités économiques sont évaluées et financées, tout en favorisant la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement dans l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Le Reporting Taxonomie repose sur deux étapes, l'analyse d'éligibilité et l'analyse d'alignement des activités d'une entreprise.

Une activité économique peut être considérée comme éligible lorsqu'elle est répertoriée dans les actes délégués du règlement Taxonomie, ce qui signifie qu'elle a été identifiée par la Commission européenne comme ayant le potentiel de contribuer significativement aux objectifs environnementaux énoncés.

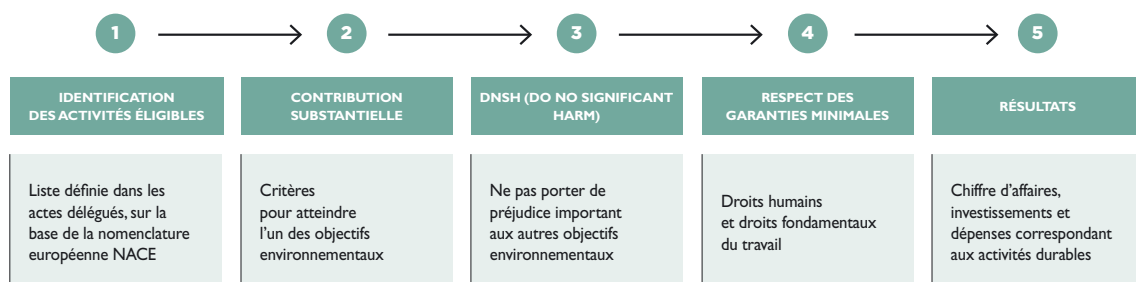
Dans un second temps, une activité éligible peut être considérée comme alignée à la Taxonomie lorsque celle-ci :

- respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;
- ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (Do Not Significant Harm – DNSH) ;
- respecte les garanties minimales relatives aux droits de l'homme, au droit de la concurrence, à la corruption et à la fiscalité.

FOCUS SUR LA TAXONOMIE



5 étapes d'analyse des activités



2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.4.2 MÉTHODOLOGIE

Indicateur chiffre d'affaires

Le Groupe a identifié la part de son chiffre d'affaires correspondant à des activités éligibles, c'est-à-dire le repérage des lignes de chiffre d'affaires liées à des activités figurant dans la taxonomie. Seule l'activité de vente de tonneaux d'occasion de la division Élevage correspond à une activité éligible sous la rubrique « 5.4 Vente de biens d'occasion » de l'objectif 4 « Transition vers une économie circulaire ».

Pour l'exercice 2025/2026, le Groupe a appliqué l'exemption en appliquant les seuils de matérialité prévus dans le règlement délégué (UE) 2026/73. À ce titre, l'activité du Groupe mentionnée ci-dessus n'est pas présentée, celle-ci s'élevant à 418 K€ et représentant 0,27 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, tel que présenté dans les états financiers (275 447 K€).

À court terme, le Groupe n'entrevoit pas d'orientation vers de nouvelles activités éligibles.

Indicateur CapEx

Dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement européen sur la taxonomie verte, l'entreprise a réalisé une analyse de l'éligibilité et de l'alignement de ses CapEx (dépenses d'investissement) au regard des activités économiques durables définies par la Commission européenne.

• Définition

La part des CapEx du Groupe OENEO étant qualifiée comme éligible a été calculée en tenant compte de la part des CapEx éligible à la Taxonomie (numérateur) divisée par le CapEx total (dénominateur). Le total des CapEx est constitué de l'ensemble des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice, avant dépréciation, amortissement, réévaluations et variations de la juste valeur, et des droits d'utilisation IFRS 16. Il s'élève à un montant de 24 740 K€ sur l'exercice (cf. § 4.5 – Notes aux états financiers consolidés – Note 2.2. Variation des actifs immobilisés).

Les dépenses d'investissement peuvent être qualifiées comme éligibles dès lors qu'elles sont associées :

- aux activités éligibles à la taxonomie ;
- à un plan de CapEx ;
- à l'achat de produits issus d'activités éligibles au titre de mesures individuelles.

• Éligibilité

Bien que l'analyse ait été réalisée sur les six objectifs de la Taxonomie Européenne, seules des activités contribuant aux objectifs 1 et 2, respectivement « Atténuation du Changement Climatique (CCM) » et « Adaptation au changement climatique (CCA) » ont pu être identifiées au regard des investissements réalisés sur l'exercice. L'analyse d'éligibilité est identique selon ces deux objectifs et est rapportée ci-dessous.

- **CCM / CCA 6.5** Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers : 539 K€ soit 2,18 % du montant total des CapEx ;

- **CCM / CCA 7.1** Construction de bâtiments neufs : 57 K€ soit 0,23 % du montant total des CapEx ;
- **CCM / CCA 7.2** Rénovation de bâtiments existants : 760 K€ soit 3,07 % du montant total des CapEx ;
- **CCM / CCA 7.3** Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique : 2 K€ soit 0,01 % du montant total des CapEx ;
- **CCM / CCA 7.4** Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) : 76 K€ soit 0,31 % du montant total des CapEx ;
- **CCM / CCA 7.5** Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments : 83 K€ soit 0,33 % du montant total des CapEx ;
- **CCM / CCA 7.6** Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables : 1 513 K€ soit 6,12 % du montant total des CapEx ;
- **CCM / CCA 7.7** Acquisition et propriété de bâtiments : 34 K€ soit 0,14 % du montant total des CapEx.

Ainsi, la part des CapEx éligibles du Groupe OENEO pour l'exercice 2025/2026 s'élève à 3 062 K€ soit 12,38 % du total des dépenses d'investissement au sens de la taxonomie.

• Alignement

A. CONTRIBUTIONS SUBSTANTIELLES ET DNSH SPECIFIQUES

Dans le cadre de l'évaluation de l'alignement des activités économiques à la taxonomie verte européenne, le Groupe a effectué une analyse de la contribution substantielle et une vérification du respect du principe DNSH – Do No Significant Harm. À cet effet, le Groupe a identifié les risques environnementaux associés aux activités, vérifié la présence de mesures de prévention ou d'atténuation et croisé les exigences techniques avec les procédures internes.

Après un examen détaillé de chaque poste d'investissement, il ressort que parmi les dépenses éligibles, 1 803 K€ soit 7,29 % du total des CapEx au sens de la taxonomie, sont alignés avec les critères techniques de la taxonomie. En effet, ces investissements respectent à la fois les seuils de performance environnementale, le principe de « ne pas nuire de manière significative » aux autres objectifs, ainsi que les garanties minimales sociales.

Sur les 1 803 K€ d'investissements alignés de notre portefeuille, le groupe identifie les activités suivantes :

- **CCM / CCA 6.5** Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers :

Le Groupe a pris en compte les véhicules qui émettent moins de 50g CO₂/km, selon les informations transmises par les prestataires.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

Dans un second temps, le Groupe a pris en compte les critères de recyclabilité et de réutilisabilité, ainsi que les critères de pollution liés à la monte de pneumatiques. Pour cela, le Groupe a choisi de retenir le taux d'alignement publié par les prestataires loueurs de véhicules concernés dans leur rapport de durabilité ⁽¹⁾, et en l'absence de publication, a considéré un non-alignement. Ainsi, sur les 539 K€ éligibles, un montant de 130 K€ est retenu comme aligné, soit 24 % du montant éligible.

- **CCM / CCA 7.3** Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique :

Dans une logique d'amélioration continue de la performance énergétique des installations, le site a engagé le remplacement progressif des luminaires existants par des équipements écoénergétiques de type LED, soit 1,6 K€.

- **CCM / CCA 7.4** Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments :

Les investissements d'installation de station de recharge aux véhicules électriques constituent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Les montants éligibles sont donc 100 % alignés, soit 76 K€.

- **CCM / CCA 7.5** Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments :

Le système de monitoring énergétique vise à suivre en continu les consommations d'énergie afin d'identifier les dérives et les postes les plus énergivores, il permet ainsi d'optimiser les performances, de piloter les actions d'amélioration et de réduire durablement l'empreinte énergétique des sites. Les montants éligibles sont 100 % alignés, soit 83 K€.

- **CCM / CCA 7.6** Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables :

Le Groupe continue d'investir dans l'installation de centrales photovoltaïques et d'installation de pompes à chaleur permettant une récupération de chaleur qui se substitue à une consommation de gaz naturel, ce qui constitue une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Les montants éligibles sont 100 % alignés, pour un montant de 1 513 K€.

En revanche, l'activité CCM / CCA 7.1 Construction de bâtiments neufs pour un montant éligible de 57 K€, l'activité CCM/CCA 7.2 Rénovation de bâtiments existants pour un montant éligible

760 K€ et l'activité CCM / CCA 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments pour un montant éligible de 34 K€, ne répondent pas aux critères d'alignement.

B. DNSH ADAPTATION

Dans le cadre de l'évaluation de nos activités alignées à la taxonomie verte, le Groupe a réalisé une analyse de risques physiques climatiques et adopté un plan d'adaptation de ses actifs industriels à ces risques. L'analyse a consisté à identifier les risques physiques actuels et futurs liés au climat (inondations, vagues de chaleur, sécheresses, etc.) pouvant affecter directement ou indirectement les activités concernées, selon différents scénarii (cf. § 2.2.1.2 Adaptation au changement climatique).

Le Groupe répond ainsi aux exigences DNSH relatives à l'adaptation au changement climatique (DNSH-A).

C. GARANTIES MINIMALES

Dans le cadre de l'évaluation de l'alignement de nos activités économiques à la taxonomie, le Groupe a également vérifié le respect des garanties minimales (Minimum Safeguards), condition indispensable pour qu'une activité soit considérée comme alignée selon le règlement (UE) 2020/852. Cette analyse a été effectuée en suivant les recommandations issues de la Platform on Sustainable Finance (PSF).

Le Groupe a donc travaillé afin de s'assurer que les activités économiques alignées sont menées dans le respect des 4 thématiques suivantes, en élaborant des politiques de conformité associés :

- droits de l'homme : le Groupe a adopté la Charte des Droits Humains et Sociaux, constituant son engagement dans la mise en œuvre d'une politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (cf. § 2.3.1.4 Droits humains) ;
- corruption : le Groupe a mis en place une procédure anti-corruption (cf. § 2.4.1.3 Lutte contre la corruption) ;
- fiscalité : le Groupe a mis en place une stratégie et de processus adéquats de gestion des risques fiscaux (cf. § 2.4.1.2 Promotion d'une culture éthique) ;
- droit de la concurrence : le Groupe a mis en place une procédure pour s'assurer du respect du droit à la concurrence (cf. § 2.4.2.2 Notre politique Achats).

Sur l'ensemble de ces thématiques, le Groupe ou ses dirigeants, y compris les dirigeants de ses filiales, n'ont pas été définitivement condamnés, et ne font face à aucun litige.

Le Groupe respecte donc l'alignement des Garanties Minimales.

(1) Rapport « La durabilité chez Arval » - 4.4.1 Analyse de l'alignement des activités sur les critères de CS et DNSH spécifiques par Arval (page 87).
Rapport Financier Annuel Mobilize - 2.2.2.1.3 Alignement avec la Taxonomie Européenne - Prévention et contrôle de la pollution (page 68).

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

RÉSULTATS

Dépenses d'investissement (CapEx) éligibles et alignées sur les critères de durabilité (en milliers d'euros)

	Activités éligibles		Activités alignées		
	CapEx éligibles	% du CapEx total	Type activité	CapEx alignés	% du CapEx total
<i>En milliers d'euros</i>					
CCM/CCA 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	539	2,18 %	Transitoire	130	0,53 %
CCM/CCA 7.1 Construction de bâtiments neufs	57	0,23 %	N/A	0	0 %
CCM/CCA 7.2 Rénovation de bâtiments existants	760	3,07 %	Transitoire	0	0 %
CCM/CCA 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	2	0,01 %	Habilitante	2	0,01 %
CCM/CCA 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	76	0,31 %	Habilitante	76	0,31 %
CCM/CCA 7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	83	0,33 %	Habilitante	83	0,33 %
CCM/CCA 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	1 513	6,12 %	Habilitante	1 513	6,12 %
CCM/CCA 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	34	0,14 %	N/A	0	0 %
TOTAL	3 062	12,38 %		1 803	7,29 %

Indicateur OpEx

Les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe en application des dispositions de la Taxonomie concernent les dépenses de recherche et développement non-capitalisées, les charges de location, les dépenses d'entretien, de réparation, de maintenance et les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles.

Les OpEx totaux au sens de la taxonomie ne revêtent d'importance significative pour le modèle économique d'OENEO.

Sur l'exercice 2025/2026, les OpEx au sens de la Taxonomie s'élèvent à 15,2 M€ par rapport à un total OpEx de 238 M€ soit 6,4 %.

Compte tenu du montant non significatif d'OpEx au sens de la Taxonomie, le Groupe continue d'utiliser, comme l'exercice précédent, l'exemption de publication permise par les textes.

Perspectives

Dans une logique de continuité, le Groupe entend poursuivre les engagements structurants initiés lors du précédent exercice 2024/2025, en consolidant les actions déjà déployées et leur suivi.

Ces efforts s'inscrivent dans une trajectoire carbone maîtrisée, visant une réduction progressive et pilotée des émissions sur l'ensemble des activités. Cette trajectoire validée par les entités du Groupe permet de poursuivre un objectif commun, tout en gardant ses caractéristiques propres.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations environnementales (E)

2.2.4.3 TABLEAUX SUR L'EXERCICE 2025/2026

BILAN

ICP	Total	Part d'activités éligibles à la taxinomie	Activités alignées sur la taxinomie	Part d'activités alignées sur la taxinomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (2024/2025)	Part d'activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (2024/2025)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité					
	Euros	%	Euros	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Euros	%
Chiffre d'affaires	275 446 903												0,15 %	-	-
CapEx	24 740 000	12,38 %	1 803 363	7,29 %	7,29 %	7,29 %	-	-	-	-	88,09 %	11,91 %		2 201 372	11,52 %
OpEx	15 220 214												6,40 %	-	-

INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE CAPEX

Activités économiques	Code	ICP éligible à la taxinomie	ICP aligné sur la taxinomie	ICP aligné sur la taxinomie	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Activité habilitante	Activité transitoire	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité			
		%	Euros	%	%	%	%	%	%	%	(E, le cas échéant)	(T, le cas échéant)	%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5 CCA 6.5	2,18 %	130 340	0,53 %	0,53 %	0,53 %	-	-	-	-		T	24 %
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1 CCA 7.1	0,23 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-			0 %
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 CCA 7.2	3,07 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-		T	0 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3 CCA 7.3	0,01 %	1 553	0,01 %	0,01 %	0,01 %	-	-	-	-	E		100 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4 CCA 7.4	0,31 %	75 667	0,31 %	0,31 %	0,31 %	-	-	-	-	E		100 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5 CCA 7.5	0,33 %	82 816	0,33 %	0,33 %	0,33 %	-	-	-	-	E		100 %
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6 CCA 7.6	6,12 %	1 512 986	6,12 %	6,12 %	6,12 %	-	-	-	-	E		100 %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7 CCA 7.7	0,14 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-			0 %
Somme des alignements par objectif					7,29 %	7,29 %	-	-	-	-			
ICP total		12,38 %	1 803 363	7,29 %	7,29 %	7,29 %	-	-	-	-	6,76 %	0,53 %	59 %

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

2.3 INFORMATIONS SOCIALES (S)

2.3.1 Effectifs propres (S1)

2.3.1.1 NOS ENJEUX ET LEUR GESTION

Description des impacts et opportunité

L'analyse de double matérialité a identifié cinq sujets matériels relatifs aux effectifs propres ⁽¹⁾ du Groupe auxquels répondent ses engagements.

 Impact positif
  Impact négatif
  Opportunité
  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
CONDITIONS DE TRAVAIL				
	Santé et sécurité des collaborateurs	Les activités du Groupe étant industrielles, elles comportent de façon systémique des risques d'accidents (équipements, déplacements ou gestes de travail) et ou d'expositions (bruit, poussières de bois). Le changement climatique accentue le stress thermique et un manque de formation peut augmenter la probabilité d'incidents. Chacune des filiales déploie des politiques dédiées pour tendre vers le zéro accident.	Garantir la santé et la sécurité au travail	Politique Santé-Sécurité
	Équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle	Les pratiques internes du Groupe (accès à des congés familiaux, dispositifs RH d'information et d'écoute, déploiement du télétravail dans certaines filiales) favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle et contribuent positivement au bien-être et à l'engagement des salariés.	Développer nos salariés dans un environnement de travail positif	Politique Égalité-Diversité : Concilier vie professionnelle et vie personnelle
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT				
	Harcèlement, discrimination ou atteinte à la vie privée	Comme dans toute organisation, des situations de harcèlement, discrimination ou intrusion dans la vie personnelle, qui constituent des atteintes aux droits humains, peuvent survenir entre collaborateurs ou avec des parties prenantes externes. Le Groupe reconnaît que ce risque peut survenir ponctuellement et adopte une politique de tolérance zéro.	Favoriser une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive	Politique Égalité-Diversité : Mettre en place une tolérance zéro à la discrimination et au harcèlement
	Créativité et innovation du fait d'une diversité des profils	La diversité des parcours, expériences et compétences des collaborateurs constitue une opportunité pour dynamiser les capacités d'adaptation et d'innovation du Groupe. Cette politique inclusive contribue aussi à l'attractivité et la fidélisation des talents.		Politique Égalité-Diversité : Développer une culture d'entreprise ouverte aux différences, où la diversité est considérée comme un véritable atout
AUTRES DROITS				
	Vol ou divulgation de données personnelles	La gestion des ressources humaines nécessite le recueil de données personnelles sensibles (état civil, coordonnées, structure familiale, couverture santé). Leur divulgation ou leur vol porterait atteinte à la vie privée et aux droits humains des collaborateurs, notamment en cas de cyber-attaque ou de divulgation malintentionnée. Ce risque touche l'ensemble des filiales, est devenu systémique au regard de l'augmentation des cyberattaques et fait l'objet d'une démarche Groupe.	Assurer l'intégrité et la sécurité des données personnelles	RGPD Cybersécurité

(1) Tous les membres du personnel susceptibles d'être matériellement affectés, tant par les activités du Groupe que par celles liées à sa chaîne de valeur, y compris par l'intermédiaire de nos produits et services, sont inclus dans le champ d'application des informations présentées ci-après, conformément aux exigences de l'ESRS 2.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

Gestion de nos impacts et opportunité

• Notre pilier stratégique Culture & Savoir-Faire

Nos engagements sont prioritairement :

- **développer et engager les salariés** afin de garantir leur santé et leur sécurité et assurer leur bien-être au travail ;
- **préserver et développer les savoir-faire précieux de nos différents métiers** par la pérennisation et l'adaptation des compétences ainsi que par l'amélioration des conditions de travail ;
- **favoriser une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive** par la promotion de la diversité et de l'égalité, la mobilisation autour de projets communs et l'implication dans l'environnement professionnel comme territorial.

Chaque année, le Comité Culture & Savoir-Faire examine les résultats des politiques et actions mises en œuvre. Ce comité, formé autour des directions RSE & RH du Groupe, assure le lien entre les orientations des organes de gouvernance, les enjeux propres aux directions opérationnelles de nos filiales et les attentes de nos collaborateurs, exprimées via le dialogue social et le baromètre social. Le comité s'est assuré, à la suite de l'analyse de double matérialité, que les objectifs Égalité-Diversité et Santé-Sécurité du Groupe couvraient les enjeux matériels identifiés sur la thématique S1.

• Notre politique Cybersécurité et protection des données personnelles

Notre politique RGPD encadre la protection des données personnelles que nous collectons. Elle est également intégrée à la politique de cybersécurité du Groupe.

Dialogue au sein du Groupe

Confiance et transparence participent à l'efficacité de nos activités. Le groupe OENEO porte une attention particulière au dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants. Le respect du droit d'association et de réunion des salariés figure dans la charte des Droits humains et sociaux signée en 2025. Concrètement, différents dispositifs sont déployés :

- dialogue social avec les représentants du personnel, dans le respect du droit du travail de chaque pays d'implantation ;
- le baromètre social permettant une consultation générale de nos collaborateurs à l'échelle du Groupe tous les deux ans ;
- temps d'échanges et d'information mis en place dans chaque entreprise.

Le recueil des préoccupations et suggestions des employés permet l'échange et facilite les discussions relatives aux accords d'entreprise. L'égalité professionnelle, l'inclusion, la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, les rémunérations et les avantages sociaux sont autant de sujets abordés par ces dispositifs.

• Dialogue social

Nos activités sont couvertes en Europe par les conventions collectives de l'industrie du bois (France ⁽¹⁾) et du liège (Espagne et Portugal).

(1) Sauf Vivelys, couvert par la Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils.

Dans le respect du cadre légal et conventionnel applicable, les directions des ressources humaines supervisent et mettent en œuvre les procédures de dialogue social. Elles s'assurent ainsi de la prise en considération de ces échanges dans les décisions stratégiques.

Des représentants du personnel sont élus en France et en Espagne dans toutes les entités sociales de plus de 11 salariés, pour constituer les Comités d'Entreprise (CSE en France).

Directions et Comités d'Entreprise se réunissent à minima une fois par trimestre et échangent sur l'ensemble des thématiques sociales : conditions de travail, santé-sécurité, négociations salariales, accords égalité, etc. Au cours de l'exercice, 14 accords ont été signés dans nos filiales, portant notamment sur les politiques du Groupe en matière d'égalité professionnelle, de diversité, de qualité de vie au travail incluant le droit à la déconnexion.

• Baromètre social

Tous les deux ans, le Groupe renouvelle une consultation générale de l'ensemble de ses collaborateurs en vue d'adapter, le cas échéant, ses différentes politiques et actions. À cet effet, le questionnaire est accessible dans les quatre langues pratiquées dans le Groupe, français, espagnol, portugais et anglais.

Les principaux résultats de l'enquête 2024 ont été communiqués aux salariés. Les directions générales et ressources humaines ont accès aux résultats spécifiques à leur périmètre, leur permettant d'orienter leurs plans d'actions et d'engager leurs managers sur leur mise en œuvre.

Les directions des ressources humaines veillent à la prise en considération des résultats du baromètre social dans les politiques et plan d'actions nécessaires à l'amélioration des indicateurs prioritaires.

La prochaine enquête sera réalisée au deuxième semestre de l'année 2026.

• Communication régulière avec les collaborateurs

Le Groupe produit et diffuse depuis 2022 une newsletter interne, « La Feuille de Chêne ». Traduite en quatre langues, elle vise à partager la stratégie RSE du Groupe et les initiatives, actions et événements en la matière.

Chaque division ou entité déploie, à son échelle, des initiatives pour favoriser les relations entre direction et employés, la cohésion et la collaboration. Ces communications s'exercent selon des périodicités et des formes propres à chaque entité.

Vivelys produit et diffuse une newsletter mensuelle destinée aux managers véhiculant tant les actualités de l'entreprise que les messages institutionnels et les orientations opérationnelles.

Afin d'assurer une information claire, régulière et transparente sur les points abordés et en complément de la newsletter trimestrielle, Seguin Moreau, adresse systématiquement à chaque salarié un flyer de communication à l'issue de chaque réunion du CSE.

Diam, produit et diffuse une capsule vidéo mensuelle « Diam Info » structurant sa communication interne.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

Canaux d'alerte et mécanismes de traitement

Pour garantir que chaque employé puisse signaler des problèmes en toute confiance et obtenir des solutions adéquates, le Groupe a mis en place des procédures et des mécanismes de communication transparents. Ces procédures sont accessibles, équitables et efficaces, en accord avec les meilleures pratiques internationales et les exigences légales de chaque pays où le Groupe opère.

Ainsi, et notamment en matière de droits sociaux et humains, le groupe OENEO dispose de plusieurs canaux spécifiques d'alerte accessibles à tous ses collaborateurs. Ces canaux garantissent un traitement approprié des alertes et des plaintes ainsi que la protection des lanceurs d'alerte par la confidentialité et l'impartialité des procédures.

Au-delà, les collaborateurs peuvent directement échanger avec les équipes Ressources humaines, les équipes de management, ou les représentants du personnel pour toute préoccupation.

• Procédure de lancement d'alerte

La procédure de lancement d'alerte interne du groupe OENEO, disponible à toute personne physique est présentée dans le chapitre Gouvernance (cf. § 2.4.1.2).

• Protocoles de traitement des situations de harcèlement et de discrimination

Les filiales du Groupe sont ou seront couvertes par des Protocoles de traitement des situations de harcèlement et de discrimination (cf. § 2.3.1.4).

• Protection des données personnelles

Tout salarié ou partie prenante dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le

concernant ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement (cf. § 2.3.1.4.).

• Diffusion et connaissance des procédures d'alerte

Pour garantir l'accessibilité à tous, le Groupe et ses filiales ont mis en place plusieurs processus, notamment :

- intégration dans le règlement intérieur des entités au fur et à mesure de leur mise à jour ;
- mise en ligne de la procédure de lancement d'alerte sur le site internet du Groupe ;
- mise en ligne de la politique de confidentialité et de l'adresse de saisie RGPD sur l'ensemble des sites internet du Groupe ;
- communication interne : rappel des canaux et procédures lors de campagnes de communication et d'affichage spécifiques ;
- formations ou sensibilisations régulières : rappel des canaux et procédures lors des formations anti-corruption ou égalité-diversité ;
- documentation accessible : mise à disposition de documents pédagogiques sur l'intranet de l'entreprise et dans les espaces communs ;
- la protection des données personnelles est intégrée dans les contrats de travail.

En conséquence, les entités du Groupe estiment que leurs effectifs ont connaissance et accès à ces procédures. La saisie effective des protocoles de lutte contre le harcèlement et la discrimination (cf. § 2.3.1.4) est une preuve de la confiance accordée aux directions des ressources humaines pour traiter les alertes.

2.3.1.2 SANTE-SÉCURITÉ

POLITIQUE

Les entreprises du Groupe déploient une politique Santé-Sécurité visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles pour l'ensemble des collaborateurs, incluant les salariés, les intérimaires et les intervenants extérieurs présents sur leurs sites, afin de tendre vers le zéro accident de travail et zéro maladie professionnelle.

Le groupe OENEO considère que la Santé et la Sécurité des collaborateurs sont non négociables. En pratique il déploie deux orientations majeures :

- **développer une culture de sécurité**, par l'adoption de comportements responsables et préventifs à tous les niveaux de l'organisation ;
- **assurer la santé et la sécurité des collaborateurs**, par la mise en place de dispositifs de prévention des risques professionnels devant garantir un environnement de travail sûr.

Pilotée par les Directeurs Industriels au sein de chaque division, cette politique s'applique à tous les sites du Groupe. Elle est communiquée à l'ensemble des effectifs ainsi qu'aux parties prenantes concernées afin d'assurer leur engagement et leur participation active.

Ces politiques et ces actions s'inscrivent dans une démarche de prévention des risques professionnels et couvrent notamment la protection de l'intégrité physique et mentale des collaborateurs. Elles visent également à limiter les impacts des conditions environnementales sur le bien-être des équipes, notamment l'augmentation du stress thermique induit par le changement climatique.

L'application des politiques Santé-Sécurité est assurée par des moyens dédiés au sein de chaque métier :

- encadrement par des coordinateurs et/ou Responsables Sécurité ;
- coordination avec les équipes des Ressources Humaines qui conçoivent et planifient les actions de sensibilisation et de formation, notamment en intégrant la Santé-Sécurité dans les plans de formation ;
- adaptation des mesures de prévention aux risques spécifiques de chaque activité.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

En pratique, la division Bouchage a initié un projet Sécurité en 2021 par la formation de l'ensemble des managers. Aujourd'hui, l'ensemble des sites de Diam Bouchage sont certifiés ISO 45001, étape majeure de l'amélioration de son système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Seguin Moreau a de son côté initié un projet de Sécurité en 2022 par un diagnostic préliminaire, et a déployé, à partir de 2023, un

OBJECTIF

À horizon 2026/2027, le Groupe se fixe l'objectif de réduire le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de 60 % par rapport à l'année de référence 2023, soit un taux maximum de 15.

ACTIONS

Nos actions concourent à prévenir les accidents du travail pour l'ensemble du Groupe. Puis chaque filiale définit, réévalue et met à jour annuellement son propre programme d'actions.

• Développer une culture Sécurité

Les entités du Groupe déploient des dispositifs visant à responsabiliser tous les collaborateurs :

- des visites sécurité dans les ateliers pour analyser les postes et les aménagements nécessaires ;
- un accueil formalisé des nouveaux arrivants au poste de travail ;
- la réalisation d'arbres des causes après chaque accident pour identifier les facteurs de risque et mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires ;
- l'analyse et le partage des presque accidents pour renforcer la vigilance ;
- la collaboration avec les agences de travail intérimaires pour engager les nouveaux collaborateurs temporaires sur les conditions de travail en sécurité ;
- une communication des résultats (nombre d'accidents, taux de fréquence) et des bonnes pratiques via différents dispositifs. Des communications sont réalisées à une fréquence mensuelle sur nos principaux sites industriels (division Bouchage et Seguin Moreau & C°).

En complément des formations réglementaires obligatoires, les entités ont mis en œuvre des actions de formation et de sensibilisation spécifiques afin de renforcer la prévention des risques professionnels, notamment :

- la poursuite des formations à l'éco-conduite et à la prévention des risques routiers à destination des collaborateurs identifiés comme « grands rouleurs » ;
- le déploiement, par la division Bouchage, d'une action de sensibilisation « choc », fondée sur la diffusion d'un témoignage vidéo ;
- la mise en œuvre de formations portant sur l'ergonomie des postes de travail et les procédures de consignation et de déconsignation des énergies (LOTO) chez Seguin Moreau Napa Cooperage.

plan d'actions de renforcement de la culture sécurité, notamment en formant l'ensemble des managers, prioritairement de production.

Enfin, Vivelys a étendu en 2023 sa politique de gestion de la sécurité à ses sites administratifs et d'assemblage de l'Hérault.

Au cours de l'exercice, plusieurs initiatives spécifiques ont été développées :

- la division Bouchage a déployé un logiciel de gestion de la sécurité. Cet outil améliore l'enregistrement, le suivi et l'analyse des observations et des actions associées. Il autorise les collaborateurs disposant d'une licence à réaliser des observations terrain, à signaler des situations dangereuses et à alerter automatiquement les responsables concernés. Il centralise l'ensemble des données Santé-Sécurité des sites Diam Bouchage et sera également utilisé pour la réalisation d'audits sectoriels visant à vérifier l'application des standards Santé-Sécurité ;
- sur le site de Cumières, des actions d'échauffement ont été mises en place en prévention des risques physiques liés à l'activité ;
- Seguin Moreau & C° a conduit une étude des postes de travail dans une logique de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et a déployé une communication dédiée ; un service bimestriel de consultation d'ostéopathie a été proposé sur le site de Merpins en 2024. En 2025, ce dispositif a été complété par une consultation de chiropracteur en alternance avec l'ostéopathe ; des sessions de renforcement des visites comportementales de sécurité ont été dispensées aux managers de site en 2025, afin de poursuivre la démarche engagée depuis 2022.

• Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs

Les actions portent sur la sécurisation continue des outils et environnements de travail, notamment pour les travaux en hauteur, les cheminements et les engins de manutention relatifs.

Les visites Sécurité sur le terrain permettent de repérer les situations dangereuses ou inconfortables pour engager immédiatement des rectifications.

S'agissant des projets industriels, les enjeux de sécurité sont intégrés dès la conception des projets. Ainsi, au sein de la division Élevage, tout développement de nouvelle machine intègre dès la phase de conception l'intervention d'un consultant Sécurité en appui des équipes techniques. La division Bouchage a, quant à elle, déployé au cours de l'exercice une démarche Advanced Product Quality Planning, intégrant une analyse de sécurité dès les premières phases de conception pour les projets d'industrialisation.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

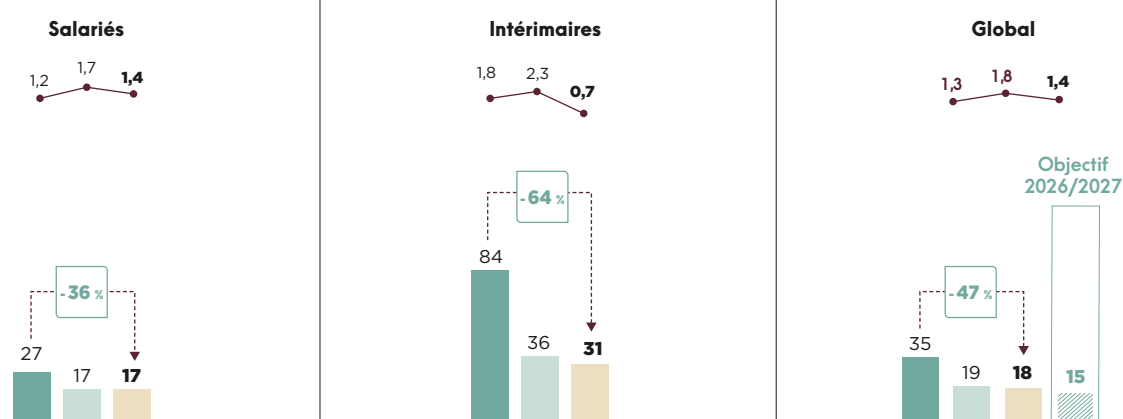
Informations sociales (S)

S'agissant de l'environnement de travail, le confort thermique de nos collaborateurs devient une préoccupation forte du fait de la précocité et de l'allongement des périodes de fortes chaleurs. Pour y faire face, des investissements dédiés sont réalisés : isolation et rafraîchissement de la merranderie de Sambois en 2022 ; rafraîchissement adiabatique sur Diam Corchos en 2023 et Diam France en 2024 ; démarrage de l'isolation de la merranderie en

Arkansas en 2024. Diam France a prévu l'installation de capteurs de températures et d'humidité permettant un suivi précis des conditions de travail en vue de leur amélioration nécessaire. Sur le site de Seguin Moreau Napa Cooperage en Californie, un capteur avec alerte de température a été installé dans la zone de production, renforçant ainsi la sécurité et la prévention des risques.

RÉSULTATS Accidentologie

TAUX DE FRÉQUENCE ⁽¹⁾ ET DE GRAVITÉ ⁽²⁾ DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT



□ Taux de fréquence —●— Taux de gravité ■ 2023 ■ 2024/2025 ■ 2025/2026

(1) Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est calculé selon la définition du taux d'accidents du travail défini à l'AR89, en se limitant aux accidents avec arrêt : division du nombre d'accidents avec arrêt par le nombre total d'heures travaillées par ses effectifs, multiplié par 1 000 000. Les salariés et les intérimaires sont inclus dans le calcul de cet indicateur.

(2) Le taux de gravité des accidents avec arrêt est calculé selon : division du nombre de jours perdus, tels que définis par le DP SI-14, par le nombre total d'heures travaillées par les effectifs, multiplié par 1 000. Les salariés et les intérimaires sont inclus dans le calcul de cet indicateur.

Entre les deux derniers exercices, on constate une réduction de 4 % du taux global de fréquence, faisant suite à une réduction significative entre 2023 et 2024/2025. Les résultats s'améliorent sensiblement pour le personnel intérimaire, notamment le taux

de gravité, reflétant l'impact des actions menées spécifiquement sur cette population par les entités. La mise en œuvre de nos politiques et actions se poursuit pour consolider durablement nos résultats.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

2.3.1.3 ÉGALITÉ, DIVERSITÉ, LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA DISCRIMINATION

POLITIQUE

La garantie de l'égalité de traitement, la prévention des discriminations ⁽¹⁾ et du harcèlement, la promotion de l'inclusion et l'assurance de conditions de travail respectant les droits fondamentaux s'inscrivent dans politique Égalité-Diversité du Groupe. Celle-ci est pilotée par le Comité Culture & Savoir-Faire et s'applique à l'ensemble des effectifs ainsi qu'à nos partenaires (fournisseurs, clients, prestataires, etc.).

Oeneo s'engage notamment à respecter les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les lignes directrices de l'OCDE, ainsi que la déclaration de l'OIT sur les droits fondamentaux au travail.

Notre charte « Égalité-Diversité » définit les cinq piliers de notre politique :

1. développer une culture d'entreprise ouverte aux différences, où la diversité est considérée comme un atout ;
2. assurer l'égalité d'accès à l'emploi et diversifier les profils dans nos entreprises ;
3. garantir à tous nos collaborateurs une égalité de traitement à chaque étape de leur parcours professionnel ;
4. concilier vie professionnelle et vie personnelle ;
5. mettre en place une tolérance zéro à la discrimination et au harcèlement.

OBJECTIFS

Nos objectifs sont les suivants :

- développer une culture d'entreprise ouverte aux différences, où la diversité est considérée comme un véritable atout :
 - sensibiliser à une thématique Égalité-Diversité plus de 75 % des salariés en trois ans,
 - former à l'Égalité-Diversité l'ensemble de l'encadrement et du personnel RH, notamment en matière de recrutement inclusif ;

ACTIONS

OENEO a défini un plan d'action autour des cinq engagements définis dans sa charte « Égalité-Diversité ».

• Formation Égalité-Diversité

En 2023, une formation externe, déployée auprès de l'ensemble de nos sites en France, Espagne et Portugal, s'est adressée aux managers, équipes RH et représentants du personnel, touchant plus de 130 collaborateurs.

En complément, une formation interne, co-construite en par les équipes RH et les référents Égalité-Diversité sera déployée en 2026. Elle répond à un double objectif :

Le déploiement opérationnel, assuré par les équipes RH et RSE, ainsi que par un réseau de référents Égalité-Diversité et de représentants du personnel, favorise le dialogue interne et la remontée des retours terrains.

L'investissement continu du groupe OENEO vise à ancrer la diversité et l'inclusion au sein de sa culture et de ses pratiques. À cet effet, il est soutenu par des programmes de formation, de sensibilisation des collaborateurs et d'accompagnement des équipes.

Un bilan annuel est présenté au Comité Culture & Savoir-Faire permettant l'ajustement de ses actions avec les objectifs définis. Cette revue intègre les attentes des collaborateurs exprimées à l'occasion du baromètre social et des présentations des résultats en Comités d'Entreprise pour recueillir leurs avis et suggestions.

Enfin, cette politique est promue par la diffusion de la charte « Égalité-Diversité » et de l'avancée du plan d'actions dans la newsletter RSE du Groupe.

- mettre en place une tolérance zéro à la discrimination et au harcèlement, en assurant une couverture de l'ensemble des salariés du Groupe par un protocole de traitement des situations de harcèlement et de discrimination d'ici fin 2026 (cf. § 2.3.1.4) ;
- concilier vie professionnelle et vie personnelle, en assurant un accès aux congés familiaux en toutes circonstances.

- assurer le recyclage régulier des connaissances pour les collaborateurs déjà formés, afin de maintenir la vigilance et prévenir toutes pratiques discriminatoires ;
- accompagner les nouveaux collaborateurs en leur transmettant les fondamentaux.

Aux États-Unis, l'ensemble des salariés bénéficient de formations sur la prévention des abus sexuels, la lutte contre les discriminations et le maintien d'un environnement de travail équitable et inclusif.

(1) Les informations incluent, sous réserve des règles applicables en matière de protection de la vie privée, les cas de discrimination au travail fondés sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la nationalité, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, ou d'autres formes pertinentes de discrimination couvertes par la réglementation de l'UE et le droit national, impliquant des acteurs internes et/ou externes dans le cadre des activités du Groupe. Cela inclut les cas de harcèlement en tant que forme de discrimination spécifique.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

RÉSULTATS Formation Égalité-Diversité

	Au 31/03/2026	Objectif
% des encadrants et des membres des Ressources humaines formés à l'égalité, la diversité et l'inclusion	58 %	100 %

• Sensibilisation sur les thématiques Égalité-Diversité

En soutien au développement d'une culture d'entreprise ouverte aux différences, le Groupe a initié un cycle de trois ans de sensibilisation auprès de l'ensemble de ses salariés.

Entre 2023 et 2025, le premier cycle s'est emparé du sujet du handicap au travail, identifié comme une priorité par le Comité Culture & Savoir-Faire. Les collaborateurs ont pu s'approprier ce sujet au cours d'un atelier interactif, déployé dans nos différentes filiales européennes.

Afin de poursuivre ces actions de sensibilisation et d'identifier les préoccupations principales de nos collaborateurs des questions sur l'égalité-diversité ont été intégrées au baromètre social réalisé en décembre 2024.

Ainsi, le thème retenu pour le cycle 2026-2028 est « l'égalité professionnelle femmes-hommes ». En novembre 2025, les référents Égalité-Diversité ont participé à une formation dédiée et co-construit l'atelier associé qui sera déployé sur l'ensemble des entités d'ici fin 2028.

RÉSULTATS Sensibilisation Égalité-Diversité : focus Handicap

	Au 31/03/2026	Objectif
% des salariés du périmètre Europe sensibilisés au sujet « Handicap & Emploi »	76 %	75 %

• Inclusion des personnes en situation de handicap

Le Groupe entend garantir un environnement de travail accessible et inclusif, favorisant l'égalité des chances et le développement professionnel de chacun, en adaptant les postes de travail et en mettant en œuvre des actions de formation et sensibilisation. Ces actions ont conduit à une augmentation du taux de déclaration des personnes concernées et à une meilleure prise en compte de leur situation par les directions des ressources humaines.

Au-delà, chaque entreprise organise des initiatives à son échelle. Nos entreprises en France ont notamment participé au DuoDay, programme favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail (cf. § 2.3.3). En 2025, pour la

deuxième année consécutive, Seguin Moreau a permis aux collaborateurs dans le cadre de DuoDay inversé de s'immerger, le temps d'une journée, dans les équipes de travailleurs en situation de handicap des ESATs partenaires. Enfin, grâce à la collaboration avec les équipes de Cap Emploi et de l'Agefiph, Seguin Moreau a bénéficié d'un aménagement de poste dans le cadre du recrutement d'une personne avec le statut de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Ces initiatives participent à la prise de conscience de nos collaborateurs et soutiennent notre implication dans nos territoires d'implantation.

RÉSULTATS Handicap et inclusion (SI-12)

	Au 31/03/2025	Au 31/03/2026
Personnes en situation de handicap – Périmètre Europe ⁽¹⁾	3,7 %	3,9 %

(1) La définition d'une personne en situation de handicap varie selon les pays, influençant ainsi la manière dont les données sont collectées et traitées :

Europe : Une personne est considérée comme en situation de handicap lorsqu'une ou plusieurs altérations physiques, sensorielles, mentales ou psychiques réduisent ses capacités à obtenir ou conserver un emploi. Le handicap est également défini comme le résultat d'une interaction entre une déficience et des barrières environnementales limitant la pleine participation à la société.

États-Unis : La législation protège les employés contre la discrimination et interdit aux employeurs de poser des questions sur le handicap d'un salarié.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

• Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Le Groupe s'engage à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment à travers les congés familiaux prévus par sa politique sociale ou par les conventions collectives. Tous les salariés du Groupe ont le droit de bénéficier d'un congé, rémunéré ou non, pour raisons familiales. Ces congés incluent le congé de maternité, le congé de paternité, le congé parental ainsi que le congé d'aidant.

Afin de promouvoir les droits et avantages des parents et futurs parents, un guide de la parentalité a été élaboré et diffusé depuis 2023, au sein de l'ensemble des entités en France et en Espagne.

Le Groupe accorde également une attention particulière au droit à la déconnexion. Ce principe est déjà intégré dans certains accords du Groupe dont la charte « Informatique Utilisateur » élaborée par la direction des systèmes d'information. Elle définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation du système d'information, et sensibilise les utilisateurs aux risques associés. Elle promeut une utilisation responsable des outils numériques, dans le respect des temps de repos des collaborateurs. Cette charte est intégrée dans les règlements intérieurs de certaines entités et est diffusée auprès des collaborateurs en France.

RÉSULTATS Congé pour raisons familiales (SI-I5)

	2024/2025	2025/2026
Pourcentage de collaborateurs autorisés à prendre un congé pour raisons familiales ⁽¹⁾	100 %	100 %
Pourcentage de collaborateurs éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales ⁽¹⁾	3 %	3 %
– dont % femmes	36 %	24 %
– dont % hommes	64 %	76 %

(1) Congés de maternité, paternité, parental et d'aidant (AR96).

2.3.1.4 DROITS HUMAINS

Charte des Droits humains et sociaux

• Activités à risque

Les implantations du Groupe étant situées dans des pays membre de l'OIT, le Groupe intervient majoritairement dans un environnement à faible risque de non-respect des droits humains sur le périmètre de son personnel propre. Le taux de couverture par une convention collective, les modalités de dialogue social (cf. § 2.3.1) et les procédures de gestion des Ressources Humaines garantissent la prise en compte des droits humains et sociaux fondamentaux.

Le Groupe dispose d'une charte des Droits humains et sociaux, applicable à l'ensemble des collaborateurs. Elle réaffirme l'adhésion du Groupe aux conventions et normes fondamentales du travail définies par l'OIT et précise les engagements suivants :

1. lutter contre le travail des enfants ;
2. Interdire le travail forcé ou obligatoire et le trafic d'êtres humains ;
3. assurer des conditions de travail décentes ;
4. lutter contre la discrimination et le harcèlement ;
5. respecter la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
6. assurer une rémunération décente ;
7. respecter la vie privée et protéger les données personnelles.

Une procédure d'alerte (Chapitre Gouvernance, cf. § 2.4.1.2) est accessible à tous nos collaborateurs en vue de signaler des informations portant sur des faits qui se seraient produits ou seraient très susceptibles de se produire et qui constitueraient une violation des principes de droits humains et sociaux détaillés dans la charte. Le Groupe s'engage à traiter toute alerte réalisée dans le cadre des protocoles dédiés.

OENEO n'a enregistré aucun incident grave en matière de droits de l'homme, tels que le travail forcé, la traite des êtres humains ou le travail des enfants, ni aucune plainte, amende, pénalité ou compensation pour dommages liée à ces enjeux.

Protocoles de traitement des situations de harcèlement et de discrimination

Le Groupe dispose de protocoles de traitement des situations de harcèlement et de discrimination.

Leur élaboration, pilotée par la direction RSE d'OENEO et les directions des ressources humaines, a été renforcée en 2023. Ils décrivent les procédures internes de signalements, leur analyse, la gouvernance de l'enquête, les modalités de prise en charge des collaborateurs affectés, ainsi que la mise en œuvre, le cas échéant, de mesures correctives appropriées dont les sanctions disciplinaires.

Le Groupe a procédé au déploiement de ces protocoles, opérationnels ou en cours de finalisation, au sein de l'ensemble des entités.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

Au cours de l'exercice, le Groupe a validé un protocole Groupe destiné à couvrir toutes les situations non prises en charge par les protocoles propres à chaque société. Ce dispositif s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, indépendamment de leur statut ou de leur localisation et s'étend également aux parties prenantes externes (fournisseurs, sous-traitants, partenaires commerciaux).

Les comités d'enquête revoient régulièrement la procédure et l'adaptent si besoin afin d'en améliorer l'efficacité. En 2025, à la demande des acteurs concernés en France, une fiche de signalement commune a été mise en place et le protocole existant a été simplifié pour en faciliter la compréhension et l'utilisation par les salariés.

Protection des données personnelles

La gestion des Ressources humaines implique le recueil de données personnelles. La divulgation ou le vol de ces informations pourrait porter atteinte à la vie privée et aux droits fondamentaux des individus, ces données doivent donc être protégées contre les cyberattaques et toute divulgation malintentionnée.

Le Groupe garantit le droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition et de limitation du traitement. Ils peuvent être exercés à l'adresse suivante : rgpd@OENEO.com.

En réponse aux enjeux toujours croissants de cybersécurité et afin d'harmoniser les pratiques à l'échelle du Groupe, un Directeur des Systèmes Informatiques a été recruté en 2024. En charge notamment du déploiement du schéma Directeur des Systèmes Informatiques, il a pour mission de structurer notre politique de cybersécurité et de protection des données et d'en vérifier les résultats.

Cette politique s'appuie notamment sur :

- la diffusion d'une communication régulière (« Jeudi Cyber ») depuis novembre 2024 visant à renforcer la sécurité numérique et à uniformiser les bonnes pratiques au sein du Groupe ;
- les formations en cybersécurité, dont un module e-learning obligatoire, afin de renforcer les compétences et la vigilance des collaborateurs.

RÉSULTATS Respect des droits humains (SI-I7)

	Au 31/03/2024	Au 31/03/2025	Au 31/03/2026	Objectif fin 2026
Part des effectifs du Groupe couverts par un protocole de traitement des situations de harcèlement et de discrimination	76 %	80 %	83 %	100 %

	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Saisies des protocoles de traitement des situations de discrimination ou de harcèlement	2	3	1

Amendes, pénalités et indemnisation des dommages en termes de respect des droits humains

Au cours des trois derniers exercices, OENEO et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune plainte, amende, pénalité ou indemnisation pour dommages en raison de problèmes et incidents de discrimination, harcèlement ou de respect des droits humains.

RÉSULTATS Vol ou divulgation de données personnelles

Au cours des trois derniers exercices, aucun cas de vol ou divulgation de données personnelles n'a été signalé ni constaté au sein du Groupe.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

2.3.1.5 INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs propres salariés

L'ensemble des indicateurs relatifs aux salariés sont calculés sur les effectifs présents au 31 mars 2026. Ils comprennent les salariés en contrats à durée déterminée et indéterminée, y compris les contrats en alternance, et excluent les mandataires sociaux (Directeur Général d'OENEO et Président du Conseil d'administration). Le Groupe n'emploie aucun salarié au nombre d'heures non garanti.

Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)		31/03/2025	31/03/2026	
Informations sur les effectifs salariés dans les pays où OENEO compte au moins 50 salariés représentant au moins 10 % de son nombre total de salariés	France	532	509	
	Espagne	243	229	
	Portugal	174	183	
	États-Unis d'Amérique ⁽¹⁾	57	50	
Informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par sexe	Nombre de salariés	Femme	235	252
		Homme	781	729
		Autres	0	0
		Non communiqué	0	0
		TOTAL	1 016	981
	Nombre de salariés en CDI (permanents)	Femme	224	226
		Homme	724	679
		Autres	0	0
		Non communiqué	0	0
		TOTAL	948	905
	Nombre de salariés en CDD (temporaires)	Femme	11	26
		Homme	57	50
		Autres	0	0
		Non communiqué	0	0
		TOTAL	68	76
Informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par région	Nombre de salariés	Europe occidentale	949	921
		Amérique du Nord	57	50
		Amérique du Sud	6	6
		Asie-Océanie	4	4
		TOTAL	1 016	981
	Nombre de salariés en CDI (permanents)	Europe occidentale	881	845
		Amérique du Nord	57	50
		Amérique du Sud	6	6
		Asie-Océanie	4	4
		TOTAL	948	905
	Nombre de salariés en CDD (temporaires)	Europe occidentale	68	76
		Amérique du Nord	0	0
		Amérique du Sud	0	0
		Asie-Océanie	0	0
		TOTAL	68	76
Départs des effectifs et turnover	Nombre de salariés ayant quitté le Groupe	201	135	
	Taux de rotation des effectifs ⁽²⁾	20 %	14 %	

(1) Les États-Unis comptent moins de 10 % du total des salariés du Groupe.

(2) Le taux de rotation du personnel est calculé comme suit : nombre total de salariés qui ont quitté leur emploi volontairement ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi, divisé par les effectifs présents au 31 mars de la fin de la période fiscale.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)		31/03/2025	31/03/2026
Taux de couverture des négociations collectives	Salariés – EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	0 – 19 %	0
		20 – 39 %	0
		40 – 59 %	0
		60 – 79 %	0
		80 – 100 %	France, Espagne, Portugal
Dialogue social	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	0 – 19 %	France, Espagne, Portugal
		20 – 39 %	Portugal
		40 – 59 %	Portugal
		60 – 79 %	Portugal
		80 – 100 %	France, Espagne

Indicateurs de diversité (S1-9)		31/03/2025		31/03/2026	
Répartition par sexe au sein des instances dirigeantes ⁽¹⁾	Masculin	16	70 %	17	71 %
	Féminin	7	30 %	7	29 %
	Autres	0	-	0	0 %
	Non déclaré	0	-	0	0 %
Répartition des salariés par tranche d'âge	Moins de 30 ans	144	14 %	126	13 %
	Entre 30 et 50 ans	576	57 %	541	55 %
	Plus de 50 ans	296	29 %	314	32 %

(1) L'encadrement supérieur ou instances dirigeantes comprennent les membres du Comité Exécutif d'OENEO, les membres des Comités de Direction de Vivelys, Seguin Moreau et Diam Bouchage, et le CEO de Seguin Moreau Napa Cooperage.

Personnes en situation de handicap (S1-12)		31/03/2025	31/03/2026
Pourcentage des salariés en situation de handicap	Masculin	83 %	83 %
	Féminin	17 %	17 %
	TOTAL	3,4%	3,7%

Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)		31/03/2025	31/03/2026
Pourcentage couvert par un système de gestion de la santé et sécurité ⁽¹⁾	Salariés	97 %	97 %
	Non-salariés, personnel de l'entreprise	100 %	100 %
Nombre de décès	Dus à des AT	Salariés	0
		Non-salariés, personnel de l'entreprise	0
		Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0
	Dus à des maladies professionnelles	Salariés	0
		Non-salariés, personnel de l'entreprise	0
		Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0
Nombre d'accidents (avec ou sans arrêt)	Salariés	44	45
	Intérimaires	11	7
Taux d'accidents	Salariés	25,9	17,4
	Intérimaires	49,9	30,62
Nombre de cas de maladies professionnelles	Salariés	2	2
Nombre de jours perdus	Salariés	3 196	3 701
	Non-salariés, personnel de l'entreprise	496	119

(1) Le système de gestion de la santé et sécurité fondé sur des exigences légales recouvre ici la notion, en vigueur dans nos pays d'implantation, de déclaration des accidents du travail, avec ou sans arrêt, auprès des entités légales (médecine du travail, organismes de sécurité sociale) ; de déclenchement des procédures consécutives, pour les accidents avec arrêt, pour assurer la couverture sociale des collaborateurs concernés ; de réalisation des documents de prévention des risques, tels que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en France.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

2.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)

2.3.2.1 NOS ENJEUX

OENEO pourrait avoir, du fait de ses relations d'affaires, des impacts sur les travailleurs au sein de sa chaîne de valeur :

- en amont : fournisseurs de produits, services ou équipements ; sous-traitants ; prestataires de travaux et de maintenance sur nos sites ;
- en aval : distributeurs et agents commerciaux.

Au cours de son analyse de double matérialité, OENEO a évalué les impacts, risques et opportunités sur l'ensemble de sa chaîne amont et aval, en portant une attention particulière aux risques de non-respect des droits humains.

La majorité de nos relations d'affaires directes se situe en Europe et aux États-Unis, membres de l'Organisation internationale du travail et disposant d'un droit du travail établi. Seuls quelques intrants biosourcés utilisés dans la production de certaines gammes de bouchons microtechniques sont approvisionnés par nos fournisseurs européens depuis l'Asie ou l'Afrique. Nous nous engageons à surveiller ces risques en collaborant étroitement avec les fournisseurs s'approvisionnant hors Europe.

Dans notre chaîne de valeur aval, nous nouons des relations fortes avec nos circuits de distribution et de vente de nos produits.

Dans ce contexte, OENEO n'a pas identifié dans sa chaîne de valeur de risque matériel d'exposition à des violations graves de non-respect des droits humains. Bien qu'OENEO n'entretienne pas un dialogue direct avec les travailleurs de sa chaîne de valeur amont et aval, leurs intérêts et droits sont pris en compte dans nos politiques.

Les trois impacts négatifs potentiels identifiés sur la chaîne de valeur amont sont détaillés ci-après. Les impacts matériels sur la santé-sécurité des travailleurs ont été distingués selon deux catégories d'activités mettant en jeu des risques différents pour les travailleurs.

 Impact positif  Impact négatif  Opportunité  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
CONDITIONS DE TRAVAIL				
	Santé et sécurité des travailleurs, des sous-traitants et prestataires sur nos sites industriels	Les salariés d'entreprises tierces intervenant sur nos sites pour des opérations de maintenance, d'installations d'équipements, ou d'autres travaux techniques, sont exposés aux mêmes dangers que nos salariés, avec des risques accrus justifiés par la nature même de leurs tâches. La probabilité d'accidents croît en cas de défaut de coordination, de prévention insuffisante, ou de dispositifs de protection insuffisants. Cet impact systémique, car inhérent à tout environnement industriel, nécessite une gestion rigoureuse des co-activités pour prévenir les accidents.	Garantir la santé et la sécurité au travail	Politique Santé-Sécurité
	Santé et sécurité des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement forestière ou agricole	Les activités forestières (coupe et levée du liège) et agricoles exposent les travailleurs à des risques professionnels élevés liés au travail en extérieur, à l'usage d'outils ou de machines et aux exigences physiques de ces tâches. Ces risques sont renforcés par des conditions climatiques extrêmes, notamment lors des périodes de levée du liège au printemps où la chaleur peut entraîner épuisement, déshydratation ou baisse de vigilance. Dans le secteur agricole, les opérations manuelles ou mécanisées liées à la production de matières premières biosourcées présentent également des dangers, aggravés en cas de manque de formation ou d'équipements de protection inadéquats. Cet impact est systémique, inhérent aux métiers forestiers et agricoles.	Prévenir les atteintes aux droits humains et sociaux dans notre chaîne de valeur	Politique Achats responsables
DROITS HUMAINS ET SOCIAUX				
	Respect des droits humains et sociaux dans la chaîne de valeur	En l'absence de mécanismes de vérification efficaces, des atteintes aux droits humains (conditions de travail décentes, égalité professionnelle, harcèlement, discrimination) peuvent en amont et en aval de notre chaîne de valeur. Cet impact, potentiel à court terme, peut découler de manquements de nos partenaires à leurs obligations en termes de droit du travail.	Prévenir les atteintes aux droits humains et sociaux dans notre chaîne de valeur	Politique Achats responsables

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

2.3.2.2 RESPECT DES DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Charte des Droits humains et sociaux

Nos engagements en matière de droits humains et sociaux (cf. § 2.3.1.4), s'appliquent à nos collaborateurs et aux travailleurs de notre chaîne de valeur et sont formalisés dans une charte dédiée. Celle-ci constitue notre référence commune pour prévenir les atteintes potentielles aux droits fondamentaux et garantir des conditions de travail décentes, y compris en matière de santé et sécurité.

Déclinaison

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements au-delà de nos activités internes, le Groupe demande à ses entités d'établir une politique d'Achats responsables. La diffusion de cette charte doit permettre de structurer la diffusion de nos attentes et l'adhésion de nos fournisseurs en matière de respect des droits humains (cf. § 2.4.2.2).

Gestion des impacts négatifs matériels

OENEO surveille toute situation éventuelle de violation des droits humains liée à ses activités ou à sa chaîne de valeur. Aucun incident matériel n'a été identifié à ce jour.

En cas d'impact avéré touchant des travailleurs de la chaîne de valeur et pour lequel une entité du Groupe serait responsable, les modalités de réparation seraient évaluées par le Directeur Juridique en lien avec la direction concernée. Le dispositif d'alerte interne, décrit au § 2.4.1.2, reste le canal identifié pour signaler les comportements contraires aux principes de la charte.

2.3.2.3 GESTION DE LA SÉCURITÉ DES PRESTATAIRES SUR SITE

POLITIQUE

Le Groupe vise à garantir aux prestataires et sous-traitants un niveau de sécurité équivalent à celui de ses propres collaborateurs lorsqu'ils interviennent sur ses sites industriels. Cette exigence s'intègre à la politique Santé-Sécurité pilotée par les Directeurs Industriels et les Responsables Sécurité (cf. § 2.3.1.2).

À cet effet, des moyens spécifiques sont mis en œuvre pour s'assurer de la gestion des risques lors des interventions de prestataires ou sous-traitants.

ACTIONS

Des plans de prévention sont systématiquement établis avant chaque intervention sur nos sites afin de prévenir tous risques liés à la co-activité. Présentation des risques présents sur site, définition des mesures de protection nécessaires (consignes, balisage, moyens spécifiques d'intervention, de protection individuelle ou de réaction, etc.) et vérification des habilitations techniques des intervenants sont notamment intégrés dans ces plans.

Nos exigences de Sécurité sont systématiquement communiquées aux collaborateurs des entreprises tierces, lors de la préparation de leur intervention et de leur accueil sur les sites.

Les cibles et indicateurs ont prioritairement été fixés sur le périmètre des collaborateurs. Le Groupe s'emploiera à définir, d'ici la fin de l'année 2026, des cibles dédiées au suivi de la sécurité des intervenants extérieurs.

En particulier, depuis 2023, la division Bouchage a mis en place une plateforme dédiée à la préparation et à la gestion des interventions extérieures. Elle centralise les habilitations, formalise les consignes spécifiques à chaque intervention et permet de vérifier la conformité des entreprises intervenantes au regard de la protection sociale et du droit du travail.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

2.3.3 Communautés affectées (S3)

2.3.3.1 NOTRE ENJEU ET SA GESTION

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, OENEO a identifié un impact positif en lien avec les communautés affectées.

 Impact positif  Impact négatif  Opportunité  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
CONDITIONS DE TRAVAIL				
	Amélioration des conditions de vie par le soutien des dispositifs d'insertion professionnelle et d'égalité des chances	Présent dans plusieurs territoires en France, en Espagne, au Portugal et aux États-Unis, le Groupe attache une grande importance à contribuer au développement des communautés locales en soutenant des structures d'insertion professionnelle et d'accompagnement à l'emploi. Ces partenariats participent aux enjeux d'emploi sur leur territoire et entraînent un effet positif sur les personnes concernées, par une reconnaissance de leur capacité, un accompagnement sur le parcours de l'emploi et la pérennisation des emplois dans des structures d'insertion.	S'impliquer dans notre écosystème pour soutenir l'égalité des chances et l'insertion professionnelle	Achats responsables Mécénat

2.3.3.2 SOUTIEN À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

POLITIQUE

La politique du Groupe en matière d'égalité des chances et d'insertion professionnelle s'adresse prioritairement aux personnes en situation de handicap, aux publics en réinsertion, aux étudiants et jeunes actifs. Elle s'appuie sur différents leviers : politique d'achats auprès de structures d'insertion et d'emploi pour personnes en situation de handicap, actions de mécénat, partenariats locaux favorisant la découverte des métiers et dispositifs d'accompagnement personnalisé dans lesquels nos collaborateurs s'impliquent activement. Ces initiatives visent à améliorer l'accès à l'emploi de ces publics en leur offrant les compétences, le soutien et les ressources nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

OBJECTIFS

Le Groupe s'est fixé des objectifs qualitatifs visant à renforcer ses partenariats :

- favoriser la diversité et l'inclusion dans sa politique d'achats en ayant recours à des structures d'insertion : en France et Espagne, les entités du Groupe confient de longue date des prestations de services ou de sous-traitance à des structures d'insertion

ACTIONS

Nos actions se concentrent sur les territoires où sont implantées nos entités principales (Diam France, Diam Corchos, Diam Portugal, Seguin Moreau & C°, Seguin Moreau Ronchamp).

Les directions des ressources humaines de chaque entité pilotent cette politique, en dialoguant régulièrement avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et du monde universitaire, à l'occasion des échanges sur les besoins en recrutement, des contacts dédiés, des actions réalisées dans le cadre des partenariats. Elles dialoguent également avec les directions d'usine et les collaborateurs afin d'adapter les actions aux besoins identifiés sur les territoires. Ces contacts réguliers permettent d'identifier de nouveaux acteurs en soutien des publics cibles et de connaître les besoins pour pouvoir y inscrire nos actions.

de personnes en situation de handicap et développent de tels partenariats dans leur politique d'achats ;

- structurer son mécénat et ses partenariats pour favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle : chaque entité du Groupe apporte localement son soutien à des structures présentes sur son territoire qui répondent à cet enjeu.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations sociales (S)

• Achats auprès des structures d'emploi de personnes en situation de handicap

Les entités françaises et espagnoles du Groupe collaborent de façon historique localement avec des structures d'insertion ⁽¹⁾ auxquelles sont confiées des opérations de production (découpe, usinage, petites séries, emballage et conditionnement) et des prestations de service (espaces verts, blanchisserie, recyclage).

Ces partenariats seront intégrés dans notre politique d'Achats responsables et ses axes de déploiement (cf. § 2.4.2.2).

• Partenariat et actions autour des personnes en situation de handicap

Nos filiales organisent stages, visites et participent à des initiatives nationales comme DuoDay en France, permettant à des personnes en situation de handicap de découvrir les métiers du Groupe.

• Mentorat

Les collaborateurs des entités françaises accompagnent des jeunes dans le démarrage de leur parcours professionnel et soutiennent des initiatives locales d'insertion dans le cadre de programmes reconnus :

- « Nos Quartiers ont du Talent », qui met en relation des jeunes diplômés issus de milieux modestes avec des professionnels en entreprise, afin de faciliter leur accès à l'emploi grâce à un accompagnement individualisé. Au titre de l'exercice 2025/2026, trois mentorats sont en cours ;
- 100 Chances 100 Emplois. Ce dispositif vise à transmettre les clés d'une intégration réussie dans le monde professionnel : motivation, compréhension des codes de l'entreprise, et construction d'un projet professionnel clair. En 2025, un stage dans différents services administratifs a permis à une jeune personne de confirmer son projet professionnel.
- Mécénat : le Groupe soutient des fondations (Fondation Université Perpignan Via Domitia – UPVD – et Institut Agro Fondation), permettant, selon les programmes annuels des fondations, le financement de bourses de mobilité internationales, le soutien d'étudiants en situation de handicap ou la reprise d'études.

L'ensemble des sites de la division Bouchage participe notamment au défi sportif solidaire Run MyUPVD, organisé par la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia pour récolter des fonds au profit d'étudiants en situation de handicap.

Diam Bouchage s'est engagé en 2023 dans la structuration de la Chaire RSE portée par la Fondation UPVD, avec pour ambition de renforcer l'impact du mécénat en fédérant plusieurs entreprises autour d'initiatives communes et en soutenant des associations œuvrant pour l'insertion professionnelle et l'amélioration de l'employabilité dans les Pyrénées-Orientales.

Par ailleurs, le mécénat comprend divers dons de matériels à des structures d'insertion (tenues de travail, casiers...).

• Découverte des métiers

Nos principaux sites organisent visites, journées portes ouvertes et interventions en milieu scolaire, afin de sensibiliser les jeunes aux métiers techniques et manuels.

Pour la deuxième année, Seguin Moreau a fait découvrir ses savoir-faire et métiers manuels qualifiés en ouvrant ses portes, dans le cadre d'événement impulsé par la Fédération des Tonneliers de France, aux jeunes en recherche de formation, aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion. En collaboration avec le Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Seguin Moreau a également organisé des visites de sa tonnellerie à Merpins pour faire découvrir ses métiers à des collégiens (édition 2026 du stage « Clé en Main »).

Aux États-Unis également, Seguin Moreau Napa Cooperage organise des sessions de découverte du métier de tonnelier à destination d'élèves et d'étudiants. En 2025/2026, l'équipe a notamment accueilli des étudiants de l'Auburn University pour leur présenter les étapes clés et spécificités de la fabrication des fûts.

Diam contribue également à la découverte des métiers au travers de dispositifs ciblés (Jeunes Femmes et Entrepreneuriat, semaine de l'industrie...), notamment par l'organisation de visites d'usine à destination d'étudiants et d'entrepreneurs, d'interventions en milieu scolaire, et de stages de découverte.

RÉSULTATS

Les indicateurs disponibles permettent de suivre la progression de nos engagements, bien que l'impact réel repose largement sur des interactions humaines (temps consacré au mentorat, accueils sur site, accompagnement individuel). Les montants liés aux achats auprès des structures d'insertion varient notamment en fonction du niveau d'activité.

Une réflexion est engagée pour disposer d'indicateurs plus pertinents et adaptés à l'évaluation de cette politique.

Montant des achats réalisés auprès des structures d'insertion ou d'emploi de personnes en situation de handicap ⁽²⁾

183 K€ (- 30 % vs 2024/2025)

Montant engagé pour les actions de mécénat ⁽³⁾ sur l'égalité des chances et l'insertion professionnelle

18 K€ (- 20 % vs 2024/2025)

(1) Nos principaux partenaires :

- pour Seguin Moreau : Établissements de l'Arche à Courbillac et Cognac (16) et Fondation Léopold Bellan à Chinon (37) ;
- pour Diam Bouchage : ESAT « Les Ateliers de la Vallée » (51) ; EA « CAP SUD VALORISATION » (66) ; ESAT des Micocouliers (66) ; Centro especial de empleo Unión de lavandería, SA (San Vicente de Alcántara, Espagne) ;
- pour Vivelys : Les Compagnons de Maguelone (34) ; ESAT du Conte Marsan Multiservices (40).

(2) Cet indicateur regroupe le montant hors taxe des achats auprès des structures d'insertion et d'emploi de personnes en situation de handicap par nos filiales européennes, soit les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) ou entreprises adaptées (EA) en France et les « Centro especial de empleo » en Espagne. Ces achats donnent lieu à des attestations. Les États-Unis sont exclus du fait de la politique de non-discrimination en vigueur dans ce pays.

(3) Soutien financier (dons), consenti par l'entité donatrice de manière volontaire, bénéficiant à des associations, fondations, ONG et autres organismes à but non lucratif, ainsi qu'à toute personne morale, quel que soit son statut juridique, dans le cas où la contribution permet de développer un projet ou une activité que l'entité souhaite soutenir.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Conduite des affaires (G1)

2.4 CONDUITE DES AFFAIRES (G1)

Présent dans 20 pays et disposant d'une clientèle dans plus de 80 pays, le Groupe porte une attention particulière aux enjeux de corruption et au trafic d'influence, afin que les relations avec nos parties prenantes évoluent dans le strict respect de l'éthique des affaires. La relation avec nos fournisseurs est par ailleurs essentielle pour garantir nos approvisionnements et accomplir nos objectifs sociaux et environnementaux sur notre chaîne de valeur.

Ce chapitre rend compte des politiques, actions et résultats réalisés ou programmés en matière d'éthique des affaires, de la lutte contre la corruption et au regard de nos relations d'affaires avec nos fournisseurs. Le rôle des organes de gouvernance dans la conduite des affaires et les questions de durabilité a été présenté dans le paragraphe 2.1.2.2 de la présente section.

2.4.1 Éthique et lutte contre la corruption

2.4.1.1 NOS ENJEUX

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, OENEO a identifié un impact matériel relatif à l'éthique et la lutte contre la corruption.

 Impact positif  Impact négatif  Opportunité  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE				
	Défaillance du dispositif de lancement d'alerte	Pour détecter les comportements contraires à l'éthique des affaires et aux droits humains, le Groupe met à disposition de toutes ses parties prenantes plusieurs canaux d'alerte, dont la procédure de lancement d'alerte Groupe (détaillée ci-après) et les protocoles de lutte contre le harcèlement et la discrimination (cf. § 2.3.1.3). Ces procédures garantissent la confidentialité, l'impartialité et un délai de traitement des plaintes encadré. Une défaillance dans le traitement de l'alerte ou la protection d'un lanceur d'alerte pourrait cependant entraîner un impact significatif sur le lanceur d'alerte ainsi que sur les collaborateurs ou tiers externes victimes d'un manquement éthique.	Agir avec intégrité	Prévenir la corruption

2.4.1.2 PROMOTION D'UNE CULTURE ÉTHIQUE

Afin de garantir l'éthique dans la conduite des affaires, le Groupe promeut le respect des règles commerciales et fiscales, du droit du travail, des droits humains selon les conventions de l'OIT et des législations anticorruption applicables.

Cette culture est fondée sur un socle commun comprenant :

- code et charte anti-corruption (détaillée au paragraphe suivant) ;
- charte « Égalité-Diversité », comprenant la lutte contre le harcèlement ou la discrimination (cf. § 2.3.1.3) ;
- charte des Droits humains et sociaux (cf. § 2.3.1 et 2.3.2).

Nos objectifs sont de respecter les cadres réglementaires en vigueur, de garantir l'éthique des affaires ainsi que le respect des droits humains et sociaux et de proposer un environnement de

travail respectueux pour nos collaborateurs ainsi que sur notre chaîne de valeur.

Cette politique s'applique à toutes les entités et collaborateurs et est portée par le Directeur Général. Le Conseil d'administration l'approuve après examen par les comités compétents, et le Comité d'Audit en assure le suivi, notamment lors d'évolutions réglementaires, de cas nécessitant un examen particulier ou de survenance de manquements.

La diffusion de cette culture est assurée par la mise en œuvre du dialogue social, les actions de formation et de sensibilisations régulières déployées autour de notre charte « Égalité-Diversité » (cf. § 2.3.1.3) et à travers les actions décrites dans le paragraphe suivant.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Conduite des affaires (G1)

• Procédure de lancement d'alerte et protection des lanceurs d'alerte

Le Groupe a mis en place une procédure d'alerte accessible à nos parties prenantes y compris externes.

Elle permet de signaler, en toute confidentialité, des comportements contraires à la loi ou au code de conduite : infractions pénales, menaces ou préjudices pour l'intérêt général, violations du droit ou tentatives de dissimulation, faits de corruption et fraude, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, détournement de fonds, atteintes aux droits humains et aux règles de l'OIT.

Cette procédure de lancement d'alerte détaille les canaux d'alerte et de réception du signalement, les critères de recevabilité ainsi que les modalités et délai de traitement. Le Directeur Juridique, en toute impartialité et indépendance, assure la réception, la recevabilité, le traitement et la clôture de l'enquête.

L'existence et les modalités de recours à la procédure sont disponibles sur le site internet du Groupe, diffusées à l'ensemble des salariés à travers les formations internes et intégrées progressivement dans les règlements intérieurs des différentes entités du Groupe.

En particulier, cette procédure garantit la protection des lanceurs d'alerte par :

- la confidentialité du signalement ;
- le traitement impartial et indépendant ;
- le traitement conforme aux lois s'appliquant ;
- l'obligation d'information sur les suites données.

L'indépendance du Directeur Juridique est assurée d'une part par l'absence de rattachement hiérarchique du Directeur Juridique du Groupe aux filiales et d'autre part, par l'engagement du Directeur Général du groupe OENEO à ne pas agir d'une manière qui pourrait influencer, limiter ou entraver l'impartialité du Directeur Juridique dans sa mission de traitement des signalements reçus dans le cadre de la présente procédure.

RÉSULTATS

0 alerte reçue au cours des trois derniers exercices via le canal de lancement d'alerte du Groupe.

2.4.1.3 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

POLITIQUE

La politique de lutte contre la corruption s'applique à l'ensemble des entités, quelles que soient les implantations et les activités. Elle tient compte des exigences internationales (FCPA aux États-Unis, UKBA au Royaume-Uni et loi Sapin 2 en France).

Elle s'appuie sur un ensemble de documents, procédures et dispositifs de contrôle en application des piliers de la loi Sapin 2 détaillés dans le rapport de gestion (cf. § 1.5.3 « Facteurs de risque et gestion des risques »), dont notamment :

- le code de conduite, en vigueur depuis 2017, qui détaille la conduite à tenir dans les relations Privé/Public, Public/Public, les

fusions et acquisitions ainsi que l'exigence de traçabilité des flux financiers ;

- la charte anti-corruption qui l'accompagne et qui impose un principe de tolérance zéro et décrit les principes de conduite à respecter par tout collaborateur ;
- la procédure de lancement d'alerte décrite ci-dessus.

Le Directeur Juridique a été désigné par le Conseil d'administration d'OENEO comme responsable de la mise en œuvre du dispositif.

ACTIONS

La diffusion de notre politique s'effectue notamment par :

- la diffusion du code de conduite, présenté aux CSE des entités françaises et intégré dans les règlements intérieurs afin de garantir son accessibilité à l'ensemble des salariés ;
- la diffusion de la procédure de lancement d'alerte auprès des collaborateurs (présentée dans le paragraphe 2.4.1.2) ;
- l'intégration de dispositions « anticorruption » dans les contrats commerciaux, lorsque cela est possible, comprenant la mention explicite de la procédure d'alerte et du lien vers celle-ci.

S'agissant du volet Formation, le Groupe déploie un programme dédié auprès de l'ensemble des salariés et fonctions exposés aux

risques : Directeurs Généraux, membres des Comités de Direction et managers, employés des services commerciaux, financiers et ressources humaines, et l'ensemble des personnes susceptibles de réaliser des achats pour le compte d'entités du Groupe.

Ce programme est renouvelé tous les trois ans à l'ensemble des salariés identifiés comme exposés à ces risques (162 personnes en 2023). Ce programme est complété annuellement par une session organisée pour les nouveaux collaborateurs et les collaborateurs nouvellement identifiés (par exemple suite à un changement de fonction) soit 39 personnes sur l'exercice 2025/2026. Le taux de formation de la cible sur trois ans est de 100 %.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Conduite des affaires (G1)

OBJECTIFS

La mise en œuvre de notre politique a pour objectif de prévenir et de détecter les actes de fraude, corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt et détournement de fonds et d'une façon générale de conduite des affaires contraires aux lois.

Notre objectif est que l'ensemble des collaborateurs identifiés comme étant exposés à des risques de corruption soient formés à la lutte contre la corruption.

RÉSULTATS

	Au 31/03/2024	Au 31/03/2025	Au 31/03/2026
Taux de formation des salariés identifiés comme étant exposés à des risques de corruption ⁽¹⁾	100 %	100 %	100 %

(1) Part des personnes cibles, en fonction dans l'entreprise au 31 mars 2026 en fin d'exercice, qui ont réalisé la formation dans les trois dernières années.

Cas de corruption :

- 0 condamnation et amende pour corruption ou trafic d'influence au cours des trois derniers exercices ;
- 0 manquement constaté à la politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence au cours des trois derniers exercices.

2.4.2 Relation avec nos fournisseurs

2.4.2.1 NOS ENJEUX

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, OENEO a identifié deux risques matériels en lien avec ses relations avec les fournisseurs.

 Impact positif  Impact négatif  Opportunité  Risque

Type IRO	Intitulé de l'IRO	Description	Engagements d'OENEO	Politiques
GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS				
	Dépendance à des fournisseurs clés	Les activités du Groupe reposent sur des ressources sylvicoles ainsi que des matières premières techniques. La division Bouchage dépend notamment d'un nombre restreint de fournisseurs pour certains intrants essentiels très spécifiques. Un défaut d'approvisionnement de ces fournisseurs clés pourrait perturber la production et les ventes, avec un impact potentiel sur les résultats du Groupe. Bien qu'une telle situation ne soit jamais apparue, une politique de diversification des fournisseurs est déployée pour réduire ce risque.	Diversifier nos fournisseurs	Politique Achats
	Modification du marché du liège du fait de la progression des bouchons technologiques	La production des bouchons microtechniques met en œuvre des qualités de liège différentes de celles habituellement consommées par l'industrie bouchonnière classique pour la production de bouchons « traditionnels » (tubés dans les planches de liège). L'adoption de plus en plus fréquente de ces produits par le marché du vin, y compris chez les concurrents et portée par Diam Bouchage depuis vingt ans, augmente la demande sur des qualités spécifiques et pourrait entraîner une hausse de leurs prix, affectant le résultat du Groupe. Pour limiter ce risque, la direction achats diversifie les zones d'approvisionnement et les fournisseurs.		

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Conduite des affaires (G1)

2.4.2.2 NOTRE POLITIQUE ACHATS

POLITIQUE

La politique Achats des entités du Groupe vise à assurer un approvisionnement stable et durable en produits et services nécessaires à leurs activités. Elle est pilotée par les directions des achats en charge de la mise en œuvre des orientations prises en Comité de Direction. Elle promeut le respect strict de l'éthique des affaires, le principe de mise en concurrence, et tient compte des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment en matière de dépendance à certains fournisseurs clefs ou de perturbation des marchés des matières premières. Les directions des achats s'attachent ainsi à diversifier les fournisseurs et les zones d'approvisionnement. La stratégie (actions, objectifs, résultats) relative à ces politiques de diversification est considérée comme confidentielle par le Groupe au regard des enjeux concurrentiels. En conséquence et comme indiqué au § 2.1.1.1, elle ne sera pas détaillée dans le présent rapport.

ACTIONS

Différentes pratiques sont mises en œuvre dans nos filiales. Elles constituent autant d'éléments concrets au service des achats responsables. Nous pouvons par exemple citer :

- les achats de bois et liège certifiés FSC®/PEFC™ et dans tous les cas, faisant l'objet d'une traçabilité d'origine pour garantir la durabilité de la gestion forestière. Notamment, les approvisionnements en chêne français sont majoritairement issues des forêts domaniales gérées par l'ONF (cf. § 2.2.3.2) ;
- les achats auprès des structures d'insertion pour les travailleurs en situation de handicap (cf. § 2.3.3) ;
- l'intégration dans nos contrats commerciaux avec nos distributeurs de clauses anti-corruption (cf. § 2.4.1.3 ci-dessus) ;
- l'intégration de critères de sélection environnementaux dans certains appels d'offres ou la sélection de prestataires (prestations de transport, emballages).

Par ailleurs, le Groupe s'engage à déployer une politique d'achats responsables. Pour cela, chaque entité formalisera ses pratiques avant la fin de l'exercice 2026/2027 intégrant nos exigences sociales, environnementales et de gouvernance dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs, à savoir :

- les engagements des chartes Droits humains et sociaux et « Égalité-Diversité » (cf. § 2.3.1 et 2.3.2) ;
- les objectifs environnementaux, notamment la réduction de l'impact carbone des fournisseurs et prestataires contribuant significativement aux émissions du scope 3 (cf. § 2.2.1) ;
- les objectifs sociaux de soutien aux structures d'insertion (cf. § 2.3.3) ;
- la politique d'éthique et de gouvernance (cf. § 2.4.1.3).

Adaptées au contexte de chacune des activités du Groupe, ces politiques définiront également des indicateurs et cibles permettant d'évaluer la mise en œuvre de nos engagements.

Début 2026, la Division Bouchage a initié la formalisation d'une politique d'Achats responsables, en ligne avec les exigences du Groupe et les IRO identifiés sur sa chaîne de valeur. Pour cela, une évaluation des risques ESG par segment d'achats a été réalisée conjointement par la direction des achats de Diam et la direction juridique et RSE du Groupe. Par ailleurs, une charte Achats Responsables a été élaborée en impliquant toutes les parties prenantes internes (environnement, sécurité, RH, qualité...). Elle sera diffusée progressivement aux fournisseurs et prestataires, en priorisant les segments d'achats les plus exposés, et intégrée à l'ensemble des nouveaux contrats.

2.5 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 D'OENEO, RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

OENEO

17 rue Augier
16100 COGNAC

À l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations consolidées en matière de durabilité d'OENEO. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026 et incluses dans la section 2 « Rapport de Durabilité » dans le rapport de gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, OENEO est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité d'OENEO sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par OENEO pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et

- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par OENEO dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'OENEO, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par OENEO en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 d'OENEO, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas non plus sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DÉCOULANT DES NORMES ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR OENEO POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par OENEO lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par OENEO avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par OENEO pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont OENEO a conclu à l'absence de changement dans la méthodologie et le résultat de l'analyse de double matérialité sont mentionnées au paragraphe 2.1.4.2 du rapport de durabilité « Révision de l'analyse de double matérialité ».

Nous avons par entretien avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence d'actualisation du processus d'analyse de double matérialité comme les modifications du périmètre de reporting,
- des évolutions du processus décisionnel mis en place par l'entité au cours de l'exercice.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance du groupe ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par le groupe ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre au paragraphe 2.1.4.1 « Procédures d'identifications et évaluation des impacts, risques et opportunités importants » du rapport de durabilité.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LA SECTION 2 DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par OENEO relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

2. RAPPORT DE DURABILITÉ

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 d'OENEO, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 2 rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

• Informations fournies en application de la norme environnementale (ESRS E1)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) figurant dans la section 2 "Informations environnementales" du rapport sur la gestion du groupe.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la direction ou les personnes concernées, en particulier la direction RSE, pour prendre connaissance des politiques et orientations de l'entité afin de couvrir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- prendre connaissance des processus et de la documentation interne mis en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des émissions de gaz à effet de serre (GES), nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre
- concernant les émissions relatives au scope 3, apprécier les périmètres retenus des différentes catégories et le processus de collecte des informations ;
- pour les estimations que nous avons jugées structurantes, prendre connaissance de la méthodologie retenue ;
- pour une sélection de données sous-jacentes à l'évaluation des émissions de GES, rapprocher la donnée utilisée avec les pièces justificatives telles que la consommation d'énergie ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de

manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;

- comparer la trajectoire avec des analyses sectorielles et des données prospectives internes ou de marché ;
- apprécier la cohérence entre elles des principales informations fournies au titre du plan de transition notamment en ce qui concerne les leviers de décarbonation et les actions associées ;
- apprécier si le plan de transition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique tel qu'approuvé par les instances dirigeantes.

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Dans le prolongement des plans triennaux de juillet 2022, arrivés à leur terme en juillet 2025, le Groupe a mis en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions, sur la période triennale 2025/2028 et a estimé au plus près le calcul de la charge correspondante, au regard de l'atteinte des objectifs de performance (cf. note 8.2 « Attribution gratuite d'actions »). Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par OENEO pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Fait à Dijon, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux comptes

Quentin BAYAY

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.

3.1 Composition du Conseil d'administration	120
3.1.1 Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2026	121
3.1.2 Politique de diversité du Conseil d'administration et mise en œuvre	122
3.1.3 Évolution de la gouvernance au cours de l'exercice 2025/2026	123
3.1.4 Composition des comités au cours de l'exercice 2025/2026	124
3.1.5 Expérience et fonctions exercées par les administrateurs	125
3.1.6 Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire et la Société	132
3.2 Fonctionnement du Conseil d'administration	132
3.2.1 Principes de fonctionnement	132
3.2.2 Missions et activités du Conseil d'administration	133
3.2.3 Les activités des comités du Conseil d'administration	135
3.2.4 Direction générale	138
3.2.5 Évaluation du Conseil d'administration et des comités	139
3.2.6 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer »	139
3.2.7 Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales	140
3.3 Établissement de l'information financière : contrôle interne et gestion des risques	141

3.4 Rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants	142
3.4.1 Rémunérations dues au titre de l'exercice 2025/2026	142
3.4.2 Politique de rémunération des administrateurs pour l'année 2026/2027	144
3.5 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	144
3.5.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux	144
3.5.2 Rémunérations et avantages versés ou attribués au cours de l'exercice 2025/2026 à chaque dirigeant mandataire social (en brut)	145
3.5.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce au titre de l'exercice 2026/2027	151
3.5.4 Actions de performance	154
3.5.5 Comparaison des niveaux de rémunération des dirigeants et des salariés	155
3.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	156

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration

Le présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, a été rédigé sous la responsabilité du Conseil d'administration sur la base d'informations fournies par la direction générale, issues de travaux menés par un groupe de travail pluridisciplinaire qui réunit des représentants de la direction financière, du Secrétaire du Conseil d'administration, de la direction juridique et du service des ressources humaines de la Société.

Le présent rapport est par ailleurs établi selon le cadre publié spécifiquement par l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs moyennes et petites, sur lequel la Société et le Conseil d'administration se sont respectivement appuyés.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 juin 2026, après consultation des Comités d'Audit, de Nomination et des Ressources Humaines et Responsabilité Sociale et Environnementale.

Par ailleurs, la Société analyse de manière continue les meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise, consolidées dans le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans sa version en vigueur, actualisée en septembre 2021, auquel la Société se réfère, notamment pour l'élaboration de ce rapport.

Le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext est tenu à disposition au siège social de la Société.

3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les dispositions statutaires, le nombre d'administrateurs doit être compris entre un minimum de six et un maximum de dix-huit. Tous les mandats sont renouvelés par roulement. Le Conseil d'administration de la Société est, au 31 mars 2026, composé de neuf administrateurs nommés pour une durée de trois ans et trois censeurs nommés pour une durée d'un an.

Le Conseil d'administration réunit notamment les représentants du principal actionnaire. M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, Président, M. Élie HÉRIARD DUBREUIL, Vice-Président, Mme Caroline BOIS, Mme Marie-Amélie de LEUSSE et M. Vivien HÉRIARD DUBREUIL, administrateurs, représentent ainsi Caspar SAS. Le Conseil d'administration comporte des personnalités reconnues du monde public et des affaires : Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS, Mme Wendy HOLOHAN, M. Jacques HÉRAIL et M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2026 EN QUELQUES CHIFFRES

7⁽¹⁾ réunions	92 % taux de présence	4/5 ratio femmes/ hommes	44 % de femmes
3 administrateurs indépendants	33 % de membres indépendants		

Le Conseil d'administration ne comporte aucun représentant des actionnaires individuels détenant plus ou moins de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société (autre que Caspar SAS).

(1) Dont 3 réunions tenues à titre exceptionnel relatives au programme de rachat d'actions décidé le 16 mars 2026.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration

3.1.1 Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2026



**Nicolas
HÉRIARD
DUBREUIL**

Président du Conseil
d'administration



**Élie
HÉRIARD
DUBREUIL**

Vice-Président du Conseil
d'administration



**Caroline
BOIS**

Administrateur



**Vivien
HÉRIARD
DUBREUIL**

Administrateur



**Marie-Amélie
de LEUSSE**

Administrateur



**Jacques
HÉRAIL**

Administrateur



**Catherine
CLÉMENT-CHABAS**

Administrateur
indépendant



**Wendy
HOLOHAN**

Administrateur
indépendant



**Jean-Pierre
VAN RUYSKENSVELDE**

Administrateur
indépendant



**Hervé
CLAQUIN**

Censeur



**François
HÉRIARD
DUBREUIL**

Censeur



**Marc
HÉRIARD
DUBREUIL**

Censeur

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration

3.1.2 Politique de diversité du Conseil d'administration et mise en œuvre

L'équilibre dans la représentation en son sein des hommes et des femmes et dans la diversité des compétences est privilégié par le Conseil d'administration. Tous les membres du Conseil doivent avoir une expérience approfondie et diversifiée du monde de l'entreprise et des marchés internationaux. Ils doivent consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires. Ils doivent agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du Groupe.

Le Conseil d'administration est attentif à maintenir une répartition équilibrée entre des administrateurs ayant une connaissance historique du Groupe et des administrateurs nommés plus récemment.

Pour mettre en œuvre cette politique de diversité, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les évaluations de ses travaux.

Le renouvellement progressif et programmé des mandats permet d'anticiper les compétences à renouveler ou à faire évoluer en fonction de l'évolution de l'industrie et des marchés de la Société.

Le Conseil d'administration dispose d'une représentation équilibrée d'hommes et de femmes ; il comporte quatre femmes,

soit 44 % de ses membres (hors censeurs). Les comités du Conseil d'administration, dont le Comité d'Audit et le CNRH sont présidés par des femmes, sont constitués de manière équilibrée.

La diversité des administrateurs est menée notamment en veillant à maintenir une proportion d'administrateurs indépendants supérieure aux deux membres préconisés par le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le Conseil d'administration examine l'indépendance de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énumérés par le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, sur proposition du Comité des Nominations et des Ressources Humaines. Est notamment considéré comme indépendant tout membre du Conseil d'administration dès lors qu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Le Conseil d'administration comporte trois membres indépendants soit un tiers de ses membres (hors censeurs) : Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS, Mme Wendy HOLOHAN et M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE.

Nom	1	2	3	4	5	Qualification retenue par le CA
Dirigeants et mandataires sociaux						
M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL						
Président du Conseil d'administration	x		x	x		Non indépendant
Nationalité française						
Administrateurs						
Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS						Indépendant
Nationalité française						
Mme Wendy HOLOHAN						Indépendant
Nationalité américaine						
M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE						Indépendant
Nationalité française						
Mme Marie-Amélie de LEUSSE			x	x		Non indépendant
Nationalité française						
M. Vivien HÉRIARD DUBREUIL			x	x		Non indépendant
Nationalité française						
M. Élie HÉRIARD DUBREUIL			x	x		Non indépendant
Nationalité française						
Mme Caroline BOIS			x	x		Non indépendant
Nationalité française						
M. Jacques HÉRAIL				x		Non Indépendant
Nationalité française						

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration

RAPPEL DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE RETENUS PAR LE CODE MIDDLENEXT

Critère 1	Salarié ou mandataire social dirigeant	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe.
Critère 2	Relations d'affaires significatives	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou le Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.).
Critère 3	Actionnaire de référence	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.
Critère 4	Relation de proximité ou lien familial	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
Critère 5	Commissaire aux comptes	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil d'administration veille également au déploiement de la politique de diversité du Groupe, notamment en matière de représentation équilibrée de femmes et d'hommes au sein du Comité Exécutif et des principales fonctions à plus forte responsabilité.

Au 31 mars 2026, le Comité Exécutif compte deux femmes sur sept membres, soit 29 %. La composition du Comité Exécutif est détaillée au paragraphe 3.2.4 ci-dessous.

3.1.3 Évolution de la gouvernance au cours de l'exercice 2025/2026

Lors de l'assemblée générale du 24 juillet 2025, les mandats d'administrateur de Mmes Catherine CLÉMENT CHABAS, Caroline BOIS, Marie-Amélie de LEUSSE et M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE ont été renouvelés pour une durée de trois ans.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration

3.1.4 Composition des comités au cours de l'exercice 2025/2026

Nom	Âge	Sexe	Année de première nomination	Échéance du mandat	Comité d'Audit	CNRH	Comité RSE
Dirigeants et mandataires sociaux							
M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL Président du Conseil d'administration Nationalité française	48	M	2020	AG 2027			
Administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil							
Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS Nationalité française	62	F	2016	AG 2028	Présidente		
Mme Wendy HOLOHAN Nationalité américaine	55	F	2020	AG 2026		Présidente	
M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Nationalité française	70	M	2022	AG 2028			●
Administrateurs							
M. Élie HÉRIARD DUBREUIL Nationalité française	48	M	2019	AG 2027			Président
Mme Caroline BOIS Nationalité française	50	F	2019	AG 2028	●		
Mme Marie-Amélie de LEUSSE Nationalité française	50	F	2013	AG 2028		●	●
M. Vivien HÉRIARD DUBREUIL Nationalité française	47	M	2015	AG 2026			
M. Jacques HÉRAIL Nationalité française	73	M	2009	AG 2026	●		
Nombre de réunions sur exercice 2025/2026					5	2	4
Taux de présence moyen					100 %	100 %	92 %
Ratio femmes/hommes					2/1	2/0	1/2
Pourcentage de femmes					66 %	100 %	33 %
Nombre d'administrateurs indépendants					1	1	1
Pourcentage d'administrateurs indépendants					33 %	50 %	33 %

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration

3.1.5 Expérience et fonctions exercées par les administrateurs



M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL

ADMINISTRATEUR

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adresse professionnelle

17 rue Augier, 16100 Cognac

Année de 1^{re} nomination comme administrateur : **2020**

Date du dernier renouvellement :
25 juillet 2024

Prochaine date d'échéance ou de renouvellement du mandat :
à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027

Nombre d'actions OENEO détenues à titre personnel : **40 000**

M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL a débuté sa carrière en conseil en stratégie après avoir reçu son diplôme d'ingénieur Télécom Paris en 2002, qu'il a complété par un MBA à l'INSEAD en 2007. Après une expérience entrepreneuriale, Nicolas rejoint en 2010 le groupe Rémy Cointreau où il occupera dès 2013 le poste de Directeur des Produits et Domaines Rémy Martin. En 2016, il est nommé Directeur Général du groupe OENEO duquel il devient Président du Conseil d'administration le 1er novembre 2020.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Président de Domaine Saint Michel de Grandmont
- Président de Sénevé Participations
- Président de Sénevé Investissements
- Directeur Général de Financière de Nonac 2
- Administrateur de l'Arche en Charente
- Administrateur de Via Caritatis
- Administrateur de Cassano le chêne Gaulois
- Censeur d'Andromède SAS
- Président de l'association Ensemble Scolaire Sainte-Thérèse
- Administrateur de l'Association des amis de l'abbaye de Bassac
- Administrateur d'Andromède SAS
- Censeur de Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Censeur d'Andromède SAS
- Administrateur des Sites d'Exceptions en Languedoc

(1) Société cotée.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration



M. Élie HÉRIARD DUBREUIL

ADMINISTRATEUR

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adresse professionnelle

Andromède SAS, 25 rue Balzac,
75008 Paris

Année de 1^{re} nomination comme
administrateur : 2019

Date du dernier renouvellement :
25 juillet 2024

Prochaine date d'échéance
ou de renouvellement du mandat :
**à l'assemblée générale qui
statuera sur les comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2027**

Nombre d'actions OENEO détenues
à titre personnel : 750

Diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE), M. Élie HÉRIARD DUBREUIL a débuté sa carrière dans les financements structurés et la modélisation du risque de crédit chez Fitch Ratings, avant d'approfondir ses compétences en banque d'investissement chez CDC Ixis et au sein du Groupe Caisse d'Épargne. Il a ensuite exercé pendant près de 12 ans différentes responsabilités à l'échelle mondiale chez S&P Global, dans le domaine de la notation et de la méthodologie pour les États souverains, les organismes supranationaux et les institutions financières. En 2018 et 2019, il co-dirige Beyond Ratings, agence de notation innovante intégrant le développement durable, avant de prendre la direction d'EthiFinance, agence européenne de notation, recherche et conseil au service de la finance durable. En juillet 2022, M. Élie HÉRIARD DUBREUIL devient Président d'Andromède.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Président d'Andromède SAS
- Président du Conseil de surveillance d'EthiFinance SAS
- Président du Conseil d'EthiFinance Ratings SL
- Administrateur de Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾
- Administrateur d'Orpar SA
- Directeur Général Délégué et administrateur de Beauregard Holding
- Administrateur de MdGroup (Microdrones)
- Président de l'association Irini
- Administrateur de Koosmik Corp.
- Censeur du Comité Stratégique de Delair SAS

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Président de Qivalio et EthiFinance SAS
- Directeur Général Délégué d'Andromède SAS

Mme Caroline BOIS

ADMINISTRATEUR



Adresse professionnelle

Andromède SAS, 25 rue Balzac,
75008 Paris

Année de 1^{re} nomination comme
administrateur : 2019

Date du dernier renouvellement :
24 juillet 2025

Prochaine date d'échéance ou
de renouvellement du mandat :
**à l'assemblée générale qui
statuera sur les comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2028**

Nombre d'actions OENEO détenues
à titre personnel : 5

Mme Caroline BOIS est titulaire d'un Master de HEC et du MAP Executive de l'INSEAD. Depuis 1998, elle a occupé divers postes de direction, entre la France et Singapour, au sein des sociétés Freelance.com, Dictis et International SOS dans les domaines de la finance et de la gestion de projets, avant de rejoindre le groupe Rémy Cointreau en tant que Directrice du contrôle de gestion et planification Groupe en 2014.

Elle a rejoint le groupe Andromède en tant que Directrice Générale Déléguée en 2019.

Mme Caroline BOIS possède une vaste expérience en finance et en management.

Elle est également Présidente de la Fondation familiale HERIARD DUBREUIL : Famille Partage Espérance.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'administration de Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾
- Directrice Générale Déléguée d'Andromède SAS
- Présidente du fonds de dotation « Famille Partage Espérance »
- Administrateur du Conseil de surveillance et membre du Comité d'Audit et des Risques d'EthiFinance SAS
- Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Orpar SA
- Membre du Comité Stratégique de Delair SAS
- Administrateur de mdGroup (Microdrones)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de Beauregard Holding
- Administrateur de Rémy Cointreau Libra SAS
- Membre du Comité Stratégique de Retail VR
- Membre du Comité des sages Evolem
- Administrateur et vice-présidente du Conseil d'administration de Dynasty

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur d'Alantaya
- Membre du Comité Stratégique d'Alteia
- Administrateur de The Webster

(1) Société cotée.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration



Mme Marie-Amélie de LEUSSE

ADMINISTRATEUR

Adresse professionnelle

Andromède SAS, 25 rue Balzac,
75008 Paris

Année de 1^{re} nomination comme
administrateur : **2013**

Date du dernier renouvellement :
24 juillet 2025

Prochaine date d'échéance ou
de renouvellement du mandat :
**à l'assemblée générale qui
statuera sur les comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2028**

Nombre d'actions OENEO détenues
à titre personnel : **5**

Diplômée de l'ESCP-EAP en International Finance, Mme Marie-Amélie de LEUSSE a débuté sa carrière chez Société Générale Investment Banking à Londres puis a rejoint NM Rothschild & Sons pour occuper plusieurs postes au sein de l'équipe Capital Goods du département Fusions/Acquisitions.

Elle a par la suite occupé des postes de Contrôle de gestion chez Rémy Cointreau. Mme Marie-Amélie de LEUSSE occupe actuellement le poste de Directeur Général Délégué d'Andromède et de Présidente du Conseil d'administration de Rémy Cointreau.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Administrateur et Présidente du Conseil d'administration de Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾
- Présidente du Conseil de surveillance de E. Rémy Martin & C° SAS
- Présidente du Conseil de surveillance de Cointreau SAS
- Administrateur de Mount Gay Distilleries Ltd.
- Administrateur de Rémy Cointreau Libra SAS
- Directeur Général Délégué d'Andromède SAS
- Directeur Général d'Aleteia 2 SAS
- Administrateur indépendant de Teract SA
- Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué d'Orpar SA
- Vice-Présidente et Directeur Général Délégué de Beauregard Holding
- Membre du Conseil d'administration du MEDEF Paris
- Membre du Comité exécutif du MEDEF
- Membre du Conseil d'administration de la FEVS
- Membre du Conseil d'administration du Comité Colbert

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Vice-Présidente du Conseil d'administration d'OENEO SA ⁽¹⁾
- Membre du Directoire d'Andromède SAS
- Membre du Conseil de surveillance d'Andromède SAS
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾
- Censeur du Conseil d'administration de Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾
- Présidente de Cointreau SAS
- Présidente de E. Rémy Martin & C° SAS
- Censeur au Conseil de surveillance et au Comité de Gouvernance d'EthiFinance SAS

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration



M. Jacques HÉRAIL

ADMINISTRATEUR

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Toulouse, licencié en Sciences économiques et diplômé de l'ESSEC, M. Jacques HÉRAIL débute sa carrière au sein d'Arthur Andersen audit en tant qu'assistant, puis senior et Manager.

Il obtient le diplôme d'Expert-Comptable en 1982.

Il intègre ensuite le groupe Havas en 1984. D'abord Directeur Financier de l'agence HDM Paris et du Réseau HDM Europe puis Directeur Général en charge des finances d'Euro RSCG Worldwide, il devient Directeur Général Délégué de Havas en charge des finances du Groupe en 1996.

Il rejoint le groupe LSF Network en 2006, en tant que EVP/COO International Operations et Chief Financial Officer de LSF Network Inc. Basé à Paris, il préside la division LSF Interactive, spécialisée dans le marketing et la communication sur internet.

En 2016, il prend la présidence du réseau européen Crèches de France, filiale du groupe SIS dont il assiste le Président-Fondateur, Philippe Austruy.

Depuis 2020, il mène des missions de conseil et le développement de projets.

Adresse professionnelle

HÉRAIL et Associés SAS,
76 avenue Jean Jaurès, 11110 Coursan

Année de 1^{re} nomination comme administrateur : **2009**

Date du dernier renouvellement :
27 juillet 2023

Prochaine date d'échéance ou de renouvellement du mandat :
à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

Nombre d'actions OENEO détenues à titre personnel : **10**

Autres fonctions ou mandats en cours

- Administrateur d'Andromède SAS
- Président de HÉRAIL et Associés SAS
- Administrateur de SAS Delmas Investissements et Participations
- Président de SAS Umaniti Groupe

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Censeur de Rémy Cointreau ⁽¹⁾



M. Vivien HÉRIARD DUBREUIL

ADMINISTRATEUR

Diplômé de l'ESME Sudria en télécommunications et du Mastère spécialisé Management de Grand+ Projets de Supaéro et HEC, M. Vivien HÉRIARD DUBREUIL a débuté sa carrière chez Sagem Défense et Sécurité où il a été notamment Responsable du bureau de navigabilité drones jusqu'en 2008.

Il a créé les sociétés VF Technologies puis Mantatech, dont il était Président.

Il a aussi été Directeur Marketing puis Commercial export pour le Moyen-Orient au sein de la société Amesys intégrée dans le groupe Bull.

Il est aujourd'hui CEO de la société mdGroup, groupe nord-américain spécialisé dans les technologies de relevé aérien et cartographie 3D ainsi que de l'aéro-propulsion électrique.

Adresse professionnelle

VHD Investments, rue Saint Leger, 3
1205 Genève, Suisse

Année de 1^{re} nomination comme administrateur : **2010 (notamment en qualité de représentant permanent de la société Mantatech, dont il était Président)**

Date du dernier renouvellement :
27 juillet 2023

Prochaine date d'échéance ou de renouvellement du mandat :
à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

Nombre d'actions OENEO détenues à titre personnel : **6**

Autres fonctions ou mandats en cours

- CEO et fondateur de mdGroup
- Gérant de VHD Investments Sarl

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Membre du Comité Stratégique de la société Alteia
- Président de Mantatech
- CEO de Microdrones
- Membre du Comité Stratégique de Naio Technologies
- Membre du Comité Stratégique de Delair

(1) Société cotée.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration



Adresse professionnelle

11 rue Laugier, 75017 Paris

Année de 1^{re} nomination comme administrateur : **2016**

Date du dernier renouvellement :
24 juillet 2025

Prochaine date d'échéance ou de renouvellement du mandat :
à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028

Nombre d'actions OENEO détenues à titre personnel : **5**

Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Diplômée de l'Institut Commercial de Nancy et Expert-Comptable, Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS a débuté sa carrière chez Pricewaterhouse Coopers en 1985 comme Auditrice avant de rejoindre l'éditeur informatique Hyperion (Oracle) de 1993 à 1996, en charge du suivi de l'offre consolidation financière dont les équipes de développement étaient aux États-Unis. En 1996, forte de cette double compétence système et fonctionnelle, elle intègre l'équipe Management Reporting Solution de PwC dont elle devient associée en 2000.

En 2005, elle crée son propre cabinet C4 Conseil, spécialisé en consolidation et normes comptables internationales (IFRS) et intervient auprès de grands groupes industriels et bancaires. En 2012, elle cède son cabinet, dont l'effectif était de 15 personnes, à RSM et continue d'intervenir en tant qu'Expert IFRS.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Membre du Conseil de surveillance de la Société Foncière Terre de Liens

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Expert-comptable
- Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit de la société Ethifinance SAS



Adresse professionnelle

Vacheron Constantin,
Chemin du Tourbillon 10,
1228 Plan-les-Ouates, Suisse

Année de 1^{re} nomination comme administrateur : **2020**

Date du dernier renouvellement :
27 juillet 2023

Prochaine date d'échéance ou de renouvellement du mandat :
à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

Nombre d'actions OENEO détenues à titre personnel : **0**

Mme Wendy HOLOHAN

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Titulaire d'un Bachelor of Arts en histoire de l'art et en littérature française de Boston University et d'un MBA en vins et spiritueux de la Kedge Business School, Wendy HOLOHAN a vécu et travaillé en France et à l'étranger (Allemagne, Irlande, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Suisse). Wendy HOLOHAN est actuellement Chief People Officer de Vacheron Constantin, filiale du groupe suisse Richemont. Wendy HOLOHAN a rejoint Vacheron Constantin en 2021 après avoir travaillé pour Johnson & Johnson en Europe et Colgate-Palmolive aux États-Unis, en Afrique et en Europe. Avant de rejoindre Colgate-Palmolive, Wendy HOLOHAN a travaillé pour IBM et Sony Music International à New York.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Chief People Officer de Vacheron Constantin

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- DRH Consumer Health Central Europe de Johnson & Johnson

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration



M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE était jusqu'au 31 décembre 2021 Directeur Général de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), et, jusqu'au 13 mai 2023, gérant de la SARL Entav International, chargée de la gestion de la diffusion de la sélection génétique vigne française sous la marque ENTAV INRA (300 licenciés en France et 180 dans 23 autres pays).

Il est vigneron associé d'un domaine viticole familial (Domaine de l'Anio), à Aniane en Languedoc. Il préside l'IGP Saint Guilhem le Désert, il est trésorier de la Fédération Départementale des IGP de l'Hérault, Secrétaire Général de la Fédération Régionale, administrateur de l'interprofession des vins du Languedoc (CIVL) et membre de la Commission Recherche Innovation du CIVL.

Adresse professionnelle

Chemin Bourguet Naou, 34150 Aniane

Année de 1^{re} nomination comme administrateur : **2022**

Date du dernier renouvellement :
24 juillet 2025

Prochaine date d'échéance ou de renouvellement du mandat :
à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028

Nombre d'actions OENEO détenues à titre personnel : **0**

Autres fonctions ou mandats en cours

- Vigneron du Domaine de l'Anio
- Président de l'IGP Saint Guilhem le Désert
- Trésorier de la Fédération Départementale des IGP de l'Hérault
- Secrétaire Général de la Fédération Régionale
- Administrateur du CIVL
- Membre de la Commission Recherche Innovation du CIVL

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Gérant de la SARL Entav International
- Directeur Général de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV)
- Gérant de l'EURL IFV Services
- Président de la commission Europe au sein d'ACTA
- Membre du Comité National des Vins IGP au sein de l'INAO
- Expert au sein de la Délégation française de l'Office International de la Vigne et du Vin
- Membre du comité plénier et de la section vigne au sein du CTPS
- Membre du Comité Bois et Plants au sein de France AgriMer
- Membre du bureau Innovation au sein d'AgriSudOuest



M. Hervé CLAQUIN

CENSEUR

Diplômé de HEC, M. Hervé CLAQUIN a rejoint ABN-AMRO en 1976 où il a notamment exercé la responsabilité des opérations de fusions acquisitions et de marchés des capitaux du Groupe en France.

En 1992, il crée ABN-AMRO Capital France (devenue Abénex en 2008), dont il prend la présidence afin de développer des activités de Capital investissement dans des sociétés non cotées (« Private Equity »). Investisseur actif, M. Hervé CLAQUIN est également ancien membre du Conseil d'administration de l'association française des investisseurs pour la croissance (à présent dénommée France Invest).

Il a été Président du Conseil d'administration d'OENEO du 26 juillet 2017 au 30 octobre 2020.

Adresse professionnelle

Abénex, 9 avenue Percier, 75008 Paris

Année de 1^{re} nomination comme censeur : **2020**

Prochaine date d'échéance ou de renouvellement du mandat : **Conseil d'administration de juillet 2026**

Nombre d'actions OENEO détenues à titre personnel : **5**

Autres fonctions ou mandats en cours

- Directeur Général de CVM Investissement
- Membre du Conseil d'administration de Premista
- Président de Stefriba
- Administrateur d'Andromède SAS

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil d'administration d'Abénex
- Membre du Conseil de surveillance de Rubis ⁽¹⁾
- Administrateur de Holding des Centres Point Vision
- Président du Comité Stratégique de Dolski
- Directeur Général de GDF Immo Holding
- Membre du Comité de Surveillance d'Ibénex OPCI
- Représentant d'Abénex, Président de Fresh Invest Real Estate OPPCI

(1) Société cotée.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration



Adresse professionnelle

Andromède SAS, 25 rue Balzac,
75008 Paris

Année de 1^{re} nomination
comme censeur : **2019**

Prochaine date d'échéance ou
de renouvellement du mandat :
**Conseil d'administration
de juillet 2026**

Nombre d'actions OENEO
détenues à titre personnel : **5**

M. François HÉRIARD DUBREUIL

CENSEUR

Titulaire d'une Maîtrise ès Sciences de l'Université de Paris, d'un MBA de l'INSEAD et ancien élève de l'Institut d'œnologie de Bordeaux et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris, M. François HÉRIARD DUBREUIL a d'abord été au sein de Rémy Martin Président de 1984 à 1990, puis Directeur Général à compter de 2012.

Au sein d'OENEO, il a été Directeur Général Délégué jusqu'au 17 novembre 2014 puis Vice-Président du Conseil d'administration jusqu'en 2016.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration d'Andromède SAS.
- Membre du Comité d'Investissements d'Andromède SAS
- Censeur de Rémy Cointreau ⁽¹⁾
- Directeur de Rémy Cointreau Concord Limited
- Directeur de Rémy Cointreau Pacifique Limited
- Président de Financière de Nonac 2 SAS
- Administrateur de Dynasty Fine Wine
- Président de la Fondation de l'Abbaye de Bassac

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration d'Andromède SAS
- Président-Directeur Général d'Orpar SA
- Représentant d'Orpar, Président de Récopart SAS
- Président de la Fondation INSEAD
- Président non exécutif de Rémy Cointreau Amérique, Inc.
- Président de Rémy Cointreau USA



Adresse professionnelle

Andromède SAS, 25 rue Balzac,
75008 Paris

Année de 1^{re} nomination
comme censeur : **2019**

Prochaine date d'échéance ou
de renouvellement du mandat :
**Conseil d'administration
de juillet 2026**

Nombre d'actions OENEO
détenues à titre personnel : **5**

M. Marc HÉRIARD DUBREUIL

CENSEUR

Diplômé de l'ESSEC, M. Marc HÉRIARD DUBREUIL a débuté au sein de General Food et Leroy Somer. Il a ensuite été Président de Rémy Martin et de Rémy & Associés, Directeur Général de Rémy Cointreau de 1990 à 2000.

Il a été Président-Directeur Général d'OENEO du 7 octobre au 17 novembre 2014 puis Président du Conseil d'administration d'OENEO du 17 novembre 2014 au 30 septembre 2016.

Autres fonctions ou mandats en cours

- Censeur d'Andromède SAS
- Représentant permanent d'Orpar, administrateur de Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾
- Président de LVL 2 SAS

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de Rémy Cointreau SA
- Président du Conseil d'administration de Webster USA, Inc.
- Directeur Général d'Andromède SAS
- Vice-Président, Directeur Général Délégué et administrateur de Orpar SA
- Président de Rémy Cointreau Services SAS
- Président non exécutif de Rémy Cointreau Amérique Inc.
- Président de Rémy Cointreau USA Inc.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, Président de Rémy Cointreau Libra SAS
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, Président de Rémy Cointreau International Marketing Services SAS
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, Président de Storeco SAS
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, administrateur de Financière Rémy Cointreau SA/NV
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, Président de Joint Marketing Services SAS

(1) Société cotée.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

3.1.6 Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire et la Société

Il est rappelé en tant que de besoin l'existence d'une convention de prestations de services conclue le 30 mars 2007 entre la société OENEO et la société Andromède.

La Société a par ailleurs conclu, le 16 mars 2026, avec Caspar SAS, alors actionnaire à hauteur de 71,59 % de la Société et ayant trois mandataires sociaux communs avec la Société, un contrat de rachat d'actions portant sur 1 691 017 actions de la Société, représentant

2,60 % de son capital à cette date, pour un prix unitaire par action de 8,8704 €, soit un prix total de 14 999 997,20 €.

La transaction a été réalisée via l'acquisition d'un bloc hors marché et les actions rachetées ont été annulées le 20 mars 2026.

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (figurant à la section 3.5).

3.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.2.1 Principes de fonctionnement

Convocation des membres du Conseil d'administration

Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés est mis à la disposition des administrateurs. La convocation est adressée au moins huit jours avant la séance par le biais d'une plateforme sécurisée. Sous réserve d'impératifs de confidentialité, un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse préalable est systématiquement joint à la convocation.

Tenue des réunions du Conseil d'administration

Le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation. Le Conseil d'administration se réunit dans un lieu choisi par le Président du Conseil d'administration de façon à permettre à un maximum de ses membres d'être présents. Le règlement intérieur autorise la tenue des réunions du Conseil par visioconférence.

Information des membres du Conseil d'administration

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut, à sa demande et à tout moment, librement s'enquérir auprès de la Société des

informations qu'il juge nécessaires à la formation de son jugement. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil d'administration les informations utiles pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Le Directeur Général présente un rapport d'activité à chaque réunion du Conseil d'administration portant sur les divisions opérationnelles, les principaux projets en cours, ainsi qu'un résumé des résultats financiers et estimés de fin d'année. Il propose aussi des présentations détaillées des opérations de cessions et d'acquisitions.

Le Conseil d'administration invite aussi régulièrement à ses séances les Directeurs opérationnels, afin de pouvoir débattre librement des enjeux de leur division. Les hypothèses des budgets et des business plans, préparés par les équipes opérationnelles et fonctionnelles, sont débattues au Conseil d'administration.

Chaque administrateur peut, s'il le souhaite, rencontrer, ensemble ou séparément, tout responsable fonctionnel ou opérationnel.

En dehors des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant la Société et son Groupe, en particulier les reportings mensuels de l'activité comparés au budget, et sont alertés de tout événement ou évolution affectant de manière importante les opérations ou informations préalablement communiquées au Conseil. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société, ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analyse financière.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

Assiduité des membres du Conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice 2025/2026

Au cours de l'exercice 2025/2026, le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises avec un taux de participation de 92 %. La durée moyenne des réunions du Conseil d'administration a été d'environ 2h30.

	Conseil d'administration (7) ⁽¹⁾	Comité d'Audit (5)	CNRH (2)	Comité RSE (4)
M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL	100 %			
Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS	100 %	100 %		
M. Jacques HÉRAIL	100 %	100 %		
M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE	100 %			100 %
M. Élie HÉRIARD DUBREUIL	100 %			100 %
Mme Caroline BOIS	86 %	100 %		
Mme Marie-Amélie de LEUSSE	43 %		100 %	67 %
Mme Wendy HOLOHAN	100 %		100 %	
M. Vivien HÉRIARD DUBREUIL	100 %			
	92 %	100 %	100 %	92 %

(1) Dont 3 réunions tenues à titre exceptionnel relatives au programme de rachat d'actions décidé le 16 mars 2026.

3.2.2 Missions et activités du Conseil d'administration

Principales missions

Le Conseil a pour mission de déterminer, sur proposition du Directeur Général, les orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la Société et de son Groupe et de veiller à leur mise en œuvre. Le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la Société et de son Groupe et demander à la direction générale de lui faire un rapport et/ou des propositions sur ces questions. Le Conseil conserve, à cet égard, tout pouvoir décisionnel.

De manière générale, toute décision significative pour la Société et son Groupe, notamment celles portant sur des opérations susceptibles d'affecter la stratégie de ces derniers, de modifier leur structure financière ou leur périmètre, est soumise à son autorisation préalable.

Toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'administration.

Le Conseil veille enfin au contenu de l'information reçue par les investisseurs qui doit être pertinente, équilibrée et pédagogique en ce qui concerne la stratégie, le modèle de développement et les perspectives à long terme du Groupe.

Certains sujets nécessitant un travail plus en profondeur, tels que la revue de la politique de ressources humaines (cadres clés, éléments de rémunération à long terme) ou l'arrêté des comptes semestriels ou annuels, sont d'abord examinés au cours des réunions des comités avec la participation de certains membres du

Comité Exécutif et d'experts extérieurs, afin d'éclairer au mieux le Conseil préalablement à sa décision.

Conscients des responsabilités qui leur incombent, les administrateurs exercent leur mission en toute indépendance, avec honnêteté vis-à-vis des actionnaires, en respectant le secret professionnel inhérent à leurs prérogatives ainsi que les dispositions légales et celles issues du règlement intérieur. Ils consacrent un temps important à la Société et s'impliquent activement dans les réunions du Conseil d'administration et des trois comités du Conseil, mais également lors des assemblées générales. Ils honorent aussi les sites du Groupe de leur visite.

Leur présence au sein des différents comités reflète les compétences respectives de chacun d'entre eux, et la volonté d'apporter leur expertise à la Société.

Activités en 2025/2026

Sur **la stratégie du Groupe**, le Conseil d'administration a :

- débattu et examiné les projets d'innovation du Groupe ;
- débattu et examiné les projets de développement et de diversification ;
- examiné l'activité et les résultats du Groupe, le chiffre d'affaires réalisé par division, zone géographique et marque ; et
- dédié une journée complète à la revue des sujets stratégiques du Groupe.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

Sur **la gouvernance**, le Conseil d'administration, sur la base des travaux du Comité des Nominations et des Ressources Humaines, a :

- pris connaissance des comptes rendus rapportés par le Président du Comité des Nominations et des Ressources Humaines ;
- arrêté les éléments composant la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général au titre de l'exercice 2024/2025 et fixé leur politique de rémunération au titre de l'exercice 2025/2026 ;
- arrêté la politique de rémunération des administrateurs ;
- décidé de proposer à l'assemblée générale le renouvellement des mandats d'administrateur de Mmes Catherine CLÉMENT CHABAS, Caroline BOIS et Marie-Amélie de LEUSSE et M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE ;
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités pour les exercices 2023/2024 et 2024/2025 ;
- constaté l'atteinte des critères de performance liés aux plans d'attribution gratuite d'actions n° 21, 22, 23 et 24 ;
- adopté le rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale du 24 juillet 2025, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- examiné le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- arrêté la liste des administrateurs indépendants, sur proposition du Comité des Nominations et des Ressources Humaines ;
- décidé du renouvellement des mandats de MM. Hervé CLAQUIN, François HÉRIARD DUBREUIL et Marc HÉRIARD DUBREUIL en qualité de censeurs ;
- examiné la composition de ses comités et décidé de renouveler les mandats des administrateurs renouvelés dans leurs comités respectifs ;
- approuvé la mise en place des plans d'attribution gratuite d'actions n° 25 et 26.

Sur **les comptes et le budget**, sur la base des travaux du Comité d'Audit, le Conseil d'administration a :

- pris connaissance des comptes rendus rapportés par le Président du Comité d'Audit ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés du Groupe et les comptes annuels de la Société pour l'exercice 2024/2025 ;
- fixé l'affectation du résultat 2024/2025 proposé à l'assemblée générale des actionnaires ;
- examiné et arrêté le rapport de gestion de l'exercice 2024/2025 ;
- décidé de convoquer une assemblée générale mixte de la Société, fixé l'ordre du jour et arrêté les projets de résolutions ;
- examiné les financements du Groupe ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 septembre 2025 ;
- renouvelé l'enveloppe d'autorisation des cautions, avals et garanties au Directeur Général ;
- approuvé le budget 2026/2027.

Sur **la responsabilité sociale et environnementale**, le Conseil d'administration, sur la base des travaux du Comité RSE, a :

- pris connaissance des comptes rendus rapportés par le Président du Comité RSE ;
- réalisé un suivi de l'avancement des travaux du rapport de durabilité ;
- examiné le rapport de durabilité de l'exercice 2024/2025 ;
- examiné le déploiement de la stratégie du Groupe concernant sa responsabilité sociale et environnementale (dont notamment le déploiement de la stratégie sociale et environnementale du Groupe et les travaux nécessaires compte tenu de l'entrée en vigueur de la réglementation CSRD) ;
- examiné les informations extra-financières sociales, environnementales et de développement durable du Groupe.

Le Conseil d'administration a également décidé, sur recommandation d'un comité ad hoc constitué à cet effet, au cours de 3 réunions tenues à titre exceptionnel, de mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses propres actions pour 20 999 997,20 €, dont 1 691 017 actions par l'acquisition d'un bloc d'actions détenues par son actionnaire majoritaire la société Caspar pour un prix de 8,8704 € par action. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a :

- préalablement décidé la constitution d'un comité ad hoc, constitué exclusivement d'administrateurs indépendants, chargé d'examiner le projet de rachat et suivre les différents travaux y afférents, de sélectionner un expert indépendant et superviser et coordonner les travaux de l'expert indépendant ;
- désigné le cabinet Finexsi comme expert indépendant en charge de la préparation de l'attestation d'équité ;
- examiné les travaux d'expertise indépendante réalisés par le cabinet Finexsi ;
- pris connaissance des comptes rendus des travaux du comité ad hoc ;
- examiné la conformité du programme de rachat d'actions de la Société au regard de son intérêt social ;
- décidé que les actions rachetées seront affectées à l'annulation ; et
- décidé l'annulation de la totalité des actions rachetées auprès de Caspar.

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé. Le procès-verbal doit contenir les éléments essentiels et toutes les résolutions telles que proposées et appuyées. Un administrateur peut demander que le procès-verbal fasse état de ses propos et l'identifie. Les annexes au procès-verbal en font partie intégrante. Les procès-verbaux, une fois approuvés par le Conseil et signés par le Président et au moins un administrateur, sont considérés comme authentiques. Il en est de même des documents et des copies ou extraits certifiés conformes par le Président.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.3 Les activités des comités du Conseil d'administration

Afin de procéder à un examen approfondi des questions spécifiques relevant de sa mission, le Conseil d'administration a mis en place trois comités spécialisés pour l'assister dans ses missions et travaux. Les recommandations des comités sont présentées au Conseil dans le cadre des comptes-rendus faits en séance par leurs Présidents respectifs.

3.2.3.1 LE COMITÉ D'AUDIT

Composition

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, le Comité d'Audit est composé d'au moins deux administrateurs, désignés par le Conseil d'administration et révocables à tout moment par ce dernier.

Membres du comité	Qualité	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Catherine CLÉMENT-CHABAS	Présidente	26/07/2017	AG 2028
Caroline BOIS	Membre	14/09/2020	AG 2028
Jacques HÉRAIL	Membre	02/12/2020	AG 2026

Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS est membre indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Peuvent également assister, en qualité d'invités, aux réunions du Comité d'Audit :

- M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, Président du Conseil d'administration ;
- M. Dominique TOURNEIX, Directeur Général ;
- M. Philippe DORAY, Directeur Administratif et Financier ; et
- les commissaires aux comptes.

Principales missions

Le Comité d'Audit a pour mission :

- d'examiner les comptes semestriels et annuels de la Société et du Groupe ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou annuels ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et des risques majeurs ;
- de vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ; prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes à l'issue d'un appel d'offres ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Activités en 2025/2026

Au 31 mars 2026, le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois, dont deux fois conjointement avec le Comité RSE avec un taux de participation de 100 % et a traité notamment des sujets suivants :

- examen des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de la Société pour l'exercice 2024/2025 et des comptes semestriels au 30 septembre 2025, ainsi que de tous les communiqués y afférents ;
- examen des informations extra-financières sociales, environnementales et de développement durable du Groupe, en coordination avec le Comité RSE ;
- examen de la politique d'assurance du Groupe ;
- examen des dispositifs de contrôle interne ;
- examen de l'évolution des normes IFRS ;
- examen des hypothèses d'atteinte des critères de performance des plans d'attribution gratuite d'actions ;
- examen des tests de valorisation des immobilisations incorporelles ;
- examen des modalités d'application de la directive CSRD en relation avec le Comité RSE ;
- examen de la fourniture de services autres que la certification des comptes par les sociétés détenant le mandat de commissaire aux comptes du Groupe ;
- renouvellement du mandat de Deloitte en qualité de commissaires aux comptes ;
- examen de la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels du Groupe ;
- examen du programme de contrôle interne du Groupe en cours.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

Pour remplir sa mission, le Comité d'Audit a bénéficié de l'appui des commissaires aux comptes, présents à toutes les réunions relatives aux comptes annuels et semestriels.

Le Comité d'Audit revoyant les risques du Groupe et les procédures de contrôle associées, en ce compris les risques environnementaux et sociétaux, lesquels sont examinés en

détail par le Comité RSE, les membres du Comité d'Audit ont également participé à deux réunions du Comité RSE relatives à la mise en conformité des reportings du Groupe avec la directive CSRD en vue de la publication du prochain rapport de durabilité, dont l'intérêt en termes de gouvernance est détaillé au paragraphe 3.2.3.3 ci-dessous.

3.2.3.2 LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET RESSOURCES HUMAINES (CNRH)

Composition

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, le Comité des Nominations et Ressources Humaines est composé d'au moins deux administrateurs désignés par le Conseil d'administration et révocables à tout moment par ce dernier.

Membres du comité	Qualité	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Wendy HOLOHAN	Présidente	14/09/2020	AG 2026
Marie-Amélie de LEUSSE	Membre	14/09/2020	AG 2028

Mme Wendy HOLOHAN est membre indépendante au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Peuvent également assister, en qualité d'invités, aux réunions du CNRH :

- M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, Président du Conseil d'administration ;
- M. Dominique TOURNEIX, Directeur Général ; et
- M. Philippe DORAY, Directeur Administratif et Financier.

Principales missions

Le CNRH a pour mission :

- d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration gardant la responsabilité de décision et de revoir les outils permettant d'optimiser la motivation et la rémunération des dirigeants et des cadres du Groupe ;
- d'approuver la mise en place de plans de rémunération à long terme ;
- d'examiner l'évolution des structures du Groupe ;
- d'analyser et de préconiser sur toute question relative à la politique ressources humaines Groupe qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ;
- d'examiner les candidatures au Conseil d'administration, en qualité d'administrateurs ou de censeurs, et auditionner les candidats au poste de Directeur Général ;
- d'apprécier l'opportunité du renouvellement des mandats parvenus à expiration, en tenant compte notamment de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration et de la nécessité de maintenir une proportion appropriée d'administrateurs indépendants.

Assiste également aux réunions du CNRH, en qualité d'invité, hors sujets liés à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, Président du Conseil d'administration.

Activités en 2025/2026

Au 31 mars 2026, le CNRH s'est réuni deux fois, avec un taux de participation de 100 % et a traité notamment des sujets suivants :

- examen de la composition du Conseil d'administration et des comités ;
- établissement de la liste des administrateurs indépendants en application des critères du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext ;
- évaluation du Conseil d'administration et des comités pour les exercices 2023/2024 et 2024/2025 ;
- examen des modalités de rémunération des dirigeants ;
- examen de la politique de rémunération variable 2025/2026 des cadres dirigeants ;
- examen du tableau récapitulatif des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en 2024/2025 ;
- détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des Directeurs opérationnels 2025/2026 ;
- fixation des conditions de performance relatives à la part variable 2025/2026 des Directeurs opérationnels ;
- examen des critères de performance des plans d'attribution gratuite d'actions n° 21, 22, 23 et 24 ;
- proposition de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions n° 25 et 26 ;
- examen de la politique de féminisation du Comité Exécutif du Groupe ;
- examen d'un plan de succession des dirigeants et des personnes clés.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.3.3 LE COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Composition

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, le Comité RSE est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration et révocables à tout moment par ce dernier.

Membres du comité	Qualité	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Élie HÉRIARD DUBREUIL	Président	25/07/2019	AG 2027
Marie-Amélie de LEUSSE	Membre	25/07/2019	AG 2028
Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE	Membre	14/09/2020	AG 2028

M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE est membre indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Peuvent également assister, en qualité d'invités, aux réunions du Comité RSE :

- M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, Président du Conseil d'administration ;
- M. Dominique TOURNEIX, Directeur Général ;
- M. Jean-Christian LAMBORELLE, Directeur Juridique et RSE ; et
- les commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.

Principales missions

Le Comité RSE a pour mission de :

- s'assurer de la prise en compte des sujets RSE dans la définition de la stratégie du Groupe ;
- examiner les opportunités et risques en matière RSE en lien avec les activités du Groupe ;
- procéder à l'examen des politiques dans les domaines susvisés, des objectifs fixés et des résultats obtenus en la matière ;
- s'assurer de la cohérence des politiques et plan d'actions mis en œuvre en déclinaison de la stratégie ;
- passer en revue les systèmes de reporting extra-financier, d'évaluation et de contrôle afin de permettre à la Société de produire une information extra-financière fiable ;
- examiner l'ensemble des informations extra-financières publiées par la Société.

Activités en 2025/2026

Au 31 mars 2026, le Comité RSE s'est réuni quatre fois, dont deux fois conjointement avec le Comité d'Audit, avec un taux de participation de 92 % et a traité notamment des sujets suivants :

- suivi de l'avancement des travaux du rapport de durabilité ;
- examen des informations extra-financières sociales, environnementale et de développement durable du Groupe, en coordination avec le Comité d'Audit ;
- revue des travaux d'analyse des risques climatiques au long de la chaîne de valeur du Groupe ;
- feuille de route vers une transformation durable du Groupe ;
- déploiement de la stratégie RSE du Groupe (en particulier en matière sociale et environnementale) ;
- examiné les impacts des financements du Groupe sur les sujets RSE ;
- veille de la réglementation CSRD ; et
- trajectoire carbone du Groupe.

Les réunions du Comité RSE tenues en présence des membres du Comité d'Audit ont permis une bonne interaction entre les membres des deux comités, notamment en matière d'examen des risques. Le Comité d'Audit revoit en effet les risques du Groupe et les procédures de contrôle associées, en ce compris les risques environnementaux et sociétaux, lesquels sont examinés en détail par le Comité RSE. Ces réunions ont donc permis à leurs membres d'avoir des moments d'échange sur des sujets connexes aux deux comités. Au-delà de ces réunions, des échanges réguliers entre la direction RSE et les Présidents des Comités d'Audit et RSE ont eu lieu au long de la construction du rapport de durabilité, au fur et à mesure des travaux d'avancement de l'audit mené par les commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.4 Direction générale

La direction générale de la Société est assumée par le Directeur Général, sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

À titre de mesure interne inopposable aux tiers, le Directeur Général doit s'assurer avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, spécialement pour :

- cautionner, avaliser ou donner des garanties d'un montant supérieur à 10 000 000 € ;
- faire des acquisitions de participations dans des sociétés extérieures au Groupe, totales ou partielles, d'une valeur d'entreprise supérieure à 2 000 000 € par opération ;
- engager des investissements de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels qui seraient supérieurs de 2 000 000 € aux montants budgétaires autorisés annuellement par le Conseil d'administration ;
- conclure avec d'autres entreprises, françaises ou étrangères, tous traités de participation ou d'exploitation en commun ;
- faire à toutes sociétés déjà constituées tous apports bruts en numéraire ou en nature, en propriété ou en jouissance, pour un montant supérieur à 2 000 000 € par opération ;
- intéresser la Société dans tous groupements d'intérêt économique ou autres, affaires, associations ou sociétés de personnes ou de capitaux, en France ou à l'étranger, par voie de création ou de concours à leur création, par souscription ou apports bruts en espèces ou en nature, par achats d'actions, droits sociaux ou titres et, généralement, sous toute forme quelconque et pour un montant excédant 2 000 000 € par opération ;
- aliéner des participations pour un montant supérieur à 2 000 000 € par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances à des personnes morales tiers au groupe OENEO pour un montant supérieur à 2 000 000 € par emprunteur ;
- contracter tous emprunts ou obtenir des facilités de caisse, avec ou sans hypothèque ou autres sûretés sur des éléments de l'actif social, pour un montant global dépassant 10 000 000 € au cours d'un même exercice.

Le Conseil d'administration fixe annuellement le montant total des cautions, avals ou garanties que le Directeur Général peut octroyer sans solliciter l'autorisation spécifique du Conseil.

Il est rappelé que le Directeur Général a par ailleurs constitué un Comité Exécutif. Ce Comité Exécutif a pour mission d'assister en permanence le Directeur Général sur le plan opérationnel, tant en ce qui concerne la prise de décisions que leur mise en œuvre.

Il est composé au 31 mars 2026 de sept membres, dont deux femmes et cinq hommes (soit 29 % de femmes) :

- M. Dominique TOURNEIX, Directeur Général OENEO ;
- M. Philippe DORAY, Directeur Administratif et Financier ;
- Mme Magdeleine ALLAUDE, Directrice Générale Seguin Moreau ;
- Mme Karine HERREWYN, Directrice Générale Vivelys ;
- M. Éric FEUNTEUN, Directeur Général Diam Bouchage ;
- M. Jean-Christian LAMBORELLE, Directeur Juridique et RSE ; et
- M. Damien CLAVON, Directeur des Systèmes d'Information OENEO.

Sont par ailleurs invités au Comité Exécutif :

- M. Nicolas BACK-POSTA, Directeur Administratif et Financier Diam Bouchage et Directeur de la Performance et du Contrôle de Gestion OENEO ; et
- M. François MARGOT, Directeur Commercial et Marketing Diam Bouchage.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.5 Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur et du Code de gouvernement d'entreprise Middenext, le Conseil d'administration procède à son autoévaluation, en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, et en procédant de même pour les trois comités.

Tous les administrateurs ont répondu à un questionnaire.

Les administrateurs expriment un niveau de satisfaction élevé sur le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités, dans un contexte conjoncturel difficile.

S'étant attachée à traiter tous les aspects du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses trois comités spécialisés, l'évaluation met en exergue certains éléments saillants :

- appréciation très positive du fonctionnement du conseil et de ses trois comités ;
- appréciation très positive de l'organisation d'un séminaire stratégique (journée dédiée à l'examen des sujets stratégiques du Groupe) ;
- alignement stratégique et opérationnel entre le Conseil d'administration et l'équipe de direction générale ;
- information continue du Conseil d'administration sur la situation du Groupe en période de crise ;
- rôle actif du conseil dans les enjeux RSE du Groupe, avec un lien renforcé entre le Comité d'Audit et le Comité RSE pour répondre aux enjeux de durabilité ;
- rôle des comités appropriés ;
- missions du Conseil d'administration et des comités assurées avec compétence et indépendance ;
- sérieux apporté à la préparation des séances du conseil et de ses comités et du suivi des orientations et décisions
- visites de site sont très positives pour comprendre les enjeux industriels du Groupe et le sens des investissements réalisés.

Les administrateurs jugent essentiels les déjeuners du Conseil d'administration et les visites de site qui permettent de bâtir la collégialité et d'assurer la cohésion du Conseil d'administration.

Des points d'attention touchant à la gouvernance et au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ont néanmoins été mis en évidence :

- nomination d'un administrateur indépendant supplémentaire pour renforcer l'indépendance de certains comités ;
- création d'un comité « Innovation » ;
- information plus régulière sur l'évolution du marché et de l'environnement concurrentiel, ainsi qu'une analyse approfondie de la stratégie des principaux concurrents du Groupe ;
- présentation de la stratégie digitale du Groupe.

Les enjeux majeurs pour les trois années à venir, sans hiérarchie, sont :

- succession du Directeur général et accompagnement de la transition ;
- politique d'innovation du Groupe face aux défis structurels des marchés de la vigne et du vin ;
- options stratégiques à 10 ans (croissance externe transformante).

3.2.6 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer »

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 10 juin 2020 de se référer au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, qui a depuis fait l'objet d'une mise à jour publiée le 13 septembre 2021.

La Société considère que sa pratique est conforme aux recommandations du Code.

Middenext a publié des recommandations de gouvernance en matière de RSE en février 2026 ; compte tenu de l'adoption de ces recommandations en fin d'exercice, la Société communiquera sur les éventuels écarts par rapport à ces recommandations dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice 2026/2027.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.7 Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 mars 2026, a approuvé la méthodologie suivante pour qualifier de conventions réglementées ou de conventions courantes les différentes conventions auxquelles la société OENEO est partie.

3.2.7.1 CONVENTION COURANTE

La Société apprécie la notion d'opération courante au regard de la conformité à son objet social et de la nature de l'opération. La répétition et/ou l'habitude constituent une présomption du caractère courant mais ne sont pas à elles seules déterminantes.

Dans ce cadre, il sera notamment pris en considération :

- le fait que l'opération est identique à d'autres opérations déjà effectuées par la société en cause et relève de l'activité « ordinaire » de la société en cause ;
- les circonstances qui ont entouré la conclusion de la convention s'y rapportant ;
- l'importance juridique ou les conséquences économiques, voire la durée de la convention s'y rapportant ;
- les pratiques usuelles pour des sociétés placées dans une situation similaire.

Pour apprécier ce caractère normal, la Société se réfère à un prix de marché ou à des conditions usuelles de place, en prenant en considération le prix mais également l'ensemble des conditions auxquelles l'opération est conclue (délais de règlement, garanties, etc.).

La Société assimile par principe à des « conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales » dès lors qu'elles sont conclues à des conditions normales les conventions intragroupe (se rapportant à une liste d'opérations définies) et les conventions « à faible enjeu financier » (sauf si la convention revêt un enjeu significatif pour les co-contractants parties intéressées).

3.2.7.2 CONVENTION RÉGLEMENTÉE

Une « convention réglementée » s'entend de toute convention conclue entre, d'une part, la Société et, d'autre part :

- directement ou par personne interposée, son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; ou
- un tiers mais à laquelle l'une des personnes visées précédemment est indirectement intéressée ; ou
- une entité ayant un « dirigeant commun » avec la Société.

La Société considère qu'une convention constitue une convention réglementée dès lors (i) qu'elle intervient entre la Société et des personnes intéressées, conformément à la réglementation et (ii) qu'elle ne peut être qualifiée de convention libre ou de convention interdite.

Les opérations entre parties intéressées soumises par la réglementation à une procédure spécifique de contrôle (distincte de celle des conventions réglementées) sont hors du champ des conventions réglementées.

3.3 ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE : CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle financier et la production de l'information financière et comptable s'articulent autour de l'organisation opérationnelle du Groupe.

Ainsi, chaque entité légale a la responsabilité de transmettre au Groupe mensuellement un ensemble d'informations financières préalablement définies.

Un Comité Financier se réunit mensuellement avec pour objet la revue de l'activité du mois écoulé et la gestion des risques y afférents (en-cours client, recouvrement, risque de change, etc.). Participent à ce comité, le Directeur Administratif et Financier Groupe, le Contrôleur Financier, le Trésorier, ainsi que les Directeurs et Responsables Financiers de division.

Le Groupe publie des informations semestrielles et annuelles. Ces arrêtés sont effectués deux fois par an : au 30 septembre pour la clôture semestrielle et au 31 mars pour la clôture annuelle. Des réunions de synthèse sont organisées avec les commissaires aux comptes, en présence de la direction du Groupe, dans le cadre d'un processus continu d'échange avec cette dernière. Le Comité d'Audit est présent à toutes les étapes essentielles de validation de l'information financière et comptable.

Opérations de trésorerie et de financement

L'organisation de la fonction trésorerie s'articule autour d'une gestion centralisée de la trésorerie en France, et de la surveillance des trésoreries des filiales étrangères. Les divisions Bouchage et Élevage sont autonomes dans la conduite de leurs opérations quotidiennes, mais le Groupe reste décideur du choix et de la mise en œuvre des ressources de financement.

Reporting de gestion et contrôle de gestion Groupe

Le système de reporting de gestion, portant sur les principaux indicateurs financiers, permet tout au long de l'année de suivre mensuellement l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe et d'alerter en cas de dérive par rapport aux objectifs fixés. Les informations financières sont produites par les systèmes comptables propres à chaque société, et sont consolidées avec l'aide d'un système de pilotage de l'information financière reconnu. Les comptes des divisions font l'objet de commentaires mensuels par les Directeurs ou Responsables Financiers des divisions afin d'éclairer la direction générale sur les principaux enjeux.

Dans la dernière partie de chaque mois, une synthèse des résultats du Groupe est envoyée au Conseil d'administration. Lors des consolidations statutaires semestrielles et annuelles, les résultats obtenus destinés à être publiés sont rapprochés de ceux issus des reportings mensuels de gestion pour comprendre les éventuelles causes de divergences et ainsi permettre d'améliorer le système de pilotage financier du Groupe.

Les réunions mensuelles de la direction générale sont une occasion de débattre de la marche des affaires et de détecter les risques pour les circonscrire au mieux. À ces réunions s'ajoutent celles du Comité Financier tenues également mensuellement.

Arrêté des comptes

Les processus d'arrêté des comptes font l'objet d'instructions précises rappelant les calendriers détaillés, les cours de change à utiliser, les périmètres de consolidation, ainsi que les points particuliers à suivre. Ces instructions sont envoyées à l'ensemble des sociétés du Groupe, assurant ainsi le respect des délais, la certitude d'utilisation des mêmes paramètres de clôture, l'harmonisation de la remontée des données et une meilleure coordination entre les différentes entités du Groupe.

Consolidation statutaire

Dans le cadre de son organisation, le Groupe s'est également doté d'une procédure interne formalisant les processus de remontée d'informations statutaires, afin de s'assurer de bénéficier suffisamment tôt de l'information et, le cas échéant, des signaux d'alerte nécessaires en cas de survenance de risques de nature à affecter les états financiers.

Communication financière

Le processus d'élaboration de la communication est assuré par le Directeur Financier avec l'aide d'un prestataire extérieur. Ils établissent un calendrier récapitulatif de l'ensemble des obligations du Groupe en matière de communication comptable et financière. Une fois les informations disponibles, une procédure de relecture permet de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations, qu'elles soient de nature comptable ou non.

Plan de progrès du dispositif de contrôle interne

La direction générale a poursuivi l'évolution des systèmes d'information, tant au niveau du reporting financier consolidé, mis en place progressivement depuis l'exercice 2018/2019, que des systèmes opérationnels (ERP) des divisions.

Elle poursuivra en 2026/2027 les travaux suivants, initiés ou partiellement finalisés en 2025/2026 :

- évolution permanente des systèmes d'information, liés notamment aux prévisions de trésorerie, au reporting financier, extra-financier et effectifs, et déploiement d'un outil CRM ;
- déploiement d'un référentiel de contrôle interne pour le Groupe, intégrant notamment le contrôle et l'évaluation interne des mesures mises en œuvre destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique ;
- mise à jour de la cartographie des risques de corruption.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants

3.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS

Les informations de la présente section relatives à la rémunération des administrateurs, mandataires sociaux non-dirigeants d'OENEO, requises par les articles L. 22-10-8 et L. 22-10-9 du Code de commerce, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 22 juillet 2026 lors du vote de la résolution n° 10.

3.4.1 Rémunérations dues au titre de l'exercice 2025/2026

Un montant total de 194 510 € sera proposé au vote des actionnaires (dans la limite de l'enveloppe de 300 000 € votée par l'assemblée générale le 29 septembre 2021) conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

Il est rappelé que le montant de cette rémunération réparti entre les administrateurs comporte une partie variable prépondérante en fonction de l'assiduité, conformément aux dispositions du Code

de gouvernement d'entreprise MiddleNext, une partie fixe et une partie fixe complémentaire, qui peut être allouée au Président du Conseil et aux Présidents des comités.

Les administrateurs ne perçoivent, de la part de la Société ou de ses filiales, aucune autre rémunération que les rémunérations ci-dessous listées.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants

TABLEAU 3 : NOMENCLATURE AMF

Tableau sur les rémunérations perçues par les administrateurs ⁽¹⁾

	Exercice 2025/2026		Exercice 2024/2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Administrateurs				
Mme Marie-Amélie de LEUSSE				
Rémunération	21 020	21 020	21 020	21 020
Autres rémunérations				
M. Vivien HÉRIARD DUBREUIL				
Rémunération	15 300	15 300	15 300	15 300
Autres rémunérations				
Mme Catherine CLÉMENT-CHABAS				
Rémunération	34 570	34 570	34 570	34 570
Autres rémunérations				
M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE				
Rémunération	18 160	18 160	18 160	18 160
Autres rémunérations				
M. Jacques HÉRAIL				
Rémunération	18 160	18 160	18 160	18 160
Autres rémunérations				
Mme Caroline BOIS				
Rémunération	18 160	18 160	18 160	18 160
Autres rémunérations				
M. Élie HÉRIARD DUBREUIL				
Rémunération	34 570	34 570	34 570	34 570
Autres rémunérations				
Mme Wendy HOLOHAN				
Rémunération	34 570	34 570	34 570	34 570
Autres rémunérations				
TOTAL	194 510	194 510	194 510	194 510

(1) La rémunération versée au Président du Conseil d'administration est détaillée au § 3.5.2.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.4.2 Politique de rémunération des administrateurs pour l'année 2026/2027

Le montant global de la rémunération proposée au vote des actionnaires fait l'objet d'un examen au regard de la pratique suivie par des groupes français de dimension internationale d'une taille similaire au groupe OENEO.

La rémunération peut être répartie par le Conseil d'administration, dans les limites du montant global de 300 000 € adoptée par l'assemblée générale du 29 septembre 2021, dans sa 16^e résolution, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe, arrêtée chaque année, liée à la responsabilité propre résultant de l'appartenance même au Conseil ;

- une part variable, liée à la présence effective au Conseil ;
- un complément lié à la présidence d'un Comité du Conseil ; et/ou
- un complément lié à la participation à un Comité du Conseil.

Ces montants sont calculés prorata temporis.

3.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

3.5.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, exécutifs et non exécutifs, est arrêtée par le Conseil d'administration qui élabore ses décisions en prenant en compte les recommandations du CNRH. Ce comité s'assure que chacun des éléments de la rémunération globale répond à un objectif clair, parfaitement en ligne avec la stratégie et les intérêts de l'entreprise, contribuant notamment aux performances à long terme de la Société.

Quels que soient les éléments du revenu concernés, l'objectif du CNRH est de recommander une politique de rémunération globale qui soit à la fois compétitive et attractive. Pour ce faire, elle s'appuie sur des études objectives, relatives au marché des rémunérations des sociétés comparables à la Société, réalisées par des experts externes.

Le CNRH formule ses recommandations sur tous les éléments qui constituent le revenu global, à savoir :

- **la rémunération fixe :**

La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des responsabilités occupées par les dirigeants mandataires sociaux ;

- **la rémunération variable :**

La rémunération variable du Directeur Général, versée en numéraire, représentant un pourcentage de la rémunération fixe, déterminé en fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés sur une année pleine (pouvant être nulle si les objectifs ne sont pas atteints), plafonnée. Ces objectifs sont déterminés et validés par le Conseil d'administration, sur avis du CNRH ;

- **la rémunération « différée » :**

- les plans d'attribution gratuite d'actions sur trois ans,
- la retraite supplémentaire à cotisations définies ;

- **d'autres bénéfices attachés à l'exercice du mandat de dirigeant mandataire social :**

- le bénéfice de l'assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise en l'absence de contrat de travail avec le Groupe,
- un régime de prévoyance,
- un régime de garantie de frais de santé.

Les trois derniers régimes sont attribués dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux au sein de la Société.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.5.2 Rémunérations et avantages versés ou attribués au cours de l'exercice 2025/2026 à chaque dirigeant mandataire social (en brut)

Sont concernés :

- M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL en sa qualité de Président du Conseil d'administration ; et
- M. Dominique TOURNEIX en sa qualité de Directeur Général.

3.5.2.1 SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

TABLEAU I : NOMENCLATURE AMF

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2025/2026	Exercice 2024/2025
M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL – Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2, cf. § 3.5.2.2)	128 799	128 705
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement		
TOTAL	128 799	128 705
	Exercice 2025/2026	Exercice 2024/2025
M. Dominique TOURNEIX – Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2, cf. § 3.5.2.2)	620 893	691 865
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6, cf § 3.5.4.1)	64 636	60 946
TOTAL	685 529	752 811

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.5.2.2 DÉTAIL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LA SOCIÉTÉ

TABLEAU 2 : NOMENCLATURE AMF

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social ⁽¹⁾

	Exercice 2025/2026		Exercice 2024/2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL (dirigeant mandataire social non exécutif)				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration	110 000	114 900	110 000	112 957
Avantages en nature	9 259	9 259	9 255	9 255
Indemnités de départ				
Indemnités de non-concurrence				
Régime de retraite supplémentaire	9 540	9 540	9 450	9 450
TOTAL	128 799	133 699	128 705	131 662

(1) Les montants dus au titre, le cas échéant, de la rémunération variable annuelle, de la rémunération variable pluriannuelle et de la rémunération exceptionnelle d'un exercice N sont versés au cours de l'exercice N+1. Les montants versés comprennent l'excédent social.

	Exercice 2025/2026		Exercice 2024/2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Dominique TOURNEIX (dirigeant mandataire social exécutif)				
Rémunération fixe	450 000	466 752	450 000	466 100
Rémunération variable annuelle	132 000	198 000	198 000	143 000
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Avantages en nature	8 595	8 595	14 072	14 072
Indemnités de départ				
Indemnités de non-concurrence				
Régime de retraite supplémentaire	30 298	30 298	29 793	29 793
TOTAL	620 893	703 645	691 865	652 965

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

TABLEAU II : NOMENCLATURE AMF

Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Dominique TOURNEIX Directeur Général		x	x		x		x	
M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL Président du Conseil d'administration		x	x			x	x	

Régime de retraite supplémentaire

M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, en qualité de Président du Conseil d'administration, et M. Dominique TOURNEIX, en qualité de Directeur Général, bénéficient de ce régime, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe. Ce régime prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit PASS, alimentée en totalité par OENEO.

3.5.2.3 VOTE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025/2026 au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général, ont été arrêtés par le Conseil d'administration, sur proposition du CNRH, en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 24 juillet 2025 respectivement par les 12^e et 13^e résolutions.

Les tableaux ci-après présentent les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025/2026 à M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, Président du Conseil d'administration et M. Dominique TOURNEIX, Directeur Général, qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 22 juillet 2026 en vertu de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce (règle say on pay ex-post).

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, Président du Conseil d'administration

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	110 000 €	Le Conseil d'administration du 13 juin 2024, sur proposition du CNRH, a reconduit une rémunération fixe annuelle contribuant aux performances à long terme de la Société de 110 000 €, payée en totalité en numéraire. Ce montant est resté inchangé sur l'exercice.
Rémunération variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Éléments de rémunération de long terme	NA	Absence de rémunération de long terme.
Valorisation des avantages en nature	9 259 €	M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL bénéficie : - d'un véhicule de fonction, dans le respect des règles internes à la Société (prise en charge des coûts d'entretien, d'assurance et d'exploitation de celui-ci) ; - de la prise en charge par la Société de la cotisation à un régime de garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.
Indemnité de départ	NA	
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû au titre de l'exercice clos	M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL bénéficie d'une clause de non-concurrence par laquelle il s'engage, à compter de la cessation de son mandat, pendant une durée d'un an, à ne pas exercer directement ou indirectement, une activité concurrente à celle de la Société, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'une autre entreprise. En contrepartie de son obligation de non-concurrence, M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL percevra une compensation financière brute correspondant à une année de rémunération fixe, payable en douze mensualités. Le Conseil d'administration de la Société se prononcera, lors du départ de M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL, sur l'application ou non de la présente clause de non-concurrence et pourra renoncer à l'application de cette clause unilatéralement.
Régime de retraite supplémentaire	9 540 €	Ce régime, à cotisations définies, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe, prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit PASS, alimentée en totalité par la Société.

En tant que dirigeant mandataire social de la société OENEO, M. Nicolas HÉRIARD DUBREUIL n'a perçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du groupe OENEO.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

M. Dominique TOURNEIX, Directeur Général

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	450 000 €	Le Conseil d'administration du 27 juillet 2023 a voté, sur proposition du CNRH, une rémunération fixe brute annuelle de 450 000 € à compter de la date de renouvellement de son mandat le 27 juillet 2023. Ce montant est resté inchangé sur l'exercice.
Rémunération variable annuelle	132 000 €	Le Conseil d'administration du 27 juillet 2023 a fixé, sur proposition du CNRH, une rémunération variable brute annuelle d'un montant maximum de 220 000 €, payable au plus tard le 30 septembre de chaque année, en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le Conseil d'administration au titre de l'exercice précédent, contribuant aux performances à long terme de la Société. Elle pourra être nulle si les objectifs ne sont pas atteints. Pour des raisons de confidentialité, OENEO ne communique pas les objectifs quantitatifs et qualitatifs retenus. Le Conseil d'administration du 11 juin 2026, sur proposition du CNRH, a estimé que le degré d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs s'établissait à 60 % des objectifs budgétaires. En conséquence, la rémunération variable relative à ses fonctions de Directeur Général d'OENEO, au titre de l'exercice 2025/2026 s'établit à 132 000 €.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	
Rémunération exceptionnelle	NA	
Actions de performance	159 865 € (Valorisation IFRS de l'exercice 2025/2026, hors forfait social)	M. Dominique TOURNEIX s'est vu attribuer par le Conseil d'administration du 24 juillet 2025, sur proposition du CNRH, des actions de performance au titre de deux plans d'attribution gratuite d'actions : Plan n° 25 : plan d'incitation à la présence et à la performance sur trois ans ayant pour objet d'associer le dirigeant mandataire social exécutif et les managers clés du Groupe aux objectifs moyen et long termes du Groupe. Le plan est entièrement soumis à des conditions de présence et de performance. Plan n° 26 : plan d'incitation à la présence et à la surperformance sur trois ans ayant pour objet d'associer le dirigeant mandataire social exécutif et des managers clés du Groupe dont l'implication sur ses orientations stratégiques et la participation aux réflexions transverses entre les divisions sont primordiales et reconnues aux objectifs moyen et long termes du Groupe. Le plan est entièrement soumis à des conditions de présence et de performance/surperformance. Les objectifs de performance des plans n° 25 et 26 sont basés sur trois critères : 60 % sur un objectif d'EBITDA, 20 % sur un objectif de free cash flow et 20 % sur un objectif d'empreinte carbone. Ces trois critères ont été retenus, en valeurs absolues, pour leur pertinence en matière de performance des opérations, de génération de trésorerie et de performance environnementale, trois composantes fondamentales pour une création de valeur protectrice de l'intérêt social, de celui de ses salariés et de l'environnement. Pour renforcer l'alignement avec les intérêts des actionnaires, le Conseil d'administration a prévu des clauses d'interdiction de cession des actions attribuées gratuitement avant la cession de leurs fonctions et fixé la quantité de ces actions à conserver au nominatif jusqu'à la cession de leurs fonctions.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Actions de performance (suite)		Conformément au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, M. Dominique TOURNEIX s'est en toute hypothèse engagé formellement, jusqu'à l'expiration de son mandat, à ne recourir à aucun mécanisme de couverture du risque des actions attribuées dans le cadre des plans d'intéressement à long terme.
Valorisation des avantages de toute nature	8 595 €	M. Dominique TOURNEIX a bénéficié au cours de l'exercice 2025/2026, d'un véhicule de fonction, dans le respect des règles internes à la Société (prise en charge des coûts d'entretien, d'assurance et d'exploitation de celui-ci).
Indemnité de départ	Aucun montant dû au titre de l'exercice clos	Une indemnité de départ serait due dans le cas où il serait mis fin au mandat social en cas de départ contraint, à moins qu'il n'existe un motif grave ou une faute ou encore en cas de situation d'échec de la Société. Le montant de cette indemnité est fixé à 24 mois de rémunération mensuelle brute (avantage en nature véhicule compris, mais hors prime, indemnité ou tout autre avantage de toute nature). Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de M. Dominique TOURNEIX. Elle est soumise aux conditions de performance appréciées sur deux exercices comme suit : - si les résultats quantitatifs, validés par le Conseil, sont inférieurs à 75 % des objectifs budgétaires, aucune indemnité ne sera due ; - si les résultats quantitatifs, validés par le Conseil, sont supérieurs ou égaux à 75 % l'indemnité versée sera au prorata de ce pourcentage, plafonnée à 100 %.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû au titre de l'exercice clos	Le Conseil d'administration du 23 octobre 2020, sur proposition du CNRH, a décidé le bénéfice d'une clause de non-concurrence par laquelle ce dernier s'engage, à compter de la cessation de son mandat de Directeur Général, pendant une durée d'un an, à ne pas exercer directement ou indirectement, une activité concurrente à celle de la Société, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'une autre entreprise. Une activité concurrente à celle de la Société désigne i) toute activité de fabrication, vente et distribution de tonneaux et de bouchons en liège et ii) toute activité de conseil ou de commercialisation de produits boisés pour l'œnologie exercés dans les mêmes cadres géographiques et sectoriels que ceux de la Société au moment de la cessation du mandat. En contrepartie de son obligation de non-concurrence, M. Dominique TOURNEIX percevra une compensation financière brute correspondant à une année de rémunération fixe brute mentionnée sur le dernier bulletin de paye (avantage en nature véhicule compris, mais hors prime, indemnité ou tout autre avantage de toute nature), payable en douze mensualités. Le Conseil d'administration de la Société se prononcera, lors du départ de M. Dominique TOURNEIX, sur l'application ou non de la présente clause de non-concurrence et pourra renoncer à l'application de cette clause unilatéralement. En cas de mise en œuvre de cette clause lors de la cessation du mandat social de M. Dominique TOURNEIX, le cumul des indemnités de fin de mandat (départ et non-concurrence) sera plafonné à 24 mois de sa rémunération fixe et rémunération variable cible. Cette clause de non-concurrence a été renouvelée par le Conseil d'administration du 27 juillet 2023, sur proposition du CNRH.
Régime de retraite supplémentaire	30 298 €	Ce régime, à cotisations définies, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe, prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit PASS, alimentée en totalité par la Société.

En tant que dirigeant mandataire social d'OENEO, M. Dominique TOURNEIX n'a perçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du groupe OENEO.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.5.2.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ATTRIBUÉES/LEVÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PARTOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

TABLEAU 4 : NOMENCLATURE AMF

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant					

3.5.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce au titre de l'exercice 2026/2027

Conformément aux dispositions d'article L. 22-10-8 du Code de commerce, ce rapport présente les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général de la Société pour l'exercice 2026/2027.

Ces principes et critères s'appliqueront, le cas échéant, à tout successeur de chacun des Présidents du Conseil d'administration et Directeur Général, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. De même, ces principes et critères s'appliqueront,

le cas échéant, à tout dirigeant mandataire social supplémentaire désigné au cours de l'exercice 2026/2027, jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est précisé que le versement des éléments variables et, le cas échéant, exceptionnels, au titre de l'exercice 2026/2027, est conditionné à leur approbation par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

Enfin, la définition des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non-exécutifs adoptés dans le présent rapport est celle du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

3.5.3.1 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2026/2027

La politique de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux par le groupe OENEO a pour objectif d'accompagner sa stratégie de croissance à long terme en portant une attention particulière aux décisions d'investissement et à sa compétitivité sur ses différents marchés. Cette politique établit ainsi une relation étroite entre la performance de ses dirigeants et leur rémunération à court, moyen et long terme, avec un objectif d'aligner leurs intérêts sur ceux de ses actionnaires.

Cette politique retient à cet égard des éléments de rémunération à court terme composés d'une part fixe, des éléments de motivation à long terme avec des actions de performance, et des éléments annexes, comme des régimes de retraite à cotisations définies, de prévoyance et d'indemnité en cas de cessation des fonctions.

La rémunération globale des mandataires sociaux, exécutifs et non dirigeants, est arrêtée par le Conseil d'administration qui décide, en prenant en compte les recommandations du CNRH. Le CNRH

s'assure que chacun des éléments de la rémunération globale répond à un objectif clair, parfaitement en ligne avec la stratégie et les intérêts de la Société. Le CNRH veille également à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de transparence, de comparabilité et de mesure, et prenne en compte les pratiques de marché.

Ainsi, sur proposition du CNRH, le Conseil d'administration du 11 juin 2026 a arrêté les principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2026/2027.

Les tableaux ci-après présentent les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général pour l'exercice 2026/2027, soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 22 juillet 2026, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce (règle du say on pay ex-ante).

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.5.3.2 DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF – M. DOMINIQUE TOURNEIX

Dirigeant mandataire social exécutif	Say on pay ex-ante (rémunérations 2026/2027)
1 Rémunération fixe annuelle	La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de la nature des responsabilités confiées, de la performance du titulaire, en ligne avec les tendances de marché. Elle doit permettre d'attirer aux plus hautes fonctions de direction des talents issus des rangs de la Société ou, le cas échéant, recrutés à l'extérieur ; elle doit également contribuer à leur engagement et à leur fidélisation au service d'un projet de long terme. La question de l'évolution de la rémunération fixe est étudiée chaque année. Les critères pris en compte pour décider d'une augmentation sont l'évolution du périmètre de responsabilité, le niveau de performance du titulaire et son développement dans la fonction occupée, le contexte économique et social dans les principaux pays du Groupe et le positionnement par rapport au marché pour des fonctions équivalentes dans des entreprises de taille comparable. Cette rémunération fixe annuelle a été fixée lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2023, sur recommandation du CNRH, à un montant de 450 000 € et a été confirmée, sur recommandation du CNRH, par le Conseil d'administration du 13 juin 2024. Cette rémunération restera inchangée en 2026/2027.
2 Rémunération variable annuelle	Le dirigeant mandataire social exécutif perçoit une rémunération variable annuelle. Le Conseil d'administration du 27 juillet 2023, sur proposition du CNRH, a fixé une rémunération variable brute annuelle plafonnée à 220 000 €, payable au plus tard le 30 septembre de chaque année, en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le Conseil d'administration au titre de l'exercice précédent. Elle pourra être nulle si les objectifs ne sont pas atteints. Cette rémunération a été confirmée, sur recommandation du CNRH, par le Conseil d'administration du 13 juin 2024.
3 Rémunération variable exceptionnelle	Le dirigeant mandataire social exécutif ne perçoit aucune rémunération variable exceptionnelle.
5 Rémunération en qualité d'administrateur	Le dirigeant mandataire social exécutif ne perçoit pas une telle rémunération, ce dernier n'ayant pas la qualité d'administrateur
6 Rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonctions	Le Conseil d'administration, sur recommandation du CNRH, n'a pas retenu le principe selon lequel le dirigeant mandataire social exécutif pourra bénéficier d'une indemnité de prise de fonctions lorsqu'il vient d'une société extérieure au Groupe.
7 Avantages en nature	Le dirigeant mandataire social exécutif peut bénéficier d'un véhicule de fonction, dans le respect des règles internes à la Société (prise en charge des coûts d'entretien, d'assurance et d'exploitation de celui-ci).
8 Actions de performance	Le dirigeant mandataire social peut bénéficier, sur recommandation du CNRH, d'actions de performance attribuées conformément aux délégations conférées par l'assemblée générale de la Société au Conseil d'administration, sous conditions liées à la performance des dirigeants mandataires sociaux. Pour renforcer l'alignement avec les intérêts des actionnaires, le Conseil d'administration pourrait, dans les conditions prévues par la loi, imposer des clauses d'interdiction de cession des actions attribuées gratuitement avant la cession de leurs fonctions ou fixer la quantité de ces actions à conserver au nominatif jusqu'à la cession de leurs fonctions. Conformément au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, les dirigeants mandataires sociaux exécutifs devront en toute hypothèse s'engager formellement, jusqu'à l'expiration de leur mandat, à ne recourir à aucun mécanisme de couverture du risque des actions attribuées dans le cadre des plans d'intéressement à long terme.
9 Indemnité de départ	Une indemnité de départ serait due dans le cas où il serait mis fin au mandat social en cas de départ contraint, à moins qu'il n'existe un motif grave ou une faute ou encore en cas de situation d'échec de la Société. Le montant de cette indemnité est fixé à 24 mois de sa dernière rémunération mensuelle brute (avantage en nature véhicule compris, mais hors prime, indemnité ou tout autre avantage de toute nature). Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Elle est soumise aux conditions de performance appréciées sur deux exercices au moins, comme suit : - si les résultats quantitatifs, validés par le Conseil, sont inférieurs à 75 % des objectifs budgétaires, aucune indemnité ne sera due ; - si les résultats quantitatifs, validés par le Conseil, sont supérieurs ou égaux à 75 % l'indemnité versée sera au prorata de ce pourcentage, plafonnée à 100 %.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

10	Indemnité de non-concurrence	Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'une clause de non-concurrence par laquelle ces derniers s'engagent, à compter de la cessation de leur mandat, pendant une durée d'un an, à ne pas exercer directement ou indirectement, une activité concurrente à celle de la Société, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'une autre entreprise. En contrepartie de cette obligation de non-concurrence, les dirigeants mandataires sociaux peuvent percevoir, pendant cette période d'un an, une compensation financière brute correspondant à 100 % de leur dernière rémunération mensuelle fixe. Le Conseil d'administration de la Société se prononcera, lors du départ des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, sur l'application ou non de la présente clause de non-concurrence et pourra renoncer à l'application de cette clause unilatéralement. En cas de mise en œuvre de cette clause lors de la cessation du mandat social des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le cumul des indemnités de fin de mandat (départ et non-concurrence) sera plafonné à 24 mois de sa rémunération fixe et rémunération variable cible.
11	Régime de retraite supplémentaire	Le plan de retraite à cotisations définies prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit PASS, alimentée en totalité par la Société. La gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe.
12	Autre élément de rémunération à raison du mandat	Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne bénéficient pas d'autres éléments de rémunération en raison de leurs mandats autres que ceux ci-dessus mentionnés.

3.5.3.3 DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF – M. NICOLAS HÉRIARD DUBREUIL

Dirigeant mandataire social non exécutif		Say on pay ex-ante (rémunérations 2026/2027)
1	Rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration	Le dirigeant mandataire social non exécutif perçoit une rémunération, en qualité de Président du Conseil d'administration. Ce montant, fixé à 110 000 € par le Conseil d'administration du 23 octobre 2020 et reconduit par le Conseil d'administration du 13 juin 2024, rémunère son expérience du management et de la gouvernance de sociétés de taille équivalente et en communication financière, complémentaire de celle du Directeur Général.
2	Avantages en nature	Le dirigeant mandataire social non exécutif peut bénéficier : - d'un véhicule de fonction, dans le respect des règles internes à la Société (prise en charge des coûts d'entretien, d'assurance et d'exploitation de celui-ci) ; - de la prise en charge par la Société de la cotisation à un régime de garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.
3	Indemnité de non-concurrence	Le dirigeant mandataire social non exécutif bénéficie d'une clause de non-concurrence par laquelle il s'engage, à compter de la cessation de son mandat, pendant une durée d'un an, à ne pas exercer directement ou indirectement, une activité concurrente à celle de la Société, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'une autre entreprise. En contrepartie de cette obligation de non-concurrence, le dirigeant mandataire social peut percevoir une compensation forfaitaire mensuelle brute correspondant à 100 % de sa dernière rémunération mensuelle fixe brute. Le Conseil d'administration de la Société se prononcera, lors du départ du dirigeant mandataire social non exécutif, sur l'application ou non de la présente clause de non-concurrence et pourra renoncer à l'application de cette clause unilatéralement.
4	Régime de retraite supplémentaire	Le plan de retraite à cotisations définies prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit PASS, alimentée en totalité par la Société. La gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.5.4 Actions de performance

3.5.4.1 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DIRIGEANT

TABLEAU 6 : NOMENCLATURE AMF

Actions attribuées gratuitement sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du Groupe	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions au titre de l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Dominique TOURNEIX	Plan n° 25 triennal – CA 24/07/2025	81 000	33 158	24/07/2028	24/07/2028	Objectifs d'EBITDA (coefficient pondération 60 %), FCF (coefficient pondération 20 %) et empreinte carbone (coefficient pondération 20 %)
M. Dominique TOURNEIX	Plan n° 26 triennal – CA 24/07/2025	75 600	31 478	24/07/2028	24/07/2028	Objectifs d'EBITDA (coefficient pondération 60 %), FCF (coefficient pondération 20 %) et empreinte carbone (coefficient pondération 20 %)

3.5.4.2 ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE

TABLEAU 7 : NOMENCLATURE AMF

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
M. Dominique TOURNEIX	Plan n° 22 – triennal CA 27/07/2022	9 000	Objectifs d'EBITDA (coefficient pondération 80 %), FCF (coefficient pondération 20 %)
M. Dominique TOURNEIX	Plan n° 23 – triennal CA 27/07/2022	32 000	Objectifs d'EBITDA (coefficient pondération 80 %), FCF (coefficient pondération 20 %)

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.5.5 Comparaison des niveaux de rémunération des dirigeants et des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les ratios permettant de mesurer les écarts entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et celle des collaborateurs de la Société sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Aux termes de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le périmètre à considérer pour le calcul des indicateurs est celui de la Société établissant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

		2025/2026	2024/2025	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Président du Conseil d'administration	Rémunération annuelle ⁽¹⁾ (en euros)	1 10 000	1 10 000	1 10 000	1 10 000	1 10 000
	Ratio/Rémunération moyenne des salariés	0,57	0,63	0,68	0,88	1,03
	Ratio/Rémunération médiane des salariés	1,08	1,08	1,08	1,11	1,16
Directeur Général	Rémunération annuelle ⁽¹⁾ (en euros)	648 000	653 946	632 033	875 048	564 828
	Ratio/Rémunération moyenne des salariés	3,35	3,77	3,91	6,97	5,29
	Ratio/Rémunération médiane des salariés	6,36	6,42	6,21	8,81	5,95
Salariés	Rémunération annuelle (en euros)	1 935 601	1 735 021	1 618 521	1 256 049	1 067 044

(1) Les rémunérations du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration ne comprennent ni l'excédent social ni, le cas échéant, l'avantage retraite, les avantages en nature et la garantie chômage.

Les rémunérations présentées dans le tableau incluent les éléments suivants :

- la rémunération fixe versée au cours de l'exercice ;
- la rémunération variable versée au cours de l'exercice ;
- les rémunérations au titre de mandats d'administrateur versées au cours de l'exercice, le cas échéant ;

- les actions de performances attribuées au cours de l'exercice (à la valeur IFRS) ;
- l'intéressement et la participation versés au cours de l'exercice.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

3.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ACA Nexia

31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de 640 000 €
B 331 057 406 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société OENEO,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention dans le cadre de la mise en œuvre par OENEO d'un programme de rachat d'actions

• Personnes concernées

La société CASPAR SAS, actionnaire à plus de 10 % d'OENEO, et partageant avec cette société trois dirigeants.

• Nature et objet

Le 9 février 2026, le conseil d'administration a décidé, sur proposition d'un comité ad hoc composé uniquement d'administrateurs indépendants de désigner de manière volontaire, le Cabinet Finexsi, en qualité d'expert indépendant.

L'expert indépendant a conclu que d'un point de vue financier, le prix d'achat est équitable pour la société et ses actionnaires, que l'opération n'affecte pas les équilibres financiers et que l'opération, réalisée dans l'intérêt de la société, sera relative pour ses actionnaires et traitée en convention réglementée. Le comité ad hoc a rendu compte au conseil des travaux de l'expert et lui a fait part de ses recommandations.

Lors de sa réunion du 16 mars 2026 et conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des conclusions du rapport de l'expert indépendant, a autorisé la conclusion, entre OENEO et CASPAR SAS, d'un contrat de rachat d'actions OENEO, les administrateurs étant également dirigeants de CASPAR SAS, ainsi que toute personne intéressée n'ayant pas participé aux délibérations, ni pris part au vote.

La société CASPAR SAS, qui détient une fraction de vote d'OENEO supérieure à 10 % et qui a conclu le contrat de rachat avec OENEO, est considérée comme intéressée au sens de la réglementation applicable.

Monsieur Elie Hériard Dubreuil et Madame Caroline Bois n'ont pas pris part aux délibérations et au vote du Conseil d'administration dans la mesure où ils sont dirigeants communs d'OENEO (administrateurs) et CASPAR SAS (directeurs généraux délégués)

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

et sont donc considérés comme intéressés. Monsieur Nicolas Hériard Dubreuil, Monsieur Vivien Hériard Dubreuil, Monsieur Jacques Hérail, Monsieur François Hériard Dubreuil, Monsieur Marc Hériard Dubreuil et Monsieur Hervé Claquin n'ont pas pris part aux délibérations et au vote en raison de leur potentielle situation de conflit d'intérêt conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext en ce sens, dans la mesure où ces administrateurs et censeurs sont liés à CASPARS SAS et à la famille Hériard Dubreuil.

• Modalités

Cette convention a été conclue à l'issue du Conseil d'administration du 16 mars 2026 et porte sur le rachat de 1 691 017 actions OENEO représentant 2,60% de son capital au 16 mars 2026 à la société CASPAR SAS. Le prix unitaire par action OENEO rachetée est de 8,8704 euros et le prix total de 14 999 997,20 euros a été versé.

L'opération de rachat d'actions a été réalisée, dans le cadre de la 15ème résolution votée par l'assemblée générale des actionnaires d'OENEO le 24 juillet 2025, via l'acquisition d'un bloc hors marchés. Les actions rachetées ont été affectée à l'objectif d'annulation et ont été annulées le 20 mars 2026.

• Motif justifiant de l'intérêt de la convention

L'opération est dans l'intérêt d'OENEO et celui de ses actionnaires, démontré par les aspects financiers de l'opération.

L'objectif est de retourner aux actionnaires une partie de la trésorerie non utilisée, et de redéfinir la structure du bilan dans des proportions équilibrées par rapport aux besoins d'OENEO, tout en maintenant une marge de manœuvre pour assurer le développement futur du groupe.

L'opération se traduirait notamment par une relution du bénéfice net par action consolidé courant d'OENEO de 0,87 %.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVEES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avenant n°7 à la convention de prestations de services conclue le 30 mars 2007 avec la société ANDROMEDE (Conseil d'Administration du 31 mai 2013)

• Personnes concernées

Monsieur Elie Hériard Dubreuil, vice-président et administrateur du Conseil d'administration de la société OENEO et Président de la société ANDROMEDE.

Madame Marie-Amélie de Leusse, administrateur du Conseil d'administration de la société OENEO et directeur général délégué de la société ANDROMEDE.

Madame Caroline Bois, administrateur de la société OENEO et directeur général délégué de la société ANDROMEDE.

Monsieur Nicolas Hériard Dubreuil, Président du Conseil d'administration de la société OENEO et administrateur de la société ANDROMEDE.

La société ANDROMEDE, actionnaire indirectement à plus de 10 % du capital d'OENEO.

• Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 31 mai 2013 a autorisé l'avenant n°7 à la convention de prestations de services, conclue le 30 mars 2007 avec la société ANDROMEDE (et modifiée par avenants n°1 à 6) en date des 6 mai 2008, 16 décembre 2008, décembre 2009, 11 mars 2011, 14 mars 2012 et 6 juin 2012, relative à l'assistance et la fourniture de conseils par la société ANDROMEDE à la société OENEO dans les domaines comptable, financier, administratif, juridique, commercial, ainsi qu'en matière de ressources humaines et de recherche et de développement.

Cette convention a pour objet la rémunération des prestations à réaliser par la société ANDROMEDE au profit de la société OENEO, relative à l'assistance et la fourniture de conseils dans les domaines comptable, financier, administratif, juridique, commercial, ainsi qu'en matière de ressources humaines et de recherche et de développement, correspondant aux coûts directs et indirects supportés par la société ANDROMEDE au titre des prestations de services réalisées dans le cadre du contrat, majoré d'un taux de marge de 5% hors taxes.

Cet avenant a été conclu le 4 juillet 2013 et a pour objet de modifier la durée de la convention qui est désormais à durée indéterminée et peut être résiliée à tout moment moyennant un préavis d'un mois.

• Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, le montant des prestations facturées au titre de cette convention s'élève à 400 450,27 euros HT.

Paris et Le Bouscat, le 25 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ACA Nexia

Olivier JURAMIE Charlotte JANSEN

Deloitte & Associés

Mathieu PERROMAT

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



COMPTES CONSOLIDÉS

4.

4.1	Compte de résultat consolidé	160	4.4	Tableau des flux de trésorerie consolidé	163
4.2	Bilan Consolidé	161	4.5	Notes aux états financiers consolidés	164
4.2.1	Bilan actif	161	4.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	201
4.2.2	Bilan passif	161			
4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	162			

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

4.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/03/2026	31/03/2025
Chiffre d'affaires	14	275 447	305 120
Autres produits de l'activité		319	273
Achats consommés et variation de stock		(105 488)	(119 947)
Charges externes	15	(49 357)	(54 450)
Charges de personnel	16	(59 736)	(62 365)
Impôts et taxes		(2 109)	(2 135)
Dotation aux amortissements		(20 259)	(20 012)
Dotation aux provisions		(1 391)	(2 167)
Autres produits et charges courants		353	1 146
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		37 778	45 463
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	1 832	(1 981)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		39 610	43 482
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		726	108
Coût de l'endettement financier brut		(3 560)	(5 342)
Coût de l'endettement financier net		(2 833)	(5 234)
Autres produits et charges financiers	18	(426)	571
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		36 351	38 819
Impôts sur les bénéfices	19	(9 381)	(9 025)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT		26 970	29 794
Résultat des sociétés mises en équivalence		(142)	(27)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		26 828	29 767
Résultat par action de l'ensemble consolidé (en euros)	20	0,42	0,46
Résultat dilué par action de l'ensemble consolidé (en euros)	20	0,42	0,46

	31/03/2026	31/03/2025
RÉSULTAT NET	26 828	29 767
Écarts de conversion	(1 514)	68
Autres instruments financiers	89	-
Dont impôt	(31)	-
Sous-total des éléments du résultat global recyclables en résultat	(1 425)	68
Écarts actuariels nets d'impôts différés	70	7
Sous-total des éléments du résultat global non recyclables en résultat	70	7
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1 355)	75
RÉSULTAT GLOBAL	25 473	29 842
Dont :		
– part du Groupe	25 473	29 842

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan Consolidé

4.2 BILAN CONSOLIDÉ

4.2.1 Bilan actif

En milliers d'euros	Note	31/03/2026	31/03/2025
Écarts d'acquisition	1	47 431	47 479
Immobilisations incorporelles	2	8 597	7 498
Immobilisations corporelles	2	146 350	143 599
Immobilisations financières	2	4 313	4 302
Impôts différés	4	2 448	3 298
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		209 138	206 176
Stocks et en-cours	5	150 700	169 474
Clients et autres débiteurs	6	77 689	81 217
Créances d'impôt		2 761	2 386
Autres actifs courants	3	2 267	2 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	51 013	39 417
TOTAL ACTIFS COURANTS		284 429	294 938
TOTAL ACTIF		493 567	501 114

4.2.2 Bilan passif

En milliers d'euros	Note	31/03/2026	31/03/2025
Capital apporté	8	63 361	65 052
Primes liées au capital	8	22 339	35 648
Réserves et report à nouveau	9	200 679	194 294
Résultat de l'exercice		26 828	29 767
TOTAL CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		313 208	324 762
TOTAL CAPITAUX PROPRES		313 208	324 762
Emprunts et dettes financières	10	85 464	33 667
Engagements envers le personnel	11	2 235	2 356
Autres provisions	12	(0)	17
Impôts différés	4	3 824	4 269
Autres passifs non courants	13	8 503	8 692
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		100 027	49 001
Emprunts et concours bancaires (part < 1 an)	10	21 677	62 846
Provisions (part < 1 an)	12	743	760
Fournisseurs et autres créditeurs		55 777	61 297
Autres passifs courants	13	2 135	2 448
TOTAL PASSIFS COURANTS		80 333	127 351
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		493 567	501 114

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

4.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital apporté	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part Groupe	Minori- taires	Total capitaux propres
	Note 8		Note 9				
SITUATION AU 01/04/2024	65 052	35 648	185 338	28 850	314 889	72	314 961
Écarts de conversion ⁽¹⁾	-	-	68	-	68	-	68
Écarts actuariels	-	-	7	-	7	-	7
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	-	75	-	75	-	75
Résultat net				29 767	29 767	-	29 767
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE	-	-	75	29 767	29 842	-	29 842
Affectation de résultat	-	-	28 850	(28 850)	-	-	-
Dividendes	-	-	(22 421)	-	(22 421)	-	(22 421)
Variation de périmètre ⁽²⁾	-	-	24	-	24	(72)	(47)
Actions propres	-	-	11	-	11	-	11
Paielements en action ⁽³⁾	-	-	2 415	-	2 415	-	2 415
SITUATION AU 31/03/2025	65 052	35 648	194 294	29 767	324 762	-	324 762

(1) Concernent principalement les écarts de conversion sur la filiale australienne OENEO Australasia pour 57 K€.

(2) Rachat de la quote-part des minoritaires de Tonnellerie Millet par OENEO.

(3) Cf. note 8.2 « attribution gratuite d'actions ».

En milliers d'euros	Capital apporté	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part Groupe	Total capitaux propres
	Note 8		Note 9			
SITUATION AU 01/04/2025	65 052	35 648	194 294	29 767	324 762	324 762
Écarts de conversion ⁽¹⁾	-	-	(1 514)	-	(1 514)	(1 514)
Écarts actuariels	-	-	70	-	70	70
Autres instruments financiers	-	-	89	-	89	89
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	-	(1 355)	-	(1 355)	(1 355)
Résultat net				26 828	26 828	26 828
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE	-	-	(1 355)	26 828	25 473	25 473
Affectation de résultat	-	-	29 767	(29 767)	-	-
Dividendes	-	-	(22 519)	-	(22 519)	(22 519)
Augmentation/Réduction de capital ⁽²⁾	(1 691)	(13 309)	(498)	-	(15 498)	(15 498)
Variation de périmètre	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Actions propres	-	-	(28)	-	(28)	(28)
Paielements en action ⁽³⁾	-	-	1 016	-	1 016	1 016
SITUATION AU 31/03/2026	63 361	22 339	200 679	26 828	313 208	313 208

(1) Concernent les écarts de conversion sur la filiale américaine Seguin Moreau Napa Cooperage, à hauteur de - 985 K€, OENEO à hauteur de - 251 K€.

(2) Cf. note 8.1 composition du capital et événements marquants de l'exercice.

(3) Cf. note 8.2 attribution gratuite d'actions.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie consolidé

4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	31/03/2026	31/03/2025
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net consolidé		26 828	29 767
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		142	27
Élimination des amortissements et provisions		19 645	20 371
Élimination des résultats de cession et pertes et profits de dilution		(1 559)	(222)
Élimination des produits de dividendes		(172)	(178)
Charges et produits calculés liés aux paiements en action		1 016	2 415
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		45 900	52 180
Charge d'impôt	19	9 381	9 025
Coût de l'endettement financier net ⁽¹⁾		2 833	5 234
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		58 114	66 440
Impôts versés		(9 744)	(10 145)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽²⁾	29	18 222	(3 255)
= FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		66 592	53 040
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	(23 545)	(15 077)
Acquisitions d'actifs financiers ⁽³⁾	29	-	(2 117)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 164	872
Cessions d'actifs financiers ⁽⁴⁾		-	1 350
Dividendes reçus		172	178
Variation des prêts et avances consentis		(33)	(213)
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(20 242)	(15 007)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Transactions avec les intérêts minoritaires ⁽⁵⁾		-	(47)
Augmentation/Réduction de capital ⁽⁶⁾		(15 498)	
Acquisition et cession d'actions propres		(28)	13
Émissions d'emprunts	10	5 523	605
Remboursements d'emprunts ⁽⁷⁾	29	(2 987)	(11 809)
Intérêts financiers nets versés	29	(2 765)	(4 868)
Dividendes versés par la société mère	25	(22 519)	(22 421)
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(38 274)	(38 527)
Incidence de la variation des taux de change		(158)	(92)
Variation de trésorerie		7 918	(586)
Trésorerie nette d'ouverture	21	37 642	38 229
Trésorerie nette de clôture	21	45 559	37 642

(1) Dont - 0,2 M€ de charges d'intérêts liés aux contrats de location simple aux 31 mars 2026 et contre - 0,1 M€ au 31 mars 2025.

(2) La variation du BFR est commentée dans le rapport de gestion.

(3) Au 31 mars 2025, correspond à hauteur de - 1 517 K€ à l'acquisition de 14,16 % des titres de la société Onafis et - 600 K€ à l'acquisition de 20 % des titres de la société Bienesis, classés en titres de participation non consolidés.

(4) Au 31 mars 2025, correspond à la cession des titres de Bloomfield Robotics.

(5) Au 31 mars 2025, correspond au rachat de 25 % du capital de la société Tonnellerie Millet.

(6) Au 31 mars 2026, correspond aux décaissements liés à la réduction du capital d'OENEO en date du 20 mars 2026.

(7) Dont - 2,7 M€ de remboursement de dettes sur des contrats de location simple au 31 mars 2026 contre - 2,6 M€ au 31 mars 2025.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

4.5 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation	166
B. Informations relatives au périmètre de consolidation	176
C. Variations de périmètre au 31 mars 2026	176
D. Notes aux états financiers	177
Note 1 Écarts d'acquisition	177
Note 2 Immobilisations et amortissements	178
Note 3 Autres actifs courants	180
Note 4 Impôts différés	180
Note 5 Stocks et en-cours	182
Note 6 Clients et autres débiteurs	182
Note 7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	183
Note 8 Capital apporté	183
Note 9 Réserves et report à nouveau	185
Note 10 Emprunts et dettes financières	186
Note 11 Engagements envers le personnel	188
Note 12 Provisions pour risques et charges	189
Note 13 Autres passifs courants et non courants	189
Note 14 Chiffres d'affaires	189
Note 15 Charges externes	190
Note 16 Charges de personnel	190
Note 17 Autres produits et charges opérationnels non courants	191
Note 18 Coût de l'endettement et Autres produits et charges financiers	191
Note 19 Ventilation de l'impôt au compte de résultat	192
Note 20 Résultats par action	192
Note 21 Détail de la trésorerie nette et de l'endettement financier	193
Note 22 Information sectorielle	194
Note 23 Effectifs	196
Note 24 Passifs éventuels	196
Note 25 Distribution	196
Note 26 Transactions avec les parties liées et rémunération des dirigeants	196
Note 27 Engagements hors bilan	197
Note 28 Événements post-clôture	198
Note 29 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé	198
Note 30 Ventilation des instruments financiers par catégorie	199
Note 31 Honoraires des commissaires aux comptes	200

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

INFORMATION GÉNÉRALE

Le groupe OENEO (ci-après le « Groupe ») est un acteur majeur de la filière vitivinicole, grâce à ses marques haut de gamme et innovantes. Présent dans le monde entier, le Groupe couvre l'ensemble des étapes de l'élaboration du vin, avec deux divisions majeures et complémentaires :

- le Bouchage, avec la fabrication et la commercialisation de bouchons en liège technologiques à forte valeur ajoutée avec notamment les gammes Diam, MYTIK et SETOP ;
- l'Élevage, en fournissant avec ses marques de tonnellerie Seguin Moreau, Millet, Galileo et Boisé, des solutions haut de gamme d'élevage du vin ou de spiritueux aux principaux acteurs du marché et en développant avec Vivelys des solutions innovantes au service du vin (R&D, conseil, systèmes).

DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

OENEO – 17, rue Augier – 16100 COGNAC

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Conseil d'administration

IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ

La société OENEO est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 322 828 260 RCS Angoulême.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 juin 2026 et sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Contexte économique

Au cours de l'exercice 2025/2026, le Groupe a subi une baisse de ses ventes assez généralisée sur tous les continents avec un phénomène encore plus marqué aux États-Unis, touchés par une inflation restée à un niveau élevé en raison des politiques tarifaires de son gouvernement.

La baisse de la consommation mondiale s'est poursuivie en 2025 (Source OIV : - 2,7 % vs N-1) et de nombreux clients ont vu leurs ventes baisser, avec une décroissance encore plus marquée sur les vins rouges, contribuant ainsi au recul de l'activité de la division Élevage.

Enfin, les vendanges 2025 se sont avérées moins favorables qu'attendues en raison de très fortes chaleurs en Europe quelques semaines avant les récoltes qui ont perturbé toutes les activités du Groupe destinées aux domaines viticoles les plus haut de gamme.

Les vendanges pour ce nouvel exercice ont été plutôt bonnes dans l'hémisphère sud mais les aléas climatiques, de plus en plus fréquents, incitent à la prudence pour les prochaines récoltes en Europe et aux États-Unis. Par ailleurs, le récent conflit au Moyen Orient impactera marginalement le premier semestre 2026/2027, essentiellement par des difficultés logistiques, mais il pourrait, s'il se prolongeait assez longtemps, entraîner des hausses de certaines matières premières, aujourd'hui encadrées par des contrats d'achats à long terme avec les fournisseurs concernés.

Les tests de dépréciation menés sur les deux secteurs opérationnels, tenant compte d'hypothèses à long terme revues au 31 mars 2026 pour prendre en compte l'impact des crises actuelles, ne font pas ressortir de perte de valeur (cf. Note 1 « Écarts d'Acquisition »).

Disposant d'une structure financière toujours très saine, le Groupe restera attentif aux opportunités de croissance externe, lui permettant de renforcer ou compléter son offre à forte valeur ajoutée, et poursuivra le plan de retournement des dernières acquisitions de la division Élevage.

Dividendes

La mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale du 24 juillet 2025 est intervenue le 3 octobre 2025, pour un montant de 22,5 M€.

Refinancement de la dette bancaire

En novembre 2025, le Groupe a procédé au refinancement de la dette existante via un crédit amortissable de 90 M€ et une souscription d'un crédit réutilisable d'un tirage maximum de 90 M€. Prolongeant la maturité de la dette de 5 ans, ce refinancement permettra d'accompagner les besoins de financement opérationnels et les investissements du Groupe.

Programme de rachat d'actions et réduction de capital

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, la Société a mis en œuvre le 17 mars 2026, pour une durée de 9 mois, un programme de rachat d'actions, portant sur une enveloppe maximale de 21 M€, soit l'équivalent de 2 272 700 actions de la Société sur la base du cours de clôture du 16 mars 2026 (9,24 €), représentant 3,55 % du capital social, et respectant les conditions imposées par les 15e et 16e résolutions adoptées par l'assemblée générale du 24 juillet 2025.

Dans ce cadre, la Société a, dans un premier temps, racheté, pour un montant de 15 M€, 1 691 017 actions auprès de Caspar SAS, moyennant une décote de 4 % par rapport au cours de clôture du 16 mars 2026, et dans un second temps, donné mandat à un prestataire de services d'investissement pour racheter, dans une enveloppe maximale de 6 M€ et jusqu'au 17 décembre 2026, des actions OENEO sur le marché ou par voie de blocs. Au 31 mars 2026, 8 250 actions ont été rachetées par cet intermédiaire.

En date du 20 mars 2026, la Société a procédé à l'annulation de 1 691 017 actions, portant ainsi son capital social à 63 361 457 actions.

Plans d'attribution gratuite d'actions

Dans le prolongement des plans triennaux de juillet 2022, arrivés à leur terme en juillet 2025, le Groupe a mis en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions, sur la période triennale 2025/2028 et a estimé au plus près le calcul de la charge correspondante, au regard de l'atteinte des objectifs de performance (cf. note 8.2 « Attribution gratuite d'actions »).

Cession du site Coruche

En Octobre 2025, la société Diam Global Service a cédé le site Coruche pour un montant de 2,6M€ réalisant une plus-value d'un montant d'1,9 M€.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2026.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés au sein du paragraphe § 20 « Estimations et jugements comptables déterminants » et en notes 1 « Écarts d'acquisition », 4 « Impôts différés » et 12 « Provisions pour risques et charges ».

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1^{er} avril 2025 sur l'information financière présentée :

- amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité d'une devise étrangère ».

Les normes suivantes sont adoptées par l'IASB mais non applicables au 1^{er} avril 2025 sur l'information financière présentée :

- amendement à l'IFRS 9 et IFRS 7 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- amendement à l'IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats d'achat d'énergie renouvelable » ;
- améliorations annuelles – IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 17.

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée.

1) MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont toutes les entités (y compris, le cas échéant, les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont

déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les profits internes sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes internes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les comptes des sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidés également par la méthode de la mise en équivalence.

2) ÉCARTS D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation suivent les règles comptables propres à leur nature.

Écarts d'acquisition positifs

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités présentées ci-dessous en paragraphe 4 « Valeur recouvrable des immobilisations ». Le calcul est effectué séparément au niveau des deux secteurs opérationnels (groupes d'UGT) Bouchage et Élevage.

La valeur nette comptable des actifs et passifs de chaque division est rapprochée de la valeur d'utilité, évaluée par actualisation des flux de trésorerie futurs. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée dans la rubrique dépréciation d'actifs est irréversible.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Lors de la cession d'une activité au sein d'une UGT au sein d'un secteur opérationnel, le goodwill lié à cette activité cédée :

- est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de la cession ; et
- est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Écarts d'acquisition négatifs

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent par rapport au coût d'acquisition, de la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition.

3) CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISES

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- (i) les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- (ii) les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ; et
- (iii) toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Application de la norme IAS 29 « Hyperinflation »

L'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste. En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. Le Groupe détient une filiale en Argentine (qui n'a plus d'activité opérationnelle), dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. Lors du dernier arrêté annuel, l'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

4) IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Parmi les immobilisations incorporelles se trouvent les frais de recherche & développement. Il est important de distinguer les frais de recherche et les frais développement.

Les dépenses encourues pour la recherche, ou lors de la phase de recherche d'un projet interne, ne peuvent être immobilisées et doivent être systématiquement comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de produits nouveaux sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38, sont démontrés :

- 1) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre ;
- 3) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charge.

Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Les immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les frais de développement sont amortis sur une durée de cinq ans ;
- les brevets sont amortis linéairement sur la durée réelle de protection de 20 ans pour le Bouchage et sur une durée maximale de 10 ans pour l'Élevage ;
- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée d'un à trois ans.

Dans le cadre des regroupements d'entreprise, conformément à la norme IFRS 3 révisée, des relations contractuelles avec les clients sont comptabilisées séparément du goodwill dès lors que l'entreprise acquise a un volume d'affaires régulier avec des clients identifiés. Les relations contractuelles avec les clients sont évaluées selon la méthode de l'« Excess Earnings » qui prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients.

Leur durée d'utilité est déterminable et elles sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui peut être évaluée entre 6 et 16 ans. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Le Groupe a choisi, dans le cadre de la méthode du coût historique amorti, l'option de réévaluer ses immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition aux IFRS.

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles acquises postérieurement à la date de transition aux IFRS sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées au coût facturé, diminué de toute perte de valeur identifiée.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortissables mais peuvent faire l'objet de dépréciation.

L'amortissement des autres immobilisations corporelles commence lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité :

- bâtiments 15 à 50 ans (selon les sites, et les composants : fondations/toiture/murs) ;

- agencements et aménagements des constructions 15 à 30 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages industriels 5 à 20 ans ;
- autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans.

Le Groupe prévoyant d'utiliser ses actifs sur toute leur durée de vie, n'a identifié aucune valeur résiduelle.

Droits d'utilisation des actifs loués

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent au montant de la valeur initiale des obligations locatives au sens d'IFRS 16 diminuée du montant des amortissements et dépréciations réalisés. Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 le Groupe ne retraite pas les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et d'une durée inférieure à un an. La durée du bail retenue est la durée minimum de l'engagement ferme restant augmentée des options de renouvellement que le Groupe exercera de façon raisonnablement certaine. Les loyers pris en comptes sont fixes ou liés à un indice immobilier.

La méthode de comptabilisation est la suivante :

- les actifs sont immobilisés en contrepartie d'une dette équivalente au bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;
- le bien est amorti, le cas échéant, selon une approche par composants conformément aux méthodes retenues pour les actifs de même nature, ou sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien si le Groupe n'a pas de certitude de devenir propriétaire à l'issue du contrat.

Au bilan, les droits d'utilisations sont présentés au sein des immobilisations de mêmes natures.

Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers. Par ailleurs, l'IFRS IC a également confirmé que la durée d'amortissement des agencements non déplaçables ne doit pas être supérieure à la durée du contrat de location.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Les impacts du retraitement des locations simples sur les états financiers sont les suivants :

AU BILAN

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Droits d'utilisation ⁽¹⁾	6 887	5 066
TOTAL ACTIF	6 887	5 066
Résultat et réserves	(155)	(157)
Emprunts et dettes financières	4 762	3 042
Emprunts et concours bancaires (part < 1 an)	2 280	2 182
TOTAL PASSIF	6 887	5 066

(1) Les droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Immobilisations corporelles » du bilan et correspondent principalement à des bureaux, entrepôts et équipements industriels.

AU COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Charges externes	2 812	2 688
Dotations aux amortissements	(2 637)	(2 556)
Coût de l'endettement financier brut	(176)	(123)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(1)	9

AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Intérêts financiers nets versés	(176)	(123)
Remboursements d'emprunts	(2 636)	(2 566)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(2 812)	(2 688)

Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisitions, aux terrains et aux marques, le cas échéant).

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute (forte baisse de CA, baisse de rentabilité avérée ou à venir, ou restructuration). Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Le Groupe utilise les hypothèses clés de ses plans d'affaires lors des tests de dépréciation. Ces plans d'affaires intègrent notamment les impacts des engagements du Groupe, à court et moyen termes, en faveur de la transition énergétique et environnementale. Par ailleurs, l'analyse de vulnérabilité climatique menée sur les actifs industriels du Groupe, quels que soient les scénarios testés dont le scénario climatique RCP8.5, a confirmé la non-matérialité des aléas climatiques extrêmes sur la valeur de nos actifs industriels et la non-matérialité de l'impact de perturbations de la production sur nos résultats. (cf. § 19).

Pour les actifs autres que les goodwill ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Pour la détermination de leur valeur d'utilité, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les UGT utilisées pour les besoins des tests de dépréciation ne sont pas plus grandes que les segments opérationnels déterminés selon IFRS 8 – Secteurs opérationnels.

5) ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS ENVUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement :

- si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable ;
- si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel ; et
- si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

6) STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et de produits finis sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition ou de production correspond au total des prix d'achats, frais de transformation (tels que charges directes et indirectes de production) et autres frais encourus. Les en-cours sont valorisés au coût de production.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », le liège sur parc de l'activité Bouchage et le chêne de l'activité Élevage sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les droits d'importation et les autres taxes (autres que récupérables), les coûts de transport et de manutention et tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition des matières et services. Les rabais, remises et ristournes sont déduits des coûts d'achats.

Provisions

Dans les divisions Élevage et Bouchage, le suivi des durées de rotation, de l'obsolescence des produits stockés (notamment en

fonction de leur âge), de leur adéquation avec l'offre commerciale actuelle se fait individuellement par typologie de stock. Le Groupe ne pratique pas de dépréciation par méthode statistique mais au cas par cas.

Pour les matières premières, une provision est constituée si le coût de revient prévisionnel des produits finis dans lesquels ces matières sont incorporées est supérieur au prix du marché des produits finis, net des frais de commercialisation.

Pour les en-cours, une provision est constituée si le coût de revient estimé des produits finis, constitué de la valeur des en-cours et des coûts de production nécessaires pour terminer le produit, net des frais de commercialisation, s'avère supérieur au prix du marché.

Pour les produits finis, une provision est constituée si le coût de revient majoré des frais de commercialisation s'avère supérieur au prix de marché.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont éliminées.

7) CLIENTS

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Des contrats d'affacturage ont été mis en place au sein des sociétés opérationnelles portugaises et espagnoles en contrepartie d'autorisations de crédit court terme, ainsi garanties par les créances clients.

Ces contrats ont été négociés avec les partenaires financiers du Groupe afin d'obtenir des conditions homogènes.

Les sociétés conservent le risque de recouvrement jusqu'au paiement complet des factures par les clients, dont les créances sont par conséquent reconsolidées dans les états financiers.

Le risque crédit est évalué périodiquement, à chaque date de clôture sur la base d'une analyse au cas par cas des créances ; en cas d'évènement conduisant à une perte de valeur (défaut ou retard important de paiement d'un débiteur) une dépréciation est déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie à la valeur inscrite au bilan. Cette dépréciation est constatée dans le résultat de l'exercice ; en cas d'évènement ultérieur qui a pour conséquence de réduire la perte de valeur, la dépréciation est reprise par le résultat.

Le nouveau modèle prospectif de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues, introduit par IFRS 9, n'a pas eu d'impact sur le niveau de dépréciation des créances clients calculées selon la méthodologie décrite ci-dessus.

8) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

9) CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

10) ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par les normes IFRS 9.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur puis, ultérieurement, évalués à leur coût amorti, diminué d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

11) PASSIFS FINANCIERS

À l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif. Les contrats d'échange de taux d'intérêt qui couvrent économiquement les passifs financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Les instruments financiers composés sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9.

Tous les instruments dérivés sont valorisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur de marché pour les instruments cotés. Pour les instruments non cotés, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimations telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le profit ou la perte qui résulte de la revalorisation de ces instruments à chaque arrêté est enregistré en capitaux propres quand ils sont qualifiés d'instrument de couverture de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés sont présentés dans les dettes financières (cf. note 21).

12) IMPOSITION DIFFÉRÉE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé ou en capitaux propres s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôt différé sur les déficits reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Le Groupe a activé en France ainsi qu'au Portugal, des pertes fiscales reportables sur la base des bénéfices prévisionnels du business plan établi par le Groupe.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe a considéré que la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) répondait à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

13) AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

Régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de ses activités.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, y compris pour les plans multi employeurs pour lesquels le gestionnaire externe est en mesure de fournir l'information, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS 19 révisé « Avantages au personnel ».

Ces engagements sont ainsi calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation et de charges sociales. Les hypothèses de calcul de ces engagements sont reprises en note 11.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en « Autres éléments du résultat global non recyclable en résultat » sur l'exercice de leur survenance.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

L'impact des « Autres éléments du résultat global non recyclable en résultat » au niveau du Groupe sur les indemnités de fin de carrière est de 70 K€, net d'impôt, sur l'exercice 2025/2026.

Le passif net déterminé est constaté au bilan dans la rubrique engagements envers le personnel.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire.

Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail d'un ou de plusieurs membres du personnel s'il a un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter ou s'il s'est engagé à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

Intéressements et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte du Résultat net – Part du Groupe, après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une dette vis-à-vis du personnel lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

Plan d'actions et assimilés

Le Groupe applique la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » aux plans d'actions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées soit en trésorerie (cash-settled) soit en instruments de capitaux propres (equity settled).

Le coût total des avantages dépend de la juste valeur des actions attribuées et du nombre d'actions qui seront finalement octroyées, en conséquence des plans mis en place.

Le nombre d'actions qui sera finalement octroyé à la fin de la période d'acquisition dépend de conditions de présence et de l'atteinte de conditions de performance propres au Groupe, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention du bénéfice de ces plans.

Les conditions de performance sont prises en compte, conformément aux positions de l'IFRIC, uniquement pour évaluer la probabilité d'octroi des instruments.

La valeur actualisée de l'engagement, au coût des fonds propres, est étalée sur la période d'acquisition des droits au cours de laquelle les services sont rendus. Elle est comptabilisée en « Résultat Opérationnel Courant »,

- en contrepartie des « Autres passifs non courants » lorsque l'échéance est supérieure à un an et des « Autres passifs courants » pour les échéances inférieures à un an lorsqu'elle est réglée en trésorerie ;

- en contrepartie des réserves lorsqu'elle est réglée en instruments de capitaux propres.

Lorsque l'octroi des instruments est soumis à une condition autre qu'une condition de marché et que cette condition n'est pas remplie, aucune charge n'est in fine comptabilisée.

14) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques », les subventions d'investissement sont inscrites au passif au poste « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent et sont donc présentées en produits d'exploitation.

15) INFORMATION SECTORIELLE

Selon la norme IFRS 8, les données financières présentées par secteur opérationnel (défini comme des groupes d'UGT) sont basées sur la présentation synthétique du reporting interne qui est régulièrement revu par le principal décideur opérationnel des opérations puis réconcilié au résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel a été identifié comme étant le Directeur Général.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

16) RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert du contrôle des obligations de performances identifiées dans les contrats (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

17) DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société non versées sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

18) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, déduction faite des actions autodétenues figurant en diminution des capitaux propres.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs précédemment publiés sont ajustés, s'il y a lieu, des opérations d'attribution gratuite d'actions.

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, majoré de l'effet de dilution induit par l'attribution gratuite probable d'actions et de tout autre instrument dilutif.

19) GESTION DES RISQUES

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la direction financière. La gestion de trésorerie des sociétés françaises est centralisée au siège. Pour les sociétés étrangères, la gestion de trésorerie est effectuée localement en liaison avec le siège, dont l'autorisation est nécessaire pour toute mise en place de financements significatifs.

Dans le cadre du respect des dispositions législatives et réglementaires, les filiales du Groupe ont signé une convention de trésorerie avec la Société de manière à centraliser les excédents de trésorerie et à couvrir les besoins des différentes filiales aux meilleures conditions. Certaines filiales installées à l'étranger se financent localement.

Au 31 mars 2026, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité (cf. note 10) et considère, au regard notamment de la bonne tenue de ses covenants bancaires et du renouvellement récent de son financement bancaire, désormais à échéance octobre 2030, être en mesure de faire face à ses échéances à venir, dans un horizon de 12 mois de la publication de ces documents.

Risque de taux

Les instruments financiers utilisés sont adossés aux différents moyens d'endettement (emprunts/concours bancaires). Le Groupe applique les principes comptables de la comptabilité de couverture.

La dette du Groupe libellée à taux variable représente 93,17 % de la dette globale.

Sensibilité au risque de taux (cf. également note 10) :

La dette à taux variable est indexée sur l'Euribor 3 mois pour la partie libellée en EURO et le Sofr 1 mois pour la partie en USD. La hausse des taux d'intérêt de ces derniers mois se traduit par un accroissement des charges financières. Une évolution de - 1,00 %/+ 1,00 % des taux d'intérêt impacterait respectivement le résultat financier de 998 K€ (gain) à - 998 K€ (perte).

Risque de crédit et de contrepartie

La Société ne réalise des opérations de couverture qu'avec des institutions bancaires de premier plan.

L'exposition maximale au risque de crédit concerne principalement les créances clients. Cependant, en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale, il n'y a pas de concentration du risque de crédit.

Risque de change

Le Groupe gère de manière centralisée son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours de change, en mettant en place des couvertures par le biais d'opérations à terme et d'achat d'options d'achat ou de vente de devises. De ce fait, l'exposition du Groupe est peu significative.

Lorsqu'il le juge nécessaire, pour se prémunir contre une évolution défavorable des cours de change, le Groupe utilise des instruments de couverture (instruments optionnels et instruments à terme).

Au 31 mars 2026, l'endettement en € représente 96,44 % de l'endettement du Groupe, comme au 31 mars 2025.

Le Groupe est exposé au risque d'évolutions défavorables des cours de change, tant sur ses actifs (dans les filiales hors zone euro) que sur ses opérations commerciales (risque transactionnel). Le risque de change fait l'objet d'un suivi par la direction financière du Groupe. Au 31 mars 2026, la position des principales créances et dettes susceptibles d'être impactées par l'évolution des cours de change est de 12,6 M€. Une variation de +/- 10 % des cours de change se traduirait par un impact de +/- 0,78 % sur ces encours.

Seule la direction financière du Groupe peut autoriser la conclusion des opérations de couverture pour des montants pouvant affecter les états financiers consolidés.

Risque sur actions

Les valeurs mobilières inscrites au bilan du Groupe sont constituées de SICAV de trésorerie acquises ponctuellement.

Le contrat de liquidité que la Société avait confié en 2010 à la Société de bourse Gilbert Dupont a pris fin le 31 mars 2026 et a été transféré à compter du 1er avril 2026 à Natixis ODDO BHF. Il porte sur 22 747 actions d'autocontrôle au 31 mars 2026.

Un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en place le 17 mars 2026, pour une durée de 9 mois. Répondant à un objectif d'annulation des titres rachetés, celui-ci a permis d'acquérir dans un premier temps 1 691 017 actions auprès de Caspar SAS, titres qui ont été annulés en date du 20 mars 2026. Dans un second temps, une convention d'achat d'actions a été conclue avec un prestataire de service d'investissement et a permis de racheter 8 250 actions au 31 mars 2026.

Au 31 mars 2026, l'autocontrôle total du Groupe est passé à 718 761 actions contre 995 421 actions au 31 mars 2025, soit 1,13 % de son capital.

En conséquence, le Groupe est faiblement exposé au « risque sur actions ».

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Risque sur matières premières

Le Groupe est soumis à un risque matières premières sur l'ensemble de ses achats de chênes-lièges et de chênes qualité tonnellerie. Ce risque fluctue principalement, pour l'activité Bouchage, en fonction des quantités des récoltes annuelles qui impactent l'offre sur le marché, et de l'organisation spécifique à chacun des pays du bassin méditerranéen dans lesquels se réalisent les approvisionnements. Dans une moindre mesure, ce risque est présent pour l'activité Tonnellerie qui doit composer avec un marché en hausse régulière et partiellement plus structuré (en France notamment avec la gestion du parc forestier par l'ONF). N'existant pas de possibilité de se couvrir contre l'augmentation des prix dans ces marchés, les deux divisions misent sur l'élargissement de leurs sources d'approvisionnement et la mise en place de relations et partenariats à long terme pour réduire leur risque.

Risque lié au changement climatique

Le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs, sur les états financiers au 31 mars 2026, liés au changement climatique. À ce titre, il n'a été notamment constaté aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement, ni aucun impact significatif sur la valeur de ses actifs corporels ou incorporels.

Sur un horizon de moyen terme, le Groupe appréhende, au mieux de ses connaissances à date et notamment grâce aux analyses internes menées dans le cadre du rapport de durabilité, les risques identifiés, liés au changement climatique, au niveau de ses plans d'affaires :

- dans la mise en place des plans d'action visant à limiter l'empreinte carbone du Groupe (installation de panneaux solaires pour limiter la consommation d'énergies fossiles) ;
- dans les arbitrages en termes d'investissements opérationnels, notamment afin de respecter l'objectif que le Groupe s'est donné dans le cadre de sa politique RSE (objectif de réduction de l'émission de GES) ;
- dans l'évolution potentielle de coûts opérationnels, tels que les coûts de matières premières, les coûts de production, de transport qui pourraient être affectés par les tensions sur la chaîne d'approvisionnement (notamment en raison d'une raréfaction possible à terme des matières et intrants disponibles) ; et
- dans le développement de produits innovants répondant aux enjeux d'une vitiviniculture saine et durable, et aux comportements futurs potentiels des consommateurs.

Les impacts, risques et opportunités identifiés lors de l'analyse de double matérialité sont détaillés au chapitre 2 « Rapport de durabilité ».

Autres risques

Le Groupe a remis à jour sa cartographie des risques de corruption au cours de l'exercice 2021/2022. L'ensemble des risques recensés lors de son élaboration fait l'objet :

- d'un dispositif en place ;
- d'un plan d'action en cours ou identifié.

Ces risques ont été jugés comme ne présentant pas d'incidences opérationnelles significatives.

Une nouvelle mise à jour des cartographies est prévue au cours de l'exercice 2026/2027.

Les autres risques sont décrits dans le § « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion.

20) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés aux notes I « Écarts d'acquisition », I2 « Provisions pour risques et charges » et I3 « Autres passifs courants et non courants ».

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêt des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Évaluation des critères de classement IFRS 5

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe est amené à exercer son jugement pour déterminer si les critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente sont satisfaits.

De même, les activités abandonnées sont identifiées au regard des critères également définis par la norme IFRS 5. Ces appréciations sont revues dans le cadre de chaque arrêt au vu de l'évolution des faits et circonstances.

Évaluation des immobilisations incorporelles

Lors de l'acquisition du groupe Piedade et du groupe Vivelys, le Groupe a fait réaliser l'évaluation d'actifs incorporels par des experts indépendants. Au moment de leur évaluation initiale, ils ont utilisé des hypothèses de flux futurs et de taux qui ont eu un impact direct sur les valeurs de ces actifs.

Une baisse des valeurs d'utilité se traduirait par un impact en résultat.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Évaluation des immobilisations corporelles

Le Groupe a fait réaliser l'évaluation de son patrimoine, lors de son passage aux normes IFRS et lors de l'acquisition du groupe Piedade et des Établissements Cenci (renommés depuis Seguin Moreau Ronchamp), par des experts indépendants. Ils ont utilisé des hypothèses de flux futurs et de taux qui ont eu un impact direct sur les valeurs de ces actifs.

Une baisse des valeurs d'utilité se traduirait par un impact en résultat.

Évaluation des goodwill (écarts d'acquisition)

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée au § 4) Valeur recouvrable des immobilisations, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) a été communiquée par l'établissement émetteur.

Lors d'un refinancement de la dette, lorsque les termes d'un emprunt sont renégociés ou modifiés sans que l'instrument ne soit éteint, le Groupe apprécie si la modification est substantielle. Une modification est réputée substantielle lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouveaux termes, incluant les frais nets versés au prêteur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, diffère d'au moins 10 % de la valeur actuelle des flux résiduels de l'instrument initial. Des critères qualitatifs sont également considérés, notamment tout changement de débiteur, de devise ou de nature de l'instrument.

En cas de modification substantielle, l'ancienne dette est décomptabilisée et une nouvelle dette est comptabilisée à sa juste

valeur ; l'écart est reconnu en résultat financier. En l'absence de modification substantielle, la valeur comptable est ajustée de la différence entre les flux actualisés selon les anciens et nouveaux termes, reconnue immédiatement en résultat, et le taux d'intérêt effectif est recalculé sur la durée résiduelle.

Évaluation des impôts différés actifs

Comme indiqué ci-avant au § 12), les actifs d'impôt différé sur les déficits reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des budgets prévisionnels à cinq ans (de 2026 à 2031).

Le Groupe a activé les pertes fiscales reportables à hauteur des bénéfices prévisionnels de ce business plan.

Opérations non courantes

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante du Groupe. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Ces autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants :

- le résultat des cessions d'immobilisations et dépréciations d'actifs ;
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- les coûts inhabituels de litiges avec les tiers.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

B. Informations relatives au périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2026

Société	Pays	Méthode de consolidation	Mars 2026		Mars 2025	
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
OENEO	France	Globale	Mère	Mère	Mère	Mère
Sabate South Africa	Afrique du Sud	Globale	100	100	100	100
Enodev Argentina SA	Argentine	Globale	100	100	100	100
OENEO Australasia	Australie	Globale	100	100	100	100
Diam Closures PTY	Australie	Globale	100	100	100	100
Industrial OENEO Sudamericana	Chili	Globale	100	100	100	100
Vivelys Chile SpA	Chili	Globale	100	100	100	100
Diam Corchos SA	Espagne	Globale	100	100	100	100
Discosaga	Espagne	Mise en équivalence	50	50	50	50
Vallegrande Corchos	Espagne	Globale	100	100	100	100
Diam Closures USA	États-Unis	Globale	100	100	100	100
Seguin Moreau Napa Cooperage	États-Unis	Globale	100	100	100	100
Vivelys USA – Oenodev, Inc.	États-Unis	Globale	100	100	100	100
Diam Bouchage	France	Globale	100	100	100	100
Sambois	France	Globale	100	100	100	100
Seguin Moreau & C°	France	Globale	100	100	100	100
Boisé France	France	Globale	100	100	100	100
Diam France	France	Globale	100	100	100	100
Vivelys SAS	France	Globale	100	100	100	100
SETOP (ex-Piedade France et Diam France Altop)	France	Globale	100	100	100	100
Société de Transformation Argonnaise du Bois	France	Fusionnée	0	0	100	100
Galileo	France	Globale	100	100	100	100
Hegemoak (ex-Tonnellerie D.)	France	Globale	100	100	100	100
DGS – Diam Global Services, S.A. (ex-Piedade SA)	Portugal	Globale	100	100	100	100
Diam Portugal (ex-Pietec)	Portugal	Globale	100	100	100	100
Tonnellerie Millet	France	Globale	100	100	100	100
Seguin Moreau Ronchamp (ex-Scierie Parqueterie Cenci)	France	Globale	100	100	100	100

C. Variations de périmètre au 31 mars 2026

La société S.T.A.B. a fait l'objet d'une dissolution avec transmission universelle de son patrimoine à la société Seguin Moreau & C° le 20 mai 2025, sans effet rétroactif.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

D. Notes aux états financiers

Note 1 Écarts d'acquisition

ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS NETS – BOUCHAGE

Au 31 mars 2026, l'écart d'acquisition net s'élève à 31 792 K€, sans variation par rapport au 31 mars 2025.

ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS NETS – ÉLEVAGE

Au 31 mars 2026, l'écart d'acquisition net comptable s'élève à 15 639 K€ contre 15 687 K€ au précédent exercice. La variation de l'écart d'acquisition s'explique par un effet de change négatif de - 48 K€ portant sur l'écart d'acquisition constaté en US Dollar suite au rachat de Fine Northern Oak par Seguin Moreau Napa Cooperage.

TEST DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe.

Ces UGT sont ensuite regroupées au sein des deux secteurs opérationnels Bouchage et Élevage tels que défini par la norme IFRS 8.

L'écart d'acquisition du groupe Piedade a été affecté aux différentes UGT du secteur opérationnel Bouchage soit l'UGT Bouchons techniques et Bouchons Diam (UGT historique du secteur Bouchage en raison des synergies apportées par ce regroupement).

Au-delà, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des valeurs d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les business plans à cinq ans, actualisés par le management en mars 2026, pour une présentation au Conseil d'administration du 11 juin 2026. Ils contiennent le budget 2026/2027 qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 26 mars 2026.

Les flux de trésorerie futurs servant de base au calcul de la valeur recouvrable ont fait l'objet d'hypothèses spécifiques reflétant la meilleure appréciation à date du management en tenant compte de l'impact estimé du contexte macro-économique actuel et des engagements du Groupe en faveur de la transition énergétique et environnementale.

Au 31 mars 2026, ces hypothèses reposent sur :

- la prise en compte des difficultés du secteur viti-vinicole, après deux années 2024 & 2025 marquées par des récoltes mondiales historiquement basses ;
- un contexte géopolitique mondial perturbé par les conflits (armés, commerciaux...) et limitant la visibilité du marché,

toujours sur fond de ralentissement de la consommation mondiale de vin ;

- les plans d'action visant à limiter l'empreinte carbone dans le cadre des objectifs RSE du Groupe ; et
- des coûts d'intrants impactés par le réchauffement climatique, ainsi que des programmes de R&D ambitieux et répondant aux enjeux d'une vitiviniculture saine et durable.

Elles se traduisent par :

- une année de transition pour les deux divisions, guidée par la prudence en l'absence de toute visibilité sur le redémarrage de la demande ;
- puis une croissance modérée en Bouchage, reflétant la stratégie de valeur et de montée en gamme ; et enfin
- un rebond de l'activité à partir de 2027 pour la division Élevage, reposant notamment sur l'innovation et le retour à un marché et un écosystème assaini après trois années de forte crise (à l'image de la précédente crise de 2009) ;
- un taux de croissance à l'infini utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 1,7 % pour les deux divisions.

Le taux d'actualisation est de 8,5 % pour les deux secteurs opérationnels Bouchage et Élevage, contre 8,7 % au 31 mars 2025. Les tests menés sur les deux secteurs opérationnels (groupes d'UGT) ne faisant pas ressortir de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée. Par ailleurs, concernant le secteur opérationnel Bouchage, il convient de rappeler que, préalablement à l'acquisition du groupe Piedade, les écarts d'acquisition étaient intégralement dépréciés depuis 2004.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT des secteurs Élevage et Bouchage en faisant varier les hypothèses clés suivantes :

- taux d'EBIT minoré de 1 % (EBIT : résultat avant charges financières et impôts) ;
- taux d'actualisation majoré de 1 point à 9,5 % ;
- taux de croissance minoré de 0,7 point à 1 %.

Sur la division Bouchage, l'utilisation d'un taux d'actualisation de 9,5 % (au lieu de 8,5 %), ou d'un taux d'EBIT minoré de 1 %, ou d'un taux de croissance à l'infini minoré de 0,7 point, ne conduirait pas le Groupe à déprécier les écarts d'acquisition relatifs à ce secteur opérationnel.

La dégradation simultanée de ces trois variables, ne conduirait également pas le Groupe à déprécier ces écarts d'acquisition.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Sur la division Élevage, l'utilisation d'un taux d'EBIT minoré de 1 %, ou d'un taux de croissance à l'infini minoré de 0,7 point conduiraient le Groupe à déprécier entre 6 M€ et 7 M€ les écarts d'acquisition de ce secteur opérationnel. La majoration d'un point du taux d'actualisation à 9,5 % (au lieu de 8,5 %) conduirait à une

dépréciation de 15,1 M€ des écarts d'acquisition. La dégradation simultanée de deux des trois hypothèses susmentionnées conduirait le Groupe à une dépréciation comprise entre 15,5 M€ et la totalité de la valeur de l'écart d'acquisition, soit 15,7 M€.

Note 2 Immobilisations et amortissements

2.1 DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

En milliers d'euros	31/03/2026			31/03/2025
	Brut	Amortissement Provision	Net	Net
Frais de développement ⁽¹⁾	3 313	(1 809)	1 504	1 424
Brevets	17 428	(12 799)	4 629	4 194
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	4 053	(2 038)	2 015	1 589
Immobilisations incorporelles en cours	449	-	449	291
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 243	(16 646)	8 597	7 498
Terrains	8 897	(43)	8 854	9 156
Constructions	80 942	(45 709)	35 233	37 621
Inst. techniques, mat. et outillage	236 870	(164 157)	72 713	80 139
Matériel de transport	2 583	(1 826)	757	762
Mob. matériel de bureau et informatique	7 143	(3 638)	3 505	2 369
Autres immobilisations corporelles	8 895	(7 211)	1 684	2 422
Immobilisations corporelles en cours ⁽²⁾	23 516	-	23 516	10 975
Avances et acomptes sur immobilisations	88	-	88	155
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	368 934	(222 584)	146 350	143 599
Titres mis en équivalence	206	-	206	348
Autres actifs financiers	4 107	-	4 107	3 954
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 313	-	4 313	4 302
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS	398 490	(239 230)	159 261	155 399

(1) À ce titre, les frais de R&D comptabilisés en charge au titre de l'exercice du 31 mars 2026 s'élèvent à 4,9 M€. Ils s'élevaient à 3,4 M€ lors de l'exercice clôturé le 31 mars 2025.

(2) Correspondent principalement aux matériels de production de bouchage et d'élevage (acquis dans le cadre de l'amélioration des outils de production) dans nos sites français, espagnols et portugais.

Aucun montant reçu au titre du Crédit Impôt Recherche n'est comptabilisé en déduction de la valeur des actifs.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

2.2 VARIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	Immobilisations – Valeurs nettes			Total
	Incorporelles	Corporelles	Financières	
VALEUR AU 31 MARS 2025	7 498	143 599	4 302	155 399
Augmentations – en valeur brute ⁽¹⁾	582	21 555	113	22 251
Résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	(142)	(142)
Cessions – en valeur nette	(650)	(955)	(80)	(1 685)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 606)	(18 778)	-	(20 384)
Reprises de provisions	125	566	-	691
Reclassements	2 010	(1 093)	-	917
Variations de change	(85)	(424)	-	(509)
Variation non-cash IFRS 16 ⁽²⁾	723	1 880	-	2 602
Variation de juste valeur	-	-	120	120
VALEUR AU 31 MARS 2026	8 597	146 350	4 313	159 261

(1) Ces montants incluent notamment du matériel et des installations industrielles et environnementales, principalement pour l'activité Bouchage.

(2) Ce poste comprend les droits d'utilisation sur les nouveaux contrats de la période.

Les droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « immobilisations corporelles et incorporelles ». Les amortissements de la période sont de 2,6 M€, présentés sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions », portant la valeur nette des droits d'utilisation à 5,2 M€ au 31 mars 2026.

2.3 VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Mars 2026			Mars 2025
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Belbo Sugheri	1 075	-	1 075	1 075
S.A. Oreco (Organisation économique du Cognac)	103	-	103	103
AGV	4	-	4	4
Onafis	1 517	-	1 517	1 517
Bienesis	600	-	600	600
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 MARS 2026	3 299	-	3 299	3 299

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 3 Autres actifs courants

3.1 AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Prêts, cautionnements	66	66
Charges constatées d'avance	2 200	2 377
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	2 267	2 443

Note 4 Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

La ventilation de l'impôt (exigible et différé) au compte de résultat est présentée en note 19.

4.1 VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

En milliers d'euros	Mars 2025	Résultat	Variation de change	OCI	Mars 2026
Marge interne sur stock	1 855	(465)	-	-	1 390
Autres différences temporelles	628	125	(9)	-	736
Frais d'acquisition de titres	75	-	-	-	75
Retraites	362	16	-	(35)	343
Provisions réglementées	(3 663)	192	0	-	(3 472)
Contrats de location ⁽¹⁾	(1 922)	365	(1)	-	(1 558)
Activation des reports déficitaires ⁽²⁾	2 632	(601)	-	-	2 031
IAS 16 « Immobilisations corporelles »	(790)	(77)	(6)	-	(873)
IAS 38 « Immobilisations incorporelles »	(151)	151	-	-	0
IFRS 9 « Instruments financiers »	6	(14)	-	(31)	(39)
Financement long terme	-	(88)	88	-	-
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(971)	(397)	71	(66)	(1 369)
Dont :					
Impôts différés actif	3 298	(1 753)	44	872	2 455
Impôts différés passif	(4 269)	1 356	27	(938)	(3 824)

(1) Les impôts différés constatés ont principalement pour base les contrats de location financement dont les actifs ont une durée d'amortissement supérieure à la durée de remboursement de la dette. Au 31 mars 2026, les dettes de location-financement sont complètement remboursées.

(2) Conformément aux principes comptables appliqués par le Groupe et mentionnés précédemment, les activations et reprises d'impôts différés actifs sur l'exercice s'élèvent à - 601 K€ et se répartissent principalement ainsi :

- 523 K€ ont été consommés chez DGS – Diam Global Services (ex. Piedade) ;
- 78 K€ ont été consommés chez Diam Portugal (ex. Pietec).

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Le Groupe dispose, à la clôture du 31 mars 2026, de déficits fiscaux reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés ayant généré ces déficits. Ils se composent principalement de 3,5 M€ de déficits en France, ainsi que de 5,9 M€ au Portugal. Ces derniers ont fait l'objet d'une activation à 100 %.

Le Groupe dispose également de déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'activation. Ils se composent principalement de 11,2 MAUD (soit 6,7 M€) de déficits en Australie. L'impôt différé actif sur ces déficits aurait été de 3,4 MAUD (soit 1,9 M€).

4.2 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LA CHARGE D'IMPÔT RÉELLE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Résultat net de l'ensemble consolidé	26 828	29 767
Impôt sur les résultats	(9 381)	(9 025)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(142)	(27)
Résultat avant impôt des activités poursuivies	36 351	38 819
Taux d'impôt	25,83 %	25,83 %
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	9 388	10 025
Charges non déductibles et produits non imposables	1 394	103
Différences de taux sur sociétés étrangères	37	(55)
Différences de taux sur sociétés françaises	(23)	93
Différences de taux sur opérations taxées à taux réduit	(1 964)	(1 512)
Déficits non activés ⁽¹⁾	790	393
Utilisation de déficits non activés	-	(98)
Activation de déficits antérieurement non reconnus	-	84
Crédit d'impôts	(424)	(166)
CVAE	241	161
Autres	(58)	(4)
CHARGE D'IMPÔT RÉEL	9 381	9 025
Taux d'impôt effectif	25,81 %	23,25 %

(1) Les déficits générés en Australie, États-Unis, Espagne et Argentine respectivement par les filiales OENEO Australasia, Vivelys USA – Oenodev, Inc., Piedade Corchos, Enodev Argentina et Seguin Moreau Napa Cooperage ne font pas l'objet d'une activation.

Il existe une convention d'intégration fiscale entre OENEO et les sociétés suivantes : Seguin Moreau & C°, Sambois, Seguin Moreau Ronchamp, Diam Bouchage, Diam France, Boisé France, Vivelys, SETOP, Galileo, Hegemoak et Tonnellerie Millet.

Chaque société filiale constate son impôt comme si elle était imposée seule. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe à raison de l'intégration fiscale et liées aux déficits et aux moins-values sont comptabilisées et conservées dans la société OENEO.

En contrepartie, la filiale bénéficiera de ses déficits reportables l'exercice où elle redeviendra bénéficiaire et la société OENEO

supportera alors la charge d'impôt à concurrence du montant des déficits ou moins-values précédemment transférés.

En cas de sortie du Groupe d'intégration fiscale de la filiale, aucune indemnisation ne sera accordée par la société OENEO à sa filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aurait été la cause. En particulier, les déficits fiscaux subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la filiale restent acquis à la société OENEO en sa qualité de société tête de Groupe.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 5 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Matières premières	En-cours	Produits finis et marchandises	Total
VALEURS NETTES AU 31 MARS 2024	114 657	11 202	37 154	163 013
Variations de l'exercice	9 998	(336)	(2 083)	-
Dot./Rep. aux provisions	(201)	(341)	(576)	-
Solde net à la clôture	124 454	10 525	34 495	163 013
Valeurs brutes	125 019	11 363	35 735	172 117
Provisions	(565)	(838)	(1 240)	(2 643)
VALEURS NETTES AU 31 MARS 2025	124 454	10 525	34 495	169 474
Variations de l'exercice	(11 649)	(2 749)	(4 154)	(18 552)
Dot./Rep. aux provisions	(99)	(78)	(45)	(222)
Solde net à la clôture	112 706	7 698	30 296	150 700
Valeurs brutes	113 370	8 614	31 581	153 565
Provisions	(664)	(916)	(1 285)	(2 865)
VALEURS NETTES AU 31 MARS 2026	112 706	7 698	30 296	150 700

La diminution des stocks sur l'exercice s'explique par :

- les mesures d'adaptation mise en place dans la division Élevage (fermeture de sites, baisse des volumes, rationalisation des flux d'encours...) afin de se rapprocher d'un stock cible correspondant à son niveau d'activité ;
- et les conditions d'achat de la matière première plus favorables en Bouchage, ayant permis de réduire la valeur des stocks, tout en conservant un niveau de couverture proche de celui de l'année passée.

Note 6 Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Fournisseurs débiteurs	1 684	2 147
Clients et comptes rattachés	71 489	73 663
Créances sociales et fiscales	3 345	3 935
Autres créances	2 030	2 353
Provisions	(859)	(880)
TOTAL DES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	77 689	81 217

La diminution des encours clients s'explique par un niveau d'activité plus faible en fin d'exercice par rapport à l'exercice précédent, ainsi que par la diminution des avances versées aux fournisseurs.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

CRÉANCES NON RÉGLÉES

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Dont actifs financiers ni impayés ni dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers impayés mais non dépréciés à la date de clôture		
			< 1 mois	1-3 mois	Au-delà de 3 mois
Créances clients	73 663	65 009	3 805	1 078	3 770
Dépréciation client	(857)	-	-	-	(857)
TOTAL AU 31 MARS 2025	72 805	65 009	3 805	1 078	2 913

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Dont actifs financiers ni impayés ni dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers impayés mais non dépréciés à la date de clôture		
			< 1 mois	1-3 mois	Au-delà de 3 mois
Créances clients	71 489	61 298	5 050	1 781	3 360
Dépréciation client	(835)	-	(1)	(3)	(831)
TOTAL AU 31 MARS 2026	70 654	61 298	5 049	1 778	2 530

Note 7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette est détaillée dans la note 21 « Détail de la trésorerie nette et de l'endettement financier ».

La trésorerie active s'élève à 51 013 K€ au 31 mars 2026.

Note 8 Capital apporté

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL APPORTÉ

En milliers d'euros	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale de l'action	Montant du capital apporté	Valeur de la prime d'émission	Total
AU 31 MARS 2024	65 052 474	1	65 052	35 648	100 701
AU 31 MARS 2025	65 052 474	1	65 052	35 648	100 701
Réduction de capital	(1 691 017)	1	(1 691)	(13 309)	(15 000)
AU 31 MARS 2026	63 361 457	1	63 361	22 339	85 701

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

8.2 ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Plan n° 21 du 14 juin 2022

La totalité des 5 000 actions attribuées gratuitement à un cadre dirigeant à la mise en place du plan ont été définitivement attribuées au terme de la période triennale, soit le 14 juin 2025.

La juste valeur, à échéance, du plan n° 21 mis en place en 2022 ressort à 68 K€ comme au 31 mars 2025. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2026, une charge nette de - 5 K€ est constatée au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Plan n° 22 du 27 juillet 2022

Sur les 406 400 actions attribuées gratuitement aux cadres dirigeants et collaborateurs à la mise en place du plan, 77 090 actions ont été définitivement attribuées au terme de la période triennale, soit le 27 juillet 2025.

La juste valeur, à échéance, du plan n° 22 mis en place en 2022 ressort à 1 037 K€ contre 1 039 K€ au 31 mars 2025. Compte tenu du débouclage du plan au cours du 1er semestre, une charge nette de - 109 K€ est constatée au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Plan n° 23 du 27 juillet 2022

Sur les 632 500 actions attribuées gratuitement aux cadres dirigeants à la mise en place du plan, 126 500 actions ont été définitivement attribuées au terme de la période triennale, soit le 27 juillet 2025.

La juste valeur, à échéance, du plan n° 23 mis en place en 2022 ressort à 1 701 K€ contre 1 696 K€ au 31 mars 2025. Compte tenu du débouclage du plan au cours du 1er semestre, une charge nette de - 187 K€ est constatée au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Plan n° 24 du 25 juillet 2024

Sur les 85 650 actions attribuées gratuitement aux cadres dirigeants et collaborateurs à la mise en place du plan, 71 403 actions ont été définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition d'un an, soit le 25 juillet 2025. Les actions

concernant les non-résidents, soient 12 431 actions, seront attribuées au terme d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 25 juillet 2026.

La juste valeur, à échéance, du plan n° 24 mis en place en 2024 ressort à 846 K€ contre 823 K€ au 31 mars 2025. Compte tenu du débouclage du plan en partie au cours du 1er semestre et des hypothèses retenues au 31 mars 2026, une charge nette de - 305 K€ est constatée au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Plan n° 25 du 24 juillet 2025

Des actions ont été attribuées gratuitement aux cadres dirigeants et collaborateurs (702 000 actions). L'attribution des actions, soumise à conditions de performance et de sur-performance, sera définitive au terme d'une période de trois ans, soit le 24 juillet 2028.

La juste valeur, à échéance, du plan n° 25 mis en place en 2025 ressort à 1 253 K€. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2026, une charge nette de - 286 K€ est constatée au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Plan n° 26 du 24 juillet 2025

Des actions ont été attribuées gratuitement aux cadres dirigeants et collaborateurs (300 600 actions). L'attribution des actions, soumise à conditions de performance et de sur-performance, sera définitive au terme d'une période de trois ans, soit le 24 juillet 2028.

La juste valeur, à échéance, du plan n° 26 mis en place en 2025 ressort à 545 K€. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2026, une charge nette de - 124 K€ est constatée au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Les variations de juste valeur (hors forfait social) des plans 21 à 26 ont un impact de - 1 016 K€ sur le résultat de la période et de 1 016 K€ sur les réserves consolidées (Cf. 3. Tableau de variations des capitaux propres consolidés).

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT

(unité)

AU 31 MARS 2024	86 764
Attribuées	85 650
Distribuées	(3 900)
Caduques	(402)
Autres ⁽²⁾	123 202
AU 31 MARS 2025	291 314
Attribuées	1 002 600
Distribuées	(279 993)
Caduques ⁽¹⁾	(500)
Autres ⁽²⁾	(778 212)
AU 31 MARS 2026	235 208

(1) Correspond à l'impact des départs et renoncement de droits.

(2) Correspond à l'impact des révisions des conditions de performance hors marché.

Au 31 mars 2026, le nombre potentiel d'actions attribuées gratuitement serait de 1 015 030 si l'hypothèse d'atteinte des objectifs de performance et de sur-performance était retenue.

Note 9 Réserves et report à nouveau

En milliers d'euros	Réserve légale	Réserve de consolidation Groupe	Réserve de conversion Groupe	Total part du Groupe
SOLDE AU 31 MARS 2024	6 209	177 689	1 440	185 338
Écarts de conversion	-	-	68	68
Écarts actuariels nets d'impôt	-	7	-	7
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	6 209	177 696	1 508	185 413
Affectation de résultat	-	28 850	-	28 850
Dividendes	-	(22 421)	-	(22 421)
Titres d'autocontrôle et paiements en action	-	2 426	-	2 426
Autres variations	-	24	-	24
SOLDE AU 31 MARS 2025	6 209	186 577	1 508	194 294
Écarts de conversion	-	-	(1 514)	(1 514)
Écarts actuariels nets d'impôt	-	70	-	70
Autres instruments financiers	-	89	-	89
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	6 209	186 735	(5)	192 939
Affectation de résultat	-	29 767	-	29 767
Dividendes	-	(22 519)	-	(22 519)
Augmentation de capital	-	(498)	-	(498)
Titres d'autocontrôle et paiements en action	-	988	-	988
SOLDE AU 31 MARS 2026	6 209	194 475	(5)	200 678

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 10 Emprunts et dettes financières

10.1 VENTILATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES SELON LA NATURE DU FINANCEMENT

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Dettes bancaires > 1 an (a)	80 487	30 260
Contrats de location simple (b)	4 762	3 042
Autres dettes financières (c)	215	366
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES – NON COURANT	85 464	33 667
Dettes bancaires < 1 an (a)	13 494	58 322
Contrats de location simple (b)	2 280	2 182
Autres dettes financières (c)	448	567
Concours bancaires < 1 an (d)	5 454	1 775
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES – COURANT	21 677	62 846
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	107 140	96 513

Ils se décomposent en :

(a) Dettes bancaires

Le Groupe dispose de 93,9 M€ d'emprunts auprès d'établissements bancaires, composés notamment de :

- 89,1 M€ au titre du financement syndiqué renouvelé fin novembre 2025 ⁽¹⁾ ;
- 3,1 M€ concerne la ligne court terme de la société Seguin Moreau Napa Cooperage ⁽²⁾ ;
- 0,2 M€ au titre du financement d'un bâtiment (Boisé France) débloqué en février 2025 ;
- 1,5 M€ concerne la ligne de crédit court terme de la société DGS - Diam Global Services.

Au 31 mars 2026, les covenants bancaires auxquels le Groupe est soumis sont relatifs à :

- la dette syndiqué d'OENEO ⁽¹⁾, mise en place en novembre 2025. Le contrat de crédit du 30 octobre 2025 prévoit le calcul du ratio de levier (défini comme suit : dette nette consolidée / EBITDA consolidé ; ces deux éléments étant retraités hors impacts de la norme IFRS 16) une fois par an après chaque clôture annuelle. En fonction du levier obtenu, les niveaux de marge appliqués pour l'année suivante sont augmentés ou diminués. Au 31 mars 2026, le levier est inférieur à 1,0x ; et

- la ligne court terme aux États-Unis ⁽²⁾ : au 31 mars 2026, compte tenu de la conjoncture difficile du marché américain et de ses impacts sur les comptes de la filiale Seguin Moreau Napa Cooperage, seuls deux des trois covenants bancaires sont respectés, ce qui ne remet pas en cause la poursuite du partenariat avec la banque locale.

À l'issue de l'analyse conduite conformément à IFRS 9, cette opération a été qualifiée de modification non substantielle du passif financier existant. En conséquence, le Groupe n'a pas procédé à la décomptabilisation de la dette d'origine.

La valeur comptable de la dette a été recalculée par actualisation des nouveaux flux de trésorerie contractuels au taux d'intérêt effectif d'origine. L'ajustement en résultant est non matériel et n'a pas d'impact significatif sur le résultat financier de l'exercice. Les frais de mise en place encourus ont été intégrés dans la valeur comptable ajustée et sont amortis sur la durée résiduelle de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une couverture de taux CAP a été mise en place chez OENEO le 19 décembre 2025.

La valorisation de l'option ressort à 175,4 K€ au 31 mars 2026 et a été qualifiée de couverture de flux de trésorerie.

(1) En France, le Groupe dispose, dans le cadre du refinancement de sa dette syndiquée, d'une enveloppe de 180,0 M€ qui se décompose de la façon suivante :

- Crédit A : 90,0 M€ amortissable annuellement et à échéance octobre 2030 ;
- Crédit B : 90,0 M€ Crédit réutilisable en EUR et à échéance octobre 2030.

(2) Au 31 mars 2026, le Groupe dispose également de deux lignes non utilisées en Espagne :

- une ligne d'affacturage du poste clients, pour un montant total de 3,5 M€ au taux de EURIBOR 1 mois plus marge ; et
- une ligne d'escompte (ou reverse factoring) négociée à hauteur de 20,0 M€.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

(b) Contrats de location simple

Pour donner suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 – Contrats de location, il a été reconnu une dette issue des contrats de location simple, portant principalement sur des locaux occupés et des équipements utilisés par le Groupe, à hauteur de 6,2 M€ au 1^{er} avril 2020. À fin mars 2026, cette dette s'établit à 7,0 M€.

(c) Autres dettes financières

Au 31 mars 2026, les autres dettes financières représentent 0,7 M€ et sont essentiellement composées d'une dette concernant

l'intégration des sociétés du groupe PIEDADE, pour 0,4 M€ auprès de l'IAPMEI (Agence portugaise pour la compétitivité et l'innovation), ainsi que des intérêts courus pour un montant de 0,3 M€.

(d) Concours bancaires courants

Au 31 mars 2026, les concours bancaires représentent 5,4 M€ et sont essentiellement composées d'un découvert chez Diam Portugal pour 3,3 M€, chez Diam Global Services pour 1,4 M€, ainsi que OENEO pour un montant de 0,7 M€.

10.2 ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

L'échéancier des dettes financières inscrites au bilan est le suivant :

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Dettes à moins d'un an	21 676	62 846
Dettes de 1 à 5 ans	85 464	33 667
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	107 140	96 513

L'échéancier ci-dessus est présenté selon les valeurs bilancieller des dettes, le différentiel avec les valeurs brutes n'est pas significatif.

10.3 RÉPARTITION PAR NATURE DE TAUX

La répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières est la suivante :

En milliers d'euros	Mars 2026		
	Zone euro	Autres	Total
Taux fixe	6 627	687	7 314
Taux variable	96 701	3 127	99 826
TOTAL PAR TAUX	103 328	3 814	107 140

La position nette de la dette à taux variable est la suivante :

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Niveau de dette à taux variable MLT	80 505	30 366
Niveau de dette à taux variable CT	19 321	59 859
TOTAL DETTES À TAUX VARIABLE	99 826	90 225
Couverture CAP	(45 000)	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	54 826	90 225

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

10.4 RÉPARTITION PAR DEVISE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
EUR	103 328	93 080
USD	3 719	3 381
AUD	13	12
Autres	80	40
TOTAL	107 140	96 513

Note 11 Engagements envers le personnel

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Provisions pour engagements de retraite	2 095	2 211
Provisions pour médailles du travail	140	145
TOTAL DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	2 235	2 356

Les engagements des sociétés françaises du Groupe en matière de retraite sont provisionnés sur la base de la méthode des coûts au prorata de l'ancienneté. Le Groupe calcule la provision en tenant compte de la rotation des effectifs, de l'espérance de vie, de l'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les autres critères retenus pour le calcul sont :

- taux annuel de revalorisation des salaires : 2,0 % Cadres et 3,0 % Non-Cadres ;
- taux d'actualisation IBOXX Corporates AA : 3,95 % (incluant l'érosion monétaire) ;
- âge de départ à la retraite : entre 65 et 67 ans ;
- modalités de départ volontaire en retraite : 100 % ;

- taux de mortalité réglementaire prescrite par le Code des assurances : INSEE 2024.

L'impact en compte de résultat sur l'exercice des engagements envers le personnel s'élève à 15 K€.

L'impact en réserves sur l'exercice des écarts actuariels (application de la norme IAS 19 « Révisé ») des engagements de retraites envers le personnel s'élève à - 106 K€ avant impôts.

Par ailleurs la provision pour retraite au titre du coût de départ des fondateurs de la filiale Diam Portugal s'élève à 850 K€.

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité pour le régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation sur la dette actuarielle des entités françaises.

En milliers d'euros	Mars 2026
Impact de la variation du taux sur la dette actuarielle	
Diminution de 0,20 %	32
Augmentation de 0,20 %	(31)

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 12 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Mars 2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mars 2026
Risques divers	17			(17)	0
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	17	-	-	(17)	0
Litiges ⁽¹⁾	692	97	(53)	-	736
Restructurations	69	8	(61)	(8)	8
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	760	105	(114)	(8)	743

(1) Le Groupe provisionne de manière systématique tout litige avec un tiers dès lors que celui-ci est d'ordre légal ou contractuel (responsabilité civile pour les dommages causés à autrui ou non-satisfaction d'une obligation contractuelle antérieure à la date de clôture, même si ces dommages sont découverts postérieurement à cette date de clôture). Les litiges, en particulier ceux relatifs aux clients, font l'objet d'une procédure qui permet leur identification et leur suivi individualisé.

Les provisions constituées comprennent tout d'abord les indemnités éventuelles ou les coûts de réparation du préjudice subis par les clients, pour les montants que le Groupe estime pouvoir avoir à supporter in fine suite à une transaction ou à un jugement, et en prenant en compte l'évolution des taux de change. Elles comprennent également les contentieux envers le personnel et les frais annexes qui pourraient être engagés : honoraires d'avocats ou d'experts, frais de procédure. Pour chaque litige, le Groupe prend en compte la prise en charge possible des litiges par son assureur. Le niveau des provisions est réajusté en fonction des dernières informations disponibles à chaque clôture.

Au 31 mars 2026, les provisions constituées concernent des litiges dans les divisions opérationnelles.

Note 13 Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	8 503	8 692
TOTAL DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	8 503	8 692
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	335	205
Dettes d'impôt	1 800	2 243
TOTAL DES AUTRES PASSIFS COURANTS	2 135	2 448

(1) Le poste « produits constatés d'avance » est constitué essentiellement de subventions d'investissement comptabilisées par Diam Corchos et Diam France, à hauteur de 7,1 M€.

Note 14 Chiffres d'affaires

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025	Variation
France	83 381	93 539	(10 158)
Export	192 067	211 581	(19 514)
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	275 447	305 120	(29 672)

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 15 Charges externes

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Locations et charges locatives	(1 195)	(1 108)
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	(7 337)	(7 911)
Autres charges externes (dont énergie)	(7 561)	(9 045)
Sous-traitance générale et personnel extérieur	(6 582)	(8 065)
Entretien et réparations	(9 105)	(9 248)
Primes d'assurance	(3 448)	(4 262)
Études et recherches, divers documentation	(1 446)	(1 106)
Publicité, publication, relations publiques	(1 940)	(2 137)
Transport de biens et marchandises	(7 490)	(8 279)
Déplacements, missions et réceptions	(2 394)	(2 359)
Frais postaux et de télécommunications	(534)	(604)
Services bancaires et assimilés	(326)	(327)
TOTAL DES CHARGES EXTERNES	(49 357)	(54 450)

La diminution des charges externes s'explique par le ralentissement de l'activité et par l'attention portée à la maîtrise des coûts, particulièrement dans la division Élevage.

Note 16 Charges de personnel

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(42 427)	(44 650)
Charges sociales	(16 440)	(16 426)
Participations des salariés	(957)	(1 389)
Provisions engagements de retraites	89	99
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(59 736)	(62 365)

(1) Au 31 mars 2026, ce montant inclut une charge IFRS 2 de - 1 M€, contre une charge IFRS 2 de - 2,4 M€ (hors forfait social) au 31 mars 2025.

EFFECTIF MOYEN

	Mars 2026	Mars 2025	Variation	
			(en nombre)	(en %)
Effectif moyen	1 100	1 172	(73)	- 6,2 %

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 17 Autres produits et charges opérationnels non courants

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Litiges ⁽¹⁾	-	(336)
Restructurations ⁽²⁾	143	(1 943)
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations ⁽³⁾	1 559	170
Autres ⁽⁴⁾	130	128
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	1 832	(1 981)

(1) Intégrait au 31 mars 2025 les frais de litiges avec des tiers.

(2) Correspond à la réorganisation industrielle de la division Élevage, en France et aux États-Unis.

(3) Correspond à des cessions de sites dans les deux divisions.

(4) Correspond à des reprises de charges des exercices précédents.

Les variations des provisions pour risques et charges sont détaillées en note 12.

Note 18 Coût de l'endettement et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net est passé de 5,2 M€ au 31 mars 2025 à 2,8 M€ au 31 mars 2026, principalement en raison de la baisse de l'Euribor sur l'exercice ainsi que d'un produit financier plus important, lié à un niveau de trésorerie plus élevé.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Résultat net/actifs financiers (hors équivalents de trésorerie)	-	-
Provisions risques et charges financiers	(74)	(90)
Provisions sur actifs financiers	-	(1)
Prod. nets/cession VMP (hors équivalents de trésorerie)	-	-
Autres charges financières nettes	(181)	(82)
Autres produits financiers nets ⁽¹⁾	315	943
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS HORS CHANGE	60	770
Gains de change	408	361
Pertes de change	(894)	(560)
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CHANGE ⁽²⁾	(486)	(199)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(426)	571

(1) Au 31 mars 2026, ces opérations incluent des dividendes reçus de participations minoritaires, ainsi que le produit de placements de trésorerie.

(2) Au 31 mars 2026, ces opérations incluent des pertes de change latentes nettes sur la conversion en € de dettes intragroupes à court terme provenant de filiales étrangères (dollar US et peso chilien).

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 19 Ventilation de l'impôt au compte de résultat

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Impôt exigible ⁽¹⁾	(8 984)	(10 087)
Impôt différé	(397)	1 062
TOTAL DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(9 381)	(9 025)

(1) Dont - 243 K€ relatifs à la CVAE au 31 mars 2026 contre - 161 K€ au 31 mars 2025.

Étant consolidé dans un Groupe soumis à la règle de l'impôt minimum mondial (Règle du Pilier 2), le Groupe a constaté une charge d'impôt complémentaire de 35 K€.

Note 20 Résultats par action

20.1 INSTRUMENTS DILUTIFS

Au 31 mars 2026, le nombre de titres pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre de titres
Actions ⁽¹⁾	62 650 946	62 650 946
Actions attribuées gratuitement	235 208	235 208
TOTAL	62 886 154	62 886 154

(1) Le nombre d'actions indiqué ne tient pas compte des actions d'autocontrôle.

20.2 RÉSULTAT PAR ACTION

Le niveau de résultat pris en compte est celui revenant à l'entreprise consolidante à savoir le Résultat net – part du Groupe. Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Résultat net de l'ensemble consolidé – part du Groupe	26 828	29 767
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	63 499 769	64 054 931
Résultat de base par action de l'ensemble consolidé (€ par action)	0,42	0,46

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

20.3 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le niveau de résultat pris en compte est le Résultat net – part du Groupe. Le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Les instruments dilutifs sont les instruments qui donnent droit à un accès différé au capital de la société consolidante et dont

l'émission future éventuelle en actions ordinaires se traduit par une diminution du bénéfice par action.

Pour le calcul, sont retenus l'ensemble des instruments dilutifs émis par la société consolidante, quel que soit leur terme.

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Résultat net de l'ensemble consolidé – part du Groupe	26 828	29 767
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	63 749 067	64 243 975
Résultat dilué par action de l'ensemble consolidé (€ par action)	0,42	0,46

Note 21

Détail de la trésorerie nette et de l'endettement financier

21.1 DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE NETTE

En milliers d'euros	Note	Mars 2026	Mars 2025
Comptes bancaires		11 472	9 890
SOUS-TOTAL DISPONIBILITÉS		11 472	9 890
Valeurs mobilières de placement – brut		39 540	29 528
Rubriques actives de trésorerie	7	51 013	39 417
Concours bancaires et intérêts courus liés		(5 454)	(1 775)
Rubriques passives de trésorerie	10	(5 454)	(1 775)
TRÉSORERIE NETTE		45 559	37 642

21.2 DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	Note	Mars 2026	Mars 2025
Dettes bancaires		(93 981)	(88 582)
Concours bancaires		(5 454)	(1 775)
Contrats de location simple		(7 042)	(5 224)
Autres dettes financières		(663)	(933)
DETTES FINANCIÈRES BRUTES	10	(107 140)	(96 513)
Disponibilités et équivalents de trésorerie		51 013	39 417
ACTIFS FINANCIERS	7	51 013	39 417
ENDETTEMENT FINANCIER NET		(56 127)	(57 096)

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 22

Information sectorielle

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le management du Groupe a identifié trois segments opérationnels :

- la division « Élevage » qui regroupe les activités destinées à l'élevage de vins ;

- la division « Bouchage » qui regroupe les activités de bouchage de vins ;
- les autres activités (facturations de la société OENEO).

Le principal décideur opérationnel de la Société au sens de l'IFRS 8 est le Directeur Général.

SECTEURS OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	Résultat/Bilan mars 2026					Résultat/Bilan mars 2025				
	E	B	H	I	TOTAL	E	B	H	I	TOTAL
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	64 786	210 661	-	-	275 447	82 649	222 469	2	-	305 120
Résultat opérationnel courant	(2 487)	42 754	(2 489)	-	37 778	3 378	45 751	(3 666)	-	45 463
Total actif	181 422	284 149	118 704	(90 708)	493 567	196 711	283 340	136 063	(115 000)	501 114
Acq. immos corp.	1 945	19 599	11	-	21 555	2 537	13 428	-	-	15 965
Acq. immos incorp.	395	71	117	-	583	783	130	-	-	913
Dotations aux amort. et provisions	(4 607)	(14 972)	(293)	-	(19 872)	(5 624)	(14 811)	(475)	-	(20 910)
Capitaux employés	148 595	220 279	462	-	369 336	165 038	217 694	(875)	-	381 857
ROCA (Retour/CA)	- 4 %	20 %	-	-	14 %	4 %	21 %	-	-	15 %
ROCE (Retour/Capitaux employés)	- 2 %	19 %	-	-	10 %	2 %	21 %	-	-	12 %
Total Passif hors capitaux propres	70 045	89 493	110 786	(89 965)	180 359	77 189	107 016	105 879	(113 732)	176 352

E : Élevage B : Bouchage H : Holding (*) I : élimination Inter-secteur

(*) Afin de ne faire supporter par les divisions opérationnelles que leurs charges propres, le coût du financement lié à la situation financière d'OENEO et les charges liées au fonctionnement d'un holding coté ont été conservés au niveau de la société OENEO.

(1) Au 31 mars 2026, le Groupe réalise 43 % de son activité via distributeurs et 57 % auprès de clients directs. Le 1er client distributeur représente 14,0 % du chiffre d'affaires consolidé (vs 12,9 % sur l'exercice passé) et le 1er client direct représente 2,6 % du chiffre d'affaires consolidé (vs 2,8 % sur l'exercice passé). Les 10 premiers clients (tous réseaux) représentent 36,4 % du CA, contre 37,5 % au 31 mars 2025. Les trois premiers clients du Groupe sont des distributeurs, et les 10 premiers clients directs représentent 9,1 % du CA consolidé.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les postes ci-dessous sont ventilés : pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle, pour les investissements et les actifs par pays d'implantation des sociétés consolidées.

Conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants à présenter par zone géographique sont les actifs non courants autres que les instruments financiers et les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
France	83 381	93 539
Europe ⁽¹⁾	110 332	114 883
Amérique ⁽²⁾	58 473	74 758
Océanie	7 471	6 752
Reste du monde	15 790	15 188
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	275 447	305 120

(1) Dont 29 M€ et 42 M€ de CA réalisé respectivement en Espagne et Italie représentant 64 % du CA en Europe au 31 mars 2026. Au 31 mars 2025, le CA était de 30 M€ et 43 M€ pour l'Espagne et l'Italie représentant 64 % du CA en Europe.

(2) Dont 33 M€ de CA réalisé aux États-Unis représentant 57 % du CA en Amérique au 31 mars 2026. Au 31 mars 2025, le CA était de 48 M€ représentant 64 % du CA en Amérique.

VENTILATION DES ACTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
France	347 158	348 578
Europe	102 699	96 042
Amérique	40 832	53 670
Océanie	2 869	2 815
Reste du monde	9	8
TOTAL ACTIF	493 567	501 114

VENTILATION DES ACTIFS NON COURANTS HORS IMPÔTS ET FINANCIERS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
France	81 926	80 910
Europe	109 157	105 001
Amérique	10 679	12 070
Océanie	616	595
TOTAL ACTIFS NON COURANTS HORS IMPÔTS ET FINANCIERS	202 377	198 576

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 23 Effectifs

	Effectif moyen		Effectif à la clôture	
	Mars 2026	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2025
Cadres	198	196	196	200
Etam	139	150	137	138
Employés	107	107	109	96
Ouvriers	657	720	624	660
TOTAL DES EFFECTIFS	1 100	1 172	1 066	1 094
dont :				
– Bouchage	740	755	737	721
– Élevage	347	405	316	359
– Holding	13	13	13	14

Note 24 Passifs éventuels

À la date d'arrêté de nos comptes, nous n'avons pas connaissance de passifs éventuels de nature à impacter les comptes consolidés du Groupe.

Note 25 Distribution

L'assemblée générale du 24 juillet 2025 a décidé la distribution d'un dividende de 0,35 € par action en numéraires au titre de l'exercice 2024/2025. Le dividende a été détaché le 1^{er} octobre 2025 et mis en paiement le 3 octobre 2025 pour 22 519 K€.

Note 26 Transactions avec les parties liées et rémunération des dirigeants

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Au compte de résultat		
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	7 179	11 265
Achats ⁽¹⁾	(1)	(23)
Prestations de service ⁽²⁾	(400)	(427)
Au bilan		
Créances clients ⁽¹⁾	862	2 277
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	(39)	(58)

(1) Différentes sociétés du Groupe, tant de la division Bouchage que de la division Élevage, sont fournisseurs du groupe Rémy Cointreau, dont Andromède est également actionnaire au travers de la société Orpar.

(2) La convention conclue avec Andromède porte sur les prestations de services de pilotage et de contrôle de la fonction financière du Groupe réalisées par la société Andromède au bénéfice de la société OENEO. La société OENEO verse une rémunération forfaitaire hors taxes correspondant aux prestations effectuées.

La société Andromède contrôle la société CASPAR, qui détient 70,83 % du capital et 83,48 % des droits de vote de la société OENEO.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de rémunération sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Le Conseil d'administration a approuvé une grille de critères de performance basés principalement sur des indicateurs financiers à prendre en compte pour la fixation de la rémunération des dirigeants.

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Organes de direction (fixe, variable et rémunération de l'activité)	758	703
Autres membres du Conseil d'administration (rémunération de l'activité)	219	219
TOTAL AVANTAGES À COURT TERME (montants bruts, hors excédent social)	977	922
Charges liées aux plans d'actions et assimilés	160	449
TOTAL RÉMUNÉRATIONS	1 137	1 371

Note 27 Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la direction financière du Groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du Groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable a minima de la direction financière du Groupe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Aval, caution et garantie donnés	5 500	5 500
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	5 500	5 500

Ce montant correspond à une caution solidaire donnée par OENEO à la banque CACM au titre d'une ligne bancaire concernant les achats de bois de la société Seguin Moreau Ronchamp pour 5 500 K€.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPLEXES

Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du Groupe.

ENGAGEMENT HORS BILAN REÇUS

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Crédit confirmé non utilisé	90 000	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	90 000	-

Ce montant correspond au crédit réutilisable en Euros à échéance octobre 2030.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 28 Événements post-clôture

Le Groupe a fait l'acquisition, en date du 18 mai 2026, de 100 % des actions de la société Comercial Altasur Chile, distributeur depuis près de vingt ans de la division Bouchage en Amérique du Sud.

Note 29 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Incidence de la var. des stocks et en cours nets	17 405	(6 463)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs nets	4 610	6 343
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	(3 792)	(3 134)
INCIDENCE DE LA VARIATION DU BFR LIÉE À L'ACTIVITÉ	18 222	(3 255)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(582)	(913)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(21 555)	(15 965)
Acquisitions d'actifs financiers	(3)	(2 117)
TOTAL ACQUISITIONS DE LA PÉRIODE	(22 141)	(18 995)
Décalage de décaissements	(1 405)	1 801
INVESTISSEMENTS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS DÉCAISSÉS	(23 545)	(17 194)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

En milliers d'euros	31/03/2025	Variation cash		Variation non cash				31/03/2026
		Émission	Rembour- sement	Changements d'hypothèses sur dette de location	Intérêts cours	Écart de conversion	Autres variations	
Emprunts et dettes financières	94 329	5 523	(2 987)	4 545		(199)	186	101 397
Intérêts	409		(2 765)		3 560		(913)	290
Concours bancaires	1 775		3 679					5 454
INCIDENCE NETTE	96 513	5 523	(2 073)	4 545	3 560	(199)	(727)	107 141

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Note 30

Ventilation des instruments financiers par catégorie

	Catégories d'instruments financiers selon IFRS 9				Mars 2026		
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par résultat	Évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau de juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>							
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants	4 137				4 137	4 137	2
Actifs courants							
Clients et autres débiteurs	77 689				77 689		
Trésorerie et équivalents	11 473	39 540			51 013	51 013	1
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts et dettes financières non courants	85 464				85 464	85 464	2
Passifs courants							
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	21 676				21 676	21 676	1-2
Fournisseurs et autres créditeurs	55 777				55 777		

	Catégories d'instruments financiers selon IFRS 9				Mars 2025		
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par résultat	Évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau de juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>							
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants	4 302	-	-	-	4 302	4 302	2
Instruments financiers							
Actifs courants							
Clients et autres débiteurs	81 217	-	-	-	81 217	-	-
Trésorerie et équivalents	9 889	29 528	-	-	39 417	39 417	1
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts et dettes financières non courants	33 667	-	-	-	33 667	33 667	2
Passifs courants							
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	62 846	-	-	-	62 846	62 846	1-2
Fournisseurs et autres créditeurs	61 297	-	-	-	61 297	-	-

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Conformément à la norme IFRS 13, la juste valeur est classée selon les critères suivants :

1. prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
2. données autres que les prix cotés visés au niveau I, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Pour les Instruments dérivés, le Groupe

utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché, notamment pour les swaps de taux d'intérêt, les achats et ventes à terme ou les options de change comme par exemple, les cours de change spot et à terme ou la courbe de taux d'intérêt ;

3. données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Note 31

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- honoraires facturés à OENEO et ses filiales au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 218 K€ par ACA Nexia et 183 K€ par Deloitte ;

- honoraires facturés au titre des services autre que la certification des comptes : 6 K€ par Deloitte et 1 K€ par ACA Nexia (diverses attestations) ;

- honoraire afférents à la certification des informations en matière de durabilité (OTI) : 44 K€.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

ACA Nexia

31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de 640 000 €
B 331 057 406 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'Assemblée générale de la société OENEO

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société OENEO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION DE LA DIVISION ÉLEVAGE

(Paragraphe « 2) Écarts d'acquisition », « 4) Immobilisations - Valeur recouvrable des immobilisations » de la section A. « Principes comptables, méthodes d'évaluation » et « Note 1 : Écarts d'acquisition » de la section D « Notes aux états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés).

Risque identifié

Au 31 mars 2026, les écarts d'acquisition de la division Élevage sont inscrits au bilan consolidé pour une valeur nette comptable de 15 639 milliers d'euros, soit 3,2 % du total de l'actif. La Direction s'assure à chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'activité de la division Élevage a été déterminée par référence à la valeur d'utilité, calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant la division.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit compte tenu (i) du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, et (ii) de l'importance des jugements de la Direction, s'agissant notamment des prévisions de flux de trésorerie, du taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie, ainsi que du taux d'actualisation qui est appliqué dans un contexte macroéconomique et financier générant des incertitudes sur les projections de chiffre d'affaires et sur la rentabilité du Groupe.

Réponse apportée

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie.

Nous avons notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'unités génératrices de trésorerie de la division Élevage et la cohérence de la détermination de cette valeur avec les projections des flux de trésorerie estimés pour la détermination de la valeur d'utilité ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie estimés au regard du contexte économique et financier dans les secteurs dans lesquels opère la division Élevage, en obtenant une compréhension de la façon dont la direction générale a élaboré les prévisions dans le contexte évoqué précédemment ;
- apprécié la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie avec les prévisions de marché ;
- examiné le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés de la division Élevage, en vérifiant que les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'unités génératrices de trésorerie Élevage permettent d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement pour une telle activité ;
- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues, en vérifiant les calculs de sensibilité réalisés et en appréciant la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la société ;
- vérifié que les notes de l'annexe aux comptes reflètent une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste mentionnée au II de l'article L. 821-13 du Code de commerce.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OENEO par l'assemblée générale du 6 juin 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 27 juillet 2023 pour le cabinet ACA Nexia.

Au 31 mars 2026, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18^e année de sa mission sans interruption et le cabinet ACA Nexia dans la 3^e année.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous

jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Le Bouscat, le 25 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ACA Nexia

Olivier JURAMIE Charlotte JANSEN

Deloitte & Associés

Mathieu PERROMAT



COMPTES ANNUELS

5.

5.1 Bilan	206	5.4 Tableau des filiales et participations	231
5.1.1 Bilan actif	206	5.5 Tableau de variation des capitaux propres	234
5.1.2 Bilan passif	208	5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	235
5.2 Compte de résultat	209		
5.3 Annexe	211		

5. COMPTES ANNUELS

Bilan

5.1 BILAN

5.1.1 Bilan actif

En milliers d'euros	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/03/2026	Net 31/03/2025
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1, 2	2 962	2 557	405	536
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1, 2	79		79	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1, 2	54	42	12	8
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières ⁽¹⁾					
Participations	3	262 547	56 880	205 667	221 156
Créances rattachées aux participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		2		2	2
Autres titres immobilisés	5b	77		77	
Prêts					
Autres immobilisations financières	4	11		11	11
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)		265 732	59 479	206 253	221 713
(1) Dont à moins d'un an				0	0

5. COMPTES ANNUELS

Bilan

En milliers d'euros	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/03/2026	Net 31/03/2025
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances⁽¹⁾					
Clients et comptes rattachés	4	2 766		2 766	79
Autres créances	3, 4	73 787	498	73 289	101 962
Charges constatées d'avance	4	173		173	245
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres	5b	9 278	1 753	7 525	10 331
Autres titres		39 810		39 810	29 559
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		2 103		2 103	3 189
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		127 917	2 251	125 666	145 365
Frais d'émission des emprunts (V)		904		904	
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différence d'évaluation – actif (VII)		342		342	23
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)		394 896	61 730	333 166	367 101
(1) Dont à moins d'un an				76 228	102 286

5. COMPTES ANNUELS

Bilan

5.1.2 Bilan passif

En milliers d'euros	Notes	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres			
Capital (dont versé 63 361)	5	63 361	65 052
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		69 599	82 908
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserve légale		6 553	6 553
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		75	75
Autres réserves			
Report à nouveau		81 577	130 428
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(976)	(26 332)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	6	491	491
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		220 680	259 175
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	7	1 231	3 618
Provisions pour charges	7	72	125
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		1 303	3 743
Dettes ⁽¹⁾			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8, 9, 10	91 051	86 509
Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾			14 049
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	1 361	908
Dettes fiscales et sociales	8	2 031	2 421
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8	16 659	229
Produits constatés d'avance	8	28	26
TOTAL DETTES (III)		111 130	104 142
Écarts de conversion et différence d'évaluation – passif (IV)		54	41
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		333 166	367 101
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		30 130	74 141
(2) Dont emprunts participatifs		0	0

5. COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue		7 954	7 707
Chiffres d'affaires net	14	7 954	7 707
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 542	2 960
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits			29
Total produits d'exploitation (I)		11 496	10 696
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾		5 083	4 829
Impôts, taxes et versements assimilés		450	173
Salaires		6 197	5 364
Cotisations sociales		1 755	1 678
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
– sur immobilisations : dotations aux amortissements	15	175	567
– sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
– sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions	7	843	2 962
Valeurs comptables des immobilisations cédées			
Autres charges		211	229
Total charges d'exploitation (II)		14 714	15 802
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(3 218)	(5 106)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation ⁽²⁾	5, 4	15 632	15 173
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾		2 710	5 533
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾			
Reprises sur dépréciations et provisions	3	1 032	285
Différences positives de change		8	6
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		748	
Total produits financiers (V)	16	20 130	20 997

5. COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		16 386	40 211
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		3 088	4 340
Différences négatives de change		106	103
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)	16	19 580	44 654
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	16	550	23 657
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		(2 668)	(28 763)
Produits exceptionnels (VII)			1 359
Charges exceptionnelles (VIII)			1 462
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(103)
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	17	(1 692)	(2 534)
Total des produits (I+III+V+VII)		31 626	33 052
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		32 602	59 384
BÉNÉFICE OU PERTE		(976)	(26 332)
(1) Y compris :			
- redevances de crédit-bail mobilier ;			
- redevances de crédit-bail immobilier.			
(2) Dont produits concernant les entités liées		18 342	20 244
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		262	363

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

5.3 ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2026 dont le total est de 333 166 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 976 K€.

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes	212
Principes généraux	212
Changements comptables	214
B. Faits caractéristiques de l'exercice	215
C. Événements postérieurs à la clôture	216
D. Notes sur le bilan actif	217
Note 1 Tableau des immobilisations	217
Note 2 Tableau des amortissements	219
Note 3 Tableau des provisions	219
Note 4 Échéancier des créances	220
E. Notes sur le bilan passif	221
Note 5 Renseignements concernant le capital social	221
Note 6 Provisions réglementées	223
Note 7 Tableau des provisions sur postes de passif	223
Note 8 Échéancier des dettes	224
Note 9 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	224
Note 10 Répartition par nature de taux	224
Note 11 Répartition par devises	225
Note 12 Charges à payer rattachées aux postes de dettes	225
Note 13 Dettes garanties par des sûretés	225
F. Notes sur le compte de résultat	225
Note 14 Ventilation du chiffre d'affaires	225
Note 15 Dotation aux amortissements	226
Note 16 Résultat financier	226
Note 17 Ventilation de l'impôt sur les sociétés (IS)	227
Note 18 Créances et dettes futures d'impôts	228
G. Autres informations	228
Note 19 Rémunération des dirigeants et membres du Conseil d'administration	228
Note 20 Honoraires des commissaires aux comptes	229
Note 21 Informations relatives à l'effectif par catégorie	229
Note 22 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	229
H. Engagements hors-bilan	230
Note 23 Engagements donnés	230
Note 24 Engagements reçus	230
Note 25 Engagements en matière de crédit-bail	230

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC R. 2022-06 relatif au Plan Comptable Général (en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels et sont présentés en milliers d'euros (K€).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

À chaque arrêté, lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est inférieure à leur valeur d'utilité, un amortissement exceptionnel est pratiqué si la perte de valeur est jugée définitive, ou une dépréciation est constituée dans le cas contraire.

À ce titre, l'application DECLIC a été dépréciée au 31 mars 2024 pour 1 583 K€ ramenant l'actif à une valeur nette comptable de 357 K€ au 31 mars 2026.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'achat.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon les méthodes suivantes :

- matériels et outillages : 3 à 10 ans (linéaire) ;
- mobilier et matériel informatique : 3 à 10 ans (linéaire) ;
- installations techniques : 5 à 10 ans (linéaire) ;
- agencements : 5 à 10 ans (linéaire).

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, la Société amortit fiscalement ces frais sur 5 ans prorata temporis.

La quote-part de ces frais ainsi amortie est constatée dans un compte de provisions pour amortissements dérogatoires dans les capitaux propres sous la rubrique « Provisions réglementées ».

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité, fondée sur les flux futurs de trésorerie ou sur la méthode patrimoniale, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les business plans à cinq ans, actualisés par le management en mars 2026, pour une présentation au Conseil d'administration OENEO du 11 juin 2026. Ils contiennent le budget 2026/2027 qui a été approuvé par le Conseil d'administration de mars 2026. Au-delà, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

Au 31 mars 2026, ces hypothèses reposent sur :

- la prise en compte des difficultés du secteur vitivinicole, après deux années 2024 & 2025 marquées par des récoltes mondiales historiquement basses ;
- un contexte géopolitique mondial perturbé par les conflits (armés, commerciaux...) et limitant la visibilité du marché, toujours sur fond de ralentissement de la consommation mondiale de vin ;
- les plans d'action visant à limiter l'empreinte carbone dans le cadre des objectifs RSE du Groupe ; et
- des coûts d'intrants impactés par le réchauffement climatique, ainsi que des programmes de R&D ambitieux et répondant aux enjeux d'une vitiviniculture saine et durable.

Elles se traduisent par :

- une année de transition pour les deux divisions, guidée par la prudence en l'absence de toute visibilité sur le redémarrage de la demande ;
- puis une croissance modérée en Bouchage, reflétant la stratégie de valeur et de montée en gamme ;
- et enfin un rebond de l'activité à partir de 2027 pour la division Élevage, reposant notamment sur l'innovation et le retour à un marché et un écosystème assaini après trois années de forte crise (à l'image de la précédente crise de 2009) ;
- un taux de croissance à l'infini utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 1,7 % pour les deux divisions.

Le taux d'actualisation est de 8,5 % pour les deux secteurs opérationnels Bouchage et Élevage, contre 8,7 % au 31 mars 2025.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Les tests ainsi menés ont fait ressortir une perte de valeur sur les titres de la société Seguin Moreau & C°. Aussi, une dépréciation de 15 490 K€ a été constatée à la clôture, ce qui ramène les titres de la société Seguin Moreau & C° à une valeur nette comptable de 104 413 K€ au 31 mars 2026.

4. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont uniquement constituées de créances sur des sociétés du Groupe. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

À la clôture, une provision pour dépréciation du compte courant Tonnellerie Millet a été constatée à hauteur de la situation nette négative, soit pour 487 K€. Le compte courant Sabaté South Africa reste lui déprécié pour 10 K€.

5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT – AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. ACTIONS PROPRES

Les titres autodétenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Les actions propres détenues par la Société sont présentées dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement. La décomposition de ce poste est détaillée en note 5 b).

Conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (voir paragraphe spécifique ci-après).

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

La Société a adopté la méthode de la position globale de change pour valoriser ses dettes et créances en devises, c'est-à-dire que pour les opérations dont les termes sont suffisamment proches, les pertes et gains de change latents sont compensés et le montant de la provision pour risques éventuellement constituée est limité à l'excédent des pertes latentes de change sur les gains latents.

8. NOTION DE RÉSULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments se rapportant à un événement majeur et inhabituel sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

9. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 1997, la Société a opté pour entrer dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est la société tête de groupe. Ce périmètre comprend les sociétés suivantes :

- OENEO ;
- Diam Bouchage ;
- Seguin Moreau & C° ;
- Sambois ;
- Diam France ;
- Boisé France ;
- Vivelys ;
- Hegemoak ;
- Seguin Moreau Ronchamp ;
- Setop ;
- Galileo ;
- Tonnellerie Millet.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont comptabilisées dans les filiales comme en l'absence d'intégration ;
- la société mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Au 31 mars 2026, le groupe d'intégration fiscale est redevable d'un impôt sur les sociétés et contributions assimilées s'élevant à 533 K€ après crédits d'impôt. Par ailleurs, l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale, soit le produit d'intégration fiscale, ressort à 2 158 K€ (voir note 17 sur la ventilation de l'IS). Il n'existe plus aucun déficit reportable au niveau du Groupe.

La décomposition de la charge d'impôt sur les sociétés est détaillée dans la note 17 « Répartition de l'impôt sur les sociétés ».

En cas de sortie du groupe d'intégration, aucune indemnisation ne sera accordée par la société OENEO à la société filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause. En particulier, les déficits subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la société filiale resteront acquis à la société OENEO en sa qualité de société tête de Groupe.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

10. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément au règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représente une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

11. PROVISION POUR PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES

Lors de l'attribution des plans, la Société a une obligation contractuelle à l'égard des bénéficiaires des attributions dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ceux-ci. Compte tenu de ces éléments, la Société comptabilise une provision pour risque, déterminée plan par plan, représentative de l'obligation de livrer les titres. Cette provision est égale à la somme des éléments suivants :

- la valeur nette comptable des actions propres détenues ;
- le prix probable d'acquisition (évalué en cours de clôture) par l'entreprise des actions qui n'ont pas encore été achetées.

La prise en compte de la charge liée à cette provision est étalée au prorata de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Conformément à l'avis CNC 2008-17, les dotations et reprises de provisions relatives aux attributions gratuites d'actions ou options d'achat d'actions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

12. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

OENEO gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés. La Société utilise essentiellement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement et convertir des taux variables en taux fixes.

Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

Les instruments financiers qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de marché est négative.

13. PROVISION IDR

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constatée dans les comptes sociaux pour un montant total de 72 K€. Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 13 juillet 2013 modifiée le 11 mai 2021, la Société a opté pour la nouvelle méthode, conduisant à étaler l'engagement uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce montant a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- âge de départ des salariés : entre 65 et 67 ans ;
- taux de progression des salaires : 2 % cadres ;

- table de mortalité : Insee 2024 ;
- taux d'actualisation Iboxx AA10+ : 3,95 % (incluant l'érosion monétaire) ;
- taux de charge sociales patronales : 62 %.

14. FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Conformément à l'article 212-11 du PCG, les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés à l'actif en charges à répartir et seront étalés sur la durée de l'emprunt.

Changements comptables

À compter de son exercice ouvert le 1^{er} avril 2025, la Société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC n° 2014-03 portant Plan Comptable Général. Cette première application, qui constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce, est mise en œuvre de manière prospective, conformément aux dispositions transitoires du règlement ANC n° 2022-06.

Elle se traduit principalement par la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges, l'adaptation du plan de comptes ainsi que la mise en œuvre des nouveaux modèles d'états financiers et de présentation des informations en annexe.

INCIDENCES DU CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'EXERCICE 2026

I. Résultat exceptionnel

Conformément à l'article 5135 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 mars 2026, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Aucun impact sur les comptes au 31 mars 2026.

• Amendes et pénalités

Au 31 mars 2026, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Le montant des pénalités comptabilisés en autres charges s'élève à 1 K€ au 31 mars 2026.

2. Suppression de la technique de transfert de charges

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

3. Présentation de la colonne comparative (exercice 2025)

Les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2026 sont établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 2025 », de manière prospective, entre

des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Ils portent principalement sur les postes suivants :

- actif :
 - les immobilisations corporelles en cours qui étaient précédemment scindées en « Immobilisations en cours » et en « Avances et acomptes », sont désormais présentées en « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes »,
 - la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée dans la rubrique des « Créances » ;
- passif :
 - la ligne provisions pour risques et charges est séparée entre provisions pour risques et provisions pour charges,
 - la ligne « Produits constatés d'avance » figure désormais dans la rubrique « Dettes » ;
- compte de résultat :
 - le chiffre d'affaires qui était précédemment scindé en « Production vendue biens » et en « Production vendue services », est désormais présenté en « Production vendue »,
 - les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »,
 - les lignes de résultat exceptionnel, auparavant réparties en « Opération de gestion », « Opérations de capital » et « Provisions », sont regroupées sur une seule ligne pour toutes les charges exceptionnelles et une seule ligne pour tous les produits exceptionnels.

B. Faits caractéristiques de l'exercice

1. COMPARABILITÉ DES EXERCICES

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, ce qui était aussi le cas de l'exercice précédent.

2. PARTIES LIÉES

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

3. PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Dans le prolongement des plans triennaux de juillet 2022, arrivés à leur terme en juillet 2025, le Groupe a mis en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions, sur la période triennale 2025/2028 et a estimé au plus près le calcul de la

charge correspondante, au regard de l'atteinte des objectifs de performance (cf. note 5 « Attribution gratuite d'actions »).

4. DIVIDENDES

OENEO SA a perçu 15 632 K€ de dividendes de ses filiales Diam Bouchage (13 801 K€), Vivelys (1 209 K€), Seguin Moreau & C° (571 K€), Industrial OENEO Sudamericana (50 K€) et Diam Corchos (0,5 K€).

L'assemblée générale du 24 juillet 2025 a acté la distribution de dividendes ordinaires d'OENEO SA à ses actionnaires pour 22 519 K€ (0,35 € par action). Sa mise en paiement est intervenue le 3 octobre 2025.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

5. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET RÉDUCTION DE CAPITAL

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, la Société a mis en œuvre le 17 mars 2026, pour une durée de 9 mois, un programme de rachat d'actions, portant sur une enveloppe maximale de 21 M€, soit l'équivalent de 2 272 700 titres OENEO sur la base du cours de clôture du 16 mars 2026 (9,24 €), représentant 3,55 % du capital social, et respectant les conditions imposées par les 15^e et 16^e résolutions adoptées par l'assemblée générale du 24 juillet 2025.

Dans ce cadre, la Société a, dans un premier temps, racheté, pour un montant de 15 M€, 1 691 017 actions auprès de Caspar SAS, avec une décote de 4 % par rapport au cours de clôture du 16 mars 2026, et dans un second temps, donné mandat à un prestataire de services d'investissement pour racheter, dans une enveloppe maximale de 6 M€ et jusqu'au 17 décembre 2026, des actions OENEO sur le marché ou par voie de blocs. Au 31 mars 2026, 8 250 actions ont été rachetées par cet intermédiaire.

En date du 20 mars 2026, la Société a procédé à l'annulation de 1 691 017 actions, portant ainsi son capital social à 63 361 457 actions.

6. REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

En novembre 2025, le Groupe a procédé au refinancement de la dette existante via un crédit amortissable de 90 M€ et une souscription d'un crédit réutilisable d'un tirage maximum de 90 M€. Prolongeant la maturité de la dette de 5 ans, ce refinancement permettra d'accompagner les besoins de financement opérationnels et les investissements du Groupe.

7. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE

Au cours de l'exercice 2025/2026, le groupe OENEO a subi une baisse de ses ventes assez généralisée sur tous les continents avec un phénomène encore plus marqué aux États-Unis, touchés par une inflation restée à un niveau élevé en raison des politiques tarifaires de son gouvernement.

La baisse de la consommation mondiale s'est poursuivie en 2025 (Source OIV : - 2,7 % vs N-1) et de nombreux clients ont vu leurs ventes baisser, avec une décroissance encore plus marquée sur les vins rouges, contribuant ainsi au recul de l'activité Élevage.

Enfin, les vendanges 2025 se sont avérées moins favorables qu'attendues en raison de très fortes chaleurs en Europe quelques semaines avant les récoltes qui ont perturbé toutes les activités du Groupe destinées aux domaines viticoles les plus haut de gamme.

Les vendanges pour ce nouvel exercice ont été plutôt bonnes dans l'hémisphère sud mais les aléas climatiques, de plus en plus fréquents, incitent à la prudence pour les prochaines récoltes en Europe et aux États-Unis. Par ailleurs, le récent conflit au Moyen-Orient impactera marginalement le premier semestre 2026/2027, essentiellement sur des difficultés logistiques, mais il pourrait, s'il se prolongeait assez longtemps, entraîner des hausses de prix de certaines matières premières, aujourd'hui encadrées par des contrats d'achats à long terme avec les fournisseurs concernés.

Disposant d'une structure financière toujours très saine, le Groupe restera attentif aux opportunités de croissance externe, lui permettant de renforcer ou compléter son offre à forte valeur ajoutée, et poursuivra le plan de retournement des dernières acquisitions de la division Élevage.

C. Événements postérieurs à la clôture

Le groupe OENEO a fait l'acquisition, en date du 18 mai 2026, de 100 % des actions de la société Comercial Altasur Chile, distributeur depuis près de vingt ans de la division Bouchage en Amérique du Sud.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

D. Notes sur le bilan actif

Note 1 Tableau des immobilisations

En milliers d'euros	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions et virements poste à poste	Fusion	Virements de poste à poste	Cessions/ réductions	
Concessions, brevets ⁽¹⁾	2 929	38			5	2 962
Immob. incorporelles en cours		79				79
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 929	117			5	3 041
Mat. de bureau et informatique, mobilier	61	11			18	54
Installations générales, agencements						
Immob. corporelles en cours						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61	11			18	54
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations et créances rattachées	262 547					262 547
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	2					2
Autres titres immobilisés		77				77
Prêts et autres immobilisations financières	11					11
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	262 560	77				262 637
TOTAL GÉNÉRAL	265 550	205			23	265 732

(1) Système de gestion de la relation client.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

NATURE DES AUGMENTATIONS

NATURE DES AUGMENTATIONS	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<i>En milliers d'euros</i>					
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	38	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	79	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	117	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique, mobilier	-	-	11	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	11	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	77	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-	-	77	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	205	-	-

NATURE DES DIMINUTIONS

NATURE DES DIMINUTIONS	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
<i>En milliers d'euros</i>					
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	5	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	5	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, matériel informatique et mobilier	-	-	18	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	18	-	-
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	23	-	-

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 2 Tableau des amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
				Dotations de l'exercice	Sorties et reprises	
Concessions, brevets	5 ans	Linéaire	810	169	6	973
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			810	169	6	973
Mat de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	Linéaire	53	6	17	42
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			53	6	17	42
TOTAL GÉNÉRAL			863	175	23	1 015

Note 3 Tableau des provisions

PROVISIONS SUR POSTES D'ACTIF

En milliers d'euros	Montant début de l'exercice	Augmentations		Diminution		Montant en fin d'exercice
		Dotations	Autres	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	1 583					1 583
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières ⁽²⁾	41 391	15 489				56 880
Stocks et en-cours						
Créances	10	488				498
Autres postes d'actif	2 753			1 000		1 753
TOTAL	45 737	15 976		1 000		60 714

(1) Cf. principes comptables, § 1 « Immobilisations incorporelles ».

(2) Cf. principes comptables, § 3 « Immobilisations financières » : correspond principalement à la dépréciation de 15,5 M€, constatée à la clôture sur la valeur des titres de la société Seguin Moreau & C°.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 4 Échéancier des créances

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances	
		À un an au +	À + d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	11		11
SOUS-TOTAL	11		11
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	2 766	2 766	
Impôts sur les bénéfices	2 474	2 474	
Taxe sur la valeur ajoutée	673	673	
Groupe et associés ⁽¹⁾	70 640	70 640	
Autres	0	0	
Charges constatées d'avance	173	173	
SOUS-TOTAL	76 726	76 726	
TOTAL	76 737	76 726	11

(1) Les avances en compte courant correspondent pour 60 768 K€ à des fonds mis temporairement à la disposition des filiales conformément à la convention de trésorerie signée entre OENEO et ses filiales directes ou indirectes. La différence de 9 872 K€ par rapport au poste « Groupe et associés » correspond à des créances liées à l'intégration fiscale.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

E. Notes sur le bilan passif

Note 5 Renseignements concernant le capital social

A) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Éléments	Nombre	Actions ordinaires	Valeur nominale (en euros)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	65 052 474	65 052 474	1
2. Actions émises pendant l'exercice			
3. Actions remboursées pendant l'exercice	1 691 017	1 691 017	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	63 361 457	63 361 457	1

B) ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

La Société détient au 31 mars 2026, 718 761 de ses propres actions pour une valeur nette comptable de 7 602 K€.

Au 31 mars 2026, 235 230 actions sont affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions approuvés par les conseils d'administration des 25 juillet 2024 (plan 24) et 24 juillet 2025 (plans 25 & 26).

Ces plans sont destinés aux cadres dirigeants et collaborateurs dont la contribution est majeure pour le développement du Groupe.

Le solde résiduel des actions autodétenues correspond aux actions non affectées à des plans déterminés (452 534), aux actions liées au contrat de liquidité (22 747) et aux actions liées au programme de rachat (8 250).

Les actions propres d'OENEO sont inscrites au compte « Actions propres » (subdivision des valeurs mobilières de placement) sauf pour les actions détenues dans le cadre du programme de rachat, qui ont été inscrites en « Autres titres immobilisés ». Les mouvements de l'exercice 2025/2026 sont les suivants en nombre et en valeur :

Nombre d'actions	Solde initial	Augmentation nette	Diminution nette	Dont			Solde final
				Distributions	Achats	Reclassements	
Actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions	291 314		56 084	279 993		223 909	235 230
Actions à affecter aux plans d'attribution gratuite d'actions futurs	676 443		223 909			-223 909	452 534
Actions du contrat de liquidité	27 664		4 917				22 747
Actions programme de rachat		8 250			8 250		8 250
TOTAL	995 421	8 250	284 910	279 993	8 250	0	718 761

Au 31/03/2026

En milliers d'euros	Quantités	Coût d'entrée	Provision pour dépréciation	Net
Actions propres affectées aux plans d'attributions gratuites	235 230	3 134		3 134
Actions propres à affecter aux plans d'attributions gratuites futurs	452 534	5 935	1 754	4 181
Actions du contrat de liquidité	22 747	210		210
TOTAL ACTIONS PROPRES	710 511	9 279	1 754	7 525
Actions programme de rachat	8 250	77		77
TOTAL AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	8 250	77		77

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Contribution sociale de 30 % due par les employeurs sur les actions attribuées gratuitement

Cette contribution payable en une seule fois, lors de l'attribution définitive des actions, est prise en charge par les sociétés employant les salariés bénéficiaires.

C) ACTIONS À DROIT DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 27 DES STATUTS)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans autre limitation que celles prévues par le Code de commerce. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué sur la demande expresse de l'actionnaire désirant bénéficier de ce droit, notifié à la Société par lettre recommandée :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. En cas de détention des actions anciennes depuis moins de deux ans, les actions nouvelles seront admises au droit de vote double à la même date que les actions anciennes.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé où conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer définitivement ou temporairement à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la Société et aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la Société.

La société Caspar SAS a exercé, en date du 18 juillet 2025, l'exercice de ses droits de vote double et détient ainsi 83,48 % des droits de vote à la clôture du 31 mars 2026.

D) PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Le plan n° 21, voté lors du Conseil d'administration du 14 juin 2022, a donné lieu à l'attribution définitive le 14 juin 2025 de 5 000 actions pour une valeur comptable de 66 K€.

Le plan n° 22, voté lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2022, a donné lieu à l'attribution définitive le 27 juillet 2025 de 77 090 actions pour une valeur comptable de 1 021 K€.

Le plan n° 23, voté lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2022, a donné lieu à l'attribution définitive le 27 juillet 2025 de 126 500 actions pour une valeur comptable de 1 687 K€.

Le plan n° 24, voté lors du Conseil d'administration du 25 juillet 2024, a donné lieu à l'attribution définitive le 25 juillet 2025 de 71 403 actions pour une valeur comptable de 981 K€. Les 12 430 actions d'une valeur comptable de 171 K€ correspondant aux non-résidents restent non attribuées à la clôture.

Le plan d'attribution gratuite d'actions n° 25 a été voté lors du Conseil d'administration du 24 juillet 2025 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 156 000 (après déduction des actions devenues caduques et mis à jour des hypothèses d'atteinte des conditions de performance) ;
- période d'acquisition : 24 juillet 2025 – 24 juillet 2028 ;
- période de conservation : N.A. ;
- nature des actions attribuées gratuitement : actions existantes ou à émettre ;
- l'attribution des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance et de surperformance.

Le plan d'attribution gratuite d'actions n° 26 a été voté lors du Conseil d'administration du 24 juillet 2025 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 66 800 (après déduction des actions devenues caduques et mis à jour des hypothèses d'atteinte des conditions de performance) ;
- période d'acquisition : 24 juillet 2025 – 24 juillet 2028 ;
- période de conservation : N.A. ;
- nature des actions attribuées gratuitement : actions existantes ou à émettre ;
- l'attribution des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance et de surperformance.

Au 31 mars 2026, la société OENEO SA a refacturé à ses filiales les charges d'attribution gratuite d'actions des plans n° 21 à 26, à hauteur de 984 K€ (hors contributions sociales).

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

E) CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS, VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le nombre d'actions au 31 mars 2026 pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre d'actions
Actions	63 361 457	63 361 457
ORA	0	0
Actions attribuées gratuitement	0	0
Bons de Souscription d'Action Remboursable	0	0
TOTAL	63 361 457	63 361 457

Note 6 Provisions réglementées

En milliers d'euros	Solde initial	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Solde final
Amortissements dérogatoires	491			491
TOTAL	491			491

Note 7 Tableau des provisions sur postes de passif

En milliers d'euros	Montant début de l'exercice	Dotation	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litige					
Provision garantie clients					
Provision perte sur marche à terme					
Provision amendes et pénalités					
Provision pertes de change	23	343		23	343
Provision attribution gratuite d'actions ⁽¹⁾	3 595	831		3 538	888
Autres provisions pour risque					
PROVISIONS POUR RISQUES	3 618	1 174		3 561	1 231
Provision pension et obligations	64	12		4	72
Provision pour impôts					
Autres provisions pour charges	61			61	0
Autres provisions pour charges					
PROVISIONS POUR CHARGES	125	12		65	72
TOTAL GÉNÉRAL	3 743	1 186		3 626	1 303

(1) Voir Principes comptables § 11 « Provision pour plan d'attribution gratuite d'actions existantes ».

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 8 Échéancier des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances		
		À un an au +	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91 051	10 051	81 000	
Emprunts et dettes financières divers				
SOUS-TOTAL	91 051	10 051	81 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 361	1 361		
Dettes fiscales et sociales	2 031	2 031		
Autres dettes	16 659	16 659		
Produits constatés d'avance	28	28		
SOUS-TOTAL	20 079	20 079		
TOTAL DETTES	111 130	30 130	81 000	

Note 9 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 mars 2026, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent :

- d'un emprunt syndiqué renouvelé fin octobre 2025 pour un montant de 90 000 K€, amortissable annuellement sur 5 ans.

L'emprunt syndiqué a été conclu avec un taux variable, dont le niveau de marge pourra varier en fonction de covenants recalculés chaque année. Au 31 mars 2026, des intérêts courus non échus pour 289 K€ ont été enregistrés.

Note 10 Répartition par nature de taux

L'analyse par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 mars 2026 est la suivante :

En milliers d'euros	Zone euro
Emprunts auprès des établissements de crédit bancaires – taux variable	90 289
Emprunts et dettes financières diverses – taux variable	
Découverts bancaires – taux variable	762
TOTAL	91 051

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 11 Répartition par devises

Toute la dette de la société OENEO est libellée en euros. En conséquence, il n'y a aucun risque de change sur ces lignes. Néanmoins, dans le cadre des relations avec ses filiales, OENEO effectue des avances en comptes courants qui peuvent être libellées en devises étrangères.

Note 12 Charges à payer rattachées aux postes de dettes

En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	289	409
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	704	607
Dettes fiscales et sociales	1 026	1 523
Autres dettes	219	229
TOTAL	2 238	2 768

Note 13 Dettes garanties par des sûretés

Néant.

F. Notes sur le compte de résultat

Note 14 Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/03/2026 12 mois		31/03/2025 12 mois	
France	5 705	71,72 %	6 414	83,23 %
Europe	1 738	21,85 %	729	9,45 %
Amérique	480	6,04 %	535	6,94 %
Océanie	31	0,39 %	29	0,38 %
TOTAL	7 954	100 %	7 707	100 %

Le chiffre d'affaires d'OENEO correspond à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte des sociétés du Groupe. Il inclut pour 984 K€ de factures relatives au coût des actions attribuées gratuitement aux salariés de filiales ou de sociétés liées.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 15 Dotation aux amortissements

Le poste dotation aux amortissements concerne uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations.

Note 16 Résultat financier

	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
Produits financiers (en milliers d'euros)		
Produits financiers des participations ⁽¹⁾	15 632	15 173
Autres intérêts et produits assimilés	2 710	5 533
Reprises sur provisions	1 032	285
Différences positives de change	8	6
Produits nets sur cession de VMP	748	
TOTAL	20 130	20 997

(1) Produits financiers sur participations constitués des :

- dividendes reçus de Diam Bouchage pour 13 801 K€ ;
- dividendes reçus de Vivelys pour 1 209 K€ ;
- dividendes de Seguin Moreau & C° pour 571 K€ ;
- dividendes d'Industrial OENEO Sudamericana pour 50 K€ ;
- dividendes de Diam Corchos pour 1 K€.

	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
Charges financières (en milliers d'euros)		
Dotations financières aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	16 386	40 211
Intérêts et charges assimilées	3 088	4 340
Différences négatives de change	106	103
TOTAL	19 580	44 654

(1) Au 31 mars 2026, le poste de dotations financières concerne la dépréciation constatée sur les titres Seguin Moreau & C° pour 15 490 K€ et la dépréciation sur le compte courant Tonnellerie Millet de 487 K€.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 17 Ventilation de l'impôt sur les sociétés (IS)

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nature de résultats (en milliers d'euros)	31/03/2026 12 mois				31/03/2025 12 mois
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale ⁽¹⁾	IS issu de l'intégration fiscale ⁽¹⁾	Résultat après IS	Résultat après IS
Résultat courant	(2 668)			(2 668)	(28 763)
Résultat exceptionnel CT					(103)
Résultat exceptionnel LT					
IS Groupe		(501)	(1 548)	(2 049)	(3 020)
Produit d'intégration		35	3 706	3 741	5 554
TOTAL	(2 668)	(466)	2 158	(976)	(26 332)

(1) Le solde du poste IS au 31 mars 2026 s'élève à un montant consolidé créditeur de 1 692 €.

DÉTAIL DE L'INCIDENCE DE L'INTÉGRATION FISCALE SUR L'IMPÔT DÛ

En milliers d'euros	Gain net d'intégration fiscale
Boise	457
Diam France	3 175
Seguin Moreau & C°	74
TOTAL CONTRIBUTION DES FILIALES ⁽¹⁾	3 706
Impôt sur les sociétés dû pour le Groupe	(1 548)
GAIN NET D'INTÉGRATION FISCALE	2 158

(1) Impôts dus par les filiales en l'absence d'intégration fiscale.

Au 31 mars 2026, le produit net d'intégration fiscale s'élève à 2 158 K€.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 18 Créances et dettes futures d'impôts

	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2026	31/03/2025
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalsages temporaires imposables au taux de droit commun			
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF (DETTE FUTURE)			
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalsages temporaires imposables au taux de droit commun	657	170	57
Déficits reportables fiscalement ⁽¹⁾	89 271	23 059	22 772
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF (CRÉANCE FUTURE)	89 928	23 229	22 829
SOLDE NET ALLÈGEMENT/ACCROISSEMENT FUTUR	89 928	23 229	22 829

(1) Déficits issus de l'imprimé 2058B bis – comme si la société n'était pas membre d'un groupe fiscal.

Remarque :

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés au taux de 25,83 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

G. Autres informations

Note 19 Rémunération des dirigeants et membres du Conseil d'administration

Nature (en milliers d'euros)	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
Organes de direction ⁽¹⁾	758	703
Membres du Conseil d'administration ⁽²⁾	219	219
TOTAL VERSÉ	977	922

(1) Dont :

- rémunération variable : 198 K€ ;
- rémunération fixe : 560 K€ ;
- rémunération exceptionnelle : 0 K€ ;
- hors excédent social.

(2) Rémunération des administrateurs.

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

Note 20 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Deloitte	ACA Nexia	PKF Arsilon
Honoraires afférents à la certification des comptes	79,9	75,4	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité ⁽¹⁾	-	-	44,0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-	
TOTAL	79,9	75,4	44,0

(1) Pour les missions prévues à l'article L. 821-54 II du Code de commerce.

Note 21 Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

Catégorie socio-professionnelle ⁽¹⁾	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Agriculteurs	-
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	-
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13
Professions intermédiaires	-
Employés	-
Ouvriers	-
TOTAL	13

(1) Nomenclature INSEE: <https://www.insee.fr/fr/information/2497958>.

Note 22 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	ANDROMEDE 25 rue Balzac - 75 008 PARIS 310 072 194 RCS Paris
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	OENEO 17 rue Augier - 16 100 COGNAC 322 828 260 RCS Angoulême

5. COMPTES ANNUELS

Annexe

H. Engagements hors-bilan

Note 23 Engagements donnés

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la direction financière du Groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du Groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable a minima de la direction financière du Groupe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Aval, caution et garantie donnés ⁽¹⁾	5 500	5 500
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	5 500	5 500

(1) Ce montant correspond à une caution solidaire donnée par OENEO à la banque CACM au titre d'une ligne bancaire concernant les achats de bois de la société Seguin Moreau Ronchamp.

ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPLEXES

Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du Groupe.

Note 24 Engagements reçus

En milliers d'euros	Mars 2026	Mars 2025
Crédit confirmé non utilisé ⁽¹⁾	90 000	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	90 000	0

(1) Ce montant correspond à un Revolving Credit Facility en euros et à échéance octobre 2030.

Note 25 Engagements en matière de crédit-bail

Néant.

5. COMPTES ANNUELS

Tableau des filiales et participations

5.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capitaux propres ^{(2) (3)}	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus ⁽²⁾	
			Brute	Nette
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale ⁽¹⁾				
– Diam Bouchage	69 149	100	94 744	94 744
– Seguin Moreau & C°	66 846	100	159 541	104 413
– OENEO Australasia	(1 196)	100	1 600	0
– Sabate South Africa	(17)	100	0	0
– Vivelys	7 435	100	6 439	6 439
– Tonnellerie Millet	(267)	100	152	0
– Hegemoak	138	100	70	70
– Industrial OENEO Sudamericana	8 867	100	0	0
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au I			-	-
A. TOTAL DES FILIALES	150 956		262 547	205 667
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque participation ⁽¹⁾				
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au I			-	-
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			-	-
C. TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)			-	-

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) En milliers d'euros.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les microentreprises à l'article L. 232-25 du Code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

5. COMPTES ANNUELS

Tableau des filiales et participations

	Montant net des prêts et avances consentis par la Société ^{(2) (3)}	Montant des engagements donnés par la Société ⁽²⁾
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)		
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale ⁽¹⁾		
– Diam Bouchage	20 163	-
– Seguin Moreau & C°	31 140	-
– OENEO Australasia	0	-
– Sabate South Africa	10	-
– Vivelys	2 787	-
– Tonnellerie Millet	757	-
– Hegemoak	0	-
– Industrial OENEO Sudamericana	0	-
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au I	-	-
A. TOTAL DES FILIALES	54 858	-
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)		
1. Renseignements détaillés pour chaque participation ⁽¹⁾		
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au I	-	-
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS	-	-
C. TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	54 858	-

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) En milliers d'euros.

(3) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

5. COMPTES ANNUELS

Tableau des filiales et participations

	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos ^{(2) (3) (4) (5)}	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ^{(2) (3) (5)}	Dividendes encaissés par la Société en cours de l'exercice ⁽³⁾
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)			
I. Renseignements détaillés pour chaque filiale ⁽¹⁾			
– Diam Bouchage	4 683	32 922	13 801
– Seguin Moreau & C°	46 519	-1 228	571
– OENEO Australasia	1 489	-366	-
– Sabate South Africa	0	0	-
– Vivelys	4 049	-867	1 209
– Tonnellerie Millet	749	-220	-
– Hegemoak	448	-30	-
– Industrial OENEO Sudamericana	14 033	- 624	50
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au I			-
A. TOTAL DES FILIALES	71 969	29 587	15 631
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
I. Renseignements détaillés pour chaque participation ⁽¹⁾			
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au I			-
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			-
C. TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	71 969	29 587	15 631

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les microentreprises à l'article L. 232-25 du Code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(3) En milliers d'euros.

(4) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du Code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(5) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la Société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non-disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

5. COMPTES ANNUELS

Tableau de variation des capitaux propres

5.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capitaux propres à l'ouverture au 31/03/2025	Augmen- tation	Dimi- nution	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture au 31/03/2026
Capital	65 052		1 691				63 361
Prime liées au capital social	82 908		13 309				69 599
Réserves légale et réglementées	6 628						6 628
Report à nouveau ⁽¹⁾ (dont distribution de dividendes)	130 428			(26 332)	(22 519)		81 577
Résultat de l'exercice	(26 332)			26 332		(976)	(976)
Amortissements dérogatoires	491						490
CAPITAUX PROPRES	259 175		15 000	-	(22 519)	(976)	220 680

(1) La variation du report à nouveau s'élevant à 48 851 K€ sur l'exercice se décompose de la manière suivante :

- affectation du résultat N-1 après affectation à la réserve légale pour un montant de - 26 332 K€ ;
- distribution de dividendes pour - 22 519 K€.

5. COMPTES ANNUELS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ACA Nexia

31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de 640 000 €
B 331 057 406 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Exercice clos le 31 mars 2026

À l'assemblée générale de la société OENEO

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OENEO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Évaluation des titres de participation

(Note A.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 mars 2026 pour un montant net de 205 M€, représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, augmenté des frais d'acquisition, et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, laquelle représente ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir. La valeur d'utilité est estimée par la Direction sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés ou selon la méthode patrimoniale.

5. COMPTES ANNUELS

Tableau de variation des capitaux propres

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu (i) du poids de ces actifs dans le bilan, et (ii) de l'importance des jugements de la Direction, s'agissant notamment des prévisions de flux de trésorerie, du taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie, ainsi que du taux d'actualisation appliqué.

• Réponse apportée

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nous avons notamment :

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie estimés au regard du contexte économique et financier dans les secteurs dans lesquels opèrent les entités des divisions Bouchage et Élevage, en obtenant une compréhension de la façon dont la direction générale a élaboré les prévisions dans le contexte évoqué précédemment ;
- apprécié la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie avec les prévisions de marché ;
- examiné le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés des divisions Bouchage et Élevage, en vérifiant que les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de ces divisions permettent d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement de telles activités ;
- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues, en vérifiant les calculs de sensibilité réalisés et en appréciant la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la société.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifié que les capitaux propres retenus dans le cadre de l'approche patrimoniale concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration consacré sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

5. COMPTES ANNUELS

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OENEO par l'assemblée générale du 6 juin 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 27 juillet 2023 pour le cabinet ACA Nexia.

Au 31 mars 2026, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18^e année de sa mission sans interruption et le cabinet ACA Nexia dans la 3^e année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

5. COMPTES ANNUELS

Tableau de variation des capitaux propres

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous

jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Le Bouscat, le 25 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ACA Nexia

Olivier JURAMIE Charlotte JANSEN

Deloitte & Associés

Mathieu PERROMAT



ATTESTATION DU RESPONSABLE

6.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 11 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Le 1^{er} juillet 2026

Dominique TOURNEIX, Directeur Général



Conception graphique et réalisation : 

Contact : fr-Design_KPMGAdv@kpmg.fr

Crédits photos : OENEO, Yann Arthus-Bertrand : « Les Français
et ceux qui vivent en France » (site internet : www.yabstudio.fr)



WE CARE ABOUT YOUR WINE

17 rue Augier
16100 Cognac
+33(0)5 48 17 25 29

www.oeneo.com



O E N E O

WE CARE ABOUT YOUR WINE